



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 138 • NUMÉRO 037 • 2<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mardi 3 décembre 2002**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 décembre 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

### AFFAIRES COURANTES

•(1000)

[Traduction]

#### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 31 pétitions.

\* \* \*

#### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**M. Jerry Pickard (Chatham—Kent Essex, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration intitulé «Le règlement sur les tiers pays sûrs».

Dans ce rapport, il faut corriger un détail dans la recommandation n° 2 aux pages 9 et 19. Le numéro d'article indiqué devrait être 159.6 et non 156.9.

[Français]

COMPTES PUBLICS

**M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 13, «Autres observations de vérification (Parc Downsview Park Inc.)» du rapport de la vérificatrice générale du Canada de décembre 2001.

Je présente également le quatrième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 1, «La Stratégie d'information financière: l'état de préparation de l'infrastructure» du rapport de la vérificatrice générale du Canada de décembre 2001; et conformément à l'alinéa 108(3)e) du Règlement, étude du chapitre 7, «Les Stratégies de mise en oeuvre de la fonction de contrôleur moderne» du rapport de la vérificatrice générale du Canada d'avril 2002.

Je présente aussi le cinquième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 4 «Les Subventions et les contributions votées: la gestion dans l'ensemble du gouvernement» et sur le chapitre 5 «Les Subventions et les contributions votées: la gestion des programmes» du rapport de la vérificatrice générale du Canada de décembre 2001.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ces trois rapports.

**Le vice-président:** On félicite et on continue d'encourager l'honorable député de St. Albert pour son français.

\* \* \*

•(1005)

[Traduction]

#### LOI INSTITUANT LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE VERBALE

**M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-320, Loi instituant la Semaine de la prévention de la violence verbale.

—Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter à nouveau mon projet de loi d'initiative parlementaire qui portait le numéro C-414 à la session précédente. Ce projet de loi ferait de la première semaine du mois d'octobre la Semaine de la prévention de la violence verbale.

J'ai parrainé le projet de loi encore une fois, dans l'espoir qu'il fasse ressortir la gravité de la violence verbale dans nos collectivités, nos foyers et nos écoles, ainsi que l'importance de sensibiliser les gens à ce sujet.

J'ai reçu beaucoup d'appui à cet égard, de la part des électeurs de ma circonscription et de gens de tous les coins du Canada. Ce projet de loi mérite une deuxième chance à la Chambre des communes et mérite aussi de faire l'objet d'un vote.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### PÉTITIONS

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions venant de mes électeurs d'Esquimalt—Juan de Fuca. La première demande au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel encourageant ou glorifiant la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

*Affaires courantes*

## LA GARDE CÔTIÈRE

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la seconde pétition demande au gouvernement de séparer la Garde côtière du ministère des Pêches et des Océans pour en faire un organisme indépendant ayant pour priorité de sauver des vies, doté de toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires, dont un nouvel aéronef, afin qu'il soit en mesure de porter secours aux personnes en péril.

[Français]

## L'ENVIRONNEMENT

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer une pétition signée par une majorité de citoyens et de citoyennes de la circonscription de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans et par de nombreux résidents de la grande région de Québec.

Les pétitionnaires indiquent dans un premier temps leur désaccord concernant un nouveau remplissage des battures de Beauport sur le fleuve.

De plus, ils demandent au Parlement d'intervenir afin de confier la gestion des terrains à usage récréatif attenants à la baie de Beauport et à la baie elle-même à un organisme qui mettra en valeur son potentiel récréo-touristique, et ce, dans le plus grand respect de l'environnement.

## LA COMMUNAUTÉ INUITE DU NUNAVIK

**M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais déposer quatre pétitions provenant des Inuits du Nunavik. Elles proviennent des communautés de Puvirnituk, Kuujuaq, Umiujaq et Ivujivik.

Ils font remarquer que le gouvernement fédéral, par le biais d'un de ses ministères et de ses corps policiers, a ordonné l'abattage des chiens de traîneau inuits pour la période allant de 1950 à 1969 au Nouveau-Québec.

Le gouvernement fédéral n'a pas consulté publiquement la population des communautés inuites au Nouveau-Québec.

Cet abattage a eu des répercussions dramatiques sur le plan social, économique et culturel pour les Inuits du Nunavik.

En terminant, aucun effort n'a été déployé par le gouvernement fédéral pour prévoir des mesures correctives afin d'aider les Inuits du Nunavik à maintenir leur mode de vie.

• (1010)

[Traduction]

## LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai une pétition venant d'électeurs de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui demandent au Parlement de reconnaître que le Collège de la Protection civile du Canada est essentiel pour apprendre aux Canadiens comment réagir en situations d'urgence, et de garder les installations à l'arrière-plan. Les pétitionnaires exhortent en outre le gouvernement à moderniser les installations afin qu'on puisse y dispenser la formation nécessaire. Cela est particulièrement important à l'heure actuelle car le collège est maintenant forcé de refuser des candidats de municipalités intéressées, en cette période de niveau d'alerte potentiellement élevé.

## LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai une pétition provenant d'électeurs de Kamloops, Thompson and Highland Valleys. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'assurer la protection de nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pornographie juvénile et en veillant à ce que cette exploitation d'enfants soit sévèrement réprimée.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai en main trois pétitions. La première porte sur la pornographie juvénile.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que la très grande majorité des Canadiens condamne la pornographie juvénile et que les tribunaux n'appliquent pas la loi actuelle en la matière de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera toujours vivement réprimée.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

## LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la famille. Elle a probablement été présentée à la Chambre plus de 200 fois depuis que j'y siége.

Les pétitionnaires aimeraient attirer l'attention de la Chambre sur le fait que gérer la maison familiale et s'occuper d'enfants en âge préscolaire est une profession honorable qui ne reçoit pas la reconnaissance qu'elle mérite eu égard à la valeur qu'elle représente pour la société.

Ils précisent que la Loi de l'impôt sur le revenu est discriminatoire à l'égard des familles qui choisissent de prendre soin à domicile de leurs enfants d'âge préscolaire, de malades chroniques, de personnes âgées ou de personnes handicapées.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de poursuivre des initiatives visant à supprimer cette discrimination fiscale contre les familles qui décident de s'occuper de ces personnes à la maison.

## LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, la dernière pétition porte sur la recherche sur les cellules souches. Les pétitionnaires, qui croient que la vie commence dès la conception, attirent l'attention de la Chambre sur le fait qu'en général les Canadiens sont en faveur de la recherche sur les cellules souches. Toutefois, la véritable question est la provenance de ces cellules.

Les pétitionnaires rappellent que la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, également appelées cellules souches adultes, a fait de grands progrès, sans les complications de rejet immunitaire et sans les problèmes sur le plan éthique associés à l'utilisation de cellules provenant d'embryons humains.

•(1015)

Par conséquent, les pétitionnaires pressent le gouvernement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de maladies.

\* \* \*

[Français]

#### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

**Le vice-président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

#### LE PROTOCOLE DE KYOTO

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 décembre, de la motion, de l'amendement et du sous-amendement.

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, ce matin, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Winnipeg-Centre-Sud.

Tous conviennent que nous devons relever le défi de la lutte contre les changements climatiques. C'est ce qu'il faut faire du point de vue tant pratique que moral.

En tant que ministre de la Santé et Albertaine, j'estime qu'il faut agir. Il n'y a pas de doute que les gaz à effet de serre entraînent des changements climatiques. Nous savons maintenant que ces changements auront un large éventail de répercussions directes et indirectes sur notre santé et notre bien-être.

Toutefois, la décision de relever ce défi soulève un certain nombre de questions capitales pour notre intérêt national, notre prospérité et notre bien-être. On ne peut discuter des changements climatiques sans traiter en même temps de questions aussi fondamentales que notre viabilité à long terme du point de vue écologique, notre bien-être économique et le fonctionnement de notre fédération.

Malheureusement, j'estime que les changements climatiques et leurs conséquences très graves et très réelles ont été mis de côté par bien des Canadiens. Ils ont été remplacés par un débat politique partisan sur le Protocole de Kyoto et ses cibles pour le Canada, cibles qui ne pourront être atteintes qu'au prix de lourds sacrifices et de grands efforts de la part de tous les Canadiens.

Je serai franc ce matin. J'aurais aimé que le processus aboutissant au vote sur la ratification fût différent. Cependant, ce qui importe le plus maintenant, c'est que, collectivement, nous élaborions et mettions en oeuvre un plan pour remplir nos engagements.

Nous devons prendre l'engagement, envers tous les Canadiens, de travailler avec nos partenaires à l'application d'un plan de mise en oeuvre qui favorise notre compétitivité économique et qui soit équitable pour toutes les régions et tous les secteurs.

Certains grands principes doivent guider notre plan et sa mise en oeuvre.

Premièrement, nous ne devons rien faire qui puisse compromettre ou limiter nos possibilités de croissance économique et de prospérité.

#### Initiatives ministérielles

La croissance de notre économie et de ses divers secteurs d'activité ne doit subir aucune contrainte.

Deuxièmement, aucune région ni aucune province ne devra supporter une part disproportionnée des coûts, directs ou indirects, liés à la réalisation de nos objectifs. Il s'agit d'un défi et d'un projet nationaux, dont les avantages et les contraintes seront partagés par l'ensemble du pays.

•(1020)

Troisièmement, notre plan de mise en oeuvre doit offrir la certitude nécessaire aux entreprises, pour assurer la continuité des investissements et de la croissance économique. Je m'intéresse particulièrement aux secteurs considérés comme de gros producteurs d'émissions de gaz à effet de serre. Ces industries, qui consomment beaucoup d'énergie, sont indispensables à la prospérité économique de notre pays.

Elles comprennent l'industrie du pétrole et du gaz, l'industrie de l'électricité, les mines et le secteur manufacturier. Ces secteurs d'activité sont expressément désignés dans le plan du gouvernement sur les changements climatiques, et sont les seuls secteurs de l'économie canadienne dont on exige un niveau précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui ne doit pas dépasser 55 mégatonnes.

Le Canada ne peut contribuer à la solution du problème des changements climatiques que s'il est en position de force économique. C'est pourquoi nous devons assurer la certitude dont ont besoin les industries gros producteurs de gaz, car elles sont le moteur de notre prospérité économique.

Ces entreprises fonctionnent dans un contexte de grande incertitude économique. Leur marque de commerce, dans ce contexte, est leur capacité de faire des investissements de plusieurs milliards de dollars, étalés sur plusieurs décennies. Elles ont joué un rôle de premier plan dans l'édification de notre pays. Le Protocole de Kyoto leur impose une complexité nouvelle et une incertitude nouvelle qui n'est pas encore bien comprise. Ces entreprises ont déjà beaucoup contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en investissant dans l'acquisition et l'application de technologies de pointe qui en ont fait des chefs de file mondiaux.

Elles continueront dans cette voie, mais nos exigences à leur égard doivent être claires. En ce qui concerne les risques inhérents au Protocole de Kyoto, nous devons à ces entreprises la plus grande certitude possible, pour qu'elles soient en mesure d'expliquer à leurs actionnaires et à leurs investisseurs quelles obligations leur impose le protocole. À l'heure actuelle, elles ne sont pas encore en mesure de le faire.

Moi-même et d'autres avons pris des dispositions pour communiquer les spécifications nécessaires aux gros producteurs d'émissions de l'industrie, afin qu'ils soient en mesure de planifier l'exécution de leurs obligations en vertu du protocole. Nous avons réalisé des progrès dans les secteurs suivants: la définition d'objectifs de réduction réalisables; l'acceptation d'options d'observation souples; les risques liés aux coûts; et l'établissement de la certitude nécessaire, au plan de la politique à long terme, afin d'assurer des investissements à long terme.

Il demeure beaucoup de choses à faire et j'entends mener ce processus à terme.

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement comprend la nécessité de garanties à long terme. Lorsque j'étais ministre des Ressources naturelles, nous avons mis en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur les sables bitumineux. Nous avons reconnu la nature à long terme des grands investissements que l'exploitation des sables bitumineux exigeait et nous avons mis en place les garanties financières et politiques nécessaires pour permettre ces investissements. Ainsi, le secteur a connu une croissance sans précédent dans l'intérêt des Albertains et de tous les Canadiens.

Mon quatrième et dernier principe en est un auquel je tiens énormément. Nous devons bâtir un partenariat très solide pour relever le défi du réchauffement de la planète, un partenariat auquel nous devons tous participer.

Jusqu'à maintenant, beaucoup ont reproché à ce processus de ne pas être fondé sur cet esprit de partenariat. Sur les questions d'intérêt national, il nous incombe de nous écouter les uns les autres et de faire montre ensuite de la souplesse et de la compréhension qui ont guidé le développement de notre nation dans le passé et qui, maintenant plus que jamais, sont nécessaires, alors que nous nous apprêtons à relever ensemble le défi des changements climatiques.

Ce sont les principes que je crois que nous devons suivre. Ils représentent selon moi les conditions préliminaires à la mise en oeuvre. Ce sont également des principes qui, j'en suis persuadé, seront appliqués. Cependant, s'ils ne devaient pas l'être, mon choix serait alors simple. Mon premier engagement est à l'égard des Albertains. Je sais que le gouvernement ne tournera pas le dos à l'Alberta, ni au secteur énergétique, qui représente la prospérité pour tous les Canadiens.

En conclusion, je voudrais souscrire à la motion dont la Chambre est saisie. Lorsque nous luttons contre les changements climatiques, nous assumons cette responsabilité fondamentale qui nous incombe à tous: laisser notre monde dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avons trouvé. Cependant, nous servirions bien mal cette cause si les moyens que nous utilisons minent la confiance de la population ou nuisent à nos intérêts à long terme. Nous devons combattre les changements climatiques, mais nous devons le faire de la bonne façon.

•(1025)

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dans son discours, la députée est revenue sur ce qu'elle avait dit plus tôt. Elle avait dit ceci: «Ma position est claire. On ne peut pas prendre une décision informée sur la ratification de l'accord de Kyoto tant qu'on a pas vu le plan, tant qu'on ne sait pas quels seront les éléments de ce plan, quel impact ils auront sur les différentes provinces, les secteurs industriels et les consommateurs, et qui paiera quoi.»

C'est ce qu'elle a dit publiquement, et elle sait que le plan ne remplit aucune des conditions qu'elle a décrites comme étant essentielles pour qu'elle appuie la ratification de l'accord.

De plus, elle sait que, dans le secteur énergétique de sa propre province, on remarque un ralentissement, particulièrement en ce qui a trait aux projets d'exploitation des sables bitumineux, à cause de la paralysie des investissements attribuable au fait que le gouvernement fédéral n'a pas de plan.

Comment peut-elle appuyer un premier ministre qui n'a pas eu la décence de l'informer avant d'aller à Johannesburg et d'annoncer qu'il avait l'intention de ratifier cet accord avant la fin de l'année? Comment peut-elle parler de collaboration avec l'Alberta alors que, en réalité, le ministre de l'Environnement a tout fait pour s'aliéner le gouvernement et les habitants de cette province?

**L'hon. Anne McLellan:** Monsieur le Président, je ne parlerai que des mesures que je prends et que certains de mes collègues au sein du gouvernement prennent dans l'intérêt d'un secteur industriel clé, comme je l'ai mentionné ce matin, c'est-à-dire des gros producteurs d'émissions de gaz à effet de serre, y compris l'industrie pétrolière et gazière, au lieu de tenter, pour parler franchement, de miner l'économie de notre pays comme le fait l'opposition en tenant des propos alarmistes.

Nous cherchons à créer un climat de certitude afin que les gros producteurs d'émissions de gaz à effet de serre continuent de prospérer et de jouer un rôle clé dans l'économie de notre pays.

[Français]

**M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, vous nous avez invités à faire de brefs commentaires. Je n'en ferai qu'un seul.

Rappelons que le gouvernement du Québec est d'accord avec la ratification du Protocole de Kyoto. Cependant, l'Assemblée nationale a demandé quatre choses, à savoir: que la formule d'allocation prenne en compte les réductions réalisées depuis 1990 et celles qui seront réalisées d'ici 2008; que le secteur manufacturier soit traité équitablement et ne soit pas assimilé au secteur énergétique dans l'allocation des droits d'émissions, afin d'équilibrer les efforts requis de tous les grands secteurs d'activité économique; que la formule d'allocation touchant le secteur énergétique privilégie les sources d'énergie moins émettrices de carbone; et qu'une entente bilatérale puisse être signée avec le gouvernement du Québec.

J'aimerais connaître la réaction de la ministre à ces quatre points.

•(1030)

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan:** Monsieur le Président, je ne crois pas bon de commenter un certain nombre de ces points qui relèvent davantage de mes collègues, le ministre de l'Environnement et le ministre des Ressources naturelles.

Je suis toutefois entièrement d'accord avec ces suggestions, puisqu'elles nous permettront de créer le climat de certitude que tous les parlementaires et tous les secteurs industriels désirent. C'est d'ailleurs l'objectif que visaient tous les efforts que j'ai déployés ces derniers mois. Dans les semaines qui viennent, je tenterai encore d'offrir à nos grands secteurs industriels les assurances dont ils ont besoin pour prospérer.

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, d'abord, je tiens à remercier la ministre de la Santé d'avoir manifesté son appui à la ratification de l'accord de Kyoto, d'autant plus qu'elle est bien consciente des préoccupations très graves que suscitent les effets futurs des changements climatiques sur la santé des Canadiens.

J'ai une question très précise à poser. Selon la ministre, il est très important que règne un climat de certitude, que les industries qui produisent beaucoup d'émissions reçoivent des assurances. Ce genre de certitude est très important en ce qui concerne les répercussions de l'accord de Kyoto sur les travailleurs et les collectivités touchés. Le SCEP appuie fermement l'accord, mais il a réclamé des stratégies de transition justes pour que non seulement les grandes industries émettrices, mais aussi les travailleurs et les collectivités soient traités avec justice et équité dans le processus de ratification et de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto.

*Initiatives ministérielles*

La ministre pourrait-elle dire quelles mesures le gouvernement prend pour que des stratégies de transition justes soient en place pour les travailleurs et les collectivités touchés?

**L'hon. Anne McLellan:** Monsieur le Président, mes collègues de l'Environnement et des Ressources naturelles seraient mieux placés que moi pour donner une réponse détaillée à la question du député.

Néanmoins, j'espère que tous les députés appuient le principe. Cela est très important pour les diverses collectivités et leurs travailleurs. S'il y a effectivement des impacts lorsque nous honorerons notre engagement à réduire les gaz à effet de serre, nous devons être très attentifs au fait qu'il y a peut-être des catégories d'industries qui devront opérer une transition. Nous devons collaborer avec ces industries, les employés, les localités et les provinces pour nous assurer, comme nous l'avons dit clairement, qu'aucune province, région ni même localité, qu'aucun groupe de travailleurs ne portent une part excessive des coûts de la réduction des émissions.

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la ministre a parlé plusieurs fois d'incertitude économique. Préconisera-t-elle l'idée que le gouvernement fédéral assume les pertes imprévues, pour aider à dissiper cette incertitude? Que fera-t-elle d'autre qu'un beau discours pour concrétiser les principes dont elle a parlé? Quel mécanisme particulier recommandera-t-elle pour faire face aux répercussions économiques possibles?

**L'hon. Anne McLellan:** Monsieur le Président, en ce qui concerne les grands émetteurs industriels, nous travaillons très fort avec eux pour leur donner la certitude économique dont ils ont besoin. Nous avons des entretiens avec eux depuis un certain temps.

Si le député se donnait la peine de parcourir le plan sur les changements climatiques que le gouvernement a rendu public il y a quelque deux semaines, il constaterait qu'il porte une attention particulière aux difficultés incomparables que doivent surmonter les grands émetteurs industriels.

Tout me porte à croire que, puisque le premier ministre, le ministre de l'Environnement et d'autres se sont engagés à voir tripler la production de sables bitumineux au cours des prochaines années, le gouvernement veillera à ce que toutes les mesures qui s'imposent soient prises de manière à assurer la prospérité économique durable du Canada, ce qui signifie que nous devons instaurer le climat de certitude dont les grands émetteurs industriels ont besoin.

**M. Ken Epp:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu du fait que certains députés souhaitent toujours poser des questions à la ministre, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour prolonger de cinq minutes la période allouée pour les questions et réponses.

• (1035)

**Le vice-président:** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, les députés sont maintenant tous sensibilisés aux graves répercussions des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre.

Depuis la révolution industrielle, les activités humaines ont grandement accru le niveau des gaz à effet de serre. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui est un groupe international, les gaz à effet de serre sont responsables de la hausse de la température dans la partie inférieure de l'atmosphère. Si

nous poursuivons les activités qui ont causé ces changements, ce serait comme si nous jetions une couverture additionnelle sur un lit dans une maison déjà chaude. Nous savons tous ce que cela peut entraîner.

Il fallait faire quelque chose. On a établi un calendrier, des objectifs et divers mécanismes pour tenter de réduire la production excessive de gaz qui est responsable du réchauffement de l'atmosphère. Cette chaleur additionnelle produit des changements qui commencent à peine à se manifester. Ces changements se produisent dans les vents, les précipitations, la couverture nuageuse, l'humidité et tous les autres aspects du climat.

Au Manitoba où je vis, ces changements nous inquiètent. Nous commençons à en voir les effets dans nos collectivités. L'été dernier, je suis allé voir les terres agricoles inondées juste au sud de Winnipeg. Dans le passé, les agriculteurs de la vallée de la rivière Rouge n'ont jamais eu à composer avec des inondations au beau milieu de l'été. Nos voisins du Nord s'inquiètent au plus haut point de la condition future des chemins d'hiver qui sont indispensables à un grand nombre de leurs collectivités.

Churchill, au Manitoba, est la capitale mondiale des ours blancs, mais ces magnifiques animaux sont menacés par le changement climatique. La débâcle se produit en moyenne 15 jours plus tôt qu'il y a 20 ans. Cela réduit la période pendant laquelle les ours peuvent chasser sur la banquise. Le changement climatique va toucher le mode de vie traditionnel des peuples autochtones y compris leur capacité à chasser et à pêcher.

Le Canada contribue pour environ 2 p. 100 aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais nous sommes, par habitant, les plus gros producteurs de ces gaz du monde industriel, à une exception près. Si cette contribution ne diminue pas, les conséquences pour le Canada seront très graves. Elles prendraient les formes suivantes: sécheresse dans toutes les régions agricoles, baisse du niveau d'eau dans les Grands Lacs et dans le St-Laurent, infestations d'insectes et incendies de forêt, bouleversement et réduction dans les pêches marines, fonte du pergélisol, plus grande fréquence des vagues de chaleur, baisse de la qualité de l'air et multiplication des problèmes de santé.

Il fallait faire quelque chose. Le Protocole de Kyoto et les conventions cadres sur le changement climatique sont le résultat de plusieurs décennies de négociations internationales en vue de contrôler et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si le Protocole de Kyoto débouche sur une impasse, il faudra des années pour négocier et mettre en oeuvre un nouvel accord.

Nous avons tous entendu les arguments des deux camps dans le débat sur Kyoto et autres questions complexes comme le changement climatique, qui sont souvent escamotés par les effets oratoires de la défense. J'ai tenté d'écouter la théorie de chacun des camps ainsi que l'analyse des données scientifiques et des coûts afin de pouvoir prendre une décision éclairée.

*Initiatives ministérielles*

Je suis d'accord sur les preuves présentées par les organismes comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui affirme que le réchauffement est dû à une plus grande concentration des gaz à effet de serre. Je suis d'accord avec le Manitoba, qui affirme que le Protocole de Kyoto est le seul mécanisme actuellement à la disposition des nations du monde entier qui se sont lancées dans un processus en vue de combattre les graves dangers posés par le changement climatique.

Nous ne savons pas si le Protocole de Kyoto entraînera la perte d'emplois. Le protocole est une nouvelle approche de la création d'emplois et de la croissance économique. Selon le Centre canadien de politiques alternatives, un million de dollars investi dans des projets énergétiques conventionnels générerait 7,3 emplois en moyenne tandis que la même somme investie dans les énergies renouvelables, d'origine éolienne et solaire, créerait 12,2 emplois.

Le premier ministre Klein prétend que le Protocole de Kyoto chassera les investissements et éliminera des emplois. Je suis convaincue que, en fin de compte, c'est le prix du pétrole, et non le Protocole de Kyoto, qui déterminera l'augmentation des investissements dans les sables bitumineux et autres projets énergétiques. Le facteur le plus important pour la croissance des approvisionnements en pétrole est le prix du pétrole sur la scène internationale et nous connaissons tous les variables qui influencent ce prix.

De nombreuses entreprises s'aperçoivent que rendre leur fonctionnement plus efficace non seulement réduit les émissions de gaz à effet de serre, mais leur économise de l'argent. Ainsi, Midwest Food Products, à Carberry, au Manitoba, qui a modernisé ses installations pour les rendre plus éconergétiques et diminuer sa consommation d'énergie, a économisé 900 000 \$ en 1999 et réduit ses émissions de 10 000 tonnes.

• (1040)

L'entreprise Aliments Maple Leaf, au Manitoba, a installé un système de récupération de la chaleur dans son usine de Winnipeg. Grâce à cela et à d'autres améliorations, l'entreprise économise plus de 30 000 \$ par année.

Récemment, l'Ontario Medical Association a signalé que le smog et la piètre qualité de l'air coûtent plus de 10 milliards de dollars par an à la province. Ce montant comprend les dépenses de santé et le coût de l'absentéisme au travail. On ne peut qu'appuyer un plan comme celui de Kyoto, qui réduirait les coûts de la société et les souffrances humaines.

Je ne suis pas la seule à parler de smog et de pollution atmosphérique. Des organismes comme Teamsters Canada et l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario appuient le Protocole de Kyoto.

Je voudrais aborder une autre initiative typiquement manitobaine pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de l'hydroélectricité. Selon des études fédérales, au Canada, l'hydroélectricité constitue une des méthodes les plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle est propre et abondante. Le Manitoba est disposé et capable de prendre part à une initiative à cet égard. Nous avons l'eau, le savoir-faire et les ressources humaines nécessaires pour construire ces installations au profit de tous les Canadiens. J'encourage tous les Canadiens à appuyer cette initiative.

L'hydroélectricité n'est pas l'unique source d'énergie propre. Avec le soutien du gouvernement du Canada, l'entreprise Vidir Machine Inc., de Arborg, au Manitoba, brûle de la paille, au lieu du charbon, pour chauffer des granges. Elle économise de l'argent et réduit les émissions.

**M. Chuck Strahl:** Allons donc!

**Mme Anita Neville:** Monsieur le Président, je vais transmettre à mon collègue qui chahute à l'arrière des renseignements à ce sujet, car lui-même en serait impressionné.

La paille pourrait aussi être transformée en éthanol. Le plan conçu pour le Canada par le gouvernement pour lutter contre le changement climatique prévoit que 35 p. 100 des approvisionnements en essence seront de l'essence contenant 10 p. 100 d'éthanol. C'est bon pour l'environnement et les agriculteurs.

Je sais que le Canada est un pays diversifié. Les préoccupations de l'industrie pétrolière de l'Alberta concernant Kyoto diffèrent de celles d'une province comme le Manitoba et ne sont certes pas moins importantes. Toutefois, le moment est venu d'agir ensemble et de façon logique en vue de mettre en oeuvre une vision commune d'un Canada en santé. Le XX<sup>e</sup> siècle fut la période la plus chaude sur la planète en 1 000 ans. Nous devons bien à la population, à nos enfants, à nos petits-enfants et aux futures générations d'arrière-petits-enfants de chercher à trouver une solution. La mise en oeuvre du Protocole de Kyoto aurait des répercussions favorables sur l'environnement et la santé humaine.

Je prie la Chambre d'appuyer la ratification de cet accord, geste qui ira dans le sens d'un processus de mise en oeuvre fondé sur la collaboration.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je ne sais trop par quel bout entreprendre la critique de cette présentation et je me contenterai donc de dire que, dans l'ensemble, elle était dénuée de tout sens, presque du début à la fin, si ce n'est des paroles d'introduction et de conclusion.

Comment peut-on s'opposer à une personne qui nous dit que nous devons lutter contre le smog et la pollution alors que l'accord de Kyoto n'a rien à voir avec ces phénomènes? Que dire à une personne qui prétend que nous créerions plus d'emplois en recourant davantage à l'énergie éolienne? Cela équivaut à dire que si nous nous servions de chevaux pour faire tourner des moulins à vent, nous aurions alors plusieurs milliers d'agriculteurs de plus qui s'occuperaient de ces bêtes. C'est un point de vue ridicule.

La députée a ajouté que le système de récupération de chaleur installé dans sa province est un bon exemple de la façon d'économiser de l'énergie, mais cela s'est fait sans l'accord de Kyoto. Cette mesure a été adoptée avant qu'il soit question de l'accord pour des motifs économiques, et non en raison de Kyoto.

Que répondre à une personne qui dit que c'est l'été le plus chaud en 1 000 ans? Que dit-on à quelqu'un qui n'a aucune preuve en ce sens et aucun moyen de prouver ce qu'elle dit? C'est ridicule.

Tout son discours est insensé, et je le dis pour l'encourager. La ministre de la Santé a dit qu'on a besoin de certitude pour la bonne marche des affaires.

Cela me rappelle beaucoup les discours sur le processus de règlement des revendications territoriales en Colombie-Britannique, où il fallait apporter un peu de certitude afin d'assurer la prospérité des entreprises. En 10 ans, le processus en question n'a pas réussi à régler la moindre revendication territoriale dans toute ma province. Pendant 10 ans, nous avons dû composer avec l'incertitude et assister au gaspillage de centaines de millions de dollars. Le gouvernement a contraint et tenu les autochtones dans la pauvreté pendant 10 autres années, en criant sur tous les toits que le processus allait bon train. Celui-ci n'offrait pourtant aucune certitude.



*Initiatives ministérielles*

Comme l'a indiqué la ministre de la Santé, les milieux d'affaires en Alberta ne sont pas encore en mesure d'expliquer l'accord de Kyoto. Pourquoi? Parce que personne ne le comprend, surtout pas les entreprises en Alberta.

Comment la députée peut-elle se prononcer en faveur d'un accord comme celui de Kyoto lorsque sa collègue, la ministre de la Santé, affirme que personne dans les milieux d'affaires albertains ne peut expliquer cet accord? Comment, à son avis, ce manque de certitude pourrait-il favoriser la croissance économique que tous estiment nécessaire pour nettoyer l'environnement, au lieu de ce gâchis de Kyoto que nous sommes tous censés signer la semaine prochaine?

**Mme Anita Neville:** Monsieur le Président, je pense que nous assistons actuellement à la naissance d'une nouvelle industrie à la Chambre, celle du vent. À mon avis, le député devrait se déplacer un peu plus au Canada, se renseigner sur les répercussions prévues ailleurs au Canada et voir ce qui se produit à l'étranger.

• (1045)

La ministre de la Santé soulève des questions importantes en parlant de certitude. Je sais que tous les députés du parti ministériel et moi-même tenons à ce qu'aucune région ne soit pénalisée et à ce qu'un processus de consultation de tous les secteurs industriels, groupes d'employés et localités soit en place et veille à ce que personne ne soit lésé.

**M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, je dois commenter la charge tout à fait gratuite du député de Fraser Valley. Heureusement, je pense que les autres députés de son parti n'ont pas une aussi grande méconnaissance de l'accord.

C'était une bonne chose que la députée parle de l'importance du Protocole de Kyoto et de la réduction du smog. Le député d'en face a parlé de simplification exagérée. Malheureusement, l'ancien porte-parole en matière de santé de son parti avait la même méconnaissance du dossier, et je dois avouer que c'était aussi mon cas lorsque j'ai entendu parler de l'accord de Kyoto pour la première fois. Cet accord vise seulement le dioxyde de carbone et un certain nombre d'autres gaz. On pourrait penser qu'il n'a rien à voir avec le smog, mais lorsqu'on réduit les émissions de gaz à effet de serre, on réduit aussi le smog. Le smog baisse considérablement lorsque les entreprises parviennent à réduire les gaz à effet de serre...

**Une voix:** Comment?

**M. Larry Bagnell:** Quelqu'un demande comment. La réponse est évidente: en réduisant les émissions de gaz provenant des véhicules et des brûleurs à mazout ainsi que les émissions produites par le charbon et le carburant diesel. Ces émissions s'accompagnent de nombreuses particules. Elles causent l'emphysème, des maladies respiratoires et l'asthme qui font tant de tort à nos proches, à nos familles et à notre système de soins de santé.

La députée pourrait-elle nous donner des exemples d'entreprises du Manitoba qui ont réussi à réduire leur consommation d'énergie et qui ont réalisé des profits?

**Mme Anita Neville:** Monsieur le Président, avec l'appui des gouvernements manitobain et fédéral, plusieurs entreprises du Manitoba s'efforcent de réduire leurs émissions de gaz. La société Hudson Bay Smelting and Mining a pris un certain nombre d'initiatives importantes pour épargner de l'argent tout en réduisant ses émissions. La société Simmons Canada Incorporated, qui est installée au Manitoba aussi bien que dans d'autres régions du Canada, a aussi pris un certain nombre d'initiatives importantes. Il

importe que nous travaillions en collaboration, que nous consultions et que nous poursuivions ces initiatives.

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat sur la ratification du protocole de Kyoto.

La ministre de la Santé, qui représente ici Edmonton-Ouest, vient de dire quelques mots sur la question. Elle propose qu'on réduise les risques pour l'industrie pétrolière et gazière tout en appuyant d'une façon ou d'une autre la ratification. Cela semble plutôt contradictoire. En soi, la ratification du protocole sans plan de mise en oeuvre, avec l'appui de l'industrie, expose celle-ci aux pires risques. Les conséquences de cela sont déjà manifestes.

On a beau nier qu'un tel rapport existe, mon collègue avait hier en main, au cours de la période des questions, un rapport produit par les principales entreprises de capital de risque du Canada, qui forment l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Le rapport porte sur un sondage effectué auprès de 53 grands analystes américains d'actions. D'après les deux tiers d'entre eux, la mise en oeuvre du traité international de contrôle du climat serait préjudiciable à l'économie canadienne et amènerait Wall Street à revenir sur ses investissements dans le secteur énergétique canadien. Cela est déjà en train de se produire. De grands investisseurs internationaux, dont dépend l'avenir du Canada, ont déjà menacé de réduire leurs investissements si nous tentions de ratifier le protocole sans plan de mise en oeuvre.

Le député de Winnipeg-Centre-Sud, qui a parlé il y a quelques instants, a soutenu que les intérêts de l'Alberta étaient différents de ceux du Manitoba et d'autres régions. La circonscription que je représente, Nanaimo—Alberni, se trouve en Colombie-Britannique. Beaucoup de gens y sont très préoccupés par l'environnement, tout comme moi d'ailleurs et comme les députés de ce côté-ci de la Chambre. Mais nous sommes également préoccupés par la question du plan de mise en oeuvre. Comment le député propose-t-il de régler un problème comme celui auquel est confronté une province comme le Manitoba où les marchandises sont transportées sur d'énormes distances, par exemple entre Winnipeg et des régions comme Morder et Winkler où sont établis des membres de ma famille? Le coût du transport y est très lourd et il fait très froid dans cette province. J'ai grandi à Winnipeg et il y fait froid, un peu comme à Ottawa aujourd'hui.

Nous devons chauffer nos maisons. Ce serait bien si nous pouvions tous nous installer dans des maisons à haut rendement énergétique. Mais qu'en coûterait-il aux propriétaires des maisons? Le gouvernement veut nous faire acheter des voitures éconergétiques. Les habitants des régions rurales qui doivent se rendre en ville ont besoin de véhicules capables de transporter des fournitures agricoles et des provisions. Aller au supermarché n'est pas l'affaire de cinq minutes à pied, comme c'est le cas pour beaucoup de citoyens. Que propose le député comme solution aux problèmes de la très grande cherté des transports? Le climat est glacial au Canada. Nous sommes confrontés à de graves difficultés lorsqu'il s'agit de chauffer nos maisons.

### Initiatives ministérielles

Nous pourrions décider de revenir aux huttes de terre, comme les premiers habitants du Canada, ou encore comme M. Snorri Thorfinnson. Nous avons lu des articles au sujet de la localité de l'Anse aux Meadows, à Terre-Neuve. On y a érigé des huttes de terre thermiquement isolées, dont les parois sont d'un mètre et demi d'épaisseur. Ces huttes se sont avérées passablement efficaces et elles permettent de conserver l'énergie. Mais je ne crois pas que les Canadiens, pour la plupart, accepteraient de vivre dans des maisons comme celles-là. Nous nous demandons comment certains des partisans du Protocole de Kyoto veulent que nous chauffions nos maisons. Nous nous demandons comment le Canada peut prendre de l'expansion et se développer, au vu des restrictions que nous imposera le Protocole de Kyoto.

Aujourd'hui, dans mon discours, je voudrais m'arrêter sur plusieurs questions reliées au Protocole de Kyoto: les données scientifiques, les aspects économiques et les répercussions du Protocole de Kyoto sur ma circonscription de Nanaimo—Alberni.

Pour ce qui est de la science, à la page 5 du Plan du Canada sur les changements climatiques, le gouvernement affirme qu'il existe un vaste consensus chez les scientifiques voulant que les changements climatiques soient déjà en cours et que les activités humaines y contribuent. Y a-t-il un vaste consensus et est-ce une déclaration exacte? Je prétends que c'est une déclaration tout à fait trompeuse. Les scientifiques spécialistes du climat reconnaissent que ce dernier change toujours, mais il est tout simplement faux de prétendre qu'il y a un consensus voulant que les activités humaines contribuent au changement.

Dans les dictionnaires, on dit qu'un consensus, c'est un accord général ou une unanimité; il est question de la solidarité d'un groupe sur le plan des sentiments et des croyances. Cependant, il y n'a pas d'unanimité ou même d'accord général entre les scientifiques sur la possibilité qu'un réchauffement de la planète soit en train de se produire, encore moins qu'il soit causé par l'activité humaine.

En ce qui concerne la communauté scientifique opposée au Protocole de Kyoto, depuis que le traité sur le climat a été élaboré à Rio de Janeiro en 1992, des scientifiques ont montré leur désaccord dans quatre pétitions. Nous avons la déclaration de 1992 par des scientifiques spécialistes de l'atmosphère sur le réchauffement dû à l'effet de serre qui portait plus de 100 signatures. En 1992, nous avons eu l'appel de Heidelberg, qui portait plus de 4 000 signatures. Ce ne sont pas des étudiants en biologie du niveau secondaire. Ce sont des scientifiques internationaux réputés qui ont des compétences reconnues.

● (1050)

En 1996, la déclaration de Leipzig a été signée par quelque 130 experts américains de premier plan en climatologie, y compris plusieurs experts qui avaient participé en fait aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies, ce qu'on appelle le GIEC.

La Pétition de l'Oregon de 1998 a été signée par quelque 17 000 scientifiques américains jusqu'à maintenant. Nous pourrions prétendre qu'il est évident qu'il n'y a pas de vaste consensus chez les scientifiques et le gouvernement dénature les faits lorsqu'il dit le contraire aux Canadiens.

Les modèles de circulation générale, MCG, sont de faibles instruments de prévision. Les prévisions varient de jusqu'à 300 p. 100 lorsqu'il s'agit de température. Elles exigent des ajustements arbitraires. Nous devons toujours examiner nos hypothèses lorsque nous établissons des modèles scientifiques, car il y a un élément de la logique appelé une fausse conclusion. On peut

arriver à une conclusion erronée à la suite d'un raisonnement logique s'il est basé sur une fausse hypothèse.

Nous ferions bien d'examiner les hypothèses. Dans ce cas-ci, elles prévoient des ajustements arbitraires. Elles ne peuvent s'occuper des processus des nuages essentiels à moyenne échelle et petite échelle. Les prévisions d'un réchauffement important sont fondées sur une rétroaction positive de la part de la vapeur d'eau atmosphérique.

Les MCG ne peuvent expliquer les observations passées. La température a grimpé entre 1920 et 1940. Puis, on a observé une tendance au refroidissement jusqu'en 1975. Depuis 1979, les données recueillies par satellite n'ont révélé aucun réchauffement.

Parmi les autres explications qu'il faudrait analyser, on peut citer la diminution de la rétroaction positive des vapeurs d'eau; une augmentation de la couche nuageuse; les aérosols anthropiques; les transformations du sol dues à l'activité humaine; l'augmentation de la circulation aérienne; les variations de l'activité solaire, y compris les changements de conditions météorologiques. On sait pertinemment que ces variations solaires ont un impact considérable sur le climat. Il en a toujours été ainsi, semble-t-il, depuis le début des temps et de l'histoire.

Kyoto donnera-t-il les résultats escomptés? Voici ce qu'en pense Richard Benedick, l'un des principaux négociateurs du Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone, un accord international qui fut très efficace. Un de ses articles, qui cherchait à déterminer dans quelle mesure le Protocole de Kyoto est réalisable, a été publié sur le site du forum électronique *Weatherwane*.

Richard Benedick y affirme que Kyoto aura un effet négligeable sur le système climatique. Quels sacrifices le gouvernement demande-t-il aux Canadiens en échange d'un résultat très incertain? La question se pose.

Jerry Mahlman, un scientifique de Princeton et conseiller du président Clinton en matière d'environnement, aurait dit, selon un article paru dans *Science* le 19 décembre 1997, qu'il faudra peut-être adopter 30 autres accords de Kyoto au cours du prochain siècle pour maîtriser le réchauffement global. Même si l'accord de Kyoto est signé, mis en oeuvre et respecté, les experts ne croient pas vraiment qu'il aura un impact significatif sur le changement climatique de la planète.

Les deux tiers des pays ne sont pas assujettis à l'accord de Kyoto. Malgré la mise en oeuvre de cet accord, les émissions totales de CO<sub>2</sub> pourraient tout aussi bien grimper en flèche. On peut dire une telle chose parce que l'accord permet les échanges de droits d'émission. Le Canada ne serait pas tenu de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Kyoto établirait un système de crédits d'émissions. Le Canada pourrait acheter des crédits pour atteindre ses objectifs en versant certaines sommes à des pays étrangers et, dans certains cas, à des pays dont le bilan environnemental est bien pire que le nôtre; on pourrait donc choisir cette démarche au lieu de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Dans son état actuel, le Protocole de Kyoto est un accord très faible et il pourrait constituer non pas un bienfait, mais plutôt une menace pour l'environnement.

Voici quelques données. Le CO<sub>2</sub> attribuable à l'activité humaine représente environ 0,4 p. 100 de tout le CO<sub>2</sub> rejeté dans l'atmosphère. Les vapeurs d'eau, qui causent 97 p. 100 des effets de serre, produisent cent fois plus de CO<sub>2</sub> en volume.

*Initiatives ministérielles*

•(1055)

L'accord de Kyoto ne tient pas compte des préoccupations sérieuses concernant la contamination de l'environnement en général ou la pollution atmosphérique en particulier, imputable aux matières particulaires, au dioxyde de soufre, à l'oxyde nitreux et au smog. On induit en quelque sorte les Canadiens en erreur en les amenant à penser que les réductions de gaz carbonique entraîneront une diminution du smog, qui nous préoccupe.

Il est intéressant de signaler que les ballons-sondes météorologiques n'ont relevé aucun réchauffement de la température au cours des 45 dernières années. Les personnes qui marchent aujourd'hui dans les rues d'Ottawa ne doivent guère penser au réchauffement climatique. Des températures glaciales couvrent le pays d'un bout à l'autre. S'il y a accord au sujet du réchauffement climatique, il ne se manifeste certainement pas cette semaine au Canada.

Les ballons-sondes météorologiques n'ont relevé aucun réchauffement de la température depuis 45 ans, et les satellites non plus, depuis 23 ans. Ces deux méthodes sont infiniment plus fiables que les lectures de température au sol. Il y aurait peut-être lieu de répondre à cette question. Les députés d'en face pourraient-ils m'expliquer? S'il est certain que l'intervention humaine contribue au réchauffement climatique, et si nous sommes certains de la réalité du phénomène, comment se fait-il que les ballons-sondes n'aient pas relevé de hausse des températures au cours des 45 dernières années, et que les satellites ne l'aient pas davantage confirmé au cours des 23 dernières années? La question est justifiée.

J'aimerais maintenant parler des aspects économiques de Kyoto. Quand on veut savoir ce que l'application du Protocole de Kyoto coûtera aux Canadiens, on ne nous donne guère d'information à ce sujet.

**Une voix:** On ne nous répond pas.

**M. James Lunney:** Un de mes collègues dit que nous n'obtenons pas de réponse, et c'est un fait.

Le plus récent plan fait état d'un seul montant, 1,6 milliard de dollars, que le gouvernement a d'ailleurs déjà dépensé. Voilà une statistique intéressante. Nous avons déjà dépensé beaucoup d'argent dans ce dossier, parce qu'il nous préoccupe. Nous devrions nous intéresser à la science et être de bons gestionnaires de la planète. Nous devrions songer à la façon de mieux exploiter les ressources dont nous avons besoin, trouver un mode de vie plus adapté pour nos collectivités, réduire le plus possible les répercussions de notre action sur l'environnement afin de le protéger, et le gérer de façon à en assurer la durabilité pour les générations futures.

Si nous nous engageons dans un projet dont le coût sera exorbitant, nous devrions nous assurer d'en obtenir des résultats souhaitables. Pour l'heure, nous ignorons ce qu'il nous en coûtera.

L'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada estime que le Canada perdra 450 000 emplois, ce qui représente un manque à gagner de 40 milliards de dollars. Le Canada lutte déjà pour relever le défi de la concurrence dans le contexte de la mondialisation. Comment notre pays peut-il s'astreindre aux conditions de cet accord et le ratifier alors que notre principal partenaire commercial, au sud de la frontière, et notre autre partenaire commercial nord-américain ne le ratifieront pas? Lorsqu'on sait que 85 p. 100 de nos activités commerciales sont menées au sud de la frontière, comment pouvons-nous imaginer que la mise en oeuvre de cet accord n'aura pas d'incidence sur notre économie?

La plus grande partie de notre industrie se concentre directement en bordure du 49<sup>e</sup> parallèle. Cette semaine, une scierie de

Fort Langley, en Colombie-Britannique, s'est expatriée, pour aller s'installer juste au sud du 49<sup>e</sup> parallèle, à Sumas, dans l'État de Washington. Le PDG de l'entreprise a déclaré que ce déménagement permettra, d'une part, d'éviter de payer 800 000 \$ par mois en droits de douane sur le bois d'oeuvre et, d'autre part, de réaliser des gains d'efficacité. Il y a lieu de se demander si ce déménagement a quelque chose à voir avec la nouvelle centrale au gaz de 600 mégawatts, qui est présentement en construction à Sumas, au sud du 49<sup>e</sup> parallèle.

Le député qui siège à côté de moi représente une circonscription qui sera grandement touchée par ce projet, parce que les Américains obtiendront les 56 emplois de la scierie de Fort Langley, en plus de centaines d'emplois pour la construction de la centrale, au sud de la frontière. Or, l'énergie produite est destinée à la ville de Seattle et à la Californie.

La centrale ne peut être construite à Seattle parce cette ville est déjà aux prises avec ses propres préoccupations en matière de pollution. Ainsi, comme Seattle ne veut pas de la centrale sur son territoire, elle sera construite en bordure du 49<sup>e</sup> parallèle, à la frontière avec le Canada. L'énergie sera acheminée en passant par le Canada, ce qui signifie que des lignes de transport d'électricité traverseront une région habitée. Ainsi, les résidents de cette région sont préoccupés par les rayonnements électromagnétiques produits par ces lignes. Par surcroît, cette électricité sera acheminée vers le réseau situé au sud de la frontière.

Entre-temps, les particules provenant des nouvelles centrales se répandront dans la vallée du Fraser. Compte tenu de la concentration démographique et de la façon dont l'air s'engouffre dans la vallée, en direction sud, les résidents de la région devront subir les conséquences d'une augmentation de la pollution atmosphérique. Cette pollution équivaut aux vapeurs dégagées chaque jour dans la vallée du Fraser par des milliers de voitures tournant au ralenti. Or, la vallée du Fraser est déjà l'une des régions canadiennes les plus durement touchées par la pollution atmosphérique.

•(1100)

**Une voix:** Le Protocole de Kyoto ne prévoit rien à cet égard.

**M. James Lunney:** Non, il ne prévoit rien à cet égard. En fait, c'est un signe précurseur de ce qui s'en vient. Une si grande proportion de nos entreprises appartiennent déjà en tout ou en partie à des intérêts américains. Comme nous l'avons vu dans l'affaire de l'usine Ford d'Oakville tout récemment, Ford, se sentant menacée, a tout simplement fermé une usine très efficace et transféré ses activités au sud de la frontière pour protéger l'industrie américaine. Si nous accordons maintenant un avantage énergétique aux industries pour produire de ce côté-ci de la frontière, ne croyez-vous pas que, motivées par le profit, ces industries fermeront leurs usines au Canada et s'en iront au sud du 49<sup>e</sup> parallèle? Que ceux qui sont d'avis que seule l'Alberta sera touchée se ravisent parce que, à mon avis, l'industrie de l'Ontario sera très durement touchée par le protocole et que, selon toute probabilité, on assistera à un retrait des investissements en Ontario aussi bien qu'en Colombie-Britannique. La population de l'Ontario devrait s'en préoccuper vivement.

*Initiatives ministérielles*

La Colombie-Britannique a déjà été durement touchée par la crise du bois d'oeuvre. Elle est maintenant confrontée à une entente qui poursuit des objectifs très discutables quant à la protection de l'environnement. Croit-on que la pollution s'arrête au 49<sup>e</sup> parallèle? Croit-on que la pollution qui sera causée par les entreprises qui iront s'établir aux États-Unis ne franchira pas le 49<sup>e</sup> parallèle? Le gouvernement est-il en train d'élaborer un plan pour ériger une sorte d'écran autour du Canada? Croyons-nous que nous sommes isolés du reste du monde? Quant on sait qu'un si grand nombre d'autres pays, qu'un aussi grand nombre de grands producteurs ne signeront pas le protocole, on n'a d'autre choix que de conclure que notre petite contribution ne donnera sans doute pas grand-chose.

Selon la Fédération des contribuables canadiens, le Protocole de Kyoto coûtera pas moins de 2 700 \$ par famille. Il y a sans doute des familles qui ont les moyens d'isoler leurs maisons pour qu'elles soient conformes à la norme R-2000—certaines d'entre elles le sont peut-être déjà—, mais j'estime que ce n'est pas le cas d'un grand nombre de Canadiens. Pour nombre de Canadiens, 2 700 \$ par famille représentent une forte proportion de leur revenu disponible.

Ce serait bien de pouvoir acheter une plus petite voiture. Ce serait bien si nous n'étions pas obligés de nous déplacer si loin en voiture. Ce serait bien s'il ne faisait pas si froid. Ce serait bien si nous n'étions pas obligés de faire chauffer le moteur de notre voiture avant d'y prendre place, contrairement à bien des ministres, dont le moteur de la voiture tourne au ralenti à l'extérieur du Parlement, par une journée comme celle-ci, et continuera de tourner au ralenti après la période de questions. Nous voyons les moteurs ronronner dehors.

**Une voix:** Même le ministre de l'Environnement?

**M. James Lunney:** Oui, même lui, et je songe au député de Red Deer, qui nous a si bien aidés à expliquer ces enjeux aux Canadiens. Nous sommes très reconnaissants. Le député a pris le temps d'étudier la question et il la comprend. Il a des antécédents en biologie, il est écologiste et il est préoccupé. Certains ont parlé d'obstruction systématique. Ce n'était pas de l'obstruction au sens classique du terme. Le député de Red Deer tentait d'informer les Canadiens des enjeux importants qui sont liés à l'accord de Kyoto et des coûts qu'il entraînera. La question le passionne.

Merci, Monsieur le Président, je comprends que vous pouvez m'entendre. Je suis désolé d'avoir élevé le ton. Il est difficile de ne pas s'emporter au sujet d'une question qui coûtera si cher aux Canadiens et qui leur rapportera si peu.

Selon Mark Jaccard, économiste en énergie de l'Université Simon Fraser, l'économie canadienne subira une perte permanente au chapitre de son produit intérieur brut et une baisse réelle de sa richesse de jusqu'à 2,5 p. 100 par année. Une étude réalisée en 1998, en partie par l'American Farm Bureau Federation, a conclu que la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto augmenterait les dépenses. J'espère que la députée de Winnipeg-Centre-Sud, qui a pris la parole, ainsi que ses électeurs et ceux des régions agricoles du Manitoba, y compris mon beau-frère, écoutent aujourd'hui, car l'étude a montré que la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto accroîtrait les dépenses agricoles dans une proportion allant jusqu'à 23 p. 100. Je me demande ce que nos agriculteurs de la Saskatchewan ou de l'Alberta, qui sont déjà écrasés sous un fardeau financier, pensent de cela. La fédération estime que cette mise en oeuvre augmenterait les dépenses agricoles dans une proportion allant jusqu'à 23 p. 100 et réduirait le revenu agricole annuel de 24 à 48 p. 100, ce qui diminuerait les exportations agricoles et aurait pour conséquence nette d'acculer de nombreux agriculteurs à la faillite.

●(1105)

Pour ce qui est des coûts auxquels le gouvernement devra faire face, quelles sont les prévisions établies pour le nouveau plan préparé par le gouvernement fédéral? On ne sait pas encore ce qu'il en coûtera au gouvernement pour la production d'énergie de substitution, les primes qui seront remises aux propriétaires et les crédits de pollution étrangers? Quelle sera l'importance du Fonds d'innovation? On n'en sait rien. Quel sera le budget associé à tout cela? On ne le saura pas avant février ou peut-être même plus tard. Et les peines qui s'appliqueront aux grandes sociétés qui ne respecteront pas les ententes sur les émissions de gaz? On n'en sait rien. Nous pourrions obtenir en avril prochain des renseignements sur les répercussions que cet accord pourrait entraîner pour les grandes sociétés. Si les grandes sociétés ne sont pas en mesure de se conformer au plan d'ici 2012, qui est la date limite de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto, elles pourront demander une prolongation jusqu'à ce que l'on mette au point des mesures technologiques qui permettront de réduire les émissions de gaz. Cette question préoccupe les électeurs de ma circonscription au plus haut point. Ils m'ont écrit. Ils veulent savoir ce qu'il en coûtera aux gens de Nanaimo—Alberni.

Le gouvernement veut que les Canadiens achètent des véhicules à haut rendement énergétique, qu'ils utilisent moins leurs véhicules, qu'ils ne fassent plus tourner le moteur de leurs véhicules au ralenti, qu'ils rénovent leurs vieilles maisons, qu'ils achètent des maisons neuves respectant la norme R-2000 et qu'ils remplacent leurs appareils électriques par des appareils éconergétiques. Il veut que nous reléguions nos sècheuses aux oubliettes et que nous retournions aux bonnes vieilles cordes à linge. Certains n'y verraient pas d'objection. Mon épouse par exemple aime bien la corde à linge. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde.

Les habitants de la Colombie-Britannique, particulièrement ceux de la circonscription de Nanaimo—Alberni, subissent déjà les répercussions désastreuses du conflit canado-américain sur le bois d'oeuvre. On évalue à 15 000 le nombre d'emplois perdus. Bon nombre des gens qui ont perdu leur emploi vivent sur les côtes de la Colombie-Britannique et dans ma circonscription.

Des gens m'ont écrit pour me faire part de leurs préoccupations concernant l'accord de Kyoto. Je pense par exemple à Ed et Linda Mattet Brigitte Deleeuw de Parksville, ainsi que Jeff Jordanov. Un autre homme de ma circonscription m'a écrit me demandant quelles répercussions cet accord pourrait avoir sur l'industrie de la construction et ce que cela pourrait signifier pour lui-même. Ils veulent tous savoir pourquoi le Canada devrait s'engager à respecter un objectif inatteignable qui nous forcera à faire des paiements à des pays qui n'ont aucun objectif à respecter.

Cet accord soulève bon nombre de questions. Des questions qui n'ont pas de réponses. Il y a beaucoup de choses que les Canadiens veulent savoir. Il y a bon nombre de consultations qui n'ont pas été faites. Nous encourageons tous les Canadiens à tenir compte des coûts que cet accord entraînera pour le gouvernement et nous demandons aux députés de ne pas s'engager dans un programme qui désavantagera et paralysera le Canada, sans savoir quels en seront les coûts.

●(1110)

**M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.):** Monsieur le Président, le député d'en face a fait allusion à cette mystérieuse pétition de l'Oregon. Il a ajouté que 17 100 scientifiques avaient signé cette pétition.

*Initiatives ministérielles*

La U.S. National Academy of Sciences a publié la déclaration suivante, dans laquelle des scientifiques américains de très grand renom disent ceci: «La pétition ne reflète pas les conclusions des rapports d'experts de l'académie.» Nous sommes donc en présence de la pétition de l'Oregon, signée par 17 000 scientifiques, et d'une déclaration contraire de la U.S. National Academy of Sciences. Je voudrais que le député d'en face me dise comment il réagit à l'académie américaine, qui est en désaccord.

**M. James Lunney:** Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Il a illustré le point que j'ai essayé de faire ressortir au début: il n'existe aucun consensus chez les scientifiques. On discute beaucoup des facteurs, nombreux, qui influent sur la planète. Les changements de niveau de l'énergie solaire ont une influence. En milieu urbain, les gens constatent que leur environnement a changé. Là où j'habite, dans l'île de Vancouver, j'ai observé des changements depuis que je m'y suis installé, il y a 12 ans. Dans mon quartier, il y a maintenant des maisons là où il y avait des forêts. Des changements se produisent tout autour de nous, et cela nous concerne.

Il est impossible de dire que les scientifiques qui étudient la question sont parvenus à un consensus. De nombreux facteurs jouent sur notre environnement. Le député a bien compris qu'il n'y a pas accord pour l'instant. Il y a matière à de très vives préoccupations pour les Canadiens, car nous nous imposons un cadre économique pour essayer d'atteindre un objectif idéologique, alors que les résultats sont loin d'être évidents et réalisables.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la députée de Winnipeg-Centre-Sud a d'abord dit dans son discours que le Protocole de Kyoto aborderait le problème du smog. Puis, elle a dit que les feux de paille constitueraient une source d'énergie alternative. Voilà qui m'étonne, car cela va à l'encontre du but consistant en l'élimination du smog, bien que le protocole n'aborde pas directement ce problème. J'aimerais entendre les commentaires du député à ce sujet.

J'aimerais aussi savoir ce qu'il pense des propos de la députée lorsqu'elle a dit que la planète était en fait plus chaude aujourd'hui qu'il y a 1 000 ans. La députée a dit que le siècle dans lequel nous vivons était le plus chaud depuis mille ans. Elle n'a apporté aucune preuve à cet effet, mais ce sont ses paroles. Elle a précisé que le climat était plus chaud il y a 1 000 ans, ce qui justifie, je suppose, l'appellation Groenland, par exemple. Il y a 1 000 ans, les gens qui vivaient au Groenland cultivaient une terre fertile, terre aujourd'hui recouverte de glace, bien sûr.

Je me demande si le député peut commenter les contradictions que je trouve évidentes dans le discours de l'intervenante précédente.

**M. James Lunney:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Les feux de paille sont certainement une idée intéressante, et nous devons chercher à savoir d'où vient cette idée. Il est évident que les polluants et les particules dans l'air nous inquiètent, et les feux de paille pourraient fort bien créer un problème environnemental.

Cependant, les députés de ce côté-ci de la Chambre sont surtout préoccupés du fait que le Protocole de Kyoto vise principalement les émissions de CO<sub>2</sub>. S'il y a des propriétaires de serre dans cette enceinte, ils savent que les plantes sont friandes de CO<sub>2</sub>, si bien qu'ils en ajoutent dans leur serre. Le CO<sub>2</sub> peut difficilement être considéré comme un polluant puisqu'il favorise la croissance des plantes. Par ailleurs, nous inhalons tous du CO<sub>2</sub>, et une grande quantité est émise dans cette enceinte aujourd'hui. En ouvrant les

fenêtres pour nous oxygéner, nous tiendrions peut-être un débat un peu plus sensé.

Nous craignons que le Protocole de Kyoto ne fasse rien pour la contamination environnementale en général et la pollution de l'air en particulier. Le protocole ne vise pas les polluants réels: l'anhydride sulfureux, l'oxyde nitreux et le smog. Le Protocole de Kyoto ne concernera pas les pays qui produisent les deux tiers des émissions de dioxyde de carbone produites par les humains.

Par conséquent, il est peu probable que l'accord de Kyoto entraîne une réduction significative de la production mondiale de CO<sub>2</sub>. Et pour ce qui est de la mince contribution du Canada à cette équation, croit-on vraiment qu'en imposant des restrictions à l'industrie, en limitant nos propres émissions et en abandonnant toutes nos voitures pour nous mettre à la bicyclette, nous empêcherons l'industrie de se développer au sud de la frontière, en Russie, en Chine et dans d'autres pays qui polluent bien plus que le Canada ne pourra jamais le faire?

Nos amis d'en face tentent de nous faire avaler une pilule idéologique. C'est bien beau de penser à protéger la planète de cette façon, mais si on veut protéger la planète, chers amis, il faut le faire correctement. Nous voulons disposer d'un plan purement canadien dans lequel on investira notre argent. Plutôt que d'envoyer notre argent à d'autres pays ayant un dossier et un système de contrôle pires que les nôtres, nous préférierions le voir investi ici, dans des sources d'énergie de substitution. On devrait favoriser un meilleur usage de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et de l'énergie hydroélectrique. Il reste encore des ressources inexploitées au pays. Nous pouvons certainement construire des barrages hydroélectriques et ériger à côté des échelles à poissons. Il y a moyen d'exploiter nos ressources sans nuire à l'environnement.

Notre pays offre des possibilités extraordinaires. Les sources d'énergie y sont nombreuses. Pourquoi laisserions-nous un tel accord nous limiter sous ce rapport, compte tenu des réalités et du climat rigoureux auxquels nous devons faire face? Nous avons besoin de chauffer nos maisons. Nous devons assumer des coûts de transport énormes, contrairement aux pays européens, dont les habitants sont regroupés au sein de petites collectivités. Ces pays n'ont pas à absorber de tels coûts, pas plus que le Japon, lequel compte énormément sur le transport en commun. Les Canadiens ont de grandes distances à parcourir et ils ont besoin de moyens de transport. La plupart d'entre nous n'ont pas une épicerie au coin de la rue où ils pourraient aller à pied.

•(1115)

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la ministre de la Santé, qui est la ministre principale représentant l'Alberta, a dit qu'il y a quatre conditions qu'elle estime nécessaire de remplir pour que cet accord puisse être ratifié. Premièrement, l'accord de Kyoto ne devrait nuire en rien à notre croissance économique, ce qui commence par une affirmation ridicule.

Deuxièmement, elle dit qu'aucune région, aucune province ni aucun secteur ne devrait avoir à en subir à elle seule ou à lui seul les conséquences défavorables, ce qui peut se produire ou non. Nous en souffrirons peut-être tous également, et en souffrir également ensemble fait penser au socialisme, où les gens disent qu'ils n'ont rien mais qu'au moins ils sont tous logés à la même enseigne. Voilà peut-être ce qu'elle pense.

### *Initiatives ministérielles*

Quant aux deux dernières conditions, elle dit que les entreprises ont besoin d'un élément de certitude. Autrement dit, les gens doivent savoir quelles en seront les répercussions pour leur entreprise. Et enfin, elle dit qu'il nous faut des partenariats solides pour parvenir à atteindre les objectifs fixés par le Protocole de Kyoto.

À propos de ces deux dernières conditions, elle a admis que les entreprises ne peuvent pas expliquer le Protocole de Kyoto à leurs actionnaires ni les unes aux autres ou ne le comprennent tout simplement pas et ne peuvent l'expliquer parce qu'elle ne peut pas le leur expliquer. Deuxièmement, à propos de ce besoin de partenariats solides, les provinces se sont retirées et aucun des principaux intervenants ne comprend le protocole ni ne veut participer à sa mise en oeuvre. Elle conclut en disant que, si les conditions préalables ne sont pas respectées, elle se verra peut-être obligée de ne pas appuyer le protocole puisque son allégeance va d'abord à l'Alberta.

Comment le député pense-t-il que la ministre de la Santé pourra appuyer le protocole alors qu'il est impossible de remplir actuellement deux des quatre conditions qu'elle a énoncées?

**M. James Lunney:** Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. C'est un peu paradoxal de voir la ministre, qui représente une circonscription de l'Alberta, se lever à la Chambre pour essayer en quelque sorte de défendre ce protocole alors que sa province est aussi menacée.

Il n'y a pas de certitude. La certitude économique dont les entreprises ont besoin est déjà en péril. Le président de l'ACCOVAM, association qui compte 190 membres et qui représente toutes les grandes maisons de courtage ainsi que les divisions des valeurs mobilières de toutes les banques à charte, estime que la friction entre le fédéral et les provinces a créé un sentiment d'incertitude envers l'économie canadienne chez bon nombre d'investisseurs américains.

Nos investissements sont en danger, de même que notre avenir, et tout cela pour poursuivre un rêve idéologique qui n'a rien à voir avec la réalité.

• (1120)

**M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Dufferin—Peel—Wellington—Grey.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cette motion. Il convient de signaler, comme d'autres députés l'ont fait auparavant, que l'accord peut être ratifié sans l'approbation du Parlement; c'est une question qui relève de l'exécutif. C'est certainement là quelque chose que la Chambre, peut-être par l'intermédiaire d'un comité, voudra peut-être envisager de changer un jour.

Je voudrais parler de façon plus particulière du plan de mise en oeuvre et du fait que l'accord de Kyoto touche autant de secteurs. Le plan de mise en oeuvre lui-même doit faire l'objet d'un examen très minutieux par les députés. La vraie question qui importe pour moi aujourd'hui, et celle sur laquelle le débat devrait porter essentiellement, est la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto, la façon de s'y prendre pour que cet accord soit le plus utile et le plus avantageux possible pour les Canadiens.

Nous avons certainement constaté des progrès dans le plan révisé qui a été proposé au sujet des accords sectoriels. Après examen, on constate que le gouvernement a tenu compte de certaines des préoccupations exprimées.

L'élément le plus important du plan concerne le traitement que nous réservons à l'industrie, notamment aux grands émetteurs, sur une base sectorielle. Le gouvernement a toujours dit qu'il ne veut pas désavantager indûment quelque secteur que ce soit, et il est

important de maintenir ce cap. Cependant, l'autre changement que je préconiserais dans le plan de mise en oeuvre, c'est la levée du plafond lorsqu'on négocie les pactes sectoriels avec les grands émetteurs. Négociions ces pactes. Évaluons les risques qui peuvent se poser et les progrès qui pourraient être réalisés en l'absence de plafond.

Il a été question, dans le plan, de reconnaissance pour les interventions diligentes, mais il faut être bien clair tout au long du processus. Le ministre de l'Environnement et d'autres ont dit que la clé c'est d'intervenir tôt. Ils veulent encourager les entreprises à adopter promptement des mesures.

Dans mon esprit, le message qu'il faut envoyer à l'ensemble de l'économie, c'est qu'on ne devrait pas punir, mais récompenser les entreprises qui agissent promptement pour maximiser leur efficacité énergétique et, partant, être plus rentables. Il faut prévoir des incitatifs afin que les entreprises interviennent avec diligence. En allant de l'avant, on doit enchâsser comme un principe fondamental de la stratégie de mise en oeuvre en matière de changements climatiques la pleine reconnaissance des mesures adoptées promptement.

En ce qui concerne l'achat de crédits, je tiens à dire, aux fins du compte rendu, qu'il ne devrait pas s'agir d'un exercice visant le transfert de la richesse. C'est une soupape de sécurité qui est prévue dans le protocole, mais ce n'est certainement pas l'approche privilégiée. Nous n'avons pas besoin de pareil transfert de richesse à des endroits comme la Russie.

Dans le cas des provinces, il est évident que les députés s'inquiètent de leurs réactions. Nous devons nous pencher sérieusement sur les préoccupations des provinces. Le plan de mise en oeuvre nous en donne l'occasion. Ce plan doit d'ailleurs nous permettre d'appliquer le Protocole de Kyoto sans déchirer notre pays. Les Canadiens, qu'ils soient de l'ouest, de l'est ou du centre du pays, ne s'attendent à rien de moins. Nous devons fonctionner comme un seul et même pays.

Le Protocole de Kyoto pose certains défis. Le fait que nous n'ayons pas de chiffres précis m'agace encore un peu. Nous parlons souvent des budgets fédéraux et de l'importance des données détaillées qu'ils renferment. Le plan de mise en oeuvre doit fournir plus de détails.

Il faut également songer aux délais à respecter. Nous commencerons à mesurer les émissions en 2008, soit dans cinq ans. Je ne dis pas que nous n'y parviendrons pas, mais nous devons être conscients du délai serré qui nous est imposé. Les mesures incitatives doivent être proportionnelles au délai que nous avons pour commencer à mesurer les émissions et, en bout de ligne, pour respecter nos obligations aux termes du Protocole de Kyoto.

Que devrions-nous faire? Nous devons clairement décrire dans le plan de mise en oeuvre les instruments financiers que nous voulons utiliser pour atteindre notre objectif. Nous devons décrire les instruments financiers qui nous permettront de réagir aux conséquences que l'application du protocole pourrait avoir sur notre économie, au ralentissement économique que nous pourrions subir. Nous devons insister sur l'accroissement de l'activité économique qui pourrait survenir au lieu d'échafauder toutes sortes d'hypothèses.

*Initiatives ministérielles*

•(1125)

Il nous faut examiner tout le Protocole de Kyoto du point de vue de l'innovation. Il faut s'assurer que le Protocole de Kyoto ne va pas à l'encontre du programme d'innovation. Il faut savoir que des décisions en matière d'investissement sont prises aujourd'hui, de nombreuses années à l'avance. Lorsque des entreprises prennent des décisions en matière d'investissement, elles doivent connaître les règles du jeu afin de ne pas subir les conséquences de traité comme celui dont on parle aujourd'hui cinq, huit ou dix ans plus tard. Voilà pourquoi ce plan de mise en oeuvre doit absolument être aussi précis que possible.

Je ne vois certes aucune entreprise fermer boutique et partir, mais je crains que les entreprises ne prennent en ce moment la décision d'investir ailleurs en Amérique du Nord. Nous travaillons dans un contexte nord-américain et dans une économie de type nord-américain.

Il faut tenir compte des ressources énergétiques renouvelables et non renouvelables. À toutes fins pratiques, les entreprises pétrolières et gazières sont aujourd'hui des entreprises énergétiques. Elles considèrent les ressources énergétiques tant renouvelables que non renouvelables afin de tirer profit au maximum de ces possibilités. Le plan de mise en oeuvre doit encourager aussi les ressources énergétiques non renouvelables.

Au plan municipal, la Fédération canadienne des municipalités offre beaucoup de possibilités et de stimulants pour capter le méthane qui se dégage des décharges. Il faut que le plan de mise en oeuvre insiste sur des initiatives de ce genre.

Les pays du continent nord-américain sont liés par la géographie et par un niveau d'intégration économique mutuellement bénéfique unique au monde. Lorsque les États-Unis ont décidé de ne pas ratifier le protocole, cela a modifié radicalement pour beaucoup de gens le contexte des hypothèses de Kyoto. Il faut en être conscient.

Cela ne revient pas à dire que les États-Unis ne font rien. En fait, les États-Unis d'Amérique font beaucoup de choses pour résoudre ce problème. On pourrait examiner les mesures que prend chacun des États, la Californie notamment, en fonction de son économie et de sa taille.

Il faut que nous traitions cette question suffisamment en profondeur pour en amortir les répercussions sur l'économie canadienne. Nous devons également comprendre qu'il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus, nous ne devons pas oublier que, dans ce contexte nord-américain, les États-Unis sont notre concurrent le plus féroce sur le marché des capitaux. Moi-même et de nombreux autres députés voulons nous assurer que le Canada est très bien positionné pour attirer des investissements étrangers directs. Il nous faut une stratégie globale et il faut que nous tenions compte des effets du Protocole de Kyoto sur nos relations.

Hier, le député de LaSalle—Émard a parlé d'un comité parlementaire spécial. C'est le genre de véhicule auquel nous devrions avoir recours pour examiner le plan de mise en oeuvre dans ses moindres détails.

Nous avons fait des progrès. Le 7 mars 2002, nous avons convenu de poursuivre notre collaboration avec les États-Unis dans le domaine du changement climatique. Il faut que cette collaboration bilatérale soit plus efficace.

Quels éléments pourrions-nous inclure dans le plan de mise en oeuvre? Le renforcement des normes d'observation prévues par la Loi sur l'efficacité énergétique serait une bonne chose, d'autant plus que la loi couvre presque 60 p. 100 des produits consommateurs

d'énergie que nous utilisons. Il faudrait voir comment adapter notre régime réglementaire et comment harmoniser notre approche à l'égard de ces normes d'observation dans un contexte nord-américain. Il faudrait revoir les normes de rendement énergétique. Il faudrait étudier ce qui se fait en Californie, dans l'État de New York, au Canada. Il faudrait combiner nos approches à l'égard des normes de rendement énergétique. Cela vise environ 25 p. 100 du marché de l'automobile en Amérique du Nord. C'est très important.

Il nous faut des mesures budgétaires immédiates pour montrer que nous prenons la mise en oeuvre de l'accord au sérieux. Nous devons débattre de questions comme celle de l'adoption d'une stratégie nationale d'aménagement éconergétique des bâtiments. Nous devons envisager de collaborer avec les syndicats, les entreprises et les municipalités. Les États-Unis l'ont déjà fait, offrant un crédit fiscal de 2 000 \$ aux gens qui rénovent leur maison ou qui construisent des maisons conformes à certaines normes. Les États-Unis le font et nous pourrions en faire autant.

•(1130)

En résumé, je dirai qu'on ne devrait pas limiter la croissance. Nous devrions chercher à conclure des accords sectoriels avec les gros émetteurs. Nous devons instaurer un climat de certitude pour les investisseurs. Nous devons fonctionner dans l'espace économique nord-américain. Il nous faut une stratégie de mise en oeuvre axée sur le partenariat et la collaboration avec les provinces, les entreprises, les syndicats et les consommateurs.

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ce discours m'a paru très intéressant. Le député a dit des choses très positives. Malheureusement, mon collègue a raison, car aucune des questions qu'il juge importantes et qu'il a soulevées n'est visée dans le Protocole de Kyoto.

La question que je vous pose comporte deux aspects.

**Le vice-président:** J'hésite à interrompre les députés, mais il convient de rappeler que les questions et observations doivent s'adresser à la présidence, et non pas aux députés. Ce type d'échanges est parfois amical, mais parfois il ne l'est pas et c'est pourquoi je préfère privilégier la prudence.

**Mme Betty Hinton:** Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser. J'ai le plus grand respect pour la présidence et je poserai donc ma questions par votre entremise.

La ratification du Protocole de Kyoto sera très onéreuse. Elle ne permet de régler que le problème du CO<sub>2</sub>. Elle n'améliore en rien la santé des Canadiens, contrairement à ce qu'a dit la ministre tout à l'heure.

Le député pourrait-il nous expliquer comment, en l'absence d'objectifs précis pour les gros pollueurs, le Protocole de Kyoto contribuera à réduire les risques?

**M. Tony Valeri:** Monsieur le Président, c'est une question légitime. En ce qui concerne le plan de mise en oeuvre, je mettrai l'accent sur les grands producteurs d'émissions. Des négociations ont certes eu lieu. D'autres discussions s'imposent.

Dans le cadre de mes observations, j'ai parlé de l'approche sectorielle et de la signature d'engagements sur une base sectorielle. Nous devons exercer un peu plus de pression et éliminer les plafonds.

*Initiatives ministérielles*

À l'heure actuelle, un plafond de 55 mégatonnes est imposé aux gros producteurs d'émissions. Je préférerais nettement que nous amorcions des négociations avec les gros producteurs d'émissions sans être liés par cet objectif et que nous déterminions comment nous pourrions accroître l'efficacité, ainsi que les répercussions sur le climat d'investissement, car ce dernier revêt beaucoup d'importance. Je ne veux pas préjuger des résultats des négociations avec les gros producteurs d'émissions en laissant entendre qu'il existe un plafond de 55 mégatonnes. Nous pourrions dépasser ce plafond si de bons principes et objectifs économiques étaient en place.

Les gros producteurs d'émissions auxquels j'ai parlé sont très heureux de l'adoption d'une approche sectorielle. L'établissement d'un plafond demeure dans une certaine mesure un problème pour certains gros producteurs d'émissions, mais le maintien de cette orientation pourrait créer le climat de stabilité dont ont besoin ces secteurs sur le plan des investissements.

En bout de piste, j'estime que tous les députés veulent maintenir une économie productrice de richesse et de prospérité pour les Canadiens dans le contexte d'une économie nord-américaine, car c'est l'économie au sein de laquelle nous évoluons. Ces objectifs ne s'excluent pas mutuellement. Selon moi, nous pouvons réussir à réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'il s'agisse de CO<sub>2</sub>, de méthane ou d'autres types d'émissions ciblées en vertu du Protocole de Kyoto. Nous pouvons y arriver tout en assurant le maintien de notre prospérité économique.

Il s'agit donc de déterminer sur quels stimulants économiques nous pourrions compter pour faire face à tout ralentissement de l'activité économique que pourrait entraîner la mise en oeuvre du plan, ou pour atténuer ou compenser les effets de ce plan. La conclusion d'accords sectoriels nous permettra d'aller de l'avant. Si les gros producteurs d'émissions sont parties prenantes, nous pourrions travailler ensemble. Je ne veux pas consacrer un accord ou une politique nationale qui, en bout de piste, divisera le pays. Nous ne pouvons agir de la sorte. Ce n'est certes pas là la façon dont les députés veulent agir.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le député de Stoney Creek a parlé de certains des sujets d'inquiétude. Même en répondant à cette question, il a dit qu'il ne voulait pas voir une partie du pays déchirée d'une autre partie ou désavantagée. Il a dit dans son intervention qu'il avait des craintes pour certaines parties du pays et il a dit que nous devons «fonctionner comme une nation».

Nous discutons de l'un des accords les plus considérables dont la Chambre ait été saisie depuis 12 ans peut-être. Le Protocole de Kyoto aura une incidence considérable sur l'industrie pétrolière et gazière. Il causera du tort à cette industrie. Il va dévaster certains secteurs et certaines régions du pays plus que d'autres. Pourquoi le gouvernement veut-il aller de l'avant sans que d'autres niveaux de gouvernement n'aient approuvé le plan?

Pourquoi le gouvernement fédéral veut-il ratifier unilatéralement un accord que les gouvernements provinciaux n'acceptent pas? La Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan ont dit qu'il allait provoquer de grands désastres économiques dans certaines régions du pays.

Pourquoi le député approuve-t-il cet accord alors qu'il y a une semaine à peine, selon le *National Post*, le député de Stoney Creek et président du caucus de l'acier aurait dit que le protocole était ruineux, mais ajouté: «Je crois le gouvernement quand il dit qu'aucun secteur ne deviendra non compétitif». Qu'est-ce qui l'a fait changer d'avis?

•(1135)

**M. Tony Valeri:** Monsieur le Président, je dirige le caucus parlementaire de l'acier, et je prends mon rôle à ce titre très au sérieux. Nous avons travaillé efficacement avec tous les députés. D'ici 2012, le secteur de l'acier pourrait se trouver à 12 p. 100 au-dessous des niveaux de 1990, de sorte que l'accord de Kyoto en soi n'aurait pas de répercussions particulières sur le secteur.

Il y a cependant des préoccupations au sujet des clients du secteur, qui est très intégré dans les marchés nord-américains. Le secteur de l'acier est très satisfait en ce moment, mais nous devons aller un peu plus loin dans l'approche secteur par secteur. Celle-ci a permis de faire des progrès au chapitre des négociations.

Quand on parle des provinces, il est important de se rappeler que, sur les 12 préoccupations qu'elles avaient, 9 ont été réglées et acceptées. Trois sont en discussion. Il n'est pas question d'éviter les provinces. Je tiens à répéter qu'il est important de gagner leur appui.

Je me concentre sur la stratégie de mise en oeuvre, et la Chambre devrait faire de même. Le Parlement devrait, par l'entremise d'un comité spécial, faire une étude approfondie de cette stratégie pour s'assurer de l'appui de tout le monde, provinces, consommateurs, syndicats et entreprises.

**M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur cette importante question qui se pose à notre pays et au monde entier.

Avant d'aller plus loin, je veux dire très clairement que je n'aime pas être assis entre deux chaises, c'est très inconfortable. Je veux dire de façon catégorique que j'appuie la ratification du Protocole de Kyoto. Nous prenons aujourd'hui des décisions qui se répercuteront sur l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Cela me rappelle le débat qui a eu lieu à la Chambre il y a dix ans—vous étiez peut-être ici, monsieur le Président—au sujet du libre-échange. À ce moment, on nous demandait de faire un acte de foi. Nous l'avons fait. Je crois qu'il est important que les citoyens soient engagés au niveau local.

Il n'y a pas si longtemps, j'ai assisté à une réunion chez moi, dans la circonscription de Dufferin—Peel—Wellington—Grey, portant sur le Protocole de Kyoto. L'assistance était assez nombreuse et appuyait le protocole. Il y a actuellement beaucoup de désinformation. Je crois que la communication au niveau du citoyen ordinaire peut être considérablement améliorée. Je sais que nous essayons actuellement de faire quelque chose dans ce domaine.

Je dois m'inscrire en faux contre l'affirmation selon laquelle le secteur des affaires et les gouvernements provinciaux n'ont pas été suffisamment consultés. Il y a eu d'importantes consultations pendant cinq ans. Maintenant, il est temps d'agir. Tout retard mis à ratifier le protocole est un gaspillage de temps. L'opposition, elle, semble déterminée à gaspiller le temps.

J'établis une nette distinction entre la ratification et la mise en oeuvre, car c'est là que se situe le débat. J'ai encore un certain nombre de questions à poser sur l'application de Kyoto. Je suis au courant des préoccupations des groupes d'affaires et des organisations qui craignent beaucoup pour l'économie et pour leurs propres intérêts à cause de Kyoto. Nous ne pouvons pas faire abstraction de ces préoccupations, qui doivent être soigneusement étudiées, pendant que nous débattons les moyens d'atteindre nos objectifs. Toutes les régions du Canada doivent affronter la situation ensemble.



*Initiatives ministérielles*

Le changement climatique est réel. Les humains ont fait monter le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère à 30 p. 100 au-dessus des niveaux qui étaient restés pratiquement stables pendant des millions d'années. Le réchauffement de la planète est le résultat des émissions de gaz à effet de serre. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer les effets de la tempête de verglas et de la sécheresse dans l'Ouest du Canada. La tempête de verglas de 1998 a causé des dégâts d'une valeur de 5,4 milliards de dollars. Nous ne savons pas encore combien nous coûtera la sécheresse de l'Ouest. Si nous ne faisons rien, les choses vont empirer, surtout pour notre secteur agricole.

J'ai trop parlé des coûts de Kyoto, et pas assez des perspectives que le protocole nous ouvrira. Je considère Kyoto comme une occasion en or de développement économique régional. Nous devons faire la promotion des combustibles et des produits biologiques. Nous devons le faire.

L'éthanol peut être produit à partir de céréales, telles que le maïs et le blé. La technologie de la cellulose a évolué et permet maintenant de produire de l'éthanol à partir de différentes choses, y compris les déchets de l'agriculture et des forêts. Aujourd'hui, de l'essence contenant jusqu'à 10 p. 100 d'éthanol est vendue au même prix que l'essence ordinaire dans un millier de stations-services situées un peu partout au Canada. L'éthanol fait monter l'indice d'octane des carburants tout en étant lui-même beaucoup plus propre que les produits chimiques remonteurs d'octane. Il est meilleur pour le moteur. L'éthanol agit comme source d'oxygène pour réduire les émissions par temps froid, émissions qui abondent aujourd'hui, par exemple. Il joue le même rôle que l'antigel parfois ajouté à l'essence.

Le secteur des transports est l'un de ceux qui contribuent le plus à la production de gaz à effet de serre. L'intérêt du passage à l'essence E-10 est qu'on peut le faire tout de suite sans modification des moteurs et sans importants changements dans les stations-services. En fait, le Brésil se sert d'un carburant E-100 constitué intégralement d'éthanol. Cela nécessite une modification des moteurs, mais c'est une possibilité que nous devons examiner dans quelques années.

Un autre grand avantage de l'utilisation de biocarburants vient du fait que les plantes qui servent à les produire absorbent elles-mêmes du dioxyde de carbone de l'atmosphère. Le stockage du carbone dans les plantes fait plus que contrebalancer les effets des émissions provenant de la combustion des biocarburants. En fait, il s'agit d'un cycle entièrement écologique. L'éthanol dérivé du maïs peut produire jusqu'à 100 p. 100 moins de dioxyde de carbone que les combustibles fossiles, même lorsque la production est prise en compte.

• (1140)

Le Canada produit 238 millions de litres d'éthanol chaque année. Les États-Unis sont nettement en avance sur nous dans ce domaine, avec une production annuelle de sept milliards de litres d'éthanol. Les Américains construisent en moyenne une nouvelle usine de production d'éthanol par mois. Les États-Unis sont nettement en avance sur le Canada parce qu'il y a douze ans, les Américains ont modifié le Clean Air Act, ou leur loi sur la lutte contre la pollution de l'air, pour y inclure les niveaux d'oxygène obligatoires dans les carburants. Nous devons faire la même chose ou prendre une mesure similaire, mais seulement une fois que nous aurons créé l'environnement nécessaire à la production.

Malheureusement, le Canada importe chaque année près de 100 millions de litres d'éthanol des États-Unis, simplement pour répondre à sa demande actuelle. Pourtant, en créant un nouveau secteur industriel dynamique qui aurait des retombées dans d'autres secteurs, le Canada pourrait devenir un exportateur net d'éthanol.

Il faut des céréales et d'autres produits agricoles pour produire de l'éthanol. Une telle utilisation de ces produits agricoles contribuerait grandement à contrebalancer la tendance à la baisse des prix des céréales et des oléagineux. Elle aiderait les agriculteurs, ce à quoi les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont engagés. Personnellement, je me suis engagé à favoriser l'augmentation de la production d'éthanol à base de céréales et de cellulose au Canada, dans le cadre d'une solution typiquement canadienne.

Le biodiesel peut être produit à partir d'huiles végétales comme l'huile de canola ou de soja. À l'heure actuelle, ce carburant n'est pas concurrentiel car son coût est supérieur à celui du pétrodiesel, mais cette situation changerait à mesure que de nouvelles technologies et de nouveaux débouchés se présenteraient. Il est beaucoup plus propre et représente un excellent carburant de remplacement. On peut certainement payer un peu plus pour respirer un air moins pollué.

La bioindustrie ne se limite pas au carburant. De nombreux produits issus de la pétrochimie peuvent aussi être fabriqués à partir de matériaux biologiques. Il est clair que l'accord de Kyoto pourrait présenter des avantages marqués pour les agriculteurs canadiens si nous acceptons tous de travailler ensemble. Je ne peux pas croire que les députés de la loyale opposition de Sa Majesté peuvent se lever et jouer à certains jeux alors que c'est le gagne-pain des agriculteurs qui est en cause.

La bioindustrie est une avenue que nous devons explorer. En 1994, nous avons fait des démarches très soutenues, avec un groupe de travail sur l'environnement, et nous avons obtenu une exemption de la taxe d'accise.

La société Commercial Alcohols a été établie à Chatham. Elle s'est agrandie à plusieurs reprises depuis; elle produit maintenant 173 millions de litres d'éthanol par année. Elle consomme plus de 400 000 tonnes de maïs annuellement. En fait, le mois dernier, elle a dû fermer ses portes pendant deux semaines pour procéder à un réaménagement et le prix du maïs a baissé de 10 cents le boisseau en Ontario.

Grâce à sa consommation, cette entreprise a stabilisé le marché du maïs en Ontario et fait grimper le prix de 25 cents le boisseau. Si nous pouvions créer la même situation dans 7 ou 10 usines de production d'éthanol au Canada, nous pourrions former un partenariat semblable à celui qui existe avec Suncor et d'autres sociétés pétrolières au pays. Une fois ce partenariat créé, on aurait un réseau de distribution. En trois ans, on pourrait forcer les pétrolières à faire en sorte qu'un certain pourcentage du carburant utilisé au Canada soit vert.

L'étape suivante serait les huiles de soja et de canola obtenues par foulage. L'Alberta possède des raffineries capables de raffiner l'huile végétale pour produire du biodiesel. Ce domaine offre d'immenses possibilités.

• (1145)

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le député a dit qu'au début des années 90, on avait demandé un acte de foi des Canadiens au sujet de l'Accord de libre-échange. Il a également laissé entendre que beaucoup de fausses informations circulent au sujet du Protocole de Kyoto.

Je tiens à lui signaler qu'il demande un grand acte de foi de la part des agriculteurs et des producteurs agricoles.

*Initiatives ministérielles*

Ce matin, au comité de l'agriculture, nous avons entendu le sous-ministre responsable des services de recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dire que le ministère n'avait pas effectué une analyse coûts-avantages approfondie du Protocole de Kyoto dans le domaine de l'agriculture. Le ministère de l'Agriculture n'a pas fait son travail.

Lorsque je suis sorti de cette réunion, je pensais que le ministère de l'Agriculture était tout à fait incompétent de ne pas avoir effectué cette analyse, mais j'ai compris alors qu'il y avait une seconde possibilité qui, selon moi, est plus exacte, soit le fait qu'il ne voulait pas de cette information. Le ministère connaissait les résultats et il a choisi de ne pas effectuer le travail. L'information que nous avons vient d'une étude effectuée aux États-Unis. Elle dit que les agriculteurs vont probablement payer 30 p. 100 de plus pour leurs intrants si le Protocole de Kyoto est mis en oeuvre et que leurs revenus agricoles vont être réduits de 25 à 48 p. 100.

Il est évident que nous ferons face à des coûts énergétiques supérieurs si le Protocole de Kyoto est mis en place, car les compagnies énergétiques devront acheter des crédits ou modifier leur technologie, ce qui fera monter les coûts des carburants, des engrais et des produits chimiques. Manifestement, les agriculteurs canadiens seront moins compétitifs. Les États-Unis ont dit qu'ils ne ratifieraient pas l'accord, ce qui fait que nous serons moins compétitifs sur le marché mondial.

Il n'y a aucun mécanisme en place pour les puits de carbone ou la séquestration du carbone jusqu'à maintenant et il nous semble que ce sera l'une des plus grandes initiatives de planification centrale qu'on ait jamais vues au Canada.

Le député lui-même est actif dans le secteur de l'agriculture où il peut récupérer ses coûts en augmentant ses prix. Je me demande pourquoi il est si décidé à frapper durement le secteur des grains et des graines oléagineuses et à défendre un accord dont ni lui ni moi ne connaissons les effets. Nous savons qu'il y aura des répercussions négatives, mais nous ignorons en quoi elles consisteront. Il est censé représenter les agriculteurs et les producteurs. Pourquoi tient-il tant à souscrire à l'accord?

**M. Murray Calder:** Monsieur le Président, le problème avec le député d'en face, c'est qu'il a une vision étroite, ce qui est un grave problème au sein de l'opposition.

L'exemple que j'ai donné à la fin de mon discours relativement aux alcools commerciaux à Chatham, de 1994 à maintenant, et aux 400 000 tonnes de maïs, est un marché qui n'existait pas en 1993. C'est également un marché intérieur qui, soit dit en passant, contribue à stabiliser les prix du maïs en Ontario. Appliquons cela à l'échelle nationale. Nous avons des usines dans tout le Canada qui produisent de l'éthanol et du diesel tiré de la biomasse—qui, je tiens à le souligner, vient des céréales et des oléagineux.

Je pense que tous conviennent à la Chambre que nous n'avons pas les moyens de livrer une guerre de subventions aux États-Unis et à la Communauté économique européenne. En conséquence, si nous avons déjà montré que le marché intérieur peut stabiliser les prix, appliquons cette formule à l'échelle nationale avec les carburants tirés de la biomasse et créons un marché intérieur dans l'ensemble du Canada, ce qui nous aidera énormément à stabiliser les prix du maïs et le secteur des oléagineux. C'est le simple bon sens à mon avis.

• (1150)

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD):** Monsieur le Président, à l'heure actuelle, dans le plan de mise en oeuvre proposé par le gouvernement, on vise une utilisation de l'éthanol dans 35 p. 100 de tous les carburants que nous consommons au Canada. Je me

demande si le député serait prêt à accepter que cette cible soit portée à 100 p. 100 des carburants—c'est-à-dire que 10 p. 100 de ces 100 p. 100 devraient obligatoirement être de l'éthanol. Le député ne croit-il pas qu'il devrait y avoir un programme exigeant que la totalité des carburants vendus au Canada, et non pas seulement 35 p. 100, comprennent au moins 10 p. 100 d'éthanol?

**M. Murray Calder:** Monsieur le Président, c'est mettre la charrue avant les boeufs. Nous ne le voulons pas.

Je vais tout de suite expliquer au député que nous devrions établir l'infrastructure partout au Canada pour adopter l'éthanol et en produire. Mettons sur pied un partenariat avec les pétrolières pour implanter avec elles un réseau de distribution, comme Suncor l'a fait avec son carburant vert. Partout au Canada, les coopératives proposent de l'éthanol à leurs pompes.

Dans trois ans d'ici, je suis d'accord avec le député, nous devrions exiger que 10 p. 100 du carburant utilisé au Canada soit du carburant vert. En réalité, une fois que le dispositif sera en place, nous pourrions passer à 20 p. 100, lorsque nous aurons la production voulue de céréales et d'oléagineux, car cela élargirait le marché intérieur pour stabiliser les prix au Canada. Voilà de quoi j'ai parlé.

Je suis d'accord avec le député, mais faisons les choses dans le bon ordre.

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Centre-Nord.

Notre parti a dit clairement qu'il était favorable à la ratification de l'accord de Kyoto, et que le gouvernement devait agir le plus rapidement possible, c'est-à-dire il y a environ un an.

Le vrai problème n'est pas la ratification. Elle va de soi. Il y a cinq ans, nous avons pris l'engagement international de ratifier l'accord de Kyoto. Notre réputation internationale est mise à mal parce que nous tardons à agir, alors que nous avons été le tout premier pays du monde, en 1997, à nous prononcer en faveur du protocole et à dire que nous assumerions nos responsabilités à cet égard. Ce qui s'est passé depuis n'est pas très bon, et notre réputation a beaucoup souffert des tergiversations du gouvernement.

Nous devons ratifier l'accord et nous mettre à l'oeuvre. Nous devons agir le plus rapidement possible pour définir le processus de mise en oeuvre et le mettre en place.

On a beaucoup entendu parler des risques et des coûts, tout particulièrement de la part des députés de l'Alliance. Il est intéressant de constater toutefois qu'ils ne parlent jamais de ce qu'il en coûterait de ne rien faire. De même, le gouvernement n'a jamais évalué combien il nous en coûterait de ne pas mettre en oeuvre les dispositions de l'accord de Kyoto et de ne pas respecter les objectifs dans les délais fixés. Je n'ai jamais entendu le gouvernement, ni l'Alliance, présenter de tels chiffres.

Il était également intéressant d'entendre le député de LaSalle parler de Kyoto l'autre jour et se dire préoccupé des coûts qui seraient entraînés et de l'importance de voir à ce que tous les Canadiens soient traités de façon équitable au cours de la mise en oeuvre de ce processus. Il est très intéressant de comparer ses paroles actuelles avec la position qu'il a adoptée au moment où il a effectué des réductions importantes dans le budget au milieu des années 1990, réductions qui ont entraîné une chute du PIB de 4 p. 100 au pays. Selon les chiffres avancés par le gouvernement, au pire, l'accord de Kyoto pourrait faire chuter notre PIB de 2 p. 100 sur une période d'au moins 10 ans. La réduction de 4 p. 100 que le ministre a décrétée au milieu des années 1990 s'est faite sur une période de deux ans.

Il a également avancé, comme nous l'avons appris de la bouche d'autres députés, que nous ne pourrions pas accepter que les coûts relatifs à l'accord de Kyoto soient répartis d'une façon disproportionnée. Il a dit par exemple que, même si l'Alberta est la province qui pollue le plus et qui génère le plus de gaz à effet de serre, elle ne devrait pas être traitée de façon injuste ou inéquitable. Ils utilisent ce genre de termes.

Toutefois, au cours de la même période, soit de 1995 à 1997, lorsqu'il a réduit radicalement le budget, entraînant ainsi une chute du PIB de 4 p. 100, cette réduction a touché de façon beaucoup plus importante les Maritimes et le Québec.

Il ne faut pas oublier cela en évaluant les répercussions que pourrait entraîner l'adoption de l'accord de Kyoto. Nous reconnaissons qu'il y aura des changements importants dans notre façon de voir l'économie et dans la façon dont elle se développera, mais selon tout ce que nous faisons maintenant, surtout si l'on en croit l'expérience européenne, nous pouvons compenser ces coûts en effectuant de nouveaux développements.

• (1155)

Je prends toujours l'exemple du Danemark. Ce pays a opté pour l'énergie de rechange et il fait aujourd'hui figure de leader mondial dans ce domaine, suivi de près par l'Allemagne. Le Danemark, qui ne compte qu'environ 3,5 millions d'habitants, a créé, en seulement deux ou trois ans, quelque 12 500 emplois qui sont consacrés à la fabrication d'éoliennes et de turbines, exportées partout dans le monde. Le Canada importe cette technologie, parce que nous ne l'avons pas développée chez nous. Nous tirons de l'arrière dans ce domaine. Voilà une autre raison de ratifier rapidement le protocole, afin de nous mettre à l'oeuvre. À mesure que les années passent, d'autres pays nous dépassent rapidement dans ce secteur technologique. Le Japon est déjà un leader mondial dans le domaine de l'énergie solaire. Nous devons rattraper notre retard et être de la course. Lorsque nous parlons de la nécessité de ratifier le protocole à l'intérieur d'un certain échéancier, nous devons garder le développement technologique présent à l'esprit.

En ce qui concerne certaines des raisons pour lesquelles nous devrions aller de l'avant, je rappelle l'argument qu'invoque souvent l'Alliance, à savoir que le Protocole de Kyoto ne concerne pas la santé. De multiples sources nous permettent d'affirmer que cette affirmation n'est pas exacte.

Je voudrais, une fois encore, faire état de l'ignorance dont témoignent les propos des députés alliancistes. Il existe bel et bien une solution. La région métropolitaine où je vis est probablement l'une des régions les plus durement touchées par la pollution atmosphérique. La solution à ce problème consiste à réduire le nombre des usines alimentées au charbon, dans le sud de l'Ontario mais surtout dans certains États américains. Si nous ne ratifions pas

### *Initiatives ministérielles*

le Protocole de Kyoto, si les États américains, qui ont une avance considérable sur le gouvernement fédéral américain, ne vont pas de l'avant, ces émissions de gaz à effet de serre et d'autres éléments comme le mercure et le benzène, qui sont des sous-produits de la combustion du charbon, continueront de se répandre dans l'atmosphère au-dessus de ma circonscription et nous continuerons de voir, comme l'ont annoncé diverses associations médicales, une hausse importante du nombre de décès prématurés et une incidence accrue des autres facteurs nuisibles pour la santé.

L'application du Protocole de Kyoto et la réduction des émissions de gaz à effet de serre coïncideront, à mesure que nous réduirons l'utilisation de combustibles fossiles, et surtout—mais pas exclusivement—le charbon, avec la réduction du nombre de toxines, comme le mercure et le benzène, pour n'en nommer que deux.

Il est également intéressant d'écouter les députés de l'Alliance et le premier ministre Klein, de l'Alberta, parler d'une solution canadienne. Ce n'est aucunement cela, bien entendu. C'est tout simplement que ce parti et le gouvernement conservateur de l'Alberta suivent la ligne des États-Unis. Il s'agit d'une solution américaine, et ce n'est aucunement une solution, car cette solution, comme nous l'avons vu d'après le modèle que le vice-président a énoncé il y a un an et demi, consiste tout simplement à agir moins sur une plus longue période. De tels modèles nous apprennent que les émissions de gaz à effet de serre continueront d'augmenter, au lieu de diminuer.

Pas plus tard que la semaine dernière, l'administration Bush a dilué la loi sur la protection de l'environnement et la protection qu'elle assurait ou était sur le point d'assurer en exigeant le nettoyage des centrales de charbon des États-Unis. C'est le genre de politique et de plan que l'Alliance voudrait que nous suivions, au lieu de la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto, un plan, ajouterais-je, qui a suscité une vive opposition, y compris des poursuites judiciaires, dans plusieurs États du Nord-Est qui s'opposent à la dilution de ces dispositions, lesquelles auraient eu un effet positif sur la santé de mes électeurs en réduisant les émissions provenant des usines de tout le Midwest des États-Unis qui se retrouvaient tôt ou tard dans ma circonscription.

• (1200)

Même si le gouvernement désire s'attribuer le mérite de l'accord de Kyoto, je voudrais lui dire, ainsi qu'à la population canadienne, que nous ne saurions tout simplement assister à la ratification de l'accord et en rester là. Nous devons insister auprès du gouvernement pour qu'il le mette en oeuvre convenablement, selon les conditions du protocole que nous nous sommes engagés à respecter au niveau international.

**Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravie d'aborder une question qui intéresse au plus haut point tous les députés et en particulier mon collègue d'en face. C'est le fait que les émissions de gaz à effet de serre constituent effectivement un problème planétaire et non une chose dont ne doit se préoccuper qu'un seul pays.

Je sais que les gouverneurs des États de l'Est ont conclu un accord bilatéral avec les provinces maritimes en vue de chercher à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Aux États-Unis, 42 États ont adopté des régimes de réglementation qui s'harmonisent étroitement avec le genre d'initiative visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre que le Canada est à mettre en place avec les provinces et territoires.

*Initiatives ministérielles*

Je me demande s'il accepterait de commenter le fait que, bien que le président Bush ait répudié le Protocole de Kyoto, les États du pays voisin et les Américains eux-mêmes sont conscients de ce que font les Canadiens et savent que la réduction des émissions de gaz à effet de serre est un problème planétaire très important.

**Une voix:** Il travaille avec eux.

**M. Joe Comartin:** Monsieur le Président, un député de l'Alliance dit que l'administration Bush travaille avec les États. L'État de New York serait fort intéressé de relever cette affirmation, car il poursuit actuellement l'administration américaine, tout comme beaucoup d'autres États, y compris l'Illinois, en raison des pratiques et politiques adoptées par ce gouvernement.

La réalité, eu égard à cet accord bilatéral auquel sont parties les provinces maritimes et des États du Nord-Est, c'est que toute l'activité progressiste et utile qui se déroule aux États-Unis dans le dossier des émissions de gaz à effet de serre, et aussi de la pollution atmosphérique en général, est attribuable à l'intervention des États. L'initiative ne vient pas du gouvernement fédéral. En réalité, les États mènent continuellement un combat d'arrière-garde contre l'administration Bush et les mesures qu'elle adopte pour protéger ses amis du secteur pétrolier, à tout le moins ceux qui sont si arriérés qu'ils ne comprennent pas quelles sont leurs responsabilités face aux problèmes liés à Kyoto et à la pollution atmosphérique dans l'ensemble.

J'accueille favorablement l'initiative des États du Nord-Est—l'État de New York ayant si je ne me trompe exercé un rôle de leader à cet égard—et des provinces maritimes, parce qu'ils reconnaissent les problèmes auxquels nous faisons face.

La pollution atmosphérique qui circule au-dessus de Windsor et du comté d'Essex finit par aboutir dans les Maritimes et dans les États du Nord-Est. Selon moi, c'est la raison pour laquelle ils ont manifesté une attitude aussi progressiste dans les activités qu'ils ont menées et qu'ils continuent de mener en dépit des combats d'arrière-garde qu'ils doivent livrer à l'administration Bush.

• (1205)

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je tiens simplement à aborder certains des points soulevés il y a un moment par le député dans son discours.

Premièrement, il s'est contredit lui-même. Il a affirmé que l'Alberta est le plus gros pollueur et admis ensuite que la pollution dans sa propre circonscription était probablement plus importante que n'importe où ailleurs au pays.

Il ne présente qu'un côté de la médaille quand il parle des répercussions de Kyoto sur la santé des Canadiens. À supposer que nous admettions tout ce qu'il essaie de nous faire croire et que nous acceptions l'idée que Kyoto s'attaquera au problème du smog et aux problèmes de santé qui en découlent, il oublie que, lorsqu'on impose des coûts supplémentaires aux entreprises, on provoque un ralentissement de l'économie, lequel entraîne une réduction des sommes d'argent pouvant être investies dans la santé. Cela va de soi. La santé des gens s'en trouve donc affectée.

Pourquoi les pays développés, ceux qui possèdent les économies les plus riches, jouissent-ils également des meilleurs systèmes de santé et des taux de longévité les plus élevés? Je remarque que le Canada et les États-Unis, deux pays développés capables d'investir dans la protection de l'environnement, sont ceux qui présentent le meilleur niveau de vie.

Mon ami dit exactement le contraire. Il pense que, si on impose toutes ces restrictions au plan économique, on améliorera la santé

des gens, alors qu'en fait, il arrivera exactement ce qui s'est produit dans sa circonscription. Que va-t-il se passer si on continue d'imposer des coûts toujours plus élevés aux entreprises? Nous allons voir ces entreprises mettre les voiles, comme ce fut le cas dans la circonscription du député. En effet, des entreprises ont déjà fermé leurs fabriques ou leurs usines de construction automobile dans cette circonscription, en raison d'une augmentation des coûts.

Je me demande si mon ami...

**Le vice-président:** À l'ordre. Le temps est écoulé, mais j'autorise le député de Windsor—St. Clair à prendre une minute pour réagir.

**M. Joe Comartin:** Monsieur le Président, permettez-moi de réagir à la question de la disparition des usines dans ma région. Je comprends la situation alors qu'il est évident que le député ne la comprend pas. Je suis renversé de constater à quel point ce parti est ignorant. Ces usines doivent être concurrentielles tout en respectant une entente commerciale que ce parti appuie et que nous n'appuyons pas. Nous perdons ces usines parce que des États américains peuvent les attirer grâce à l'ALENA. C'est pour cela et rien que pour cela que ces usines démenagent. Cela n'a certainement rien à voir avec les normes environnementales. Quelle blague.

Je serais ravi de poursuivre pendant une heure encore, mais je crois que mon temps est écoulé.

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat. D'entrée de jeu, je donne mon appui sans réserves à la motion dont la Chambre est saisie et je joins ma voix à celle de mes collègues du Nouveau Parti démocratique pour dire que nous appuyons entièrement la ratification du Protocole de Kyoto et que nous pressons le gouvernement de montrer le leadership qui permettra au Canada d'éclairer le monde entier sur un enjeu aussi fondamental que l'avenir de notre planète.

Je tiens à dire que je suis très fière de représenter une circonscription du Manitoba, qui se montre un leader éclairé et courageux sur cette question fondamentale. Je salue le courage et l'engagement du premier ministre du Manitoba, l'honorable Gary Doer, et de tous ses collègues du gouvernement manitobain, qui ont fait progresser le dossier de la protection de l'environnement. Je tiens aussi à souligner à quel point le Manitoba s'est montré un chef de file éclairé dans toute la question du Protocole de Kyoto. Nous reconnaissons pleinement le leadership de cette province et félicitons Gary Doer et ses collègues, qui n'ont pas hésité à se relever les manches afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique en encourageant la production d'énergie propre comme l'éthanol et l'énergie éolienne.

Je sais que des députés de l'Alliance se posent des questions au sujet de certaines stratégies appliquées au Manitoba et je serai heureuse d'y répondre un peu plus tard. Je dirai simplement que, lorsqu'il est question de paille et de volaille, les députés de l'Alliance canadienne devraient examiner de près les systèmes à base de biomasse appliqués par la société Vidir, d'Arborg, avant de sauter aux conclusions et reconnaître qu'il s'agit d'un projet innovateur et sensé qui, combiné à d'autres stratégies d'avant-garde, pourrait grandement contribuer à améliorer la situation.

Je suis contente de participer au débat sur la ratification du Protocole de Kyoto, parce que la ratification de cet accord aura de grandes répercussions sur la santé des Canadiens. J'étais ravie d'entendre aujourd'hui la ministre de la Santé préciser enfin sa position et annoncer qu'elle appuiera la ratification du Protocole de Kyoto. Même si ses observations de ce matin étaient assorties de quelques réserves, je suis contente qu'elle nous ait enfin annoncé sa position. Nous attendions depuis longtemps que la ministre de la Santé du gouvernement du Canada nous dise sans équivoque qu'elle assume entièrement ses responsabilités et qu'elle reconnaît à quoi point il est primordial d'appuyer la ratification du Protocole de Kyoto pour la santé et le bien-être des Canadiens. Je dis bravo, enfin, à la ministre de la Santé. Espérons que l'exemple qu'elle donne saura inspirer ses collègues.

Dans le présent débat, le Nouveau Parti démocratique a traité en profondeur des considérations économiques relatives à la ratification et a fait ressortir leur importance critique pour l'environnement. Ce sont des questions qui, cela se comprend, ont été au coeur des discussions et des débats publics portant sur cette importante initiative, mais tout aussi importantes pour le bien-être continu de notre planète et de ses habitants sont les répercussions sur la santé de la ratification ou de la non-ratification de Kyoto.

Jeudi dernier, le commissaire chargé d'étudier l'avenir du système de santé au Canada a rendu public son rapport final. À l'issue de 18 mois de vastes consultations auprès des Canadiens et de recherches intensives, le commissaire Romanow a offert aux Canadiens un plan solide pour l'avenir. La viabilité de ce plan dépend comme jamais auparavant de l'assainissement de l'environnement et de la protection des Canadiens contre les effets négatifs des émissions de gaz à effet de serre sur leur santé.

Ce nouveau système de santé sera miné si la santé des Canadiens se détériore à cause de l'augmentation débridée des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques qui en découlent. Nous en sommes au point où la santé des Canadiens est déjà gravement touchée par les émissions de gaz à effet de serre et par les changements climatiques qui résultent de leur augmentation débridée.

• (1210)

Nous nous sommes permis de faire comme si nous avions des réserves illimitées d'air sain. Il est clair que nous nous sommes leurrés. Nous avons dissipé ce patrimoine et les Canadiens en paient le prix avec leur santé et leur vie tandis que nous essayons en vain de puiser encore dans ces réserves.

On estime que 16 000 Canadiens mourront prématurément chaque année du fait de l'intensification de la pollution atmosphérique à laquelle les gaz à effet de serre contribuent énormément. Tel un canari dans un puits de mines, c'est l'indicateur de problèmes beaucoup plus graves qui touchent déjà la santé des Canadiens.

L'asthme à lui seul est déjà responsable du quart des absences scolaires. Le smog coûte déjà aux Ontariens un milliard de dollars par an en admissions à l'hôpital, en visites à la salle d'urgence et en absentéisme. C'est l'Association canadienne de santé publique, organisme dont la réputation n'est pas à faire, qui nous le dit.

C'est pourquoi les professionnels de la santé, de tous les horizons et de concert avec des organisations comme l'Association canadienne de santé publique, tous rassemblés sous la houlette de l'Association médicale canadienne, pressent désespérément les parlementaires de ratifier cet accord et d'adopter une stratégie rigoureuse, une stratégie axée sur la santé et sur l'assainissement total de l'environnement.

### *Initiatives ministérielles*

Je rappelle à la Chambre qu'en août dernier, l'Association médicale canadienne a adopté la résolution suivante:

Que l'Association médicale canadienne presse le gouvernement fédéral de ratifier le Protocole de Kyoto et d'adopter une stratégie qui ramènera les émissions de gaz à effet de serre du Canada à au moins 6 p. 100 sous leur niveau de 1990 d'ici 2012.

Des professionnels de la santé, des médecins, des experts-conseils et des activistes du milieu de la santé sont farouchement en faveur de la ratification. Ils le sont pour d'excellentes raisons. Ce sont eux qui sont sur la ligne de front des soins de santé. Ce sont eux qui non seulement traitent les symptômes au cas par cas grâce à leur expérience de première main, mais qui sont aussi en mesure de comprendre les tendances et le tableau général en matière de santé.

La Chambre s'est penchée récemment sur le risque de sang contaminé par le virus du Nil occidental. Situons cette question dans le contexte du débat actuel. Les efforts qui sont déployés de toute urgence pour traiter chaque cas de contamination par le virus du Nil occidental ne sont toutefois pas des phénomènes isolés. Le virus du Nil occidental et d'autres maladies que les praticiens du Canada n'ont jamais eu à traiter auparavant s'inscrivent dans un changement profond des tendances concernant les maladies à l'échelle mondiale, tendances actuellement liées aux changements climatiques mondiaux. Le virus du Nil occidental n'est qu'un exemple de ce que l'avenir nous réserve ou de ce qui se produit déjà.

Les conséquences des changements climatiques sur la santé ne s'arrêtent pas aux frontières provinciales ou nationales. Ce ne sont pas non plus des conséquences que nous pouvons oublier ou minimiser. Ce ne sont pas des dispositions commerciales qui peuvent être négociées. Il ne suffit pas de vouloir pour faire disparaître les aspects de ce problème qui sont liés à la santé.

Le Protocole de Kyoto est une mesure visant à régler à l'échelle de la planète un problème d'une envergure réellement mondiale. Les aspects du présent débat qui ont trait à la santé sont inexorablement liés aux changements climatiques et, que les opposants à l'accord de Kyoto le veuillent ou non, ils auront des répercussions profondes et coûteuses sur la vie des Canadiens et sur les dépenses qu'ils assument au titre de la santé. En fermant les yeux sur cela, nous mettons notre santé et celle de nos enfants en danger.

• (1215)

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis resté tranquillement assis à écouter les deux derniers intervenants du Nouveau Parti démocratique présenter la politique de leur parti dans le cadre d'allocutions remâchées.

Le député de Windsor—St. Clair a passé le plus clair de son temps à décrier l'Alliance canadienne parce qu'elle conteste l'Accord de Kyoto. Il n'a pas cessé de descendre l'Alberta et la plus grande partie de l'ouest du Canada. Bien sûr, il a passé le plus clair de son temps à décrier le grand-papa de tous, à savoir les États-Unis d'Amérique.

La députée qui vient de prendre la parole a invoqué la politique sur la santé. Elle a dit que le Protocole de Kyoto s'attaquait à la chose qui menaçait le plus la santé des Canadiens, reconnaissant que les émissions de CO<sub>2</sub> compromettent la santé de tous.

Ce qui inquiète l'Alliance canadienne, l'Alberta et beaucoup d'autres, c'est que, si le Protocole de Kyoto est signé, le Canada se distinguera comme étant le seul pays au monde, le seul pays de la planète, qui aura réduit de façon importante, plus importante peut-être que tout autre pays signataire, ses émissions de CO<sub>2</sub>. Sont exemptés les pays en voie de développement, les pays ayant de cinq à six milliards d'habitants et les États-Unis.

*Initiatives ministérielles*

Si l'économie est aussi dévastée qu'on le prévoit, où la députée trouvera-t-elle les ressources pour financer les soins de santé?

• (1220)

**Mme Judy Wasylycia-Leis:** Monsieur le Président, je voudrais clarifier une chose. Personne, de ce côté-ci de la Chambre, ne cherche à calomnier l'Alliance canadienne ou à dénigrer la position qu'elle a prise dans ce débat. Il se trouve tout simplement que nous sommes fondamentalement en désaccord avec la position de ce parti.

Si le député dénigre mes observations aujourd'hui, il dénigre par la même occasion toutes les associations de renom oeuvrant dans le domaine des soins de santé et toutes les grandes organisations médicales canadiennes. J'ai énuméré dans mon discours une série de déclarations et de conclusions attribuées aux médecins canadiens et aux associations médicales qui ont fouillé ces questions et qui nous ont présenté des faits.

Ils ont relevé, entre autres choses, le problème de la propagation de maladies graves causées par le changement climatique, l'élévation des températures et le réchauffement des océans. Je recommande au député de se renseigner auprès de l'Université John Hopkins au sujet de la propagation du choléra, du hantavirus, de la dengue hémorragique et de la maladie de Lyme. Il pourrait également se renseigner auprès de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement qui décrit avec force détails les effets du changement climatique sur la santé de l'homme, notamment les maladies à transmission vectorielle, les maladies respiratoires, les maladies hydriques et les problèmes d'ordre social.

Je conseille au député de s'adresser aux grands spécialistes de l'Association canadienne de santé publique, de l'Association médicale canadienne et d'autres organisations qui ont très clairement indiqué qu'il y a un rapport direct entre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, d'une part, et la mauvaise santé, d'autre part.

Le député m'a demandé d'expliquer comment nous ferions pour payer le prix de notre soutien au Protocole de Kyoto. Je voudrais à mon tour savoir comment le député compte faire pour garantir la vigueur de l'économie si la population active est malade et qu'elle connaît des problèmes de santé liés au changement climatique et aux émissions de gaz à effet de serre.

Je dis au député que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas agir. Nous devons faire avancer le dossier de la ratification du Protocole de Kyoto. Nous devons tout faire pour favoriser l'environnement et sa durabilité. Autrement, l'économie canadienne finira par péricliter et nous nous retrouverons le bec à l'eau.

Il est parfaitement clair qu'il s'agit aujourd'hui de nous engager à améliorer la santé des populations. Nous nous engageons à améliorer la santé de la population canadienne et de la population mondiale.

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, je félicite la députée de son intervention.

Je lui demanderais des commentaires sur l'importance de stratégies de transition équitables. L'appui du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier et des travailleurs de ce secteur s'avère l'un des plus importants développements survenus au cours du processus de ratification du Protocole de Kyoto. La députée pourrait peut-être faire des observations sur l'importance de stratégies de transition justes à l'égard des travailleurs et des collectivités visées par la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

• (1225)

**Mme Judy Wasylycia-Leis:** Monsieur le Président, j'apprécie certainement la question du député de Burnaby—Douglas. Il soulève

un point très important, qui est en fait le fondement de notre approche à l'égard de la ratification du Protocole de Kyoto.

Nous tenons absolument à ce qu'il y ait de justes stratégies de transition. À maintes reprises, nous avons exhorté le gouvernement à tenir compte de tous les facteurs dans l'élaboration d'une stratégie.

Nous sommes fermement en faveur d'un plan d'assistance aux travailleurs déplacés, pour les aider à se recycler et à trouver de nouvelles occasions de travail, au moyen de l'assurance-emploi et de programmes sectoriels directs. C'est essentiel si nous voulons relever le défi.

[Français]

**M. Yvon Charbonneau (Anjou—Rivière-des-Prairies, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai le temps qui m'est imparti avec le député de Eglinton—Lawrence.

Le Protocole de Kyoto est un accord international établi il y a cinq ans, qui a donné le coup d'envoi à plusieurs grandes conférences internationales où la communauté mondiale a négocié parfois âprement les conditions de mise en oeuvre de cet accord. C'est notamment par le biais des Conférences des parties, tenues à Bonn et à Marrakech en 2001, que la communauté internationale, c'est-à-dire quelque 178 pays, a convenu d'un cadre de travail réaliste donnant à tous les pays une certaine souplesse dans la manière dont chacun atteindra sa cible.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a déjà engagé—il faut le noter—, plus de un milliard de dollars dans des mesures visant à réduire les gaz à effet de serre, et qu'il a entrepris des études et des consultations débouchant sur un plan d'action à la mesure des réalités et aussi des contraintes de notre pays.

C'est ainsi que nous avons préparé la voie à la ratification du Protocole de Kyoto par notre participation soutenue, d'une part, à la démarche internationale d'une ampleur et d'une complexité sans précédent, et aussi par une mobilisation de grande envergure au sein même de notre pays.

Le moment est maintenant venu pour notre Parlement de sanctionner cette démarche et de demander à notre gouvernement de ratifier ce protocole, c'est-à-dire d'annoncer officiellement que le Canada sera partie prenante de cette entente internationale visant à réduire les gaz à effet de serre. Par cette entente, nous laisserons savoir que notre pays souscrit à ce grand contrat international qui consiste à combattre le réchauffement de la planète, dans le cadre d'un effort concerté mobilisant des dizaines d'autres pays.

Je tenais à faire ce bref rappel du contexte international de cette procédure de ratification dont nous débattons maintenant, afin de mettre en lumière que l'action que nous mènerons au Canada est un élément de l'action menée sur le plan international et qu'elle en fait partie intégrante.

Je tenais à faire ce rappel pour démontrer qu'il n'y a pas lieu, en cette matière, d'opposer—comme certains tentent de le faire—un plan d'action qui serait proprement canadien, à l'effort international gigantesque découlant de l'Accord de Kyoto.

Notre plan d'action s'inscrit à l'intérieur du plan d'action international et non à la marge. Il peut en même temps être tout à fait adapté aux réalités canadiennes.

*Initiatives ministérielles*

Depuis des jours, nos collègues ont débattu tantôt des aspects scientifiques, tantôt des aspects économiques ou encore des implications politiques du Protocole de Kyoto et de sa ratification par le Canada.

Pour ce qui est des aspects scientifiques, je m'en remettrai aux conclusions des trois groupes de travail du Groupe intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat. Ce groupe a réuni les meilleurs experts gouvernementaux du monde entier et a produit des rapports consensuels que le *Financial Times* a considérés comme étant des «modèles du genre». Ce sont des rapports qui décrivent ce qui nous attend. Quand je dis «nous», je veux dire la terre, les océans, le climat, les humains et les autres formes de vie si nous continuons sur la pente actuelle en termes de changements climatiques provoqués par l'activité humaine. Ces rapports proposent d'autre part des stratégies d'adaptation possibles, tout en notant que «la gestion des changements climatiques est devenue un problème politique plus qu'un problème technique ou économique.»

Quant aux dimensions économiques de la question, nous avons vu déferler dans ce débat de nombreux scénarios comportant des prévisions souvent fort alarmistes: ralentissement économique; perte de compétitivité; perte de centaines de milliers d'emplois; coûts inconnus; répartition injuste du fardeau, et cetera.

En réalité, les chiffres les plus crédibles nous viennent du Groupe d'analyse et de modélisation du Processus national sur le changement climatique, un groupe composé de représentants de tous les paliers de gouvernement au Canada.

Que prévoit ce groupe? Après avoir consulté les experts des entreprises, des universités et des groupes environnementaux, ce groupe prévoit que notre PIB va augmenter de 30,4 p. 100 en 2012, au lieu de 31 p. 100.

Y a-t-il vraiment lieu de s'alarmer devant une telle prévision qui se situe bien à l'intérieur des marges d'erreur habituelles? Plus important encore, il s'agit d'une prévision qui ne tient pas compte des répercussions positives possibles sur l'économie, la santé et notre cadre de vie découlant de l'innovation, des nouveaux investissements, des nouveaux développements en matière d'énergie et ainsi de suite.

• (1230)

Nous savons aussi qu'il y a des centaines d'entreprises dans plusieurs pays en Europe, en Asie et même les États-Unis, qui font des milliards de dollars de chiffre d'affaires, qui se sont unies pour déclarer leur soutien au Protocole de Kyoto sous la bannière «e-mission 55—Business for Climate». Ces entreprises jugent que le Protocole de Kyoto est tout à fait opportun.

Nous savons également que des dizaines d'entreprises canadiennes, y compris dans le secteur pétrolier, ont pris les devants et ont compris que la réduction des gaz à effet de serre n'était en rien un handicap à leur compétitivité et à leur efficacité.

Nous savons aussi, et c'est le Congrès du travail du Canada qui nous le rappelle, que le Protocole de Kyoto n'est pas vu comme une menace à l'emploi dans notre pays. Bien au contraire.

Le CTC presse le gouvernement du Canada de ratifier le Protocole de Kyoto parce que, disent-ils, c'est une bonne chose pour l'économie canadienne, pour la création d'emplois; c'est une bonne chose pour la santé des travailleurs et des travailleuses, pour nos enfants et pour nos villes.

De plus, nous savons qu'il est possible pour les gouvernements fédéral et provinciaux de négocier des accords sectoriels avec les entreprises et les syndicats, prévoyant des mesures de transition

justes et d'incitation aux changements, des mesures d'adaptation qui assureront toute la souplesse exigée.

Mais au-delà de ces mesures, ce qu'il faut entrevoir et ce sur quoi il faut compter le plus dans ce débat et dans les années à venir, c'est notre capacité d'innovation et de créativité en matière d'énergies propres et renouvelables et en matière de nouveaux matériaux de construction, de nouvelles technologies, de transport et de bio-économie.

Il reste les dimension politiques de ce débat auxquelles il nous faut prêter une grande attention aussi.

Tout d'abord, je crois que comme élu, nous avons la responsabilité d'appeler le milieu des affaires à faire preuve d'une plus grande vision, à dépasser les considérations à court terme et à embarquer, comme le font déjà de nombreuses entreprises, dans de nouvelles pratiques où il est prouvé qu'économie et respect de l'environnement vont de pair et que travailler avec l'environnement peut être payant.

Nous avons aussi le devoir d'indiquer la voie où nous voulons engager notre pays tout en maintenant la porte ouverte à des négociations bilatérales, multilatérales et sectorielles visant à assurer toute l'équité nécessaire aux diverses parties au plan d'action et tout en respectant les compétences ainsi que les efforts faits par certaines provinces, mais aussi leurs caractéristiques particulières.

À mon avis, il n'est pas opportun pour le gouvernement fédéral d'attendre un consensus sur un plan d'action qui prévoirait «toutes les vis et tous les boulons» de chacune des mesures à adopter et des étapes à franchir.

Nous ne sommes pas ici pour faire de la micro-gestion de toutes les mesures de transition et d'adaptation qui découleront du plan d'action. Nous sommes ici pour définir l'horizon et la vision qui conviennent à notre pays et à la situation internationale.

Le coût de l'inaction est plus grand que celui de l'action. Le temps de l'action et de l'action concertée est venu. Le moment est venu pour le Canada de ratifier le Protocole de Kyoto.

**M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue qui vient de finir son discours sur les mérites du Protocole de Kyoto. Il parle évidemment avec beaucoup d'expérience, ayant été dans le passé porte-parole et secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Je le connais comme un député qui étudie beaucoup son sujet et qui en fait un examen et une réflexion approfondis.

Je suis donc très heureux d'ajouter ma voix à ceux et celles qui, en cette Chambre, disent que le Protocole de Kyoto devrait être un fait accompli.

*Initiatives ministérielles*

●(1235)

*[Traduction]*

Voilà, j'ai suivi le débat à la Chambre et j'ai constaté que les députés sont engagés de façon authentique et profonde à l'égard du Canada et des Canadiens. Lorsque nous parlons de Kyoto, je note que certains de mes collègues traitent la question avec un ferveur que, dans le passé, certains d'entre nous auraient exprimé à l'égard d'une question philosophique ou religieuse. Il n'y a rien de mal à cela. En fait, nous avons besoin de ce genre d'attachement pour faire avancer les choses.

Aujourd'hui, dans un cadre nettement plus séculier, nous considérons la question comme une volonté politique. Nous traversons peut-être un période de rectitude politique. Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons maintenant dans une position telle que nous pouvons, à juste titre, dire à ceux qui prennent exemple sur le Canada en matière de leadership environnemental, que nous sommes présents et que nous assurons ce leadership.

Voilà ce que les faits semblent montrer. Le Canada est une nation industrialisée qui n'est responsable que de 2 p. 100 des émissions qui contribuent aux changements climatiques, en l'occurrence les soi-disant gaz à effet de serre. Nous ne sommes qu'un très petit joueur en ce qui concerne l'indice de pollution, mais nous essayons de faire une grande marque dans la façon dont le monde relèvera le défi.

Je sais que mon collègue qui vient d'intervenir va dire à tous les députés à la Chambre, et j'ose dire à ceux qui vont juger ce que nous ferons, que c'est un défi pour tous et chacun d'entre nous. Ce n'est plus une question pour nous à la Chambre de savoir si nous allons ou non accepter le Protocole de Kyoto, car nous allons le faire. Il est là, il va être ratifié et nous n'avons plus de contrôle là-dessus. Même si beaucoup d'entre nous aimeraient penser différemment, nous participons tous à un système qui reconnaît la nature d'un processus décisionnel hiérarchique. Nous avons déjà ici dévolu à l'exécutif le pouvoir de ratifier les accords internationaux, les protocoles internationaux et les traités internationaux et c'est ainsi que les choses devraient se passer. Je voudrais dire à mon collègue que nous sommes heureux de voir que les dirigeants dans cette enceinte ont déterminé que la ratification du Protocole de Kyoto serait une bonne chose.

Que nous soyons d'accord ou pas, comme certains députés à la Chambre vont le faire, il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons changer cela. Devrions-nous pouvoir le faire? Chose certaine, notre vote à la Chambre ne fera pas de différence. Je ne veux pas être arrogant à cet égard, mais je veux le souligner. Le défi pour nous tous n'est pas de savoir si nous pouvons présenter toutes les données que nos scientifiques peuvent, selon nous, nous offrir afin que nous puissions bien paraître en présentant des arguments pour ou contre la ratification. Ces arguments ont déjà été présentés. Cela a été fait de façon éloquente. Certains ont été vraiment convaincants et beaucoup ont été persuasifs. C'est évident qu'on a ainsi réussi à persuader ceux qui prendront la décision en notre nom.

Je pense que la plupart d'entre nous ont compris qu'une position idéologique particulière avait déjà gagné. Je ne connais personne, chose certaine de ce côté-ci de la Chambre et peut-être même en face, qui ne veut pas contribuer à un environnement plus sain et à une diminution des risques de destruction de notre environnement à l'avenir. Si un tel député existe dans cette enceinte, je l'invite à se lever et à faire connaître sa position à tous les Canadiens. Puisque aucun député ne se lève, je vais poursuivre.

Le défi consiste alors à nous lancer dans un débat sur un processus de mise en oeuvre. Reconnaissons ce qui s'est produit et ce qui se

produit maintenant et lançons-nous dans un processus de mise en oeuvre qui tiendra compte de toute cette dynamique qui fait de nous un pays souverain et distinct et qui nous donne en tant que Canadiens tous ces avantages qui, nous le disons, reviendront à toute l'humanité à la suite de notre ratification du Protocole de Kyoto et du rôle de chef de file que nous allons jouer.

●(1240)

Il s'agit bien de leadership, car jusqu'à maintenant les pays qui ont ratifié le Protocole de Kyoto ne produisent que 37,4 p. 100 de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. Des députés ont déjà dit que le protocole ne sera pas exécutoire tant que 55 p. 100 des pays responsables de 55 p. 100 des émissions totales ne l'aient pas ratifié. Nous ajouterions 2 p. 100 à ces 37,4 p. 100.

Si j'étais cynique, ce que je suis pas, je dirais que cela ne se produira pas, quoi que nous fassions. Nous exerçons un leadership. En signant et ratifiant le protocole, nous pourrions peut-être amener d'autres pays à nous imiter, en particulier certains grands pollueurs. Je pense notamment au pays qui est responsable de plus de 17 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre. Il attend probablement que nous prenions une décision.

Il est important d'avoir un plan de mise en oeuvre conforme aux objectifs de la philosophie environnementale que nous préconisons. Ce plan ne devra ni freiner notre élan ni diminuer la valeur de notre leadership en nous engageant dans des exercices qui consisteraient simplement à déplacer certaines obligations, sans bienfaits pour le Canada. Si nous ne réduisons pas la quantité de gaz à effet de serre ou de polluants au Canada, notre élan en sera brisé et notre leadership sera terni.

Nous devrions chercher à définir une position typiquement canadienne, qui tienne compte des besoins des diverses régions de notre vaste territoire, qui est plus étendu que l'Europe et qui comporte plus de défis, en raison des différences au plan des ressources et de la consommation.

Nous devons tenir compte de ces différences. Nous devons investir dans la technologie et l'innovation de manière à pouvoir atteindre nos objectifs intérieurs. Nous devons garder présente à l'esprit la compétitivité de notre société, de nos industries et de nos divers secteurs d'activités. Nous devons assurer la participation de tous les gouvernements et de toutes les industries à l'élaboration d'une solution. Nous devons éviter de nous engager dans un exercice qui monterait les Canadiens, les industries et les gouvernements les uns contre les autres.

Notre environnement politique nous permet d'établir un programme de mise en oeuvre et un programme de surveillance qui feront en sorte que nous serons fiers d'avoir ratifié Kyoto.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir présenté un point de vue intéressant. Je trouve cela étrange qu'il fasse du leadership le thème central de son discours lorsque la principale lacune de son parti est justement au plan du leadership.

Un leadership où l'on a recours à la force pour amener quelqu'un à suivre n'est pas nécessairement positif. Ce dont nous avons besoin, c'est un leadership grâce auquel on examinera bien le Protocole de Kyoto et on verra qu'il est dangereux pour le Canada, pour l'Alberta et pour l'économie.



*Initiatives ministérielles*

Si le Canada ratifiait le Protocole de Kyoto, nous aurions la distinction d'être l'un des pays qui, plus que tout autre pays peut-être, serait obligé de réduire considérablement ses émissions. Les pays du monde en développement n'auraient pas à réduire leurs émissions. Ils n'ont pas signé le protocole. Ils n'en sont pas parties et, pourtant, cinq des six milliards d'habitants de la planète vivent dans des pays en développement.

Les États-Unis ont fait preuve de leadership. Ils ont étudié l'impact que l'accord aurait sur leur économie et sur leur pays, et ils ont dit qu'ils avaient besoin d'un plan différent pour réduire le CO<sub>2</sub>. L'Australie a reconnu qu'elle était capable de négocier et elle ne signera pas le Protocole de Kyoto.

De nombreux pays de l'Europe occidentale ne seraient pas touchés parce qu'ils ont déjà réduit leurs émissions à des niveaux qui ne les forceraient pas à mettre en oeuvre un plan qui nuirait à leur économie autant que ce serait le cas au Canada.

Je dois signaler que l'Europe utilise l'énergie nucléaire et est un leader dans ce domaine. Est-ce là le genre de leadership vers lequel le député veut voir le Canada se tourner, soit un recours accru à l'énergie nucléaire? Ce n'est manifestement pas le cas du Japon.

Étant donné que l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce et tous ceux qui s'intéressent de près à l'économie du pays nous ont prévenus du tort que la ratification du Protocole de Kyoto causerait à l'économie, quel genre de leadership manifeste donc un pays qui est prêt à mettre son économie dans une telle situation?

• (1245)

**M. Joseph Volpe:** Monsieur le Président, alors que je parlais de défi, le député pensait au leadership. Ce ne sont pas nécessairement deux notions antinomiques car toute décision comporte un défi. J'ai expliqué certains de ces défis et j'ai dit aussi que les décisions qui seraient prises pourraient exiger que nous propositions tous un plan expliquant «comment faire» et non «ce qu'il faut faire», car la décision est déjà prise à cet égard. Ce n'est pas dangereux.

Un plan expliquant «comment faire» comporterait une stratégie pour maintenir la compétitivité dans le milieu où nous évoluons, et je pense ici à une participation politique et économique. Ce n'est pas dangereux. Rien de ceci n'est contraire au leadership.

Le député demande si nous allons dans la bonne direction ou non. De ce côté, certains députés ont accordé beaucoup d'attention à cette question. Mon collègue de Stoney Creek a donné quelques exemples d'une stratégie qui permettrait aux Canadiens de maintenir leur position dominante dans un milieu relativement riche. Nous devons admettre que les défis à relever ne vont pas à l'encontre de la compétitivité.

Nous devons prendre en considération les intérêts du Canada, où prospèrent des industries et vivent des Canadiens qui veulent préserver un milieu compétitif, pas seulement au moyen d'un protocole, parce que ce serait ainsi revenir à un plan expliquant «ce qu'il faut faire».

Nous avons besoin d'un plan expliquant «comment faire» pour protéger, aider et encourager nos industries, pour protéger nos ressources en plus de favoriser l'innovation, pour examiner les conditions actuelles dans lesquelles nous consommons les ressources énergétiques et chercher en outre les moyens de renouveler sans cesse ces ressources et de s'en servir pour exporter l'innovation.

**M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de South Shore.

Nous sommes assemblés ici pour discuter de l'accord de Kyoto, mais beaucoup de Canadiens, croyez-le ou non, ne comprennent toujours pas de quoi il retourne. Je vais tâcher de simplifier l'accord de Kyoto autant que je le peux de sorte que non seulement les gens des médias le comprennent mais aussi ceux qui lisent les journaux.

Il est irresponsable de la part de la Chambre de ratifier aveuglément l'accord de Kyoto sans en connaître exactement la teneur et sans savoir exactement quelles en seront les répercussions sur les Canadiens ordinaires. Nous pourrions parler des répercussions qu'il aura sur les provinces, et cela est important, mais quelles seront les répercussions sur les Canadiens qui paient les factures et qui nous paient pour travailler dans leur intérêt?

Il est important de comprendre que les Canadiens font leur part pour prendre soin de l'environnement sous une forme ou une autre. Prenons par exemple le prix de l'essence qui a augmenté d'un bout à l'autre du pays. Il est très élevé à Terre-Neuve-et-Labrador. C'est chez nous, entre autres, que le prix de l'essence est le plus élevé. Les gens font leur part parce qu'ils ne peuvent se permettre de faire autrement. Ils font du covoiturage pour réduire le nombre d'automobilistes faisant la navette d'un point à un autre, parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer aussi cher pour l'essence, mais en même temps ils pensent à l'environnement.

Je voudrais vous proposer l'analogie suivante. Si un député s'adresse à une entreprise de construction pour faire bâtir une maison, l'entrepreneur lui dit d'abord combien cela lui coûtera. Quand on n'a que 100 000 \$ à investir dans une maison et que l'entrepreneur bâtit la maison pour 150 000 \$, il y a un problème. Pour dire les choses simplement, on n'achète pas une maison quand on n'en a pas les moyens. Par conséquent, pourquoi le gouvernement s'attend-il à ce que les parlementaires votent pour l'accord de Kyoto sans en connaître vraiment la teneur et les répercussions?

Nous savons tous qu'il y a des changements climatiques et que nous devons tous faire notre part. Tout ce que nous voulons, c'est qu'on nous dise ce que cela coûtera et quels seront les effets à long terme. Si on nous le dit, nous collaborerons.

J'ignore comment voteront mes collègues du Parti progressiste-conservateur. Quant à moi, j'ai dit clairement qu'il serait irresponsable de ma part de ratifier l'accord sans savoir de quoi il retourne. Si mes collègues progressistes-conservateurs pensent autrement, je les invite à voter en faveur de l'accord, mais c'est à leur détriment et à celui de leurs électeurs qu'ils le feront. On aurait tort de laisser le gouvernement ratifier le protocole sans rien faire. Il faut au contraire demander des détails, retarder la ratification, parler aux provinces et aux gens d'affaires pour que le processus soit bénéfique.

*Initiatives ministérielles*

Le premier ministre Grimes de Terre-Neuve-et-Labrador ne s'oppose pas au Protocole de Kyoto à cause de son fonctionnement, mais plutôt à cause de l'absence de consultation, l'absence de plan, l'absence d'étude faisant état de l'impact sur sa province et sa population. Il importe de se rendre compte que cette information doit d'abord nous être fournie, sans quoi il serait irresponsable d'aller de l'avant.

En ce qui concerne le Protocole de Kyoto, un plan canadien, c'est un plan qui est conçu par les provinces. Le Canada aurait dû changer sa façon de procéder. J'ai entendu dire à la Chambre que le gouvernement n'était pas forcé de soumettre la question à la Chambre, qu'il aurait pu ratifier le protocole sans qu'on en discute à la Chambre, qu'il aurait pu l'imposer. Cela montre encore une fois l'arrogance et l'irresponsabilité d'un gouvernement qui agirait ainsi.

• (1250)

Si chacune des provinces avait pu donner son point de vue, comme ce fut le cas lorsqu'il a été question de l'accord de Kyoto pour la première fois, le premier ministre aurait pu dire aux provinces qu'elles avaient de deux à quatre ans pour proposer un plan. Elles auraient alors travaillé ensemble et préparé un vaste plan pour l'ensemble du pays. Ainsi, l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador et toutes les provinces se seraient ralliées.

Tout ce que nous avons maintenant, c'est une bataille qui se livre province par province, et c'est mauvais pour le Canada. Si nous avons agi comme je l'ai expliqué, nous aurions été en bien meilleure posture, et le soutien aurait probablement été unanime. Les provinces auraient proposé leur propre programme élaboré au Canada, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Alberta, pour protéger l'environnement et combattre les changements climatiques de façon à ne pas léguer à nos jeunes gens de graves problèmes d'environnement.

Nous voulons tous protéger l'environnement. Nous ne voulons rien faire qui lui sera préjudiciable. Toutefois, nous devons veiller à ce que les choses se passent correctement. Si les choses s'étaient passées de cette façon, je garantis que la Chambre aurait probablement appuyé l'accord à l'unanimité.

Cependant, nous ne pouvons appuyer une chose que nous ne connaissons pas. Certains nous reprochent de ne pas avoir lu l'accord, mais dites-nous seulement combien il nous coûtera. Nous ne pouvons ratifier un accord à l'aveuglette. C'est comme une maison; nous ne pouvons construire une maison à moins de savoir combien elle coûtera. C'est la même chose pour l'accord de Kyoto. C'est très important.

Nous avons lu tous les documents et nous avons entendu les gens s'exprimer, et certains ont employé de bien grands mots. Cependant, bien des gens ne comprennent pas vraiment ce qui se passe. À dire vrai, ils ignorent à quoi rime ce conflit au sujet de Kyoto. Nous devons donc essayer d'expliquer les choses simplement pour nous faire comprendre. C'est très important.

Il y a une chose qui ressort quand je parle aux gens. Ils veulent savoir ce qu'ils vont en retirer. Ils veulent savoir en quoi ça les aidera. Ils veulent savoir si les entreprises essaient de mettre au point des technologies pour faciliter les choses. Si Kyoto va leur rendre la vie plus facile, ils veulent que nous leur disions en quoi, pour qu'ils s'y mettent et protègent l'environnement. Ils ne veulent pas que nous ratifions l'accord aveuglément et que nous apportions des changements après coup. Ils disent que ça ne marchera pas. S'ils ne l'appuient pas maintenant, ils ne l'appuieront certainement pas

après, quand on procédera à tous ces changements. Ça ne sert à rien d'imposer au début quelque chose qui, plus tard, devra être modifié parce que ça ne va pas.

Ma grand-mère me disait toujours: «Si tu dois faire les choses, fais-les bien dès le départ pour ne pas avoir à faire des changements plus tard, car dès que tu changes quelque chose, c'est comme si tu avouais avoir fait une erreur au départ.» Ce n'est pas grave de se tromper, tant qu'on l'admet. Si nous n'admettons pas que nous avons fait une erreur et que nous apportons des changements pour le simple plaisir de changer les choses, c'est un manque de leadership, c'est de l'irresponsabilité et nous ne faisons pas ce pourquoi nous sommes payés, c'est-à-dire représenter les préoccupations de nos électeurs et de l'ensemble du Canada.

Nous devons nous rendre compte que nous devons aller de l'avant. Si nous allons de l'avant en tant que groupe, nous devons démontrer que nous établissons des relations et que nous recherchons un consensus avec tous les partis de la Chambre pour que les préoccupations comme celles qui entourent le Protocole de Kyoto soient traitées dans l'intérêt du pays et de tous les partis politiques. En soi, personne à la Chambre ne s'y oppose, c'est plutôt la manière dont ça a été présenté.

Nous ne pouvons pas nous prononcer aveuglément. Nous devons avoir une idée claire de l'orientation que nous prenons, de ce sur quoi nous votons et des répercussions que cela va avoir. Faute de quoi, selon moi, les députés feront preuve d'irresponsabilité et trahiront leurs électeurs et le Canada. Cela n'a rien à voir avec le leadership. Il s'agit de travailler pour le compte de nos électeurs afin de faire connaître leurs préoccupations et de nous assurer que le Canada est le pays le plus fantastique au monde. C'est effectivement le pays le plus fantastique au monde. Mais nous pouvons encore l'améliorer en nous dotant des technologies qui feront en sorte que nous ne polluons pas notre environnement.

• (1255)

**M. Julian Reed (Halton, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à rappeler à mon collègue d'en face que Kyoto n'est pas une maison, mais un objectif, une orientation à prendre. Les choses pressent parce que la planète se réchauffe par suite de l'activité humaine.

Je rappelle aussi à mon jeune collègue, qui est relativement nouveau ici, que cela fait plus de cinq ans que les provinces sont consultées. Au moins une province, l'Alberta, dispose depuis 12 ans d'un plan détaillé, dont le premier ministre albertain préfère ne pas tenir compte.

Il faudra deux choses pour réaliser l'objectif de Kyoto. Il faudra un plan, certes, mais il faudra aussi se dépêcher de mettre au point de nouvelles technologies et de recourir aux anciennes technologies, celles qui ont permis à notre pays de si bien s'industrialiser avant l'ère du pétrole, et ainsi de suite.

Le député reconnaîtra-t-il qu'il s'agit là d'une double démarche? Qu'il s'agit non seulement de mettre au point un plan, mais aussi de faire la course aux technologies?

*Initiatives ministérielles*

**M. Rex Barnes:** Cela démontre bien encore une fois, ce que les gens écoutent et ce qu'ils entendent. Je n'ai pas dit que Kyoto était une maison. J'ai dit que c'était comme une maison lorsqu'il s'agit de déterminer combien d'argent il faut prévoir pour sa construction. Nous devons savoir ce qu'il en coûtera aux Canadiens et quelles répercussions cet accord entraînera. Si nous ne le faisons pas, nous manquerons à notre devoir envers les Canadiens.

Je suis d'accord avec le député pour dire que nous avons en main une fiche à deux ou trois broches. Il faudra y mettre le temps, mais concentrons-nous maintenant sur ce plan. Prévoyons dans le plan qu'au cours de la première année, nous atteindrons un certain objectif et prévoyons les coûts connexes. Puis faisons de même pour les deuxième, troisième et quatrième années. Traçons les grandes lignes du plan. Ne le changeons pas d'année en année par pur caprice. Ce qu'il ne faut pas oublier avec l'accord de Kyoto, c'est que pour réussir, nous devons avoir un plan. Nous devons savoir où nous nous dirigeons et combien il en coûtera aux Canadiens.

● (1300)

Le député a parlé de consultation. Les premiers ministres de tout le pays ont dit qu'ils n'ont pas été consultés comme tout le monde dit qu'ils l'ont été. Il est vrai qu'il y a eu des consultations, mais de quel genre? Les consultations auraient dû servir à dire au premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador de commencer à formuler un plan pour sa province et d'informer ensuite le gouvernement de ce que la province veut. Ottawa ne devrait pas dicter la conduite de toutes les parties du Canada. Laissons les provinces dire ce qu'elles ont à dire. Le Canada tire sa force des provinces. Si les provinces sont faibles, le Canada l'est aussi.

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC):** Monsieur le Président, j'ai écouté les observations de mon collègue de Gander—Grand Falls. Sa dernière analogie résume probablement la situation aussi bien que toute analogie que j'ai entendue. Il a dit que le tout n'est fort que si la somme de ses parties l'est, que le Canada n'est fort que si ses provinces sont fortes.

Au lieu d'adopter une attitude et une approche d'affrontement à l'égard des enjeux difficiles, le gouvernement aurait eu tout intérêt à adopter une approche qui aurait rallié les provinces et leur aurait permis de faire preuve d'un minimum de collaboration et d'être récompensés en retour, ce qui les aurait encouragées à appuyer le Protocole de Kyoto.

Au lieu de cela, le gouvernement reste fidèle à lui-même après presque 10 ans au pouvoir. Il n'avait aucun plan. Il a attendu jusqu'à la toute dernière minute. Je crois savoir que le premier ministre a laissé entendre que le vote sur le Protocole de Kyoto aura lieu lundi. Il me semble qu'il reste très peu de temps pour débattre la question d'une manière responsable, raisonnable, rationnelle et, espérons-le, intelligente.

Je ne crois pas qu'un grand nombre de députés, bien qu'il puisse y en avoir quelques-uns, soutiendraient que des changements climatiques ne se produisent pas. On pourrait cependant débattre des raisons pour lesquelles ils se produisent.

Que s'est-il passé? Comment un gouvernement qui est au pouvoir depuis 1993 et qui a signé le Protocole de Kyoto en 1997 peut-il dire tout à coup qu'il faut le ratifier au plus tard le 31 décembre? Tous les projets de loi de la Chambre semblent devoir être adoptés avant 2003, qu'il s'agisse du projet de loi C-4 sur la sûreté nucléaire, du projet de loi sur le contrôle des armes à feu ou du Protocole de Kyoto. Il se produira sûrement un événement terrible en 2003, un événement que nous, l'opposition, ne comprenons pas. Qu'est-ce que cela changerait si le Protocole de Kyoto était ratifié d'ici août 2003?

Avons-nous fait une promesse quelconque? Nos partenaires commerciaux n'ont pas tous signé l'accord. Nos partenaires commerciaux n'entendent pas tous signer l'accord. Nous en savons assez sur cette mesure.

Deux points importants sont ressortis du sommet de Rio. Le premier est la biodiversité. Or, dix années se sont écoulées depuis ce sommet, et le gouvernement libéral n'a pas su faire adopter la Loi sur les espèces en péril. Il n'a pas su faire adopter une seule mesure législative importante sur le front de l'environnement.

Le deuxième point qui est ressorti du Sommet de Rio est le changement du climat mondial. Ce sommet a eu lieu en 1992. Celui de Kyoto a eu lieu en 1997. Le 31 décembre, nous entreprendrons un virage, mais nous ne savons toujours pas où nous allons. Le gouvernement n'a aucune raison de continuer dans la voie où il s'est engagé. Le gouvernement n'a aucune raison de ne pas avoir suscité l'accord des provinces. Il n'a aucune raison de ne pas avoir prêché par l'exemple.

Il y a deux ans, on a demandé aux membres du Comité des ressources naturelles de se pencher sur le processus de l'accord de Kyoto et d'examiner la question du changement climatique. Aucune suite n'a été donnée. Certains députés ministériels avaient donné leur accord, mais pas tous. Nous n'avons pas pu obtenir l'accord de tous les députés de l'opposition. Au moins deux d'entre nous ont appuyé la motion, mais nous n'avons pas pu obtenir un accord pour examiner les coûts de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. C'est renversant.

● (1305)

Nous voici maintenant rendus à la onzième heure, en train de débattre de cette question et d'essayer de trouver une position raisonnable à prendre. Le gouvernement a changé sa position. Il change d'avis plus souvent qu'il ne change de chemise. Il est tout à fait incroyable. Il a commencé par nous dire que la mise en oeuvre devait être achevée entre 2008 et 2012. Maintenant, ce pourrait être en 2020, en 2030 ou en 2040.

Le taux de consommation d'énergie par habitant du Canada est le plus élevé au monde. Nous vivons dans des régions froides et nous avons de longues distances à parcourir. Le Canada est un vaste pays. Nous coûts énergétiques, déjà élevés, continueront d'augmenter.

Qu'a fait le gouvernement pour donner l'exemple? Les édifices du Parlement ne sont même pas équipés de fenêtres thermos. Si on voulait réduire les coûts de chauffage, on pourrait commencer par installer de telles fenêtres, ce qui représenterait, somme toute, une mesure assez peu coûteuse. Le gouvernement devrait s'atteler à cette tâche. Il invite la population à dépenser des milliards de dollars pour des travaux de rénovation, mais il n'a pas lui-même investi deux cents de son propre argent dans des travaux de ce genre.

Et que coûtera un litre d'essence, au bout du compte? Qu'on ne me dise pas 3 ou 4 cents de plus, parce que nous savons que c'est faux.

Quel sera le coût d'un litre de mazout domestique, ou encore d'une corde de bois? Nous vivons dans un rude climat. Il est important de nous garder au chaud. Un chandail ne suffit pas; il nous faut une autre source de chaleur.

*Initiatives ministérielles*

Pourquoi nous sommes-nous engagés dans un programme qui encourage la pollution par les pays du tiers-monde? On dit que l'on tolérera les émissions de dioxyde de carbone produites par ces pays jusqu'à ce que ceux-ci rapplombent leurs économies respectives. N'aurait-il pas mieux valu dire, pour le monde et pour Kyoto, que l'on doterait ces pays du tiers-monde de sources d'énergie propre? Cela n'aurait-il pas été une meilleure solution? Personne n'a-t-il donc jamais songé à cela? Est-ce une chose trop compliquée pour les députés ministériels? Sûrement pas. C'est une solution assez élémentaire.

Comment fonctionneront les crédits de carbone? Je n'ai pas encore entendu de la part du gouvernement une explication satisfaisante à ce sujet.

Pourquoi n'avons-nous pas obtenu de crédits pour nos exportations d'énergie propre? Le Canada exporte des centaines de milliers de mégawatts d'électricité, une énergie propre, aux États-Unis, et il n'y a pas de crédits pour ces exportations d'énergie propre. Pour ce qui est du gaz naturel venant de l'Alberta, de la côte est et de l'Arctique, il n'y a pas non plus de crédits pour ces exportations d'énergie propre. Nous exporterons aux États-Unis des produits qui permettront à ce pays de réduire ses émissions de dioxyde de carbone, mais nous n'obtiendrons pas de crédits pour ces exportations.

Il semble y avoir tellement de confusion qu'une question pourtant assez simple est devenue très complexe. Le gouvernement a fait un piètre travail pour ce qui est de défendre les intérêts des Canadiens. Nous n'avons jamais appuyé à la Chambre une mesure dont les coûts n'avaient pas été évalués au préalable. Le gouvernement pourrait dire qu'il connaît le coût, que ce sera tant de milliards la première année et tant de milliards la deuxième année. Nous ne le croyons pas, et les Canadiens non plus. Il doit y avoir une meilleure façon, une façon plus pragmatique, d'aborder cette question.

• (1310)

Où avons-nous examiné les émissions? Que fait le gouvernement pour encourager le recours à des énergies propres? Qu'a-t-il fait pour favoriser la production d'éthanol au Canada? Nous pourrions avoir de l'éthanol comme supplément dans 10 à 20 p. 100 de toute l'essence au Canada. Rien n'a été fait.

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'était rafraîchissant d'entendre quelqu'un qui pense de la même façon que moi et qui a manifestement fait un examen très approfondi de ce dossier. J'ai une question à poser au député.

Envisagerait-il de ratifier le protocole en sachant très bien qu'il ne pourrait jamais atteindre les objectifs qu'il renferme et en comprenant parfaitement qu'il y a des pénalités énormes pour ceux qui iront de l'avant avec la mise en oeuvre, mais seront incapables d'atteindre les objectifs?

**M. Gerald Keddy:** Monsieur le Président, en bref, la réponse est non. La réponse détaillée est un peu plus compliquée.

Monsieur le Président, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est choquant de voir l'hypocrisie, et je ne crois pas que le mot soit trop fort, de ratifier un accord que le gouvernement sait qu'il ne pourra mettre en oeuvre, et dont il ne pourra respecter les critères. Il est encore plus renversant d'aborder une question semblable et de ne pas en connaître les coûts.

Je constate que la députée n'a pas dit qu'elle s'oppose aux contrôles en matière d'environnement ou aux mesures visant à contrer les changements climatiques. C'est la différence fonamen-

tales entre l'approche de certains des partis d'opposition et celle du gouvernement. Cela ne tient pas à l'objectif. Il se peut qu'en bout de piste l'objectif soit le même. Nous souhaiterions obtenir de ce côté-ci un peu de données concernant ce que seront les coûts réels.

Je comprends très clairement la position de l'Alberta. Je comprends aussi la position de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse qui ont des réserves de pétrole et de gaz au large des côtes.

Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas effectuer un meilleur travail d'assainissement de l'environnement et que nous ne pouvons pas réduire les émissions de carbone. Il devrait y avoir un plan, étape par étape, nous montrant très clairement comment nous pouvons atteindre cet objectif final. Ce plan n'existe pas.

Dans ma conclusion, je parlais des formes d'énergie verte de remplacement. Le gouvernement n'a rien fait pour encourager les formes d'énergie de remplacement, comme les petites centrales hydroélectriques, l'énergie éolienne ou un complément de 10 p. 100 d'éthanol dans chaque litre d'essence. Il n'a absolument rien fait en ce sens. Le gouvernement devrait commencer par donner l'exemple. Rénovons les immeubles gouvernementaux et isolons-les.

La dernière fois qu'il y a eu une crise de l'énergie, à la fin des années 80, un remarquable programme de rénovation a été mis en place. Les murs et plafonds des résidences privées ont été isolés. Des brûleurs à mazout de remplacement au rendement plus élevé ont été produits. Nous avons adopté des véhicules aux dimensions moins grandes. Nous avons fait appel à des carburateurs et des moteurs à faible consommation de carburant. Toutes des mesures ayant pu être prévues dans la loi.

Il n'y a pas de problème à réduire les gaz à effet de serre. Cela représente un énorme problème pour le gouvernement parce qu'il ne sait pas par quel bout commencer. Il ne peut aboutir à une entente avec les provinces, mais il veut signer un accord avec 168 pays et forcer les provinces à le respecter. Selon moi, cela n'a pas beaucoup de bon sens.

• (1315)

**M. Julian Reed (Halton, Lib.):** Monsieur le Président, je me demande où est passé le député de South Shore depuis son élection.

A-t-il oublié le programme de fabrication d'éthanol à partir de la biomasse? A-t-il jamais songé à visiter l'usine de Chatham qui en produit près de 200 millions de litres par an? A-t-il oublié que nous avons supprimé la taxe d'accise sur l'éthanol? Ne connaît-il pas la Iogen Corporation dans le sud d'Ottawa, près de l'aéroport? Cette entreprise fabrique de l'éthanol avec de la cellulose, grâce à de généreuses subventions fédérales. L'a-t-il oublié? A-t-il oublié le dernier budget? L'ancien ministre des Finances a annoncé une aide complémentaire sous la forme de rachat garanti pour l'énergie éolienne. Le député l'a-t-il oublié?

Je comprends qu'on peut toujours faire davantage, mais le député pourrait peut-être nous dire ce qu'il pense de ces initiatives.

**M. Gerald Keddy:** Monsieur le Président, c'est infinitésimal, ce n'est pas même une étincelle sur l'écran de mon radar. C'est moins de 1 p. 100. On recourt aux grands mots et aux belles paroles, mais cela se résume à pas grand-chose sur le plan de la quantité de l'essence consommée au Canada. C'est infinitésimal.

*Initiatives ministérielles*

Pour démarrer un programme exhaustif, il faut fixer un objectif. Cet objectif est-il de 10 p. 100, 20 p. 100, 30 p. 100, ou 50 p. 100? Le gouvernement doit fixer un objectif et s'employer à l'atteindre. Je voudrais que le gouvernement le fasse. Le gouvernement ne doit pas signer le Protocole de Kyoto simplement parce qu'un bon matin, le premier ministre a décidé que l'idée lui plaisait. Le gouvernement doit signer ce protocole car l'objectif est atteignable.

**M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec mon ami, le député de Toronto—Danforth.

Je prends aujourd'hui la parole pour appuyer la ratification immédiate du Protocole de Kyoto. Je le fais parce que je pense que l'humanité fait face à une crise aux proportions historiques sans précédent. Notre génération de parlementaires a du mal à imaginer une décision, un choix aussi lourd de conséquences. Ce qui est en jeu dans le débat actuel, c'est l'avenir de la planète et le sort de l'humanité, rien de moins.

Pour être à la hauteur du défi, nous devons trouver en nous du courage, de l'imagination et de l'empathie envers nos frères et soeurs du monde entier et une obligation morale intergénérationnelle envers nos enfants et petits-enfants.

Quel genre de monde voulons-nous laisser à ces enfants? Les êtres humains pourront-ils vivre dans ce monde? S'agira-t-il d'un monde où les sécheresses ne cessent de s'aggraver, ici, dans les Prairies canadiennes, ou dans la région du Sahel en Afrique? S'agira-t-il d'un monde où les grands océans augmentent inexorablement de volume, inondent des États insulaires comme la république de Nauru et des États côtiers comme le Bangladesh et laissent planer la menace d'inondation et de tempête sur les villes et villages côtiers?

S'agira-t-il d'un monde où les maladies provoquées par la chaleur comme la malaria, la dengue et la maladie de Lyme progresseront et accableront les pauvres et les êtres les plus vulnérables du monde entier et deviendront même une menace pour nous, dans notre bastion apparemment sûr de l'Amérique du Nord?

S'agira-t-il d'un monde où les hausses de températures associées à une pollution accrue produiront une nuage toxique qui précipitera dans la mort les enfants et les personnes âgées? Et tout cela parce que nous, Nord-Américains, ne sommes pas devenus des adultes, parce que nous avons insisté pour acquérir des VLT dont l'utilisation s'est vite répandue, comme s'il s'agissait là d'un droit inné, de la définition même de notre valeur morale à titre d'être humain.

Quand je pense au plan énergétique que dévoilait il y a un an et demi le vice-président des États-Unis, M. Cheney, qui insistait pour dire que toute restriction s'appliquant à la fabrication et à la vente de véhicules tout terrain serait contraire au mode de vie américain, cela me décourage. Quelle définition insignifiante de la grandeur du peuple américain. Quel exemple pathétique de l'infantilisation des Américains. Quelle conduite immorale. Quel échec de la nature humaine.

Pourtant, il y a au Canada bien des Dick Cheney, des opposants au Protocole de Kyoto, des êtres égocentristes, imprudents, étroits d'esprit, totalement dépourvus de capacité analytique scientifique et d'imagination morale. Quel pari monumental ces gens-là nous demandent de faire. Quel risque extraordinaire ils sont prêts à prendre avec non seulement leur vie, mais celle de leurs enfants. Ces gens-là n'en ont que pour le court terme. Ils ne pensent qu'à aujourd'hui, jamais à demain. Ils appuient des principes politiques et économiques creux et rejettent tout ce qui est scientifique ou moral.

Lorsque 2 000 des plus grands scientifiques du monde participent aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution

du climat des Nations Unies s'entendent clairement pour dire que l'activité humaine a eu, au cours des trois derniers siècles, des répercussions qui ont accéléré le changement climatique, tous les profanes raisonnables, comme les parlementaires, les croient. Les analyses de probabilité ont toujours montré que le consensus des scientifiques a neuf chances sur dix de s'avérer juste, contrairement à une chance sur dix pour l'opinion de la minorité.

Faut-il fonder la politique gouvernementale sur l'opinion de la minorité des scientifiques qui n'ont que 10 p. 100 des chances d'avoir raison? Mais surtout faut-il jouer l'avenir de notre planète, l'avenir de l'humanité, l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, en refusant de tenter de prévenir un risque qui a 90 p. 100 de chances de se concrétiser? Ne renoncerions-nous pas ainsi à nos responsabilités en tant que législateurs, citoyens du monde et même êtres humains sensibles et moraux?

● (1320)

Supposons que nous respections le principe de précaution, que nous prenions au sérieux le risque de 90 p. 100 et que nous ratifions et appliquions Kyoto, que pourrait-il nous arriver de pire? Quel est l'aspect négatif de cet accord?

Imaginons notre monde en l'an 2020 dans le cas d'une mise en oeuvre de l'accord de Kyoto. Nous avons stabilisé nos émissions de gaz à effet de serre. Moins de nouveaux emplois ont été créés dans le secteur des combustibles fossiles, mais il y en a eu dans le secteur des énergies renouvelables. Il y a eu une légère hausse des prix du gaz naturel et du pétrole. Le Canada est un leader mondial en écotechnologie. Notre pays est plus éconergétique. Nos véhicules respectent des normes de rendement énergétique plus rigoureuses et utilisent un mélange essence-éthanol. La prochaine génération d'automobiles à piles à combustible fait son apparition sur nos routes grâce aux incitatifs et à la présence d'un marché national et international pour ces véhicules. Nous avons réduit radicalement notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles, ce qui a amélioré nettement l'état de santé des Canadiens, la sécurité nationale et la situation géopolitique au Proche-Orient.

En 2020, malgré une croissance démographique dans les régions urbaines, il y a moins de congestion et d'alertes au smog dans les villes parce que notre infrastructure de transport en commun a été régénérée. Les Canadiens et le secteur industriel utilisent moins de ressources pour accomplir les mêmes tâches. Les appareils sont plus éconergétiques. Les activités industrielles et les maisons gaspillent moins d'énergie.

En 2020, nous sommes un chef de file mondial dans le domaine des énergies renouvelables. Nous sommes également un chef de file mondial en matière d'efficacité énergétique, dans le domaine de la gestion de la demande énergétique, dans la recherche forestière, dans la gestion des déchets et dans la recherche sur les matériaux. Nous donnons l'exemple pour ce qui est de diffuser ces connaissances et ces technologies au reste du monde. Nous consacrons moins d'argent à nos besoins énergétiques réduits. Le Canada est passé à une économie moins fondée sur le carbone.

Comme le chroniqueur Andrew Coyne l'a signalé:

Les chances pour que de nombreux éminents scientifiques qui prédisent une catastrophe climatique imminente aient raison [...] sont supérieures à zéro. Dans ce cas, ne serait-il pas prudent de prendre une certaine assurance contre cet événement?

Le Protocole de Kyoto est notre assurance. Il est clair que les risques associés à l'inertie sont plus importants que les risques posés par l'action.

### *Initiatives ministérielles*

Pour aller de l'avant avec détermination, il faudra du courage, un engagement et la contribution de tous les Canadiens, mais par-dessus tout, il faudra du leadership. Dans le monde réel, les gens n'entreprennent pas de grandes tâches en étant poussés par un réalisme froid et ironique. Il faut qu'ils soient motivés par leurs passions.

Hegel a déclaré:

Nous devons affirmer que sans l'ombre d'un doute toutes les grandes réalisations dans le monde sont marquées par la passion.

C'est ce qui est nécessaire pour vaincre l'inertie humaine qui fait partie de nous.

Le grand philosophe français Blaise Pascal a dit que le fondement de la vie humaine était «un pari» et il en va de même dans la vie politique. Toutes les grandes décisions de l'État sont essentiellement un pari au sujet de l'avenir.

Parce que nous ne sommes pas divins, nous devons toujours décider en fonction de nos connaissances imparfaites. Nous ne pouvons jamais avoir tous les faits. Nous ne pouvons jamais être absolument certains, mais lorsque nous, mortels imparfaits et frères, prendrons cette décision au mois de décembre 2002, ce n'est certes pas beaucoup demander que de mettre les probabilités de notre côté et de ne pas aller à l'encontre des probabilités de 90 p. 100 que le consensus des scientifiques soit fondé et de ne pas penser simplement à nous-mêmes, mais à nos concitoyens du monde entier qui sont beaucoup plus vulnérables aux effets des changements climatiques que nous.

Par-dessus tout, lorsque nous nous prononcerons sur le Protocole de Kyoto, pensons à la prospérité, à nos enfants et à nos petits-enfants, imaginons-nous à l'avenir nous sentant fiers de savoir qu'au moment de faire un choix existentiel suprême à notre époque, nous avons eu la vision et le courage de prendre les mesures qui s'imposaient.

• (1325)

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, qui oserait dire que la prédication est démodée? Je m'attendais à entendre cette voix résonner comme les vagues de l'océan sur les contreforts des Rocheuses et nous demander ce que nous entendons faire. Le député ne m'a pas vraiment ému, mais il m'a surpris.

Je l'invite plutôt à se reporter au discours d'un collègue de son propre parti, le député de Stoney Creek, qui est conscient, comme nous, qu'il ne suffit pas d'être préoccupé. Le député nous a offert un plaidoyer passionné pour expliquer la nécessité de nous préoccuper, mais il n'explique pas comment le plan fonctionnera. Il est facile de se préoccuper de quelque chose. Les libéraux se plaisent à penser qu'ils sont les seuls à le faire, mais les députés de mon parti, comme de nombreux députés de son propre parti, se demandent si le plan fonctionnera. Malheureusement, je ne crois pas en l'efficacité de ce plan.

Premièrement, le député de Stoney Creek a rappelé que les traités doivent être approuvés par le Parlement avant d'être ratifiés, au lieu de simplement faire l'objet d'un débat intéressant, limité et inutile. Il a aussi parlé de la nécessité d'avoir des crédits pour les réductions rapides de dioxyde de carbone. Il a dénoncé l'absence de spécifications, de plan et d'information sur les coûts. Il a dénoncé les échéances déraisonnables. Le député a aussi parlé des instruments financiers que nous utiliserons pour faire avancer le dossier, car il veut faire avancer les choses, comme bon nombre d'entre nous, mais il ne trouve rien dans le protocole qui nous permette de croire que nous le pourrons.

Tout en insistant sur la nécessité de ne pas contrecarrer le plan d'innovation déjà annoncé, le député a dit craindre que Kyoto n'y fasse obstacle, car le plan et le protocole s'opposent l'un à l'autre. Il a parlé de la réalité nord-américaine et de l'absence d'accord bilatéral avec les Américains, ajoutant que sans cet accord, nous n'avons presque rien. Le Canada est le seul pays de l'hémisphère occidental à avoir signé l'accord.

Il y a des choses que nous pouvons faire et il y a des choses que nous devrions faire. Le député de Stoney Creek et d'autres en ont dressé la liste. Le député d'en face devrait se rendre compte qu'il ne suffit pas de vouloir passionnément faire du bien au monde pour que la chose devienne réalité.

• (1330)

**M. John Godfrey:** Monsieur le Président, ce n'est pas non plus en remettant constamment à plus tard qu'on y arrive.

En 1939, les députés ont débattu le budget de guerre à la Chambre. C'était leur façon d'exprimer leur point de vue sur l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale et sur la décision du gouvernement du Canada d'y participer. En 1939, les députés savaient-ils que cela allait fonctionner? Non. Savaient-ils qu'ils devaient effectuer cet exercice? Oui. De temps à autre, nous sommes confrontés à des choix historiques extraordinaires. Si on croit qu'il y a un problème, il faut établir des objectifs et aller de l'avant, sinon nous n'irons pas de l'avant tant que des objectifs n'auront pas été fixés et qu'on n'aura pas admis l'existence d'un problème.

**Une voix:** Où est le plan?

**M. John Godfrey:** En 1939, il n'y avait pas de plan. Absolument aucun. Pendant six ans, le Canada a mobilisé ces ressources économiques et industrielles d'une façon que personne n'aurait pu imaginer en 1939. Nous l'avons fait parce que nous avons reconnu la nature du défi et que nous l'avons relevé. Le plan a été élaboré au fur et à mesure que la guerre avançait.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je serai bref. Mon ami a parlé de consensus scientifique. Je signale que, dans le passé, il y a eu des consensus scientifiques à l'égard de nombreuses questions qui n'ont jamais été adoptées.

Nous savons que les scientifiques ont, à maintes et maintes reprises, prédit que le monde serait surpeuplé et qu'il ne resterait plus de nourriture. À chaque fois que les scientifiques font de telles prédictions, les chiffres sont inexacts. Encore récemment, il y a eu consensus sur une période glaciaire mondiale; on soutenait que nous étions sur le point d'entrer dans une nouvelle ère glaciaire. Or, c'était une erreur. Il y a également eu consensus sur le fait que, dans 25 ans, il ne resterait plus de combustibles fossiles. Encore une fois, on s'était trompé.

Je signale à mon ami qu'à mon avis son hypothèse est fautive. Je crois que, dans le cas qui nous intéresse ici, les scientifiques ne peuvent pas savoir exactement ce que l'avenir nous réserve en matière climatique. Ils ne peuvent faire des prédictions climatiques aussi poussées qu'ils le laissent entendre. Par conséquent, je crois qu'il est tout à fait erroné d'échafauder des hypothèses sur toutes ces mesures, à la lumière d'information qui, au mieux...

**Le président suppléant (M. Bélair):** Le député de Don Valley-Ouest peut faire la dernière intervention.

*Initiatives ministérielles*

**M. John Godfrey:** Et si le député avait tort, monsieur le Président? S'il a tort, quelles sont les conséquences? Elles sont beaucoup plus catastrophiques que celles qui se produiraient si nous avions tort. Si le député a tort, cela se traduira par une attaque contre la viabilité future de la planète. Si nous avons tort, cela se traduira par une économie plus efficace.

**M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat.

Je veux évoquer une soirée à laquelle j'ai participé il y a 14 mois. Certains d'entre nous étions réunis à Toronto pour entendre l'ex-président des États-Unis, Bill Clinton, parler de sa carrière de président. À la fin de la soirée, il a décidé d'accepter qu'on lui pose des questions. Un jeune homme s'est levé au fond de la salle et a demandé: «Monsieur Clinton, si vous aviez la possibilité de devenir président de nouveau, quelle serait la première priorité de votre programme d'action?» M. Clinton a répondu: «Il n'y a qu'une seule priorité. Il s'agit des changements climatiques et, en tant que société nord-américaine, nous devons nous mobiliser et prendre les mesures qui s'imposent pour les générations à venir.»

Le fait que le premier ministre annonce que nous, à la Chambre des communes, devons nous prononcer sur la ratification de l'accord de Kyoto passera à l'histoire comme l'une de ses décisions les plus audacieuses comme chef de gouvernement. Je vais dire aux députés pourquoi le premier ministre est confiant d'avoir pris la bonne décision.

J'étais un jeune adjoint parlementaire en 1983 lorsque nous avons eu l'inflation à 13 p. 100 et le chômage à 12 p. 100. C'était très épouvanté que de faire partie du gouvernement à ce moment-là. À un moment donné, le premier ministre Pierre Trudeau a pris la parole à la Chambre pour annoncer un gel des prix et des salaires uniquement au sein du gouvernement du Canada. Pendant deux ans, nous devons montrer l'exemple en gelant les prix et les salaires. Le premier ministre a demandé aux Canadiens de participer volontairement à l'exercice pour le bien du pays. Je me souviens clairement que l'opposition disait alors que cela ne marcherait pas, que ce n'était qu'un exercice de relations publiques. C'est ce que disait l'opposition.

Mais la population du Canada s'est ralliée. Les petites comme les grandes entreprises ainsi que les syndicats d'un océan à l'autre ont participé à la mobilisation générale du pays. En l'espace de deux ans et demi, nous avons inversé la spirale des prix et des salaires, qui causait d'énormes dommages à l'économie. C'était la volonté publique. Nous n'y sommes pas parvenus à coups de lois. C'est grâce à l'ingéniosité de la population du pays que nous l'avons fait.

Je suis d'avis que la même ingéniosité existe aujourd'hui. Nous n'avons pas besoin aujourd'hui d'un plan définitif qui établit ce que nous ferons au cours des 10 années à venir. Nous n'avons pas de plan parfait lorsque nous avons accordé l'appui du gouvernement du Canada à Spar Aerospace en 1980 pour la fabrication du bras canadien. Cependant, grâce à la recherche et à notre ingéniosité, deux ans et demi plus tard, nous avons vécu l'un des moments les plus mémorables de la technologie canadienne lorsque le bras canadien a été déployé dans l'espace.

**M. John Herron:** Qu'en est-il des pluies acides?

**M. Dennis Mills:** Parlons donc des pluies acides. C'est un très bon exemple. Je reconnais le député de Fundy—Royal et l'excellent travail du député conservateur de Muskoka—Parry Sound, Stan Darling, lorsqu'il a prédit qu'il réussirait presque à lui seul à convaincre les membres du Congrès américain à souscrire au protocole relatif aux pluies acides.

● (1335)

Bien honnêtement, nous étions nombreux à croire que Stan Darling tentait d'escalader une côte avec des chaussures enduites de graisse, mais, Dieu merci, il a réussi à mobiliser les Américains. Il a mobilisé la base pour qu'elle force ses représentants au Congrès à reconnaître l'importance du protocole sur les précipitations acides. Il en est résulté une splendide réalisation pour nos deux pays.

Il ne manque pas d'exemples de mobilisation non seulement de la volonté, mais aussi du militantisme et de l'ingéniosité. Nous pouvons relever le défi de Kyoto. Pensons par exemple au programme des 6 et 5 p. 100, et à la lutte de Stan Darling pour le protocole sur les précipitations acides. Selon moi, les Canadiens attendent de nous un leadership très direct. Je ne suis pas d'avis que les Canadiens appuient la coalition de ceux qui s'opposent au Protocole de Kyoto. Selon moi, ils veulent que nous serrions les rangs et accomplissions le travail.

Il y a ici un enjeu plus fondamental. Il est lié à notre souveraineté et à notre confiance en nous-mêmes. Comme la Chambre le sait, ces dernières années, le contrôle étranger, l'infiltration des intérêts étrangers dans notre pays ont atteint un niveau tel qu'il dépasse l'échelle de Richter. Si nous ne nous méfions pas, il pourrait y avoir des entraves qui ralentiront notre marche. Il vaut mieux garder la tête haute et demander aux Canadiens de faire preuve d'ingéniosité.

Je voudrais terminer en utilisant l'exemple de TeleTrips, un logiciel canadien qui exerce un contrôle sur un régime de télétravail d'une journée par semaine. Il met en évidence les économies réalisées en temps passé sur les routes et la réduction du volume de déchets et d'émissions que le télétravail permet. Les États-Unis appliquent déjà cette initiative dans cinq grandes villes et ils réalisent des milliards de dollars d'économies chaque année sur le plan des coûts environnementaux. Nous n'avons même pas commencé. À bien des égards, les Américains nous devancent donc dans la poursuite de certains de ces objectifs.

Comme mon collègue de Don Valley-Ouest l'a dit tout à l'heure, nous avons une technologie verte qui fait l'envie du monde. S'il est un moment où nous devons la mettre en valeur et l'appuyer, c'est maintenant, pour relever ce défi. Les expériences du passé nous enseignent que les Canadiens se rallieront.

● (1340)

**M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous avons déjà vu les libéraux mener ces tapis magiques au nirvana. Nous avons connu le contrôle des armes à feu. Le gouvernement n'a aucune idée des coûts que cela entraînera. Les roues se détachent. Pensons au traité conclu avec les Nisga'a. Les autochtones préparent maintenant une poursuite en raison de ce que le gouvernement fédéral a fait, c'est-à-dire conférer une partie importante du contrôle à un petit groupe de personnes choisies. Maintenant, c'est le Protocole de Kyoto qui doit permettre de résoudre tous les problèmes de l'humanité. En même temps, le rapport Romanow prévoit des coûts supplémentaires de 15 milliards de dollars en santé. L'infrastructure de notre pays est usée. Je me demande si, en retirant tous les camions et toutes les voitures des autoroutes, nous pourrions enrayer la nécessité de reconstruire les routes.

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement a-t-il tenu compte de tous les problèmes que nous avons au pays, de ce terrible cafouillis qui s'est développé depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir? Si nous mettons tous ces problèmes ensemble, en plus de la dette de plus d'un demi-billion de dollars, comment pourrions-nous arriver à payer les Russes pour obtenir des crédits tout en ayant suffisamment d'argent pour permettre aux Canadiens de vivre décemment au pays?

**M. Dennis Mills:** Monsieur le Président, je ne comprends pas ce que le député veut dire. La performance financière du gouvernement au cours des neuf dernières années, qui a permis au gouvernement de remettre les finances du pays en ordre, fait l'envie du monde entier. Je crois que nous avons concentré trop d'attention à l'évolution de la situation financière.

J'aimerais dire aux députés alliancistes que, s'ils adoptent le mauvais côté dans ce dossier, ils devront faire face aux conséquences politiques.

**M. John Herron (Fundy—Royal, PC):** Monsieur le Président, je voudrais adresser mes observations au député de Toronto—Danforth et au député de Don Valley-Ouest.

De toute évidence, les scientifiques s'entendent pour dire que les changements climatiques sont réels et qu'un pays aussi progressiste que le Canada doit se doter d'une stratégie progressiste sur ces changements, que nous adhérons ou non au Protocole de Kyoto. Même si nous ne le ratifions pas, le Canada aura tout de même besoin d'une stratégie progressiste sur les changements climatiques.

Ce que je dis aux deux députés, c'est que nous ne pouvons pas mettre en oeuvre un accord de cette nature sans la participation active des provinces. Nous sommes parvenus à obtenir leur appui de façon bilatérale lorsque nous avons mis en oeuvre le protocole sur les pluies acides. Par conséquent, si nous ratifions l'accord sans leur appui, nous ne pourrions pas le mettre en oeuvre.

Le député convient-il, tout comme nous, que ce vote ne vise pas à déterminer si le Parlement appuie la ratification de l'accord, mais qu'il est plutôt un leurre? Le premier ministre cherche à dissimuler le fait qu'il n'a pas le consensus des provinces et, en outre, qu'il n'a toujours pas de plan.

• (1345)

**M. Dennis Mills:** Monsieur le Président, le premier ministre a montré à maintes reprises qu'il peut interagir et collaborer avec les provinces. Les rapports entre les provinces et le gouvernement national ont toujours été amicaux et constructifs. J'estime que nous aurions tort de ne pas entretenir des relations avec elles. C'est ainsi que le pays fonctionne.

Or, cela ne veut pas dire que nous n'écoutons pas. Cela ne veut pas dire que nous ne tenons pas compte de toutes les préoccupations valables que nous présentent non seulement les provinces, mais aussi tous les groupes d'intérêts spéciaux.

J'ignore d'où vient l'idée que nous n'écoutons pas les préoccupations valables pour que nous trouvions un moyen d'améliorer la situation.

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je vais commencer par une déclaration très audacieuse, à savoir qu'on ne devrait pas ratifier le Protocole de Kyoto. Il repose sur des données scientifiques incertaines qui sont remises en question quotidiennement. Il repose sur des modèles économiques médiocres qui escamotent les torts qu'il causera à l'économie canadienne. Il va détourner des ressources déjà limitées qui devraient être consacrées à des problèmes beaucoup plus graves, beaucoup plus urgents qu'il faut régler immédiatement.

Le ministre prend des airs de supériorité intellectuelle dans ce dossier. En fait, il affiche une arrogance superficielle pour dissimuler les problèmes liés au Protocole de Kyoto dont il connaît pertinemment l'existence. Son discours est plein de sons et de fureur mais ne signifie rien.

Comment les relations internationales du Canada sont-elles tombées si bas? Pourquoi le Canada a-t-il signé un accord qui nuira à notre économie et à notre niveau de vie, mais qui ne lésera aucunement les pays semblables au nôtre? La réponse se trouve en partie dans l'incapacité du premier ministre à saisir l'étrange combinaison de cynisme politique et d'idéalisme environnemental qui a présidé aux négociations du Protocole de Kyoto en 1997.

En résumé, si Kyoto existe aujourd'hui, c'est que les États-Unis n'ont pas réussi à y faire échec. Le président Clinton, pour des raisons de politique interne, a permis la signature du Protocole de Kyoto en 1997, forçant le Canada à adhérer à un étrange pacte suicidaire économique. Une partie au moins du gouvernement américain n'avait nullement l'intention de se laisser embringer dans cette affaire.

Le 25 juillet 1997, avant que le Protocole de Kyoto ne soit négocié, le Sénat américain avait adopté, par 95 voix contre 0, la résolution Byrd-Hagel. Cette résolution disait que le Sénat ne ratifierait aucun protocole à la convention-cadre qui risquait de nuire gravement à l'économie des États-Unis et qui ne renfermait pas d'objectifs contraignants ni de dates butoirs pour les pays en développement.

Les États-Unis n'ont jamais eu l'intention de ratifier ce protocole. Au départ, le résultat était loin d'être incertain. Aucune entente ne serait conclue, avait-on promis à la responsable américaine des négociations, Melinda Kimble, sans une véritable participation des principaux pays en développement essentiels et sans objectifs réalistes quant aux émissions. Plus précisément, les États-Unis cherchaient seulement à ramener les émissions mondiales aux niveaux de 1990, et ce, avant 2010. Au début, les négociateurs américains ont refusé de bouger, en dépit d'un barrage d'articles partiaux dans les médias et du lobbying, sanctionné par les Nations Unies, de centaines d'écologistes. Le 8 décembre 1997, alors que les négociations étaient en pleine impasse, le vice-président Al Gore s'est envolé vers Kyoto.

Voici où survient une combinaison étrange de cynisme politique et d'idéalisme environnemental. Gore a longtemps fait preuve d'un idéalisme environnemental considérable. Gore avait intérêt à ratifier le Protocole de Kyoto au plan non seulement environnemental, mais aussi politique. Il songeait déjà à la course à la présidence de 2000. Il voulait que les États-Unis signent le Protocole de Kyoto afin de pouvoir redorer son blason au plan environnemental dans le cadre de sa campagne électorale.

Et pourtant, Gore ne pouvait pas approuver le Protocole de Kyoto sans la permission du président Clinton, à l'époque. Kyoto ne présentait aucun avantage politique pour Clinton. Le Sénat, républicains et démocrates confondus, a rejeté catégoriquement le plan européen avant même que la conférence ne débute. Clinton n'avait pas besoin d'autres querelles avec le Congrès.



*Initiatives ministérielles*

À l'époque, les observateurs politiques ont supposé que Clinton et Gore en étaient arrivés à l'entente suivante. Clinton permettrait à Gore de signer le Protocole de Kyoto, mais le protocole ne serait pas soumis à la ratification du Sénat tant que Clinton occuperait la Maison-Blanche. Gore ne pourrait pas invoquer le Protocole de Kyoto comme preuve de son engagement vert au cours de la campagne de 2000. S'il remportait les élections, il pourrait tenter de faire ratifier le protocole par le Sénat au cours de son propre mandat à la présidence.

Voici ce qui est arrivé. Le gouvernement Clinton a signé le Protocole de Kyoto le 12 novembre 1998, mais ne l'a pas soumis à la ratification du Sénat. Pour une raison ou pour une autre, Gore a ordonné aux négociateurs américains à Kyoto de faire preuve de plus de souplesse. Trois longs jours de négociation ont suivi. Les États-Unis, l'Union européenne et le Japon avaient besoin de ce délai pour arriver à s'entendre sur leurs allocations respectives. Finalement, les pays ont convenu d'un objectif global de réduction de 5,2 p. 100 à atteindre avant 2008 à 2012. Les pays en voie de développement étaient exemptés, et seuls les pays industrialisés devaient atteindre des objectifs de réduction des émissions.

L'Union européenne, toutefois, était autorisée à répartir ses objectifs de réduction comme bon lui semblait entre ses pays membres. C'est ainsi que certains pays pouvaient accroître leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 alors que d'autres devaient peut-être réaliser une réduction plus marquée. Pour ce qui est du Canada, notre premier ministre voulait simplement que nous soyons plus verts que les Américains. Tel était le mandat des Canadiens à Kyoto. Lorsque Gore a fait fléchir la position américaine et élevé le pourcentage de réduction des émissions par rapport à 1990, le Canada lui a emboîté le pas.

● (1350)

L'ironie de la chose, c'est qu'au bout du compte, le premier ministre ne s'est pas montré plus vert que le président américain. Les États-Unis ont convenu de réduire leurs émissions de 7 p. 100 tandis que le Canada a convenu de réduire les siennes de 6 p. 100. Puis, George Bush, élu président des États-Unis en 2000, a déclaré en mars 2001 que les États-Unis ne ratifieraient pas l'accord de Kyoto. Rien d'étonnant à cela.

Le fait que les États-Unis aient rejeté l'accord a laissé planer de sérieux doutes sur l'avenir de cet accord. D'abord, le Protocole de Kyoto n'entrera en vigueur qu'après sa ratification par au moins 55 signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris des pays en développement représentant 55 p. 100 de l'ensemble des émissions de dioxyde de carbone en 1990. Les États-Unis produisent 36 p. 100 de ces émissions et leur non-adhésion au Protocole de Kyoto pourrait rendre difficile la mise en oeuvre ce dernier.

Pourquoi le premier ministre a-t-il annoncé inopinément lors du sommet de Johannesburg, en septembre, que la ratification du Protocole de Kyoto serait soumise au Parlement? Voici une hypothèse. Le premier ministre essaie de faire le contraire de ce qu'a fait le président Clinton. Alors que ce dernier ne pouvait pas ratifier l'accord, le premier ministre du Canada estime qu'il peut le faire. Alors que le président Clinton s'est servi de l'accord pour aider son éventuel successeur, Al Gore, le premier ministre cherche au contraire à attacher un boulet au pied de son éventuel successeur.

Le premier ministre peut faire un dernier pied-de-nez au député de LaSalle—Émard en se glorifiant d'avoir ratifié le Protocole de Kyoto et en laissant derrière lui les détails douloureux de sa mise en oeuvre. Il s'agit là d'une joute de pouvoir politique que les observateurs

pourront analyser à loisir, mais le public canadien n'a pas très envie d'applaudir, pour la bonne raison que le Protocole de Kyoto place l'économie canadienne dans un carcan et qu'il laisse planer sur elle une terrible menace. L'accord de revêt aucun sens économique sans l'adhésion des États-Unis. La stratégie d'échange de droits d'émissions commence à se gâter.

Dans une lettre divulguée clandestinement aux médias, le ministre de l'Industrie le reconnaît. Il dit ceci:

La volte-face des Américains sur la ratification du Protocole de Kyoto a changé de façon marquée les règles du jeu pour le Canada.

Malgré tous les grands discours qu'il comporte, ce débat est une farce. Les partisans du Protocole de Kyoto en sont réduits à pratiquer une politique de la peur. Ils veulent faire croire que les données scientifiques et économiques sont claires et que nous devons nous précipiter afin d'empêcher un désastre planétaire. Toutefois, les faits ne corroborent pas ce scénario de fin du monde.

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, publié quatre ans après l'accord de Kyoto, reconnaît facilement l'existence d'une foule de facteurs inconnus susceptibles d'avoir des effets sur la conclusion du Protocole de Kyoto. Il est faux d'affirmer que les données scientifiques sur lesquelles s'appuient les partisans du protocole sont incontestables. Des milliers de scientifiques ont exprimé des inquiétudes relativement à la climatologie. On est loin de la poignée de 10 p. 100 dont le ministre a parlé dans son discours.

Le P<sup>r</sup> Khandekar, ancien chercheur scientifique à Environnement Canada détenteur d'un Ph.D. en météorologie, a écrit ce qui suit:

Des centaines de climatologues au Canada et ailleurs dans le monde commencent à mettre en doute la valeur des prévisions établies à l'aide des modèles climatiques actuels, qui n'ont pas été suffisamment vérifiés.

Le P<sup>r</sup> Pat Michaels, qui enseigne les sciences de l'environnement à l'Université de la Virginie, a écrit ceci:

Le gouvernement canadien et les partisans de Kyoto croient que les milieux scientifiques sont généralement favorables à l'accord de Kyoto et que le Canada devrait ratifier cet accord. Rien n'est plus loin de la vérité.

Le 25 novembre dernier, 27 experts en climatologie ont écrit au premier ministre pour exhorter le gouvernement à retarder la ratification du Protocole de Kyoto. Selon leurs propres termes:

Le report de la ratification pour une courte période, afin de permettre une consultation adéquate des scientifiques, ne causerait absolument aucun préjudice au Canada ni à l'environnement, et représenterait indiscutablement la mesure la plus prudente et la plus responsable à prendre pour l'instant.

Les auteurs et les réviseurs du rapport de 2001 du GIEC figurent au nombre de ces experts.

À la lumière de tous ces témoignages, dont-on conclure que le réchauffement de la planète, qu'il soit causé par l'homme ou par la nature, n'existe pas. Certainement pas, mais nous devons reconnaître qu'il existe des incertitudes que, compte tenu des coûts énormes en cause pour le Canada, nous devons faire disparaître avant de ratifier Kyoto, et non après.

Comme je l'ai dit précédemment, le Canada est un des pays les plus pénalisés par l'accord. La Russie obtiendra des crédits pour la fermeture d'usines qui ont déjà cessé leurs activités. L'Union européenne profitera de son côté de la fermeture d'usines est-allemandes qui ont mis fin à leur production avant les années 90. Les prévisions économiques varient. Le gouvernement fédéral admet que le Canada risque de perdre 15 milliards de dollars et 250 000 emplois d'ici 2010. Le secteur privé estime que ces pertes pourraient atteindre 40 milliards de dollars et 450 000 emplois.

### Article 31 du Règlement

On met sérieusement en doute maintenant les modèles économiques tant vantés contenus dans le rapport du GIEC. Le *National Post* écrivait que le directeur du GIEC effectuera une révision complète de ces modèles ce mois-ci, par suite des graves préoccupations exprimées par des experts, selon qui les prévisions économiques utilisées par le GIEC dans ses modèles seraient techniquement erronées.

● (1355)

Avec le Protocole de Kyoto, nous utilisons nos ressources à mauvais escient. Il ne traite aucunement de la poussière en suspension dans l'air. Il ne garantit pas la qualité de l'eau. Il ne permet de s'attaquer ni aux pluies acides ni au smog. C'est pourtant là-dessus qu'il faut centrer les efforts, et non sur des projets farfelus. Il ne faudrait pas croire qu'avec le Protocole de Kyoto, nous assainirons la planète et sauvegarderons l'environnement.

Les adversaires du Protocole de Kyoto passent pour des durs à cuire de l'industrie ou encore pour des gens qui se fichent éperdument de l'environnement, comme s'ils n'avaient pas d'enfants à eux. Les sondages révèlent que plus les Canadiens en savent sur le Protocole de Kyoto, moins ils le soutiennent. Les partisans de ce protocole ont recours à des tactiques qui rappellent la chasse aux sorcières de l'époque coloniale. Ils ont des idées arrêtées sur la question et malheur à qui cherchera à leur embrouiller l'esprit avec des faits.

L'Alliance est déterminée à révéler tous les faits aux Canadiens, avant la ratification. Nous voulons une économie vigoureuse et un environnement durable, deux choses que le Protocole de Kyoto ne peut tout simplement pas garantir. Trêve de beaux discours; tâchons de mettre en place un vrai plan qui répondra à nos besoins en matière environnementale.

Le 24 octobre, les députés ont signifié par un vote qu'ils refuseraient de ratifier le Protocole de Kyoto tant qu'on ne leur aura pas présenté un plan que les Canadiens comprennent, un plan qui fasse état de tous les coûts, un plan qui indique le véritable coût de l'accord de Kyoto, qui en montre le véritable coût pour l'économie. Les députés ont indiqué par leur vote qu'ils ne ratifieraient pas le Protocole de Kyoto tant qu'on leur aura pas présenté ce plan.

Le gouvernement semble manifester un mépris total à l'égard de la motion de l'Alliance canadienne qu'il a pourtant appuyée. Il ne semble pas vouloir présenter ces faits à la Chambre.

Le gouvernement nous arrive avec des présentations-diaporama, mais sans détails. Il nous présente une coquille vide et nous sommes censés le croire. Il apparaît clairement que, plus les Canadiens en apprennent au sujet de l'accord de Kyoto, plus ils comprennent que celui-ci ne permettra pas la plantation d'un arbre, le nettoyage d'un cours d'eau, l'assainissement de l'air ou autre chose du genre. Ils commencent alors à se demander pourquoi ils signeraient un accord aussi stupide. Pourquoi les Canadiens ratifieraient-ils un accord aussi ridicule qui leur fera perdre plusieurs milliers d'emplois?

Nous devons continuer à exercer des pressions sur les Canadiens pour qu'ils comprennent que le gouvernement cherche à les berner, qu'il ne s'exprime pas franchement. Bien sûr, lorsque nous posons des questions au ministre pendant la période réservée à cette fin et qu'il n'a pas de réponse, il adopte une attitude arrogante. Il prétend en savoir davantage sur le sujet alors que nous n'en savons rien.

Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Quand on commence à analyser les détails, on s'aperçoit que ce serait absolument catastrophique pour l'économie canadienne. Les choses ne feront qu'empirer. Nous ne devrions absolument pas permettre que cet accord soit adopté.

Il y a d'autres aspects de l'accord de Kyoto que devraient connaître les Canadiens. Les négociateurs du Canada n'ont pas négocié un bon accord.

Arrêtons-nous à un pays comme l'Australie, par exemple, qui a une économie plus vaste que la nôtre. Ce pays a négocié un niveau supérieur de 8 p. 100 à celui de 1990. Quant au Canada, il a négocié un niveau inférieur de 6 p. 100 à celui de 1990. Nous cherchions à devancer les Américains et même là, nous avons échoué.

Les aspects économiques sont absents. C'est tout simplement une catastrophe pour le Canada. Le gouvernement planifie l'exportation de dizaine de milliers d'emplois dans le cadre de son régime d'échange de crédits d'émissions.

Quand on regarde le dernier plan du ministre, et encore là je dirais qu'il s'agit davantage d'une présentation-diaporama que d'un plan, les données ne concordent tout simplement pas. Selon les propres chiffres du gouvernement, il rate de 30 à 60 mégatonnes l'objectif qu'il avait dit qu'il atteindrait. C'est près de 25 p. 100. Comment pourrions-nous accorder la moindre crédibilité à ce que nous présente le gouvernement lorsqu'il est si loin de son objectif?

● (1400)

**Le Président:** Je crains que le député ne doive attendre la fin de la période des questions pour prononcer le reste de son discours. Nous avons tous hâte de prendre connaissance de ses observations à ce moment-là.

\* \* \*

### LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

**Le Président:** J'ai l'honneur de déposer le rapport de la vérificatrice générale du Canada pour l'année 2002.

[Français]

Conformément à l'article 108(3)e) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent des comptes publics.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

### LA MÉDAILLE DU JUBILÉ DE LA REINE

**Mme Hélène Scherrer (Louis-Hébert, Lib.):** Monsieur le Président, le 8 décembre prochain, j'aurai l'honneur de remettre à 20 de mes commettants la Médaille du Jubilé de la reine.

Ces médailles sont décernées aux Canadiens et aux Canadiennes qui, au cours des 50 dernières années, ont aidé à faire du Canada le pays qu'il est aujourd'hui.

Chacun de ces récipiendaires a contribué, de façon exceptionnelle et exemplaire, dans des domaines différents, au mieux-être de notre communauté et leur engagement soutenu va au-delà de ce qu'on pourrait raisonnablement attendre d'un travail rémunéré ou d'une action bénévole.

Je suis fier de reconnaître publiquement la contribution de ces citoyens et citoyennes hors pair de la circonscription de Louis-Hébert et de les citer en exemple à notre jeunesse qui, elle, aura la responsabilité de façonner l'avenir de notre pays.

Félicitations à tous et à toutes!

*Article 31 du Règlement*

[Traduction]

**L'HÉPATITE C**

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral à Ottawa continue d'être hanté par son refus d'indemniser les victimes ayant contracté l'hépatite C à cause du sang contaminé.

La GRC a récemment porté des accusations contre des hauts fonctionnaires de Santé Canada, relativement à des infractions très graves. Selon la GRC, ces infractions se seraient produites entre 1980 et 1990. Cela signifie que certaines activités présumées qui ont amené la GRC à porter des accusations se sont produites avant 1986, année arbitrairement choisie par les libéraux pour l'indemnisation des victimes.

Une victime oubliée, qui se meurt actuellement de l'hépatite C contractée à cause du sang contaminé, a posé la question suivante: «Moi qui ai contracté cette maladie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986, pourquoi devrais-je être abandonnée alors que des hauts fonctionnaires fédéraux sont maintenant accusés de négligence pour des événements survenus avant 1986?» Que peut lui répondre le gouvernement libéral?

\* \* \*

**LA CHAMBRE DE COMMERCE DE WINNIPEG**

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, le 12 novembre, mes collègues du caucus du Manitoba et moi-même avons rencontré des représentants de la Chambre de commerce de Winnipeg afin de discuter de leur plan stratégique pour notre merveilleuse ville. Leur mission est de promouvoir un climat où les entreprises de Winnipeg peuvent être florissantes.

Le plan stratégique de la Chambre de commerce de Winnipeg est exhaustif. Il comprend des stratégies destinées à améliorer l'image de Winnipeg ainsi qu'une politique fiscale concurrentielle. Il vise à attirer une main-d'oeuvre qualifiée, à aider la ville à devenir un centre de technologie et d'innovation et à séduire les investisseurs. Il propose un projet de développement des entreprises privilégiant les échanges commerciaux, le réseautage, l'accès et la participation du secteur du détail. Il comprend un projet d'emploi des autochtones, la mise en place d'un conseil des employeurs du Manitoba et la création d'un comité des affaires militaires.

Le plan stratégique s'articule autour d'une stratégie économique à long terme, et je pense que ses objectifs peuvent être atteints grâce au leadership dont fait preuve la Chambre de commerce de Winnipeg au sein de la communauté.

Les partenariats entre les secteurs public et privé sont essentiels au bien-être économique d'une communauté. Je félicite la Chambre de commerce de Winnipeg des efforts qu'elle déploie.

\* \* \*

● (1405)

**LE TÉLÉTHON DES CHRISTMAS DADDIES**

**M. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à un des mes électeurs, en l'occurrence Freddie Lavery, un musicien et un artiste bien connu au Cap-Breton. M. Lavery est également un citoyen généreux et engagé.

En 1977, M. Lavery a fait une première apparition à l'occasion du téléthon annuel des Christmas Daddies, organisé pour venir en aide aux moins favorisés de notre société. Vingt-cinq ans plus tard,

M. Lavery joue encore un rôle important dans cette manifestation, cette fois à titre de directeur musical.

Chaque année, le téléthon des Christmas Daddies permet de recueillir des centaines de milliers de dollars pour aider les moins bien nantis de notre société. J'ajoute que, dimanche dernier, les Canadiens du Canada atlantique, particulièrement du Cap-Breton, ont encore une fois fait preuve de générosité. Cette année, les Canadiens du Canada atlantique ont donné plus de 600 000 \$ à l'occasion du téléthon des Christmas Daddies et la contribution des gens du Cap-Breton se chiffre à plus de 200 000 \$.

Depuis des années, à l'occasion du téléthon des Christmas Daddies, Freddie Lavery, de nombreux autres artistes du spectacle et des bénévoles ont consacré leur temps à cette noble cause.

\* \* \*

**LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**M. R. John Efford (Bonavista—Trinity—Conception, Lib.):** Monsieur le Président, cette année, la promotion de la vie autonome et des modes de subsistance durables, en l'occurrence le thème d'inspiration canadienne de la 10<sup>e</sup> Journée internationale des personnes handicapées, est rendue possible grâce à la collaboration de nombreuses personnes, des familles, des organisations et des gouvernements.

En fait, les Canadiens ont été témoins de grands changements depuis que le Comité spécial de la Chambre des communes concernant les invalides et les handicapés lançait le rapport, maintenant bien connu, intitulé *Obstacles*.

Je suis heureux de voir que le gouvernement continue à collaborer avec les personnes handicapées et avec l'ensemble des Canadiens pour vaincre les obstacles, particulièrement en milieu de travail.

Nous osons espérer que l'élan a été donné pour, d'une part, sensibiliser davantage les Canadiens et les aider à comprendre les défis que doivent relever les personnes handicapées et, d'autre part, reconnaître le remarquable potentiel de ces Canadiens d'exception.

\* \* \*

**LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui, au nom de l'Alliance canadienne et en ma qualité de père d'un enfant handicapé, pour appuyer le thème de la Journée internationale des personnes handicapées de l'ONU pour l'an 2002.

Cette journée attire l'attention sur les personnes handicapées et rappelle à tous les parlementaires qu'ils doivent modifier certaines lois afin d'assurer des règles équitables pour tous.

J'ai aussi le bonheur d'accueillir sur la colline du Parlement M. Michael McCulloch et son père Peter. Mike et Peter habitent Duncan en Colombie-Britannique, dans ma circonscription, Nanaimo—Cowichan. Ils font partie de la grande communauté pancanadienne des personnes handicapées et de leurs soignants.

Aujourd'hui, nous devons célébrer les exploits qu'ont déjà réalisés les personnes handicapées, mais il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, nous devons revoir en profondeur le système fiscal fédéral qui accorde une exemption plus importante pour les dîners d'affaires que pour l'achat de chaises roulantes neuves.

*Article 31 du Règlement*

Il faut encore forcer les ministères fédéraux à répondre aux plaintes comme celle qui a été présentée il y a deux ans par des groupes de personnes handicapées, parce que VIA Rail avait acheté des voitures de chemin de fer usagées qui n'assuraient pas adéquatement l'accessibilité aux personnes handicapées.

Voilà deux difficultés parmi tant d'autres que rencontrent les personnes handicapées et pourtant, elles envisagent leur avenir avec courage malgré tout. Je tiens à leur rendre hommage.

\* \* \*

**LA FONDATION DE GUÉRISON INNUE**

**M. Lawrence O'Brien (Labrador, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui à Toronto le président de la nation innue, Peter Penashue, et le président d'Inco Limitée, Scott Hand, sont hôtes conjoints d'une réception donnée en l'honneur de la Fondation de guérison innue. Inco annonce une contribution importante à la campagne «Donner espoir» de la fondation, qui l'aidera à construire deux centres récréatifs et à instaurer des programmes pour les familles innues.

La Fondation de guérison innue a été créée pour aider les enfants innus du Labrador à relever les défis qui se posaient à eux. Sous la présidence d'honneur de Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, et sous la direction de représentants innus et de membres du monde des affaires, la fondation a été conçue comme un partenariat entre les secteurs public et privé et fait partie intégrante de la structure de guérison innue.

Je félicite la Fondation de guérison innue pour son leadership et Inco pour sa présence sociale au Labrador.

\* \* \*

[Français]

**LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, le 3 décembre est la Journée internationale des personnes handicapées. Cette journée permet à tous et à toutes de reconnaître l'important défi que relèvent quotidiennement, tant au Canada qu'au Québec, environ 4,5 millions de personnes.

Proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1992, nous en célébrons donc cette année le 10<sup>e</sup> anniversaire. Son thème, «La vie autonome et les modes de subsistance durables», nous donne l'occasion de réaffirmer notre engagement auprès des personnes handicapées par la mise en place de programmes d'intégration politique et économique et par un rappel des principes fondamentaux essentiels à une communauté égalitaire, qui sont la base même des réformes inclusives.

Comme société, la diversité nous distingue. Chaque personne en fait partie, l'enrichit et l'embellit. La Journée internationale des personnes handicapées, c'est le moment privilégié de reconnaître tout haut leur dignité de citoyens et de citoyennes à part entière.

\* \* \*

•(1410)

[Traduction]

**LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DU JUBILÉ DE LA REINE**

**Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, la médaille commémorative du jubilé d'or de la Reine a été créée pour honorer les citoyens les plus remarquables du Canada.

Le 17 novembre, j'ai eu l'honneur de présenter cette médaille à 20 personnes exceptionnelles de la circonscription de Burlington: le docteur Mo Ali, le lieutenant de vaisseau Stephen Cooper, Richard Dawson, le sous-lieutenant Kristopher Elliott, Martin Franchetto, l'élève officier Sean Frankham, Elizabeth Grandbois, Shirley Harrison, Herb Hilgenberg, James Hornby, le lieutenant-colonel Cliff Hunt, Mira Khattab, le sergent Daniel Lauzon, l'adjudant-maître Jim McCoy, Helga McTaggart, Violet Pick, le major Allan Rathbone, Yvonne Roach, Harry Sproule et Garth Webb.

Je tiens à remercier ces résidents exemplaires de Burlington pour leur dévouement envers notre collectivité et notre pays. Ils nous rendent tous fiers d'être Canadiens.

\* \* \*

**LE PROTOCOLE DE KYOTO**

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le monde politique de la députée d'Edmonton-Ouest connaît son propre changement climatique. Les gaz à effet de serre y deviennent absolument brûlants.

La ministre de la Santé sait que ses propos vagues, flous et vaseux au sujet de l'accord de Kyoto ne sont tout simplement plus de mise. Dans quelques jours, elle devra voter pour ou contre le Protocole de Kyoto.

La députée est au courant des torts terribles que le Programme énergétique national a causés à l'économie de l'Ouest il y a 20 ans et elle sait qu'un autre programme discriminatoire comme celui-là mettra le feu aux poudres et risque de balayer les banquettes ministérielles. Elle sait que les messages publicitaires optimistes que fait diffuser son gouvernement sont trompeurs et illusoire car l'accord de Kyoto s'attaque à 3 p. 100 seulement des gaz à effet de serre. Elle sait qu'un plan élaboré au Canada pour réduire les émissions et faire croître l'économie est bien préférable au plan élaboré au Japon.

Nous allons faire monter la pression d'un cran. Ce matin, la députée a dit à la Chambre que son allégeance allait d'abord aux Albertains. Si elle ne vote pas en faveur de ses électeurs de l'Ouest, pourquoi voteraient-ils pour elle?

\* \* \*

**LE 79<sup>E</sup> ESCADRON LYNTON DAVIES**

**M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.):** Monsieur le Président, l'année 2002 marque le 60<sup>e</sup> anniversaire du 79<sup>e</sup> Escadron Lynton Davies des Cadets de l'Air dans la circonscription d'Erie—Lincoln, que je représente. Cet escadron, formé en 1942, a été nommé en l'honneur de M. Lynton Davies, le premier résident de Port Colborne à joindre les rangs de l'Aviation royale du Canada au début de la Seconde Guerre mondiale.

Le groupe de cadets apporte diverses contributions à la communauté, que ce soit en participant aux cérémonies du jour du Souvenir, au nettoyage des autoroutes, à des campagnes de collecte d'aliments, à des concerts, à des défilés ethniques ou à d'autres activités communautaires.

L'escadron fournit une excellente formation au plan de la discipline, du travail d'équipe et d'autres qualités essentielles. Certains cadets ont appris à piloter dans le cadre des programmes des cadets et ont poursuivi de grandes carrières militaires.

Je remercie M. Lynton Davies, les formateurs de l'escadron et tous les anciens cadets d'être des modèles et une source d'inspiration pour les jeunes.

\* \* \*

### LES PERSONNES HANDICAPÉES

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NDP):** Monsieur le Président, le 3 décembre a été proclamé par les Nations Unies la Journée internationale des personnes handicapées. Ces personnes peuvent apporter une contribution à leur communauté et elles sont prêtes à le faire avec leur cœur, leur esprit et leurs efforts. Elles ont simplement besoin d'aide afin de surmonter les obstacles qui entravent leur pleine participation.

Malheureusement, notre société, notamment nos gouvernements, demeurent insensibles aux besoins des personnes handicapées. Par exemple, les Nations Unies appellent toujours cette journée la Journée des «personnes handicapées», expression qui réduit la définition d'une personne à son handicap. Pour moi, c'est la journée des personnes ayant des handicaps, car nous devons voir chaque personne comme un être unique et compétent.

Cette journée internationale nous fournit l'occasion de nous rappeler que les Canadiens ayant des handicaps méritent le respect et qu'ils sont des citoyens à part entière. En tant que parlementaires, nous avons le devoir de faire en sorte qu'il en soit ainsi. Notre société devrait mettre en valeur la contribution de ces personnes plutôt que de leur mettre des bâtons dans les roues.

Tâchons aujourd'hui de réitérer notre engagement dans la voie de l'égalité sociale et économique et des perspectives culturelles pour ces Canadiens à part entière.

\* \* \*

[Français]

### LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui à la Chambre pour dénoncer le double discours du gouvernement, selon qu'il soit en élection partielle, comme c'est le cas dans Lac-Saint-Jean—Saguenay, ou selon qu'il soit ici à Ottawa, enfermé dans sa tour d'ivoire.

Pendant que le candidat libéral dans Lac-Saint-Jean—Saguenay, flanqué du député de Chicoutimi—Le Fjord et du secrétaire d'État responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions, déclarait «ne pas supporter l'idée de perdre le secteur de la transformation agroalimentaire en région», de son côté, le ministre du Commerce international autorisait l'émission de nouveaux permis d'importation de fromage cheddar, sans tarif, à Parmalat et à Kraft Canada.

En vertu de cette décision, les deux entreprises ont chacune commencé à importer 250 tonnes de fromage de type cheddar.

N'est-ce pas scandaleux de dire une chose aux électeurs de Lac-Saint-Jean—Saguenay et de faire au même moment exactement le contraire, ici, à Ottawa?

Les libéraux devraient avoir...

• (1415)

**Le Président:** L'honorable députée de Shefford a la parole.

### Questions orales

#### LES PERSONNES HANDICAPÉES

**Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.):** Monsieur le Président, un enfant handicapé sur trois vit dans une famille dont le revenu se situe sous le seuil de faible revenu. D'ailleurs, les mesures fiscales actuelles ne rejoignent pas les familles dont le revenu est trop faible pour être imposable.

Ce gouvernement reconnaît que les familles à faible revenu qui s'occupent d'un enfant lourdement handicapé font face à des difficultés financières particulières parce que ces enfants exigent un soutien et des soins spéciaux.

Dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, j'aimerais rappeler l'intention du gouvernement exprimé dans le discours du Trône de prendre des mesures ciblées pour aider ces familles.

Nous devons tous continuer à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires, soit les provinces, les territoires ainsi que le milieu des personnes handicapées, pour assurer un meilleur soutien aux familles dans le besoin.

En reconnaissant le besoin de dignité et d'autonomie des personnes handicapées, nous construisons une société et un pays qui tiennent compte de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

\* \* \*

#### LA VILLE D'ASBESTOS

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Monsieur le Président, depuis septembre, les gens de la ville d'Asbestos se battent pour sauver leur mine et leur ville.

Mercredi dernier, près de 3 000 personnes, soit la moitié de la population, ont marché en signe de solidarité.

Aujourd'hui, nous savourons une réouverture temporaire de notre mine. Grâce à la ténacité de nos gens, Bernard Coulombe en tête, et grâce aussi, il faut le souligner, au programme spatial de la NASA, Asbestos respire un peu mieux.

Mais tout ceci ne garantit pas l'avenir. Le gouvernement fédéral doit s'investir et s'impliquer dans un programme pour nos travailleurs âgés, dans le maintien et la relance de la compagnie minière, dans la diversification de l'économie d'Asbestos et dans une vraie politique d'utilisation de l'amiante.

Asbestos veut vivre, Asbestos vivra.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LE PROTOCOLE DE KYOTO

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la pire partie de l'accord de Kyoto est peut-être le programme d'échanges internationaux de droits d'émissions, selon lequel le Canada peut acheter des crédits au lieu de réduire vraiment ses émissions.

Récemment, on a entendu le gouvernement et les députés libéraux se dire à la fois pour et contre ces choses. Ils semblent laisser entendre qu'on peut être pour l'accord de Kyoto mais contre cette partie de l'accord.

*Questions orales*

Pour que tout soit bien clair, quand le gouvernement ratifiera l'accord de Kyoto, a-t-il l'intention de ratifier tout l'accord, y compris les dispositions portant sur les échanges internationaux de droits d'émissions?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, lorsque nous ratifierons l'accord de Kyoto, nous le ratifierons dans son intégralité.

Cependant, je dois dire au député, qui semble incertain, que notre plan de mise en oeuvre est purement canadien. Ce plan prévoit de façon précise, comme nous l'avons signalé à maintes reprises à la Chambre, que ce qu'on appelle le vent de la Russie sera exclu; on parle ici d'une réduction qui n'a aucun impact sur l'environnement parce qu'il n'y a pas de réduction réelle des émissions.

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ce n'est pas ce que dit le plan. Il y a encore un écart entre les réductions que le gouvernement peut définir de façon précise et les objectifs de l'accord de Kyoto. En passant, cet accord a été fait au Japon.

Le programme d'échanges internationaux de crédits d'émissions est une affaire d'argent et d'emplois. Nous envoyons nos emplois à l'étranger et notre argent aussi. Sans plan de mise en oeuvre, nous ne pouvons pas savoir combien de crédits le gouvernement achètera et nous ne savons pas combien ces crédits coûteront.

Je pose donc la question suivante au ministre: le gouvernement est-il ouvert ou n'est-il pas ouvert, dans n'importe quelles circonstances, à l'achat de crédits d'émissions pour atteindre ses objectifs de Kyoto?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je vais commencer par corriger la préface de mon collègue, qui est à l'origine des inexactitudes que contenait sa question. À la page 43 du plan, au bas de la première colonne, il verra qu'on mentionne la possibilité d'acheter des permis excédentaires à la Russie.

Il verra plus loin que nous n'avons pas l'intention d'acheter de tels permis à quelque pays que ce soit à moins que cela n'entraîne une réduction réelle des émissions. C'est ce que je lui ai déjà expliqué, et il doit comprendre cela s'il veut comprendre le plan.

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le plan dit que le gouvernement est à la fois ouvert et non ouvert à cette possibilité, ce qui, je suppose, ne me surprend aucunement.

Je vais donner un exemple de ce qui est arrivé lorsque le gouvernement a fixé des objectifs sans avoir de plan. Je veux parler ici du programme d'enregistrement des armes à feu. La vérificatrice générale a déclaré aujourd'hui que les dépassements de coûts étaient sans précédent. Au lieu de coûter 2 millions de dollars aux contribuables, le programme d'enregistrement des armes à feu en coûte maintenant 1 milliard.

Comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance au gouvernement en ce qui concerne l'accord de Kyoto ou quoi que ce soit d'autre lorsqu'il a dépensé 500 fois plus que ce qui était prévu pour le programme d'enregistrement des armes à feu?

• (1420)

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, la vérificatrice générale a déposé aujourd'hui son rapport concernant le programme d'enregistrement des armes à feu. J'accepte entièrement ses recommandations. La reddition de comptes est importante pour

nous, et nous allons faire notre possible pour donner suite à ses recommandations.

Cela étant dit, que ferons-nous de cette politique maintenant? De ce côté-ci de la Chambre, nous tenons fortement à cette politique, qui est une bonne politique, et nous allons la maintenir. Nous commençons à peine à en voir les bienfaits et nous sommes plus déterminés que jamais à continuer dans cette voie.

\* \* \*

**LE REGISTRE DES ARMES À FEU**

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la vérificatrice générale a signalé aujourd'hui que le ministère de la Justice savait il y a plus de deux ans qu'il allait dépenser plus d'un milliard de dollars pour l'enregistrement des armes à feu. Il n'a pas fait part au Parlement des véritables coûts comme l'exigent ses propres règlements.

Combien le gouvernement est-il disposé à gaspiller avant de reconnaître que c'est un échec, 1 milliard de dollars, 2 milliards ou 3 milliards de dollars de plus? Qu'en est-il?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, nous acceptons totalement les recommandations de la vérificatrice générale. C'est une bonne politique. Il s'agit de savoir si nous pouvons faire plus ou mieux. Oui, nous pouvons faire mieux. Nous sommes bien décidés à le faire.

En ce qui concerne le processus, bien entendu, il y avait une question de reddition de comptes et le ministère de la Justice devait interpréter la Charte. Nous devons nous assurer qu'à l'avenir, dans le Budget principal des dépenses, nous fournirons aux Canadiens tous les chiffres totaux, y compris ceux d'autres ministères.

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre n'a pas encore rendu de comptes au Parlement. Pourquoi devrions-nous le croire maintenant? La vérificatrice générale a déclaré que le problème n'était pas le contrôle des armes à feu ni même les dépassements de coûts astronomiques. Ce qui est vraiment inexcusable, c'est que le Parlement n'ait pas été mis au courant.

Le ministre de la Justice pourrait-il donner au Parlement une raison pour laquelle nous devrions croire un seul mot de ce qu'il dit maintenant, alors que nous savons qu'il n'a prononcé que des inepties? Cela s'applique au ministre de l'Industrie, à la ministre de la Santé, à l'ancien ministre des Finances, au vice-premier ministre et au premier ministre lui-même. Ils ont tous trompé le Parlement.

Pourquoi avoir camouflé tout cela?

**Le Président:** Je pense que le député voudra être prudent dans ses affirmations. Le ministre de la Justice a la parole.

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice, Lib.):** Monsieur le Président, ce que le député a dit n'est tout simplement pas vrai. Tous les chiffres touchant l'enregistrement des armes à feu ont été transmis par l'entremise du ministère fédéral de la Justice et d'autres ministères participant à l'administration du programme.

Il y a eu certaines discussions au sujet de la façon dont nous devrions faire rapport, le ministère de la Justice étant celui qui doit rendre des comptes. Il joue plus qu'un rôle de coordination. Ainsi, à l'avenir, nous nous assurerons que le rapport figurera dans le Budget des dépenses, non seulement pour le ministère fédéral de la Justice, mais également pour tous les autres intervenants...

**Le Président:** Le député de Laurier—Sainte-Marie.

*Questions orales*

[Français]

**LA SANTÉ**

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre du Québec a évoqué la création d'une caisse santé où seraient versés tous les fonds fédéraux que le rapport Romanow juge nécessaires de réinvestir en santé.

Avec une garantie comme la caisse santé, est-ce que le premier ministre réalise que le gouvernement fédéral n'a pas besoin d'imposer des conditions au Québec pour que tout l'argent serve aux soins des patients?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous allons rencontrer les premiers ministres à la fin de janvier ou peut-être au début de février. Nous allons nous asseoir avec eux et essayer de travailler ensemble pour trouver une solution qui profitera aux services de santé partout au Canada.

Nous avons réussi à avoir un accord en octobre 2000. Je suis confiant que tout le monde va travailler dans l'intérêt des patients, du service médical et de tous les citoyens et ne cherchera pas de querelles constitutionnelles.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, on ne parle pas de querelles, mais quelle condition de plus veut-il que celle où le gouvernement du Québec dit: «Tout l'argent va servir à la santé et sera utilisé uniquement pour la santé»?

Quelle condition de plus lui faut-il? Pourquoi faudrait-il que le fédéral vienne dire où exactement ira l'argent, voire peut-être l'administrer? Quand on leur dit: «Tout ira à la santé», est-ce que cela ne devrait pas être suffisant? Cela éviterait toutes les querelles. S'il veut éviter les querelles, la voilà la solution!

● (1425)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, parfois, le fait d'avoir des fonds qui sont alloués, comme ce fut le cas par exemple pour l'achat d'équipements qui étaient très nécessaires, était très utile pour les provinces. L'argent était dédié à l'achat d'équipements nécessaires et ne pouvait pas être utilisé dans les négociations collectives.

Parfois, il est très utile d'avoir des fonds qui sont dédiés à quelque chose de très précis, de telle façon que la population puisse avoir l'équipement qui est nécessaire. C'est ce qui est arrivé avec le milliard de dollars que nous avons mis de l'avant à l'époque pour aider les provinces à acheter de l'équipement.

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ):** Monsieur le Président, il ne sera d'aucune façon acceptable que le gouvernement fédéral profite des besoins qu'il a lui-même créés en santé pour intervenir directement dans ce secteur qui n'est pas de sa responsabilité.

Le premier ministre ne comprend-il pas que sa proposition de faire intervenir le gouvernement fédéral dans la planification des soins de santé ne fait qu'ajouter un groupe de fonctionnaires supplémentaires qui vont compliquer encore plus le secteur des soins de la santé?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous n'avons encore rien conclu. Nous avons reçu le rapport de M. Romanow et celui du sénateur Kirby. Il y a le rapport de M. Clair. Il y a le rapport de M. Mazankowski. Il y a bien des gens qui ont étudié ces questions. Chacun va se rencontrer. Les ministres vont se rencontrer cette semaine et au cours du mois de décembre et du mois de janvier.

Lorsque nous aurons la réunion des premiers ministres, à ce moment-là, nous déciderons quelle est la meilleure entente que nous pouvons conclure. Toutefois, nous allons toujours agir dans le

meilleur intérêt des gens qui reçoivent les soins de santé et non pas en fonction de la préparation d'une élection à venir.

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a la prétention de rendre les gouvernements des provinces imputables de leur gestion des soins de santé auprès de lui et de ses fonctionnaires.

Le premier ministre ne réalise-t-il pas que les gouvernements des provinces sont directement imputables de leur gestion des soins de santé auprès de la population et qu'il n'est pas question qu'ils rendent des comptes aux fonctionnaires fédéraux, comme le rapport Romanow le propose?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, ce qui est important, c'est qu'ils rendent des comptes à tout le monde. S'ils rendent des comptes au fédéral et au public, c'est un peu la même chose. Ce que le peuple a besoin de savoir, c'est ce qu'ils font.

Dans l'entente que nous avons en octobre 2000, nous avons convenu qu'il y avait un mécanisme pour informer le public. Ce mécanisme était acceptable pour le fédéral et pour les provinces. Il a été signé par tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que par le gouvernement fédéral en octobre 2000.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, la semaine dernière le premier ministre a affiché son mépris pour le Parlement, mais il n'est pas le seul. La vérificatrice générale nous a rappelé, pour une troisième fois, que la création de Parc Downsview Park Inc., au coût de 100 millions de dollars, a eu lieu à l'insu du Parlement; que le coût de 1 milliard de dollars du programme d'enregistrement des armes à feu a été caché aux députés et que l'excédent de la caisse d'assurance-emploi dépasse de 30 milliards de dollars le seuil nécessaire. Or, le gouvernement refuse toujours de dire comment il établit les cotisations d'assurance-emploi.

Le gouvernement va-t-il enfin donner suite à la recommandation faite par la vérificatrice générale pour une troisième année consécutive, et déposer la formule utilisée pour établir les cotisations d'assurance-emploi?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle à la députée que, la semaine dernière, nous avons réduit le taux des cotisations de 10¢ pour la prochaine année, ce qui représentera une économie de 800 millions de dollars pour les employeurs et employés canadiens. Cette mesure s'inscrit dans le programme de réduction des impôts de 100 milliards de dollars sur cinq ans, lancé il y a seulement deux ans. Je ne vois pas de quoi la députée peut se plaindre.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, ce dont je me plains, et je ne suis pas la seule, c'est que le gouvernement a pris 40 milliards de dollars sur l'excédent de la caisse d'assurance-emploi, qui appartient aux employés et aux employeurs.

Par ailleurs, le gouvernement a laissé échapper des centaines de millions de dollars en recettes fiscales, à cause d'impôts non perçus et d'échappatoires. Les Canadiens sont impatients de savoir comment le gouvernement entend financer les nouveaux investissements dont les soins de santé ont désespérément besoin.

### Questions orales

Le gouvernement va-t-il confronter les fraudeurs et fermer les échappatoires, ou va-t-il continuer de faire fi du Parlement et continuer d'accroître l'excédent de la caisse d'assurance-emploi? Que fera-t-il?

• (1430)

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, qui, selon la députée, bénéficie des 800 millions de dollars par année, si ce n'est les employeurs et les employés? Ce sont eux qui en bénéficient. Et les réductions d'impôt de 100 milliards de dollars? Qui en bénéficie? Ce sont les Canadiens.

Nous ferons évidemment tout ce que nous pouvons pour appliquer la législation fiscale et supprimer les échappatoires, afin de percevoir les impôts qui sont dus. C'est le devoir du gouvernement de le faire. C'est notre travail, mais il ne faut pas perdre de vue le tableau d'ensemble. Ce gouvernement a réduit les cotisations d'assurance-emploi et les impôts...

**Le Président:** Le très hon. député de Calgary-Centre a la parole.

\* \* \*

### LE REGISTRE DES ARMES À FEU

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC):** Monsieur le Président, il y a deux ans, le ministère de la Justice a dit au Comité de la justice avoir consacré au registre des armes à feu 327 millions de dollars. Cette même année, ce même ministère a dit au gouvernement que, rendu à l'exercice 2004-2005, le registre coûterait un milliard de dollars. Le gouvernement n'a pas divulgué ce secret de 700 millions de dollars au Parlement.

Ma question s'adresse au premier ministre. Quel est le ministre qui, dans son Cabinet, a autorisé la non-divulgaration délibérée de ce renseignement au Parlement?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une question de responsabilité. Conformément à la charte du programme, le ministère de la Justice est responsable, non seulement du ministère de la Justice, mais également de tous les autres ministères. Nous procéderons à une vérification, qui a été demandée en novembre. Nous serons en mesure de présenter nos livres sous le format requis par la vérificatrice générale.

Comme je l'ai déjà dit, pourrions-nous faire mieux? Oui, certainement, mais nous devons également tenir compte des avantages pour la société. Si on regarde les statistiques, on voit qu'elles indiquent un avantage pour la société. Notre société est plus en sécurité et nous allons continuer à...

**Le Président:** Le très hon. député de Calgary-Centre a la parole.

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC):** Monsieur le Président, le ministre ne peut pas s'en tirer en présentant des excuses. Il a enfreint la loi du Parlement tout comme son premier ministre. Ils étaient au courant d'un dépassement de 700 millions de dollars. Ils avaient l'obligation, comme le ministre l'a dit, d'en informer la Chambre des communes. Ils se sont tenus cois et n'ont pas révélé la vérité à la Chambre des communes.

Ma question s'adresse au souriant premier ministre: qui, dans son gouvernement, a autorisé cette infraction à la loi du Parlement? Était-ce le premier ministre lui-même?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, ce programme concernant les armes à feu était le premier du genre. Il s'est révélé

très complexe. Nous sommes partis de zéro pour établir l'infrastructure et les coûts ont monté en flèche.

Par exemple, nous avons procédé à des consultations. Nous avons dû rajuster le programme en fonction de ces dernières. Certaines provinces ont choisi de ne pas y adhérer. Nous avons éprouvé des difficultés d'ordre technique, mais cela dit, nous commençons à ressentir les bienfaits du programme. Nous sommes en ce moment fermement déterminés...

**Le Président:** Le député de St. Albert a la parole.

**M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, au moment de la création du registre des armes à feu, on a dit aux Canadiens que le coût net serait de 2 millions de dollars. On parlait de millions et non de milliards de dollars. Le coût net du registre atteint maintenant 1 milliard de dollars et continue de grimper.

La vérificatrice générale a dit aujourd'hui que le gouvernement a fait tout en son pouvoir pour cacher aux contribuables canadiens le coût du registre des armes à feu et la question de son efficacité, ou de son manque d'efficacité, pendant que persistent à Toronto les meurtres commis avec des armes à feu.

Comment le ministre peut-il justifier qu'un milliard de dollars ait été affecté à la paperasserie, alors que la vérificatrice générale dit qu'il aurait dû être alloué aux forces policières pour veiller...

**Le Président:** Le ministre de la Justice a la parole.

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, si on se reporte au rapport de la vérificatrice générale, il semble clair qu'il n'y a rien eu de répréhensible. Nous avons fait face à ce qu'il est convenu d'appeler une escalade des coûts et, comme je l'ai dit, cela tient au processus de consultation. De plus, des provinces ont exercé leur droit de retrait, et nous avons dû relever un défi sur le plan de la technologie.

Si l'on s'arrête aux statistiques, par exemple, on constate que les services policiers consultent en direct le registre des armes à feu 1 500 fois par jour. Plus de 7 000 permis d'arme à feu ont été refusés ou révoqués depuis l'entrée en vigueur de la loi. Le...

**M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il se trompe. La vérificatrice générale dit que le gouvernement consacre tellement d'argent à la bureaucratie liée au registre des armes à feu qu'il n'a plus les fonds nécessaires pour mettre un terme au trafic d'armes à feu et pour former des policiers et des agents des douanes ou de la faune.

La GRC a aussi reconnu que ses bases de données concernant les crimes commis avec des armes à feu sont inexactes et désuètes. Le ministre de la Justice est manifestement beaucoup plus intéressé à noircir du papier qu'à lutter contre le crime et à assurer la sécurité des Canadiens.

Pourquoi le gouvernement tient-il tant à sacrifier la sécurité des Canadiens sur l'autel d'un registre des armes à feu bureaucratique et impossible à mettre en oeuvre?

• (1435)

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, la GRC est consciente des préoccupations concernant les bases de données. Elle est intervenue dans ce dossier. Elle a été très proactive. Il faut bien sûr comprendre que la qualité des bases de données est directement tributaire de la technologie. On me dit que la GRC a amélioré le système et qu'elle poursuivra dans cette veine.



*Questions orales*

Pensons un peu à ce que veut dire le système d'enregistrement. Cela veut dire que moins d'armes à feu se retrouvent sur le marché noir par suite d'introductions par effraction. Le registre permet de réduire l'utilisation non autorisée d'armes à feu. Il contribue à réduire le recours à des armes à feu sous le coup de l'impulsion. Il contribue aussi à réduire les accidents, particulièrement chez les enfants. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont les propos de David Griffin, qui représente 28 000...

**Le Président:** Le député de Lotbinière-L'Érable a la parole.

\* \* \*

[Français]

#### LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, le rapport de la vérificatrice générale confirme que le gouvernement fédéral a perdu tout contrôle sur les opérations financières internationales des grandes entreprises, faisant perdre à l'État des millions de dollars en impôts impayés et ce, sans compter les dénonciations de mauvaise gestion à l'assurance-emploi, aux Affaires indiennes, dans le domaine des armes, et j'en passe.

Comment le gouvernement fédéral peut-il prétendre s'ingérer dans la gestion des soins de santé à travers le Canada, alors qu'il n'est même pas capable de gérer convenablement ce qui relève directement de ses responsabilités?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, si j'ai bien compris la question, il y avait des recommandations de la vérificatrice générale qui étaient très semblables à celles qui ont été proposées en 1992.

Je crois que plusieurs mesures ont été adoptées depuis cette date pour changer la méthode afin de déterminer les sources de revenu international. Je crois que les commentaires devraient être encore considérés; s'il y a des changements nécessaires, nous pouvons les introduire.

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, l'incompétence manifeste du gouvernement fédéral à s'occuper convenablement de ses propres affaires n'est-elle pas une confirmation qu'il n'a de leçon à donner à personne et qu'au lieu d'étendre ses tentacules jusque dans le système de soins de santé, il devrait plutôt concentrer ses efforts à gérer ce qui dépend de lui?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.):** Comme d'autres députés ministériels et moi-même l'avons dit maintes fois, monsieur le Président, nous comprenons que les provinces sont les premiers pourvoyeurs de soins. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons aucunement l'intention de microgérer les soins de santé. Ce qui fonctionne au Canada, toutefois, c'est travailler en partenariat, en collaboration avec les provinces, les territoires et les travailleurs de première ligne de la santé. Nous sommes déterminés à continuer de le faire.

\* \* \*

#### LE PROTOCOLE DE KYOTO

**M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement refuse de reconnaître que des pénalités nous seront imposées si nous ne parvenons pas à atteindre les objectifs de Kyoto. La seule façon de payer ces pénalités est d'acheter des crédits de carbone à d'autres pays.

Le premier ministre pourrait-il confirmer que si nous n'atteignons pas nos objectifs, il nous faudra acheter des crédits de carbone?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, dans sa question, le député commet la même erreur que le chef de l'Alliance canadienne, puisqu'il refuse d'admettre que toutes les données lui sont fournies à la page 42 du plan. Évidemment, comme les gens d'en face refusent de reconnaître l'existence même d'un plan, ils ne vont sûrement pas lire le document que j'ai déposé à la Chambre et qui décrit en détail ce que nous pourrions acheter à des pays étrangers. Tout cela est expliqué sous la rubrique «Réductions internationales des émissions—Contexte et détails...». S'ils se donnent la peine de lire ce passage, ils trouveront la réponse à la question que pose le député.

**M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est à cause de réponses arrogantes de ce genre que les Canadiens ne comprennent pas la teneur du Protocole de Kyoto.

Si nous n'atteignons pas nos objectifs, le Protocole de Kyoto précise bien que, après l'examen de l'inventaire annuel des émissions, nous devons «compenser pour toute lacune en matière de conformité» principalement au moyen «d'échange de droits d'émissions.»

Comment le premier ministre et le ministre de l'Environnement peuvent-ils encore prétendre que nous ne dépenserons pas l'argent des contribuables pour acheter du vent à l'étranger?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, si, au lieu de monopoliser la Chambre pendant trois jours pour parler de l'accord, le député avait pris le temps de lire sur le sujet et de s'informer, nous n'en serions pas là. Permettez-moi de lui signaler que le plan explique clairement ce que nous ferions dans de telles circonstances.

Par ailleurs, il sera possible évidemment de reporter certains objectifs non atteints au cours de la première période d'application du Protocole de Kyoto à la deuxième période, avec les pénalités qui s'appliquent. Tout cela est dans le plan.

J'exhorte le député à lire le plan et à cesser d'en parler, car il parle trop et ne lit pas assez.

\* \* \*

● (1440)

[Français]

#### L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, le 9 décembre, soit dans quelques jours, l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe doit rendre des comptes à l'Association américaine de médecine vétérinaire quant aux importants investissements qui doivent être faits afin qu'elle retrouve sa pleine accréditation.

Le premier ministre saisit-il l'urgence de la situation et ne comprend-il pas que le gouvernement du Québec a déjà versé 41 millions de dollars à l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, et que lui et son gouvernement doivent maintenant faire leur part? C'est urgent, c'est une question de jours.

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, comme on l'a dit à maintes occasions, les députés de ce côté-ci et le gouvernement reconnaissent l'importance des collèges de médecine vétérinaire, non seulement celui du Québec, mais aussi ceux de trois autres provinces canadiennes. Nous ferons tout notre possible pour qu'ils conservent leur accréditation.

*Questions orales*

[Français]

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, je demande humblement au premier ministre de reconnaître qu'il y a une seule école de médecine vétérinaire qui éprouve des problèmes à l'heure actuelle, et c'est celle de Saint-Hyacinthe, qu'il y a péril en la demeure, car le doyen doit produire un rapport la semaine prochaine et qu'il doit, de toute urgence, injecter 59 millions de dollars afin de permettre à l'École de médecine vétérinaire de maintenir son accréditation.

Est-ce que l'héritage politique que le premier ministre veut laisser est la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean, le seul francophone en Amérique et celle de l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, la seule école de médecine vétérinaire francophone en Amérique?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, fort de l'appui de tous les députés de ce côté-ci, le gouvernement reconnaît certainement l'importance des collèges de médecine vétérinaire, qu'ils soient situés au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario ou en Saskatchewan. Ils revêtent tous une importance capitale pour l'agriculture et l'industrie agroalimentaire et pour la santé des Canadiens, et nous ferons tout notre possible pour veiller à ce qu'ils conservent leur accréditation.

\* \* \*

**LE PROTOCOLE DE KYOTO**

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement a appuyé une motion de l'Alliance demandant qu'un plan de mise en oeuvre soit présenté avant la ratification du Protocole de Kyoto. Tout ce que nous avons vu jusqu'à maintenant, c'est une présentation de diapositives.

Le ministre est prêt à dire au monde entier qu'il est un fervent écologiste et à brandir son plan, mais il est temps qu'on dise la vérité sur le contenu de ce plan. On y trouve un seul montant, 1,6 milliard de dollars, et ce sont des dépenses que le ministre a déjà faites. Le plan ne fait aucune allusion à une mesure législative. Il ne dit rien de l'impact sur l'économie canadienne. Le ministre devrait avoir honte de son petit livre vert.

Comment le gouvernement peut-il autoriser un vote sur la ratification, alors qu'il n'a même pas commencé à se conformer aux dispositions d'une motion adoptée par la Chambre?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, c'est le troisième député de l'Alliance qui prend la parole pour présenter sous un faux jour le document que j'ai déposé à la Chambre le 21 novembre. Il ne s'y trouve aucune diapositive. Il s'agit d'un plan détaillé sur la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto.

Je lui conseille instamment, comme je l'ai conseillé au député de Red Deer, de passer moins de temps à parler et plus de temps à essayer de comprendre.

Si les députés agissaient de cette façon, nous nous en porterions tous bien mieux.

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, malheureusement, nous avons dû lire ce petit livre vert. Mais voyez qui parle de présenter les choses sous un faux jour. Le gouvernement continue de traiter les motions adoptées par la Chambre avec mépris. La Chambre a appuyé une motion demandant la présentation d'estimations complètes des coûts, avec indication

des objectifs à atteindre. Il n'y a aucune estimation des coûts, et les chiffres du gouvernement sont de 25 p. 100 en deçà de ses objectifs. Il n'y a aucune cohérence.

Comment le gouvernement peut-il demander un vote sur la ratification sans fournir d'estimations des coûts? Nous ne voulons pas que le ministre brandisse son petit livre vert et fasse preuve d'arrogance lorsque, à son habitude, il n'a pas de réponse à fournir.

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, lorsque le député pose des questions qu'il sait pertinemment être déplacées, il recourt aux injures.

Je l'exhorte à étudier ce document, à regarder les données de l'impact sur l'économie canadienne, les mesures prévues pour protéger certains secteurs et les dispositions prises pour nous assurer que l'impact soit équitable et bien réparti dans tout le Canada, puis il reviendra à la Chambre poser des questions sensées.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN**

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai présenté dernièrement, pour une troisième année, mon projet de loi d'initiative parlementaire exigeant la présence de défibrillateurs automatiques à bord de tous les appareils commerciaux au Canada appelés à faire des vols de plus de deux heures.

De nombreux transporteurs internationaux, tels que Qantas, British Airways et American Airlines, ont déjà équipé leurs appareils de défibrillateurs automatiques. Il est important de disposer de cette technologie, car une personne faisant un arrêt cardiaque a 70 p. 100 plus de chances de survivre, si elle est traitée dans les quatre minutes qui suivent.

Le ministre des Transports suit de près depuis plusieurs années maintenant un projet d'installation volontaire de telles machines à bord des aéronefs canadiens. Pourrait-il nous dire où en est ce projet et quand nous pouvons nous attendre à ce que tous...

● (1445)

**Le Président:** Le ministre des Transports a la parole.

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, la députée de Hamilton Mountain mérite des félicitations pour son projet de loi d'initiative parlementaire, dont je partage l'esprit.

Heureusement, nous n'avons pas eu besoin d'adopter une loi ou d'établir un règlement, puisque les grosses compagnies aériennes, soit Air Canada, Air Transat et Skyservice, ont accédé volontairement à notre requête. WestJet aura terminé d'équiper ses appareils d'ici l'été prochain et nous poursuivrons certainement nos efforts de persuasion auprès des autres transporteurs au cours des prochains mois. Cette technologie très utile qui permet de sauver des vies dans les avions est en train d'être installée actuellement au Canada, et elle sera utilisée par toute l'industrie très bientôt.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, une autre étude, réalisée celle-là par un ancien directeur relevant de la vérificatrice générale, montre que les hôpitaux privés à but lucratif finissent en fait par coûter plus cher aux contribuables. Cela ne fait que confirmer que l'économie fonctionne partout de la même manière, que ce soit au Canada, en Grande-Bretagne, en Australie ou dans n'importe quel pays où des partenariats publics-privés ont été tentés.

Mais cela n'empêche pas le sénateur Kirby d'ouvrir la porte à l'approche à but lucratif.

Le gouvernement fédéral souscrira-t-il à la solution fondée sur des preuves de M. Romanow plutôt qu'à la recette du sénateur Kirby qui mène tout droit au désastre?

[Français]

**M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une question importante. D'ailleurs, comme nous en avons parlé hier, nous avons en main deux excellents rapports. Les commissions ont consulté tous les Canadiens à la grandeur du pays. Elles se sont même inspiré de ce qui se passait ailleurs dans le monde.

C'est pourquoi hier je mentionnais, et vous l'avez sûrement compris, que dès vendredi de cette semaine, la ministre de la Santé rencontrera les ministres provinciaux pour voir, à la lumière de ces importants rapports, comment on peut améliorer le système de santé des Canadiens. C'est l'approche que nous avons prise et que nous allons continuer...

[Traduction]

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En vertu de la méthode de financement de la santé par habitant instituée par l'ex-ministre des Finances, près de 90 p. 100 de la hausse des transferts fédéraux depuis trois ans a profité à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta. Les provinces les plus pauvres n'ont eu droit à presque aucune augmentation.

Roy Romanow a demandé que soit modifiée la formule du financement fédéral pour aider les provinces les plus pauvres à répondre aux besoins de leurs citoyens.

Le gouvernement modifiera-t-il cette formule de financement qui est discriminatoire envers les habitants des provinces pauvres comme la Nouvelle-Écosse?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, comme le précise la députée, M. Romanow n'a pas, à proprement parler, recommandé de modification à cet égard. Je voudrais également souligner que, dans une campagne publicitaire qui a été appuyée par les plus petites provinces, celles-ci continuent d'inclure uniquement les transferts en espèces dans le TCSPS, même s'il est évident que d'importants montants d'argent transférés aux provinces en vertu de la péréquation sont également consacrés aux dépenses de santé.

Je pense qu'il serait utile d'avoir une discussion informée avec toutes les provinces au sujet de la méthode de financement des besoins en matière de santé à laquelle il convient de recourir.

\* \* \*

#### LE REGISTRE DES ARMES À FEU

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC):** Monsieur le Président, seulement 30 p. 100 des coûts relatifs à l'enregistrement des armes à feu sont financés à même le Budget principal des dépenses du gouvernement qui est approuvé par le Parlement. Soixante-dix pour cent des coûts supplémentaires relèvent du Budget supplémentaire des dépenses. Aux termes des règles établies par le gouvernement lui-même, le Budget supplémentaire des dépenses ne doit servir que pour des dépenses inconnues et inattendues.

Pourquoi le gouvernement a-t-il délibérément caché aux Canadiens les coûts reliés à l'enregistrement des armes à feu?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai répété à bon nombre de

#### Questions orales

reprises, nous avons fait rapport des coûts de l'enregistrement des armes à feu dans le cadre du Budget principal des dépenses. Comme je l'ai aussi précisé, la vérificatrice générale n'était pas satisfaite de la façon dont cela avait été fait.

Je l'ai également dit plusieurs fois et je le répète, nous verrons à l'avenir à le faire selon les exigences de la vérificatrice générale, ce qui signifie que nous tiendrons compte dans notre rapport de tous les autres ministères qui participent à ce programme.

Cela ne veut pas dire pour autant que ces chiffres n'ont pas été rapportés. Ils ont été rapportés au nom de Justice Canada dans le cadre du Budget principal des dépenses ou du Budget supplémentaire des dépenses des autres ministères.

• (1450)

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, la vérificatrice générale a confirmé que non seulement la base de données portant sur l'enregistrement des armes à feu est en mauvais état financier, mais elle est également imprécise et peu fiable. La GRC l'a révélé en 2001. Il y a 900 autres services de police qui ont recours à cette base de données et la vérificatrice générale ne peut pas les examiner.

Il est clair qu'il n'y a pas de reddition de comptes dans ce domaine et qu'il n'est pas possible de le faire non plus.

Quand le gouvernement fédéral mettra-t-il un terme à cet exercice absurde qui ne vise qu'à lui sauver la face et annulera-t-il ce futile exercice bureaucratique?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice, Lib.):** Monsieur le Président, nous savons tous que les coûts reliés au programme ont commencé à baisser.

Pour ce qui est de la base de données, la GRC est bien au fait de la situation. Elle a pris des mesures dans ce sens. Nous parlons bien sûr de la qualité des données contenues dans la base de données autant que de la quantité.

Permettez-moi de préciser de quoi il s'agit. Ce programme doit nous permettre de rendre notre société et nos collectivités plus sûres. Nous avons commencé à en voir les avantages. Par exemple, si nous comparons les taux d'homicide enregistrés au Canada et aux États-Unis, nous nous rendons compte qu'il y en a de six à neuf fois plus aux États-Unis que chez nous.

\* \* \*

#### LA SANTÉ

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier, une éminente membre du caucus libéral et porte-parole en matière de santé a déclaré: «Nous avons décidé, comme caucus, de donner l'accolade au commissaire Romanow» et «Le gouvernement n'a pas le temps de se pencher sur d'autres aspects de la santé».

Nous savons tous ce que Romanow pense des monopoles d'État. Doit-on en déduire que le gouvernement interdira la diversification des modes de prestation dans les provinces?

[Français]

**M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, peut-être que mon collègue aimerait que je lui fasse une petite accolade en passant. On pourrait faire ça après dans le corridor.

*Questions orales*

Je peux vous assurer que la beauté de ce Parlement, c'est que les gens ont droit à leurs opinions. On a des débats. À la lumière des débats que nous avons, on pourra arriver à des programmes très intéressants pour tous les Canadiens.

D'après les informations que nous avons et à la suite des débats que nous aurons sûrement en cette Chambre, nous pourrions nous asseoir avec nos collègues des provinces et établir de très beaux programmes...

**Le Président:** L'honorable député de Yellowhead a la parole.

[Traduction]

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le sénateur Kirby a également observé que la Commission Romanow avait refusé de garantir un minimum de temps à accorder au patient. La difficulté de l'accès en temps opportun à des services de santé de qualité vient au premier rang des préoccupations des Canadiens.

À quoi sert-il d'avoir un excellent système si ce dernier n'est pas accessible? Le ministre ne pense-t-il pas que les Canadiens méritent qu'on leur garantisse l'accès à ces services en temps voulu?

[Français]

**M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, j'essaie de garder cela dans des termes assez simples de façon à ce que tout le monde comprenne. Peut-être que j'ai de la difficulté à m'exprimer!

Cela fait deux jours que je mentionne dans cette Chambre que nous avons deux rapports très intéressants, soit le rapport Kirby et le rapport Romanow. Il y a seulement quelques minutes, le premier ministre mentionnait que nous avons des rapports—que ce soit le rapport Mazankowski ou le rapport Clair—qui vont apporter de l'information au débat. On va faire ce débat à la Chambre pour s'assurer...

**Le Président:** L'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot a la parole.

\* \* \*

#### L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, le ministre dit de ne pas s'inquiéter, d'avoir confiance, d'être patient. Je pose la question suivante au ministre de l'Agriculture.

Croit-il que le 9 décembre, le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe pourra dire à l'Association américaine: «Ne vous en faites pas. Il n'y a rien sur la table, mais ne vous inquiétez pas»? S'attendre à cela est irresponsable.

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète. Le gouvernement est parfaitement conscient de la situation de l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe et d'autres écoles vétérinaires au Canada. Nous ferons de notre mieux pour leur éviter de perdre leur accréditation.

[Français]

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, je répète, la situation est la suivante. L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe est la seule qui est en péril à l'heure actuelle, la seule à avoir perdu son accréditation. Depuis 25 ans, le fédéral n'a pas investi un cent dans les infrastructures, ou

pratiquement pas, alors qu'il a subventionné de façon substantielle l'Université de Guelph, l'Université de Saskatoon et celle de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je demande au premier ministre: est-ce qu'il n'est pas temps que l'injustice face à la faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe cesse dès aujourd'hui? C'est maintenant une bonne occasion de le démontrer.

• (1455)

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle au député que l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe a sollicité une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation, un organisme indépendant. Les demandes de subventions sont évaluées par les pairs. L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe s'est déjà vu accorder des fonds dans le passé et elle est libre de renouveler ses demandes autant de fois qu'elle le souhaite.

\* \* \*

#### LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, en octobre 2000, l'ancien solliciteur général avait publié une réponse officielle au rapport du sous-comité du Comité permanent de la justice, intitulé «En constante évolution: La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition».

La réponse du solliciteur général comportait entre autres une déclaration claire selon laquelle le gouvernement avait l'intention de donner suite à 46 des 53 recommandations du sous-comité. Or, nous savons que le gouvernement a lamentablement échoué et qu'il n'a pas mis ces recommandations en oeuvre.

Pourquoi le gouvernement est-il revenu sur sa décision de donner suite à ces 46 recommandations?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas refusé de donner suite aux recommandations. C'est en fait le contraire. Nous prenons des mesures en ce sens et, de toute évidence, nous faisons des progrès.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement a énormément de travail en cours, mais les Canadiens doivent néanmoins voir les preuves ou les fruits de ce travail.

Le fait que l'ancien solliciteur général n'ait pas mis en oeuvre, tel que promis, les changements apportés à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition équivaut à un rejet du travail réalisé par le sous-comité et, surtout, fait courir aux Canadiens le risque d'être victimes de contrevenants récidivistes en libération d'office.

Quand le solliciteur général tiendra-t-il la promesse faite par son prédécesseur? Quand la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition sera-t-elle modifiée tel que recommandé?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, la vérité c'est que le député d'en face devrait peut-être se regarder dans le miroir. Il y verra que lui-même et son parti ont voté contre la mesure législative dont il est question.

*Questions orales***LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Monsieur le Président, à 13 heures aujourd'hui, des représentants des personnes handicapées ont tenu un point de presse pour faire état de leurs inquiétudes relativement au statut des personnes handicapées au Canada.

À l'occasion de cette Journée internationale des personnes handicapées, la ministre du Développement des ressources humaines pourrait-elle dire à la Chambre ce que le gouvernement a fait pour reconnaître les Canadiens handicapés?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, avant tout, le thème de cette Journée internationale des personnes handicapées est l'autonomie et des moyens de subsistance stables et c'est notre propre Association canadienne des centres de vie autonome, appuyée par le premier ministre, qui a proposé ce thème.

Je suis heureuse de présenter aujourd'hui le premier rapport global intitulé «Vers l'intégration des personnes handicapées—Un rapport du Gouvernement du Canada» ainsi que les résultats préliminaires de l'«Enquête sur la participation et les limitations d'activités» effectuée par Statistique Canada. Ces deux documents aideront les Canadiens à mieux comprendre tout ce qui concerne la situation des personnes handicapées et ils aideront les intervenants à travailler ensemble pour éliminer les obstacles qui empêchent la pleine intégration des personnes handicapées.

\* \* \*

**LE CRIME ORGANISÉ**

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ces dix dernières années, près de 70 jeunes membres de la collectivité indo-canadienne de la Colombie-Britannique sont morts à la suite de consommation de drogues et d'actes de violence par des gangs. La majeure partie des meurtres n'ont pas été élucidés.

Le problème est tellement grave que pratiquement toutes les familles indo-canadiennes de la Colombie-Britannique connaissent quelqu'un qui a été victime d'actes de violence. La population connaît les meurtriers et les médias en font état, mais aucune accusation n'a encore été portée contre eux.

Quand ce gouvernement libéral faible prendra-t-il les guerres de gangs de Vancouver au sérieux et accordera-t-il aux policiers les ressources dont ils ont besoin pour accomplir leur travail?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, dans le dernier budget, des fonds ont été prévus pour accorder plus de ressources aux policiers. Il existe une meilleure communication, une meilleure infrastructure, une meilleure surveillance policière et une meilleure collaboration avec d'autres services policiers de tout le Canada. Nous sommes mieux en mesure de lutter contre le crime organisé.

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il n'y a toujours pas d'accusations qui sont portées. L'escouade de lutte contre les gangs de Vancouver est beaucoup trop réduite par rapport au nombre de criminels qu'elle tente d'appréhender. Il s'agit d'une petite équipe spécialisée de huit personnes qui doit se mesurer à 1 500 gangsters invétérés. Ses chances ne sont pas très bonnes.

Les témoins et ceux qui possèdent des renseignements hésitent à s'adresser aux policiers, car ils sont terrifiés. Ils n'ont aucune confiance dans le système.

Pourquoi le solliciteur général ne dirige-t-il pas et ne coordonne-t-il pas les trois niveaux de gouvernement dans la lutte contre le crime organisé?

• (1500)

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, c'est ce que nous faisons. Lors des rencontres fédérales-provinciales-territoriales, nous avons reçu un rapport sur les progrès dans la lutte contre le crime organisé. Nous avons également conclu une entente avec les provinces sur les moyens de progresser.

Nous faisons davantage, et j'estime que le député d'en face devrait nous en féliciter.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE LAITIÈRE**

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, le ministre du Commerce international vient d'autoriser la Commission canadienne du lait à permettre l'importation additionnelle de 500 tonnes de fromage cheddar des États-Unis, des importations qui s'ajoutent aux autorisations déjà existantes.

Comment le ministre peut-il penser qu'on puisse le prendre au sérieux alors qu'au moment même où le milieu multiplie les efforts pour sauver l'usine de Chambord, lui, de son côté, ouvre davantage les frontières aux produits laitiers des États-Unis?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, il s'agit d'une décision que j'ai prise après avoir consulté les intervenants ici dans notre système. À l'heure actuelle, nous manquons de lait pour assurer la stabilité de l'industrie de transformation.

J'ai autorisé ces permis après avoir consulté l'industrie, les producteurs laitiers et la Commission canadienne du lait. Je leur ai donné ce permis afin de pouvoir leur permettre de réaliser la transformation de fromage, car ils ont besoin d'une certaine stabilité dans la production du lait.

\* \* \*

[Traduction]

**LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST CANADIEN**

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, le secrétaire d'État à la Diversification économique de l'Ouest canadien pourrait-il dire à la Chambre pourquoi nous avons besoin de son ministère alors qu'Industrie Canada a déjà, en matière industrielle, un mandat qui s'applique au Canada tout entier?

**L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.):** Monsieur le Président, Diversification économique de l'Ouest canadien complète le travail d'Industrie Canada sur le terrain dans l'Ouest canadien, en mettant en oeuvre la stratégie industrielle nationale de diversification et d'innovation. Diversification économique de l'Ouest canadien est un catalyseur de collaboration et de financement renouvelable, en collaboration avec d'autres gouvernements, de PME en démarrage, des universités, des instituts de recherche et de grandes entreprises bien établies.

L'innovation fait tourner la nouvelle économie...

*Initiatives ministérielles***PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune de Son Excellence Jan O. Karlsson, Ministre pour la coopération au développement, la migration et les politiques d'asile du Royaume de Suède.

**Des voix:** Bravo!

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLEAIRES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, soit agréé à l'étape du rapport.

**Le Président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur le projet de loi C-4 à l'étape du rapport.

Convoquez les députés.

• (1510)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 22)

**POUR**

## Députés

Abbott	Ablonczy
Alcock	Allard
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Anderson (Victoria)	Assadourian
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bagnell	Bailey
Barnes (Gander—Grand Falls)	Barnes (London West)
Bélanger	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz	Brown
Bryden	Bulte
Burton	Byrne
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Carignan	Carroll
Casson	Castonguay
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Charbonneau
Chatters	Clark
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Cuzner	Day
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Duncan
Duplain	Easter
Efford	Eggleton
Elley	Epp
Eyking	Farrar
Fitzpatrick	Fontana
Forseth	Frulla
Fry	Gallant
Galloway	Godfrey
Goldring	Goodale
Graham	Grewal
Grey	Grose
Hanger	Harb
Harvard	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hill (Macleod)
Hinton	Jackson
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)

Keyes	Knutson
Lastewka	Lebel
LeBlanc	Lee
Leung	Longfield
Lunn (Saanich—Gulf Islands)	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Macklin	Mahoney
Maloney	Manley
Marcil	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	Mayfield
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McTeague	Meredith
Merrifield	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
Moore	Murphy
Myers	Nault
Neville	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Brien (Labrador)
O'Reilly	Owen
Pagtakhan	Pallister
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Pettigrew
Phinney	Pillitteri
Pratt	Price
Proulx	Rajotte
Redman	Reed (Halton)
Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Robillard
Rock	Saada
Savoy	Scherrer
Schmidt	Serré
Sgro	Shepherd
Simard	Skelton
Solberg	Sorenson
Speller	Spencer
St-Jacques	St-Julien
St. Denis	Stewart
Stinson	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibault (Saint-Lambert)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Tirabassi
Toews	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Volpe
Wappel	Wayne
Whelan	White (North Vancouver)
Wilfert	Williams
Yelich — 201	

**CONTRE**

## Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bergeron	Bigras
Bourgeois	Brien
Caccia	Cardin
Comartin	Crête
Dalphonde-Guiral	Desjarlais
Desrochers	Dubé
Duceppe	Fournier
Gagnon (Champlain)	Gagnon (Québec)
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Guay
Guimond	Hubbard
Kraft Sloan	Laliberte
Lancôt	Lill
Lincoln	Loubier
Masse	McDonough
Ménard	Perron
Picard (Drummond)	Proctor
Robinson	Rocheleau
Roy	Sauvageau
Stoffler	Tremblay
Venne	Wasylycia-Leis — 44

**PAIRÉS**

Aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

*Initiatives ministérielles*

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec l'autorisation de la Chambre, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** Je dois informer la Chambre qu'en raison du vote par appel nominal différé, la période des initiatives ministérielles sera prolongée de dix minutes.

• (1515)

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.)** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

Le projet de loi C-4, qui ne compte qu'un article, clarifie le libellé du paragraphe 46(3) de la loi. Cette disposition, dans sa formulation actuelle, a pour effet d'étendre l'obligation de décontamination d'un lieu, dans le cas peu probable d'une contamination, au-delà des propriétaires et administrateurs, aux institutions prêteuses du secteur privé. Cette mesure a eu pour effet de dissuader les institutions financières privées de prêter à l'industrie nucléaire.

En vertu de la loi actuelle, la Commission canadienne de sûreté nucléaire peut ordonner au propriétaire ou au responsable d'un lieu, ou à toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit dans ce lieu, de prendre les mesures réglementaires pour le décontaminer. Le projet de loi clarifie le paragraphe 46(3) en substituant les mots «en ayant l'administration et la responsabilité» aux mots «ayant un intérêt reconnu en droit dans».

Aux termes du paragraphe 46(3) modifié, les propriétaires, exploitants ou administrateurs d'installations nucléaires restent responsables de la décontamination.

Le projet de loi aurait pour effet de quantifier le risque supporté par les institutions prêteuses. Si le projet de loi C-4 est adopté, une institution prêteuse ne pourrait perdre plus que le montant qu'elle a avancé. Sa responsabilité ne serait plus illimitée. Toutefois, une institution prêteuse qui aurait administré et contrôlé une installation nucléaire demeurerait visée par le paragraphe 46(3). En général, la loi canadienne limite la responsabilité aux institutions prêteuses qui ont la charge, la gestion ou le contrôle de biens garantis.

Certains députés de l'opposition ont allégué que ce projet de loi modifie la politique gouvernementale. Il n'en est rien. La modification proposée dans le projet de loi aura simplement pour effet de mettre l'industrie nucléaire sur le même pied que les autres secteurs industriels et de production d'énergie. Aucun autre secteur industriel ou de production d'énergie n'est visé par une disposition législative fédérale de ce genre, qui a pour effet de décourager l'accès au prêt bancaire.

L'industrie nucléaire peut avoir besoin de prêts pour remettre à neuf ou moderniser des centrales nucléaires et en prolonger la vie utile. L'industrie nucléaire doit avoir accès au crédit commercial pour financer ses besoins, comme n'importe quel autre secteur. Le projet de loi lui permettra d'obtenir des capitaux sur le marché.

Le projet de loi C-4 n'est pas une mesure tendant à favoriser l'industrie nucléaire et il ne doit pas être perçu ainsi. Comme je l'ai déjà souligné, il n'existe aucune autre exigence fédérale similaire pour les autres industries. En modifiant le paragraphe 46(3), on éliminerait une anomalie qui a pour effet de dissuader les banques de consentir des prêts à l'industrie nucléaire pour éviter d'avoir à assumer une responsabilité qui pourrait être illimitée. Le fait de limiter la responsabilité au propriétaire, à l'occupant du lieu ou à

ceux qui en ont l'administration et la responsabilité est une pratique courante dans les lois fédérales de nature environnementale. Les lois canadiennes limitent généralement la responsabilité des prêteurs à ceux qui assument l'administration ou la responsabilité des biens.

Je tiens à donner à la Chambre l'assurance que le Canada a une réglementation rigoureuse à l'égard de l'industrie nucléaire. Cela restera le cas après l'adoption de cette modification. Le responsable de la réglementation au Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ou CCSN, conserverait suffisamment de pouvoir pour protéger la santé et l'environnement et assurer la sûreté et la sécurité des Canadiens.

Conformément à la réglementation de la CCSN, ceux qui demandent des permis doivent présenter des renseignements sur les effets de leurs activités sur l'environnement. La commission utilise ces renseignements, en consultation avec d'autres organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, afin d'établir les paramètres de fonctionnement d'une centrale nucléaire. La CCSN a mis en place un programme de conformité qui confirme le respect de ces paramètres.

Des sanctions sévères sont prévues pour toute infraction à la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. Quiconque omet de se conformer à une condition énoncée dans un permis commet une infraction. La CCSN peut aussi suspendre, révoquer ou modifier un permis dont les conditions ne sont pas respectées. Les permis peuvent exiger une garantie financière couvrant les imprévus qui pourraient survenir.

• (1520)

La question dont nous sommes saisis ne met pas en cause la sûreté des centrales nucléaires canadiennes. Il y a au Canada un régime rigoureux qui garantit la sûreté des installations nucléaires et qui relève de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. L'industrie nucléaire canadienne a un excellent dossier sur le plan de la sûreté.

La question dont nous sommes saisis concerne le financement que les propriétaires et exploitants de centrales pourraient rechercher afin d'adapter ou de moderniser leurs installations nucléaires tout en respectant les exigences rigoureuses du responsable de la réglementation nucléaire au Canada.

Je remercie tous les députés et je les invite à se joindre à moi en appuyant le projet de loi C-4.

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis ravie de prendre la parole au sujet du projet de loi C-4, la réincarnation du projet de loi C-57, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. Le projet de loi s'avère nécessaire pour corriger une disposition qui empêche l'industrie nucléaire d'avoir accès au financement par emprunt du secteur privé.

Des prêteurs comme les banques et d'autres institutions financières refusent d'accorder des prêts à l'industrie nucléaire, parce que la disposition contenue dans la loi actuelle rend les prêteurs responsables advenant un accident nucléaire.

Si l'on suppose que l'inquiétude manifestée par le NPD et le Bloc québécois est sincère, il devient crucial d'adopter le projet de loi C-4 pour régler le problème posé par les émissions de gaz à effet de serre.

### Initiatives ministérielles

L'opposition à l'énergie nucléaire découle essentiellement d'une incompréhension quant à son fonctionnement. Je ferai de mon mieux pour démystifier cette technologie.

En 1905, le grand physicien Albert Einstein a démontré la théorie selon laquelle la masse et l'énergie sont équivalentes. C'est seulement 30 ans plus tard que les scientifiques ont découvert l'immense énergie qui pouvait être libérée par la transformation de la matière au moyen de la fission. Un physicien hongrois, Leo Szilard, a pris un brevet pour l'invention d'un instrument qui devait permettre de libérer une vaste quantité d'énergie à partir du noyau en créant une réaction en chaîne basée sur le processus de capture d'un neutron impliquant la libération de plus de deux neutrons. Il ne savait pas si cela fonctionnerait dans la pratique, mais le concept s'est avéré être celui du fonctionnement d'un réacteur nucléaire.

On a ensuite découvert le fonctionnement du processus de fission comme tel. En 1938, deux Allemands, Otto Hahn et Fritz Strassman, ont fait état d'une découverte déconcertante, à savoir que lorsqu'on bombardait l'uranium avec des neutrons, on obtenait toujours du baryum et du krypton.

Peu après, Lise Meitner et son neveu, Otto Firsch, ont observé que le baryum comptait 56 protons et que le krypton en comptait 36, pour un total de 92 protons, autant que dans l'uranium. Cet indice leur a permis de déduire que l'atome d'uranium avait été fragmenté ou qu'il avait subi un processus aujourd'hui connu sous le nom de fission.

Mais il y a eu une découverte encore plus étonnante. On s'est aperçu que, en fragmentant un atome d'uranium, on libérait énormément d'énergie.

**L'hon. Charles Caccia:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne conteste nullement les connaissances approfondies ni la dissertation savante de la députée, mais je doute beaucoup qu'elle soit en train de parler du projet de loi dont nous sommes ici saisis.

**Le Président:** La présidence n'est certes pas versée en matière nucléaire, mais le projet de loi s'intitule Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, et la députée semble parler de fission ou de matériel nucléaires. J'avais l'impression qu'elle visait juste. Toutefois, elle voudra peut-être établir la pertinence de ses observations pour la gouverne de la présidence et, bien sûr, du député de Davenport.

**Mme Cheryl Gallant:** Monsieur le Président, si l'on conteste le projet de loi C-4, c'est notamment parce qu'on ne comprend pas ce qu'est la fission nucléaire. Voilà pourquoi je l'explique.

Je disais donc que lorsqu'on scinde l'atome d'uranium, on libère une quantité énorme d'énergie. En fait, on libère sept millions de fois plus d'énergie en scindant un seul atome d'uranium qu'en brûlant un seul atome de carbone. Le potentiel énergétique de la fission nucléaire a été immédiatement reconnu. Tout est devenu plus clair, y compris la théorie de l'équivalence de l'énergie et de la masse déjà établie par Einstein.

Au plan technique, on a tort de parler de la «fission de l'atome». Ce que l'on scinde ou divise, en fait, ce n'est pas l'atome, mais le noyau atomique. Le nombre total des protons et des neutrons demeure le même. C'est-à-dire qu'il y a le même nombre de nucléons des deux côtés de l'équation. L'uranium 235 réagit de nombreuses manières différentes à la fission. Le matériel de départ est toujours le même, mais il peut se dégager tout un éventail d'éléments.

●(1525)

Les neutrons libérés dégagent souvent beaucoup d'énergie, c'est-à-dire qu'ils sont libérés à une vitesse telle qu'ils dégagent une énergie considérable. Le système perd en même temps un peu de sa masse, conformément à la fameuse équation d'Einstein voulant que la masse soit une forme très concentrée d'énergie.

Les premiers scientifiques ont noté que le neutron était ce qui causait la fission du noyau d'uranium. Ils ont également remarqué que plusieurs neutrons étaient libérés durant la fission. Si on pouvait faire en sorte que l'un de ces neutrons heurte un autre noyau d'uranium, cela pourrait entraîner également la fission de ce noyau. Plusieurs autres neutrons pouvant entraîner la fission d'autres atomes d'uranium seraient alors libérés, et ainsi de suite. C'est ce qu'on appelle une réaction en chaîne.

Si un moins grand nombre de neutrons sont produits par la fission que ceux qu'on utilise pour obtenir des réactions de fission, le processus n'est pas viable et on considère qu'il est sous-critique. C'est le cas avec les corps minéralisés. C'est pourquoi nous n'avons pas de réactions nucléaires dans la nature. Si on a exactement le même nombre de neutrons produits que ceux qui sont utilisés pour rompre le noyau, la réaction nucléaire est alors qualifiée de critique. Dans ce cas, une quantité contrôlée d'énergie est constamment libérée dans une réaction en chaîne soutenue.

C'est le processus que les réacteurs nucléaires utilisent. L'énergie est libérée sous forme de chaleur qui réchauffe le modérateur de refroidissement et produit ensuite de la vapeur qui permet de faire fonctionner les turbines fabriquant l'électricité qui alimente nos foyers.

Un des problèmes, c'est que la plupart des noyaux absorbent les neutrons et que cette absorption les empêche de soutenir une réaction en chaîne. Ainsi, toute tentative pour créer une réaction en chaîne doit minimiser la présence d'absorbants de neutrons.

Les réactions en chaîne ne se produisent pas dans les corps minéralisés, par exemple, parce que l'uranium contenu dans ces corps est surtout de l'uranium 238 et qu'on n'y retrouve qu'une faible concentration d'uranium 235. Les corps minéralisés contiennent également trop de neutrons absorbant des impuretés.

Il a fallu à de grosses équipes de scientifiques de nombreuses années pour découvrir comment parvenir exactement aux bonnes conditions.

Tout d'abord, il doit y avoir un coeur de matière fissile, c'est-à-dire de matière qui va fissionner. L'uranium 235 est à l'heure actuelle la principale matière utilisée. Par une bizarrerie de la physique, l'atome fissile se divise plus facilement si les neutrons qui le bombardent se déplacent très lentement. Comme les neutrons émis par le processus de fission ont une grande vitesse, le coeur doit être entouré par une matière appelée un modérateur qui ralentit les neutrons. Seules quelques matières permettent de modérer les neutrons sans les absorber. Plus la masse nucléaire des matières de modulation est égale...

**M. Charles Hubbard:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'arrive pas à comprendre quelle importance les propos de la députée ont pour la Chambre, parce que le projet de loi C-4 porte sur l'aspect financier du programme d'énergie nucléaire. Son intervention devrait faire état du projet de loi C-4.

**Le Président:** J'ai déjà fait cette demande à la députée. Concernant le même recours au Règlement, le député de Lac-Saint-Louis a la parole.



*Initiatives ministérielles*

**M. Clifford Lincoln:** Monsieur le Président, la députée de l'opposition a laissé entendre que les personnes qui sont opposées au projet de loi C-4 ne comprennent pas cette mesure législative. La députée a fait un exposé sur les neutrons et les protons, alors que l'objet du projet de loi est d'exonérer les sociétés de financement de toute responsabilité au titre d'investissements dans l'industrie nucléaire. Le projet de loi n'a absolument rien à voir ni avec les neutrons et les protons, ni avec Einstein. Il concerne les répercussions financières de l'investissement dans l'industrie nucléaire. La députée fait complètement fausse route. Elle n'a pas pris connaissance du projet de loi.

**Le Président:** Peut-être, mais je crois qu'un des risques d'investir dans l'industrie nucléaire, contre lequel le projet de loi tente de protéger les investisseurs, est le dommage nucléaire. Dans cette mesure, bien que je n'en sois pas certain, les propos de la députée pourraient s'avérer pertinents.

• (1530)

J'exhorte la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke à expliquer encore une fois en quoi ses commentaires sur la fission nucléaire sont liés à la responsabilité financière, qui, comme l'ont indiqué les députés de Lac-Saint-Louis, de Davenport et de Miramichi, constitue le point saillant de cette mesure législative. Je suis certain que la députée voudra bien donner cette explication dans la minute ou les deux minutes qui viennent.

**Mme Cheryl Gallant:** Monsieur le Président, j'ai l'intention d'évoquer deux accidents nucléaires, mais pour comprendre ce qui a provoqué ces accidents, il faut expliquer les fondements de la physique qui s'appliquent en l'occurrence. Le risque d'accident nucléaire est ce qui retient le système financier de prêter à l'industrie nucléaire.

On a découvert que l'eau lourde, composé dans lequel l'hydrogène de l'eau est remplacé par du deutérium, est environ 10 p. 100 plus lourde que l'eau normale. Les carbones, habituellement sous forme de graphite, sont les modérateurs habituels. L'eau ordinaire modère elle aussi les neutrons, mais à cause de son absorption relativement élevée, elle n'est pas aussi efficace que l'eau lourde.

La présence de matière absorbant les neutrons devrait être réduite au minimum dans un réacteur. Elle peut cependant servir à stopper ou contrôler le processus de fission nucléaire. Par exemple, les barres de commande contenant une matière absorbant les neutrons peuvent être insérées dans le cœur du réacteur ou en être retirées pour contrôler sa réactivité et constituent un certain élément des mécanismes de sécurité.

La technologie nucléaire et la science dont elle découle sont difficiles à comprendre et donc effrayant. Cependant, la technologie nucléaire n'est pas seule à cet égard. Nous vivons dans une ère technologique. Notre monde moderne est plein de merveilles scientifiques qui sont difficiles à comprendre et les frontières de la science et de la technologie sont sans cesse repoussées.

Combien de gens peuvent comprendre comment de minuscules microplaquettes semi-conductrices à peine visibles peuvent emmagasiner des millions de bits d'information ou effectuer des millions de calculs à la seconde? Pour ceux que la technologie nucléaire et sa complexité effraient et qui sont donc réticents à voter en faveur du projet de loi C-4, il peut être rassurant de savoir que la radioactivité est quelque chose de naturel.

Bien des gens ne s'en rendent pas compte, mais la radiation est partout autour de nous. La radioactivité est un élément naturel et intégral de notre terre. Elle est aussi commune et nécessaire que l'oxygène que nous respirons et que la lumière du soleil qui donne la vie à notre planète. Non seulement le soleil crée la lumière et la chaleur dont notre monde dépend, mais l'enfer gigantesque à l'intérieur du soleil éjecte constamment dans l'espace un flux d'énergie et de particules appelé vent solaire. Les particules et le vent solaire voyagent dans l'espace et réagissent avec l'atmosphère de la terre, créant des radiations cosmiques qui pleuvent constamment sur nous.

À chaque seconde, tous les être vivants sont bombardés de millions de particules de rayonnement nucléaire cosmique. L'intensité du rayonnement cosmique est à son plus bas au niveau de la mer en raison de l'écran offert par l'atmosphère. Elle augmente progressivement au fur et à mesure que l'on s'élève au-dessus du niveau de la mer. À titre d'exemple, les résidents de Banff absorbent 0,2 millisieverts par année de plus que les habitants de Halifax. On est soumis à un rayonnement plus intense lorsqu'on est dans un avion que lorsque l'on est au sol.

Étant donné la grande prévalence du rayonnement dans l'environnement, il n'est pas étonnant qu'elle soit très présente dans notre organisme. Nous l'absorbons dans notre corps directement lorsque nous mangeons des fruits et des légumes et indirectement lorsque nous mangeons de la viande issue d'animaux ayant consommé des plantes racines. Le potassium radioactif se dépose ensuite dans certaines parties de notre corps, comme les os, et il contribue au maintien de la pression des fluides et de l'équilibre des cellules.

Si l'on tient compte de la présence d'autres radio-isotopes naturels à l'intérieur et à l'extérieur du corps, une personne est soumise à des rayonnements environ 54 millions de fois à l'heure. Chaque jour de notre vie, plus d'un milliard de particules radioactives traversent notre corps.

Au fil de la longue évolution de l'être humain, notre corps a appris à s'adapter à cette radioactivité, mais les rayonnements que l'on trouve dans l'environnement ne sont pas toutes naturelles. Certaines découlent d'activités humaines, notamment celles ayant donné naissance au projet de loi C-4.

Les applications médicales constituent la plus grande source de rayonnement d'origine humaine. Il y a aussi un très petit apport d'autres sources comme les laboratoires nucléaires et des dispositifs industriels et commerciaux, dont les détecteurs de fumée. Quarante-vingt-dix pour cent des rayonnements médicaux viennent des rayons X. D'autres rayonnements médicaux viennent d'isotopes radioactifs utilisés dans divers tests diagnostics par injection de traceur. Les émissions des centrales alimentées au charbon comprennent des rayonnements en raison de la présence d'éléments radioactifs dans le charbon. Des rayonnements peuvent venir de la libération de radon lorsqu'on déplace de la terre pendant des travaux de construction et des projets de construction routière ainsi que de l'utilisation d'engrais au phosphate qui comprennent des concentrations assez élevées d'éléments radioactifs naturels.

*Initiatives ministérielles*

• (1535)

Lorsque la question de l'énergie nucléaire est soulevée, deux incidents viennent à l'esprit des personnes non informées, soit Tchernobyl et Three Mile Island. Il n'y a eu qu'un accident mettant en cause un réacteur ayant laissé échapper beaucoup de rayonnements au-delà des installations, soit l'incident survenu en 1986 à Tchernobyl. Des scientifiques se livraient à une expérience dans le cadre de laquelle ils devaient fermer le système de sécurité et faire fonctionner leur réacteur à un très faible niveau d'énergie, ce qui était difficile à contrôler. Une augmentation soudaine de l'énergie a provoqué une explosion de vapeur qui a détruit le réacteur. Le réacteur russe utilisait du graphite, un modérateur combustible qui a pris feu et libéré de la fumée radioactive dans l'atmosphère. Par ailleurs, les systèmes de sécurité des réacteurs canadiens ne peuvent être mis hors circuit, et on utilise de l'eau lourde comme modérateur au lieu du graphite.

L'accident de Three Mile Island a été causé par une fuite de liquide refroidisseur et une erreur humaine subséquente. Une valve défectueuse du système de refroidissement était restée ouverte au lieu d'être fermée. En raison d'une faille du système de conception américaine, la salle de contrôle n'a pas été informée que la valve en cause était ouverte, de sorte que le système de refroidissement d'urgence du cœur du réacteur a été fermé manuellement. Cela a eu pour effets que le cœur du réacteur n'a pas été correctement refroidi et qu'une bonne partie du cœur a fondu. La radiation a été presque entièrement confinée au réacteur, le public de la région immédiate n'étant exposé qu'à l'équivalent d'une dose minimale annuelle. La centrale ne disposait pas d'un protocole de communication adéquat et les autorités de l'État, qui n'étaient pas au courant des faits, ont paniqué et évacué la région sans que cela soit nécessaire, ce qui a attiré l'attention du monde entier sur la centrale de Three Mile Island.

Nos réacteurs Candu utilisent un système de sûreté entièrement différent, un modérateur différent et un système de refroidissement entièrement différent. En outre, il existe un protocole clair pour informer les premiers intéressés et tous les ordres de gouvernement en cas d'incident.

Pas plus tard que la semaine dernière, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a convoqué les intéressés pour examiner l'état de préparation aux situations d'urgence et les mesures d'urgence dans tous les territoires. Malheureusement, le Collège de la Protection civile d'Arnprior a été réduit à la portion congrue par le premier ministre en raison des efforts désespérés que ce dernier déploie pour conserver le pouvoir. Le ministre de la Défense nationale a incité les administrateurs de cette école à rejeter des groupes attirés par la réputation de l'institution.

D'autres ministères ont été informés que le centre d'Arnprior sera fermé, pour être rouvert temporairement dans la circonscription du ministre des Finances. Trois cent quatre-vingt-seize millions de dollars ont été destinés à la protection civile, et le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, le BPIEPC, se préoccupe plus de sa croissance que de la sûreté et de la sécurité des Canadiens en ce moment. Le ministre de la Défense nationale est responsable de cet organisme, mais il n'en connaissait pas l'existence avant qu'on lui pose une question là-dessus il y a moins de deux mois.

Le ministre a dit qu'aucune décision n'avait été prise quant à l'avenir du collège. Or, des climatiseurs ont été installés il y a quelques semaines à peine dans l'immeuble qui logeait précédemment le centre de traitement de la TPS avant son déménagement à

Shawinigan. En fait, il y a quelques jours, le ministre a dit ne pas avoir lu le rapport justifiant le déménagement.

• (1540)

**L'hon. Charles Caccia:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il devient de plus en plus évident que la députée fait intervenir dans le débat des observations et des sujets qui n'ont rien à voir avec le projet de loi à l'étude, lequel, comme la Chambre le sait, porte sur la responsabilité dans le secteur de l'énergie nucléaire. Tous les députés se réjouiraient vivement, je crois, si enfin, après 20 minutes, la députée s'en tenait au projet de loi à l'étude, soit le projet de loi C-4, au lieu de perdre du temps à lancer des flèches politiques qui n'ont rien à voir avec le projet de loi dont nous sommes saisis.

**Le président suppléant (M. Béclair):** Il ne s'agit pas vraiment d'un rappel au Règlement. Je rappelle néanmoins à la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke que son allocation devrait porter davantage sur la question à l'étude, soit la réglementation et la sûreté des mesures d'urgence dans le secteur de l'énergie nucléaire.

La députée a la parole.

**Mme Cheryl Gallant:** Monsieur le Président, le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile est censé collaborer étroitement avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Ce dont nous parlons aujourd'hui dans le projet de loi C-4, c'est de cette commission et de la loi sur la sûreté nucléaire.

À l'heure actuelle, la formation en vue de cette protection nucléaire fluctue continuellement au collège d'Arnprior, à un moment où nous en avons le plus besoin. Nous demandons depuis des semaines de prendre connaissance du rapport justifiant la réinstallation du collège d'Arnprior dans un endroit temporaire et nous nous demandons même si ce rapport existe ou non.

L'adoption avec succès du projet de loi C-4 n'est pas l'unique obstacle éventuel à la production d'électricité sûre, propre et économique. Les municipalités des deux côtés de la rivière des Outaouais doivent se doter d'un plan coordonné d'intervention d'urgence. Encore une fois, c'est la crainte que nourrissent les gens et c'est la raison pour laquelle ils ne favorisent pas le projet de loi C-4.

Par exemple, le maire Denzil Spence, du Pontiac, a réclamé un système coordonné d'intervention, mais comme le collègue n'accueille plus de stagiaires pour suivre les programmes, il ne peut pas obtenir ce système pour dissiper les craintes de sa population. Les jeux politiques font donc également tomber cette circonscription dans l'oubli.

Permettez-moi de parler d'un autre avantage potentiel que comporte l'adoption du projet de loi C-4. Les piles à hydrogène remplacent les moteurs à combustion interne dans le secteur des transports, principal émetteur de gaz à effet de serre au Canada et dans nombre d'autres pays. Il a été déterminé qu'on ne constaterait aucune réduction globale mais bien une augmentation des gaz à effet de serre si ces piles étaient produites selon le processus classique du reformage du méthane à la vapeur. Pour que nous puissions atteindre les cibles visées, l'hydrogène devra être produite par électrolyse à partir d'électricité propre, l'énergie nucléaire étant la seule source d'électricité accessible à grande échelle. L'hydrogène électrolytique produit par les réacteurs nucléaires Candu peut aussi servir à améliorer la qualité du pétrole lourd des sables bitumineux de l'Alberta.

*Initiatives ministérielles*

La conversion des systèmes de transport du Canada, avec le remplacement des combustibles fossiles par de l'hydrogène électrolytique, créera des débouchés pour les industries canadiennes. Des entreprises telles que Stuart Energy Systems et Ballard Power Systems utilisent des réservoirs d'hydrogène comprimé produits par une autre entreprise canadienne, Dynatek. Même en supposant qu'on remplace une grande partie du charbon par du gaz naturel, que l'on gère de façon très serrée la demande d'énergie et qu'il y aura une augmentation des énergies renouvelables, on prévoit que les émissions de dioxyde de carbone augmenteront de quelque 7 p. 100 d'ici 2010 comparativement à la cible visée par l'Europe en vertu du Protocole de Kyoto pour 2010, soit une réduction de 8 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2010. On s'attend à ce que les émissions de dioxyde de carbone augmentent de 14 p. 100 d'ici 2020. Parmi les solutions de rechange proposées, citons une taxe élevée sur les combustibles fossiles ainsi que le remplacement des centrales nucléaires cessant leurs activités par d'autres installations ou la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Je parle de la relation entre l'adoption du projet de loi C-4 et l'atteinte des cibles de réduction de nos émissions de dioxyde de carbone, sujet d'actualité s'il en est un. Le projet de loi C-4 et les cibles de réduction de nos émissions polluantes sont étroitement liés.

Le taux de production d'énergie nucléaire, qui est de 21 p. 100, doit passer à 26 p. 100 en 2020 et à 28 p. 100 en 2030. Nous devons donc avoir les fonds nécessaires pour construire d'autres centrales nucléaires. Il n'appartient pas au gouvernement seul de financer ces dépenses en immobilisations.

• (1545)

Le remplacement du réacteur NRU âgé de 45 ans à Chalk River, par un nouveau réacteur indispensable, le Centre canadien de neutrons, d'ici l'an 2005, représentait un élément essentiel du soutien continu offert à la recherche et au développement dans le domaine du nucléaire. Bien qu'il ait été approuvé et qu'il ait fait l'objet d'une promesse électorale en l'an 2000, aucune somme n'a encore été engagée dans ce projet. Cela est attribuable en partie aux problèmes que pose la loi, en attendant l'adoption du projet de loi C-4. On a besoin de pouvoir emprunter de l'argent dans le secteur privé. Pour ce faire, il faut que le projet de loi C-4 soit adopté. Le Centre canadien de neutrons est essentiel au soutien continu et au prolongement de la durée des réacteurs Candu existants, ainsi qu'à la mise au point des futurs réacteurs Candu. Il constituera également un moyen indispensable pour examiner de façon approfondie la nature de la matière.

Afin de garantir au Canada un approvisionnement en énergie suffisant au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, il faudra repenser aux moyens habituels de satisfaire aux diverses demandes en matière d'énergie. Grâce à l'argent du fédéral et aux investissements du secteur privé et de certains organismes publics, le Canada est maintenant bien placé pour jouer un rôle majeur, aux plans technique et économique, dans une révolution mondiale au chapitre des carburants de transport non polluants et exempts de gaz à effet de serre.

Les réacteurs Candu peuvent produire l'électricité nécessaire aux cellules électrolytiques à haut rendement mises au point au Canada, qui fournissent de l'hydrogène aux piles à combustible dont le Canada est un des premiers fabricants au monde, et qui servent à propulser les voitures, les autobus et les camions, comme on l'a mentionné précédemment. On s'intéresse beaucoup ces temps-ci aux moyens de transport en milieu urbain. Aux nouvelles internationales, aujourd'hui, nous avons pu voir le premier ministre du Japon conduire un nouveau véhicule propulsé à l'hydrogène qui n'émettait qu'une simple vapeur d'eau. Afin de pouvoir produire des véhicules

de ce genre à plus grande échelle, il sera nécessaire de construire d'autres réacteurs Candu et de mettre au point l'infrastructure nécessaire.

Cette révolution aidera également le Canada à réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre. Je fais cette distinction car le smog et les émissions de gaz à effet de serre sont deux choses différentes.

Afin que les Canadiens puissent continuer de jouir des nombreux avantages de la technologie nucléaire, le gouvernement doit continuer d'investir dans la science nucléaire et aussi dans la recherche et le développement en matière d'ingénierie. Encore une fois, si on veut que le secteur privé investisse dans la recherche et le développement de la technologie nucléaire, on devra le soustraire aux responsabilités prévues advenant un accident nucléaire.

D'abondantes preuves montrent que les avantages qu'on en tirerait seraient au moins aussi grands que ceux déjà obtenus grâce à l'énergie nucléaire. La production de l'électricité nucléaire continuera d'être économiquement viable et jouera un rôle essentiel comme moteur de l'économie canadienne, tout en protégeant l'environnement contre les gaz à effet de serre et d'autres polluants.

Des recherches continues s'imposent pour appuyer et prolonger la vie utile des réacteurs Candu qui existent déjà au Canada et à l'étranger et pour mettre au point des réacteurs modernes et concurrentiels. L'expertise nucléaire canadienne soutient les initiatives diplomatiques et stratégiques du Canada, y compris l'entreposage sûr du matériel nucléaire et la possibilité de détruire les armes, au plutonium par exemple, produites dans différents réacteurs. Elle pourrait appuyer aussi d'autres initiatives en fournissant de l'électricité sans émission de gaz à effet de serre et de l'eau potable aux régions en développement du monde. En permettant de développer des réacteurs nucléaires, le projet de loi C-4 peut aussi jouer un rôle vital dans la fourniture d'eau aux plus nécessiteux de notre monde.

On aura immédiatement besoin du Centre canadien de neutrons, une installation qui appuiera à la fois la recherche sur le Candu et des recherches biologiques et industrielles de pointe. L'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire du carburant à l'hydrogène révolutionnera les transports et réduira considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

• (1550)

Nous avons besoin de l'énergie nucléaire pour satisfaire notre dépendance croissante à l'égard de l'électricité. Les pannes de courant généralisées ou localisées constituent notre pire cauchemar. Il suffit pour s'en convaincre de considérer les souffrances et la dévastation causées par la tempête de verglas qui a frappé l'est du Canada en 1998, y causant d'importantes pannes de courant.

Non seulement le projet de loi C-4 répondra à la demande d'électricité en croissance exponentielle, mais il favorisera la production d'une électricité propre et économique qui sera bénéfique aussi pour l'environnement.

La réponse internationale au problème que posent les émissions de dioxyde de carbone a mené à la tenue d'une conférence, en 1997, à Kyoto, au Japon, où les pays industrialisés se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990 selon un calendrier de réalisation d'objectifs précis avant 2008 à 2012.

*Initiatives ministérielles*

Conformément au Protocole de Kyoto, le Canada s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 p. 100 par rapport aux niveaux de 1990, en principe avant 2010. Étant donné que, contrairement aux centrales aux combustibles fossiles, les centrales nucléaires ne produisent ni émission de gaz à effet de serre ni pollution, l'énergie nucléaire est un important moyen de respecter les engagements que nous avons pris à Kyoto. Nous satisfaisons aussi les besoins énergétiques du monde. La solution des problèmes d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution passe donc par la production de plus en plus d'énergie nucléaire pour satisfaire les besoins croissants du monde. Il nous faut donc adopter le projet de loi C-4.

Si le premier ministre parvient à convaincre son caucus de ratifier le Protocole de Kyoto, le Canada devra réduire d'ici 2010 ses émissions annuelles de gaz à effet de serre de 199 millions de tonnes et ses émissions de dioxyde de carbone d'environ 160 millions de tonnes, si le statu quo est maintenu.

Grâce aux usines utilisant le réacteur Candu au lieu de combustibles fossiles, le Canada a déjà grandement diminué au fil des ans ses émissions de dioxyde de carbone, puisque le premier réacteur Candu est entré en opération en 1962.

Le ministère canadien des Ressources naturelles a calculé que l'énergie nucléaire avait permis au Canada de réduire ses émissions d'environ 1 440 millions de tonnes en date de 1999, ce qui est nettement supérieur aux premières estimations. De plus, l'énergie nucléaire a permis de réduire d'environ 67 millions de tonnes les émissions de dioxyde de carbone en 1999.

Le Canada aurait encore plus de mal à atteindre les objectifs de Kyoto sans la contribution de l'énergie nucléaire. On estime que la production d'électricité au Canada a produit environ 129 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone ces dernières années. Ces résultats sont considérablement supérieurs aux 98 millions de tonnes prévues en 1986. La moitié de cette augmentation de 32 p. 100 en moins de deux ans est attribuable à l'utilisation accrue du charbon pour remplacer les réacteurs mis à l'écart en Ontario. Voici pourquoi le financement que prévoit le projet de loi C-4 est nécessaire.

Nous avons également observé une nette augmentation des polluants qui contribuent à la pluie acide et au smog, comme le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote, attribuable aussi aux réacteurs qu'on a dû mettre à l'écart faute de fonds pour les faire fonctionner.

Il est important de reconnaître que les estimations d'émissions de dioxyde de carbone provenant de la production d'électricité en 1998, à 129 millions de tonnes, sont déjà de 10 p. 100 supérieures aux 117 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone qui devraient provenir de ce même secteur en 2010.

Si on maintient le statu quo, la demande en électricité devrait augmenter d'environ 1 p. 100 par année et les activités reprendraient aux installations de Pickering A, mais pas à celles de Bruce A. On prévoit que les réacteurs actuels ne seraient pas remplacés à la fin de leur vie utile et qu'aucune nouvelle centrale nucléaire ne sera construite. La capacité de production de l'énergie nucléaire au Canada diminuerait, passant d'environ 16 000 mégawatts en 2000 à quelque 3 500 mégawatts en 2030.

• (1555)

Selon le scénario moyen, la demande d'électricité augmenterait d'environ 1,3 p. 100 par année, les unités Pickering A et Bruce A seraient remises en service, la vie des réacteurs existants serait prolongée, une partie de la capacité de production à base de charbon

serait remplacée par le nucléaire, qui répondrait à une partie de la nouvelle demande.

Si le nucléaire devait produire de nouveau environ 18 p. 100 de l'électricité au Canada comme c'était le cas en 1995, il faudrait construire dix nouveaux réacteurs Candu 6 de la nouvelle génération d'ici 2030.

Le gouvernement ne peut pas à lui seul financer les dépenses en capital que nécessiterait la construction d'un si grand nombre de réacteurs. Nous avons besoin de la participation du secteur privé et des institutions financières du secteur privé. Les contribuables ne peuvent pas à eux seuls porter ce fardeau. Si nous voulons qu'ils aient envie de participer, nous devons les libérer de cette responsabilité afin qu'ils puissent faire un profit et contribuer à financer nos plans énergétiques pour l'avenir.

Dans le dernier scénario, toute la production à base de charbon sera remplacée par le nucléaire, qui répondrait à toute la nouvelle demande. Dans ce cas, il faudrait construire 22 nouveaux réacteurs Candu 6 de la nouvelle génération d'ici 2030.

J'ai parlé de la demande d'électricité. Les exigences en matière de réduction des émissions vont de pair avec cette demande. Le Canada a essayé d'obtenir, dans le cadre du Protocole de Kyoto, des crédits de réduction des gaz à effet de serre pour les exportations de réacteurs Candu, crédits à partager avec le pays client.

L'OPEP, dont les pays n'ont même pas signé l'accord de Kyoto, s'est opposé à ce que l'énergie nucléaire soit reconnue à cette fin et, par conséquent, le gouvernement du Canada n'a pas obtenu que l'énergie nucléaire et l'exportation de sa technologie comptent aux fins des crédits de carbone. Donc, comme nous n'avons pas l'argent provenant des crédits de carbone, nous devons compter de plus en plus sur le secteur privé, qui n'existe plus aujourd'hui dans une large mesure parce que nous n'avons pas encore adopté le projet de loi C-4, qui éliminerait la disposition empêchant les institutions financières d'investir.

Par contre, l'Australie a négocié une augmentation de 8 p. 100 des crédits pour ses longues distances, et les pays de l'Union européenne ont reçu des crédits pour leur utilisation de centrales nucléaires pour produire de l'électricité. Nous sommes perdants ici.

Le Canada ne recevrait pas de crédits pour ses vastes forêts qui séquestrent des quantités énormes de carbone.

Des pays représentant 5 des 6 milliards d'habitants sont exemptés de la limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre et peuvent polluer autant que bon leur semble. Les États-Unis, l'économie la plus forte dans le monde, ne signeront pas cet accord. Le Canada ne recevra pas de crédits pour son utilisation de l'énergie, du fait de nos hivers rigoureux et des longues distances sur lesquelles nous devons assurer le transport des marchandises. Le Canada n'obtiendra pas de crédits si ses industries consommant du charbon, du pétrole et du gaz ne réduisent pas leurs émissions. Le Canada ne recevra pas de crédits pour l'exportation d'électricité à partir des barrages hydroélectriques. Il faut ainsi que l'argent vienne de quelque part.

L'utilisation d'un réacteur Candu 6 de la nouvelle génération pour l'extraction du bitume des sables bitumineux de l'Alberta est également envisagée, aux fins du procédé de drainage par gravité au moyen de la vapeur. La vapeur chauffe l'huile lourde qui est drainée par l'effet de la gravité vers un tuyau horizontal situé en aval et duquel le mélange huile-vapeur est récupéré. On voit bien que l'adoption du projet de loi C-4 n'est pas elle non plus sans conséquences pour nos industries pétrolières dans l'Ouest.

*Initiatives ministérielles*

L'efficacité du procédé de drainage par gravité au moyen de la vapeur a été démontrée et l'on sait qu'il accroîtra de 88 p. 100 le potentiel de production des sables bitumineux non accessibles avec les méthodes conventionnelles courantes, c'est-à-dire la technologie des mines à ciel ouvert, ce qui permettra d'extraire quelque 330 milliards de barils de plus.

• (1600)

Les réacteurs Candu 6 de la nouvelle génération cogèneront la vapeur et l'électricité nécessaires au fonctionnement de l'usine, ainsi que la production électrolytique, à partir de l'eau, de l'hydrogène nécessaire pour bonifier l'huile lourde extraite, l'oxygène et l'eau lourde étant des produits dérivés.

Les dépenses en immobilisations étant réduites de 30 p. 100 par ce qui concerne la conception du réacteur Candu de la nouvelle génération, en comparaison avec la centrale au gaz naturel, alimentée au gaz naturel à 4 \$ US le gigajoule, les aspects financiers de l'énergie nucléaire s'annoncent prometteurs. La conception du réacteur Candu de la nouvelle génération présente l'avantage supplémentaire de régler le problème des émissions de gaz à effet de serre qui pourrait se produire autrement.

L'Alliance canadienne est déterminée à réduire la pollution.

[Français]

**M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ):** Monsieur le Président, je vais vous accompagner pour les prochaines 40 minutes. J'espère que je vais faire entendre mon point de vue et le faire accepter par l'ensemble de la population et des députés.

Permettez-moi tout d'abord de remercier la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke pour son cours de physique 101 qui, d'après moi, a passablement éloigné le débat de son point principal et peut-être aussi découragé un peu la population d'aller plus loin dans sa réflexion sur l'industrie nucléaire. Il aurait peut-être été mieux que l'on ait un discours d'histoire nous parlant d'Hiroshima, de Nagasaki, de Tchernobyl ou de Three Mile Island. Cela aurait été plus profitable dans ce dossier.

Le nucléaire nous sert bien et, en même temps, il nous dessert. Tout le monde considère l'électricité qui en est produite comme un bienfait. Mais on s'abstient de parler des méfaits que cela peut représenter, tels que les risques reliés au nucléaire ainsi que les déchets qu'il produit. Compte tenu de l'importance des risques et des déchets nucléaires, personne ne veut profiter aujourd'hui de cette énergie et de cette électricité produite par le nucléaire pour la faire payer aux générations futures. On sait que des déchets, on en a pour passablement longtemps.

Ce qui est aberrant en quelque sorte, c'est l'apparente simplicité de ce projet de loi. On ne peut faire plus simple. Il faut le préciser, la modification s'inscrit dans un contexte de décontamination et dans un contexte strictement financier.

Quand on parle de mesures réglementaires pour la décontamination, on disait auparavant que «le propriétaire, ou le responsable du lieu, ou toute autre personne ayant un intérêt reconnu en droit» pouvait en être responsable.

Ce n'est pas d'hier que cela existe. Cela existait lorsqu'on a modifié la loi en 1997, soit depuis au moins cinq ans. Jusqu'ici, personne n'avait demandé des modifications. La question se pose: pourquoi jusqu'à aujourd'hui personne n'a demandé de modifications pour faire en sorte de soustraire la responsabilité des institutions financières ou des bailleurs de fonds? Aujourd'hui, on remplace cela en disant que ce sera «l'occupant ou toute autre personne en ayant

l'administration et la responsabilité» qui pourra être responsable de la décontamination.

À toutes fins pratiques, on dit aux bailleurs de fonds: «Vous pouvez prêter largement à l'entreprise pour pouvoir gérer, opérer et possiblement posséder les installations nucléaires aux fins de la production électrique.» On voit que dans le projet de loi, on parle de façon générale de l'industrie nucléaire. Cela représente beaucoup plus que simplement les centrales nucléaires. Mes propos d'aujourd'hui sont principalement en relation avec les centrales nucléaires produisant de l'électricité.

Cette modification de nature strictement administrative a pour effet de clarifier un aspect des obligations en matière de décontamination des sites. Cela a eu pour effet, à l'époque, de dissuader le secteur privé de consentir des prêts. Depuis cinq ans, personne n'avait soulevé ce point. Les autres applications nucléaires n'ont jamais eu ce problème.

• (1605)

Bien sûr, il n'y a pas tellement longtemps, l'Ontario Power Generation Inc. a décidé, à un moment donné, de louer ou de faire opérer deux centrales nucléaires par Bruce Power. Pour favoriser le financement, la nécessité ou l'obligation provient donc d'une demande précise d'une entreprise qui veut gérer, opérer et, peut-être à la limite, posséder des centrales nucléaires, appuyée en quelque sorte par l'Ontario Power Generation. En ce sens, c'est elle qui avait loué et demandé à Bruce Power de faire la gestion des centrales nucléaires.

Concrètement, le changement qui va être apporté au paragraphe 46(3) de la loi va faciliter l'obtention du financement bancaire, en l'occurrence par Bruce Power, pour la gestion et l'opération des installations nucléaires dont l'Ontario Power Generation demeure toujours propriétaire. Bruce Power est un consortium privé composé de British Energy à 78 p. 100, de Cameco Corporation, de la Power Workers Union et de la Society of Energy Professionals.

Bruce Power doit opérer les installations de Bruce A et B au cours des 18 prochaines années et peut aussi voir renouveler ses responsabilités pour les 25 prochaines années. Toutefois, on sait tous que Bruce Power éprouve des difficultés financières, rencontrées surtout par sa filiale mère, la British Energy. La compagnie comptait investir quand même passablement d'argent, soit 1,8 milliard de dollars en trois ans, pour remettre à niveau et améliorer les installations. Ceux et celles qui nous écoutent comprendront que lorsqu'on dit qu'on veut avoir de l'énergie à bon prix, ce n'est pas tout à fait évident.

Quand on parle de 1,8 milliard de dollars pour des remises en fonction de différentes installations, on sait très bien que cet objectif de privatisation et le fait de confier la responsabilité de la gestion à des entreprises qui viennent de l'Ontario, comme l'Ontario Power Generation, s'inscrivent effectivement dans le contexte de la déréglementation de l'énergie. On a vu ce qui s'est produit dernièrement alors qu'une augmentation passablement rapide des coûts a été enregistrée. À ce moment-là, tout est remis en question.

Justement, quand on parle de favoriser la privatisation, on souligne aussi que lorsque va venir le temps de remettre à neuf les installations de Point Lepreau,—on en parle d'ailleurs et déjà on dépasse les coûts prévus—, cela pourrait probablement être remis aux mains du secteur privé par l'entremise du financement des institutions financières.

### *Initiatives ministérielles*

En ce qui a trait à l'industrie nucléaire, on sait bien qu'elle semble unanime et favorable à la modification proposée. Par contre, ceux qui s'opposent à la filière nucléaire de production d'électricité sont aussi unanimes à affirmer que l'amendement ne fera qu'encourager la privatisation des installations nucléaires existantes. Il favorisera non seulement celles-ci, mais fera aussi en sorte qu'il y aura une prolifération de centrales nucléaires et fera porter, à toutes fins pratiques, la responsabilité sur tous les Canadiens advenant une catastrophe.

Je souhaite revenir sur le fait que c'est le ministère qui amène la modification. On connaît très bien la position du ministère. Il dit: «On veut tout simplement corriger une anomalie qui existait depuis 1997.» Je crois que le ministère, dans sa façon de faire, ne prend pas nécessairement le contexte en considération. Je rappelle que depuis 1997, la situation a passablement évolué dans le domaine nucléaire. Les arguments du gouvernement consistent principalement à dire que le nucléaire était désavantagé par rapport aux autres formes d'énergie.

Il est tout à fait normal de traiter différemment le nucléaire puisque l'ampleur d'une décontamination due à un accident à une centrale nucléaire est immense, tant par ses répercussions géographiques que par la durée de ses effets.

• (1610)

L'accident de Tchernobyl a contaminé des terres jusque dans le sud de la France, et de nombreux cas de cancers reliés à cet accident sont encore répertoriés tous les jours et le seront encore pendant des dizaines d'années à venir. Il est donc normal d'être beaucoup plus exigeant avec cette forme d'énergie.

Il existe un autre argument. Il s'agit du fait que cela désavantagerait les industries canadiennes relativement à la concurrence internationale. Quelles industries? Celle de la construction de centrales, qui appartient au gouvernement fédéral, Énergie atomique du Canada étant le seul fournisseur canadien; celle de l'opération qui est, jusqu'à maintenant, entièrement sous le contrôle des provinces, et cette norme s'applique également à un opérateur privé étranger voulant investir dans une centrale d'ici. Il est sur le même pied que tout opérateur privé local.

Le gouvernement a aussi dit que c'est une disposition extraordinaire et exceptionnelle. C'est normal que devant une industrie énergétique qui produit des déchets extrêmement dangereux qui vont durer encore des milliers d'années et pour lesquels il n'existe encore aucune solution sûre à long terme, et qui produit parmi ses déchets du plutonium et quelques autres composants qui peuvent et ont servi à produire des armes atomiques de destruction massive, il faille avoir des règles plus sévères que pour l'exploitation d'un puits de pétrole ou d'autres barrages hydrauliques.

On prétextait aussi que le pouvoir général de la Commission canadienne de sûreté nucléaire était suffisant. Vu le manque d'indépendance de cette commission, il est préférable de garder ce pouvoir spécifique, plutôt que de s'en remettre au pouvoir de réglementation prévu à l'article 24 de la Loi. Précisons d'abord ici que cette commission n'existait pas en 1997. C'était, jusqu'en mai 2000, l'ancienne Commission de contrôle d'énergie atomique qui existait.

Les membres de cette commission, autant que l'étaient ceux de l'ancienne, sont nommés par le gouvernement qui est aussi propriétaire d'Énergie atomique Canada qui a un intérêt commercial évident au développement de cette industrie. Cela explique qu'ils n'ont jamais refusé ou retiré le permis de centrale nucléaire, malgré de nombreux événements dangereux qui s'y produisent régulièrement.

Il a fallu un rapport de consultants américains pour convaincre l'Ontario de fermer, en 1998, la moitié de ses réacteurs rendus trop dangereux à opérer après seulement une vingtaine d'années d'opération.

À part des arguments que nous avance bien sûr le ministère, il faut voir ce qui est survenu dans l'industrie nucléaire depuis 1997. Au Canada seulement, mentionnons la fermeture, en 1998, de la moitié des réacteurs ontariens, forçant Ontario Hydro à assumer une perte de 10 milliards de dollars, ce qui amena une valeur nette négative et une réorganisation divisant l'entreprise en trois, laissant une dette énorme à couvrir par les payeurs de taxes. Ces fermetures étaient dues au vieillissement prématuré de l'équipement et à l'incompétence du personnel pour gérer cet environnement devenu si difficile et dangereux.

Mentionnons aussi la publication du rapport Seaborn. Ici comme partout ailleurs dans le monde occidental, après 10 ans de travail, on concluait que la solution envisagée pour l'enfouissement du combustible irradié faisait l'objet d'une vive opposition dans l'ensemble de la population et qu'il n'y avait pas d'autre solution à long terme en vue. Pour empêcher de devoir fermer les centrales dont la piscine arriverait à pleine capacité, on a donc, depuis, multiplié les dispositifs temporaires d'entreposage à sec sur les sites.

Aucune nouvelle centrale n'a vu le jour au pays depuis 20 ans, aucune autre n'est prévue pour plusieurs décades et aucune des centrales abandonnées en 1998 n'a pu encore rouvrir.

On sait aussi que la centrale unique du Nouveau-Brunswick, qui a maintenant 20 ans, montre des signes de vieillissement prématuré, ayant dû fermer plusieurs fois pendant de longues périodes depuis les 24 derniers mois. Une étude préliminaire en cours établit à plus de 850 millions de dollars les sommes nécessaires pour prolonger sa vie après 2006, quoique l'on doute qu'elle dure jusque là. Les coûts astronomiques que représentent les mises en opération de ces centrales qui vieillissent sont très importants et on a des choix quand même passablement plus écologiques et plus durables.

• (1615)

Prenons ici l'exemple des 133 éoliennes qui ont été installées au Québec; elles produisent plus de 100 mégawatts pour un coût total d'à peu près 160 millions de dollars. Imaginez, si on investissait ces 850 millions de dollars dans le domaine de l'éolien et dans d'autres énergies renouvelables, la rentabilité en serait augmentée.

À l'étranger, depuis 1997, la situation a énormément évolué. En proposant cette modification, le ministère n'en tient pas compte, mais pas du tout. On sait que la plupart des pays d'Europe occidentale qui utilisent le nucléaire, sauf la France, ont décidé de mettre fin à cette expérience, surtout à cause de l'absence de solutions pour disposer du combustible irradié contenant 1 p. 100 de plutonium, ceci même pour des États très dépendants du nucléaire, comme la Belgique à 50 p. 100 et l'Allemagne à 30 p. 100.

Les pressions sont surtout venues des populations qui refusaient de voir transiter du plutonium dans leurs villes et villages pour se rendre ou revenir des sites de retraitement du MOX. On ne peut leur reprocher cette attitude, quand on sait qu'un seul microgramme de cette substance peut tuer en peu de temps si elle est inhalée.

Le Canada a perdu toutes ses tentatives de marketing du CANDU à l'étranger depuis le contrat avec la Chine. Après un long processus, la Turquie a remis à plus de 30 ans sa décision sur l'opportunité d'utiliser l'énergie atomique. La Corée, ayant déjà beaucoup de difficultés avec ses réacteurs CANDU, a décidé de ne pas retenir le Canada comme fournisseur pour ses besoins futurs.

Énergie Atomique Canada doit donc se transformer en compagnie de service, puisqu'il n'y a pas un seul contrat en vue pour de nouvelles centrales. Même la finition de la centrale roumaine, suspendue depuis des années faute de fonds, n'est pas encore approuvée, comme quoi le financement privé n'est pas plus facile ailleurs.

Quand on regarde la situation, on sait que c'est pour favoriser le financement privé, l'intervention des entreprises privées, et aussi, d'après moi, la prolifération de centrales nucléaires. D'ailleurs, la semaine dernière, Énergie Atomique Canada nous a parlé de son nouveau réacteur CANDU et voyait à moyen terme des ventes d'au-delà de 100 réacteurs.

On pense faire des ventes de réacteurs, on pense ici mettre le privé à contribution, donc créer d'autres centrales nucléaires, mais on ne s'interroge pas. Je sais qu'il y a une Loi sur la gestion des déchets nucléaires, mais on n'est pas encore arrivés là. Cela va coûter des milliards de dollars et on ne sait même pas à quelle conclusion on arrivera. On pense encore produire de l'électricité avec les centrales nucléaires.

On perd aussi de vue qu'en septembre 1999, un accident à un centre de retraitement en construction au Japon a secoué toute l'industrie mondiale du nucléaire et l'a forcée à revoir ses normes et ses évaluations des risques de cette technologie. Après celui de Tchernobyl, cet accident a été le catalyseur qui a amené les abandons survenus dans de nombreux pays. Même le Japon, très dépendant du nucléaire, a remis en question ses investissements, et la France a stoppé l'opération de son surgénérateur, injustifiable dans ce marché en rétrécissement, ce qui devrait entraîner, à moyen terme, la fermeture des usines de retraitement, et éventuellement la fermeture des centrales.

On oublie les risques et les déchets que cela peut représenter, mais il est clair que l'Ontario a décidé de confier la propriété et la gestion d'une centrale nucléaire présentement fermée à l'entreprise privée, pour ne pas avoir à supporter les investissements importants à faire et pour faciliter la réouverture en se fiant sur le personnel qualifié d'une entreprise étrangère, les faiblesses de son personnel ayant été un facteur déterminant dans l'abandon forcé en 1998.

● (1620)

Il y a des risques environnementaux. Il est clair qu'un prêteur hypothécaire, jouissant de la garantie de la maison mère étrangère en plus de la garantie hypothécaire face à une contamination majeure qui mettrait en faillite la filière locale, exercerait cette première garantie plutôt que de reprendre la propriété qui le rendrait responsable des dommages à l'environnement. Comme cela se fait couramment dans de telles circonstances, la maison mère abandonnerait sa filiale et personne n'assurerait la responsabilité du site contaminé.

Il y a aussi des risques de sécurité. Il est clair qu'en confiant quelque partie que ce soit de l'opération ou de la décontamination de sites contenant des matières atomiques à l'entreprise privée, on augmente le risque de prolifération nucléaire par l'infiltration de personnes à la solde d'États ou de groupuscules terroristes. C'est pour cette raison que les États-Unis ont empêché, depuis 1980, tout retraitement privé de matière atomique sur leur territoire pour éviter qu'une quantité de plutonium, si petite soit-elle, ne se retrouve entre les mains de personnes hors de leur contrôle absolu.

Il est évident que cela va favoriser le développement du nucléaire au Canada, tout en facilitant la privatisation, la réouverture de centrales abandonnées en Ontario, et va augmenter les risques pour l'environnement et la sécurité.

### *Initiatives ministérielles*

Ce n'est pas seulement moi qui le dit. On n'a qu'à lire les documents qui nous ont été remis en cours de route par les différents intervenants, entre autres par Bruce Power. Je voudrais citer ce qu'il disait:

D'une façon générale, la législation a des conséquences négatives sur la capacité de l'entreprise privée d'investir dans les centrales nucléaires au détriment du développement futur de l'industrie nucléaire canadienne.

Les propos de l'entreprise privée sont on ne peut plus clairs. Lors de discussions en comité, tout le monde disait: «Non, ce n'est pas nécessairement pour la prolifération de centrales nucléaires.» Pourtant, on dit ici:

[...] du développement futur de l'industrie nucléaire canadienne.

Vous avez vu que souvent, on n'emploie pas les mots «centrale nucléaire» pour la production électrique. C'est là la différence. Globalement, l'industrie nucléaire a plusieurs applications, dont une est les centrales nucléaires aux fins de production électrique. À toutes fins pratiques, c'est celle qui produira le plus de déchets et qui sera favorisée en termes de financement. Depuis 1997, jamais d'autres personnes que les gens opérant dans les centrales nucléaires pour fins de production d'électricité n'ont vu de problème à ce projet de loi, soit à l'article de loi qui existait alors.

● (1625)

De plus, je voudrais citer ce que les représentants de l'Association nucléaire canadienne ont dit en comité:

Le libellé actuel du paragraphe limite les investissements. Dans son libellé actuel, le paragraphe 46(3) de la Loi a pour effet non intentionnel d'empêcher les entreprises privées du secteur nucléaire d'avoir recours au financement par emprunt, du fait que les banques refusent d'assumer la responsabilité extraordinaire que prévoit la Loi.

J'attire votre attention sur le terme «non intentionnel». J'ai de la difficulté à croire qu'en 1997, lorsque l'article de loi était écrit noir sur blanc très précisément, tous les spécialistes ne pouvaient facilement comprendre le risque important rattaché à la décontamination. Tout le monde sans exception, surtout quand on fait l'étude article par article, se serait facilement rendu compte qu'il y avait un risque et une responsabilité quant aux coûts de décontamination, y compris pour bailleurs de fonds.

Ainsi, il m'apparaît très clair qu'à l'époque, il était dans l'intention du législateur de limiter l'intervention du privé dans ce qui est le plus dispendieux, dans ce qui coûte le plus cher concernant les activités nucléaires, c'est-à-dire dans les opérations des centrales nucléaires ainsi que les frais qui sont reliés à leur reconstruction ou à leur démantèlement. Donc, quand on me dit qu'en 1997 ce n'était pas intentionnel, je me refuse à reconnaître cela. Vous pouvez me croire: le législateur n'avait pas l'intention de voir le privé s'ingérer dans les centrales nucléaires, et c'était le seul élément qui pouvait l'empêcher d'investir à cet égard.

Il y a aussi toutes les autres opérations, parce qu'on sait que les centrales nucléaires ne sont pas là seulement aux fins de production d'électricité. Il y a beaucoup d'autres applications et je me permettrai d'ailleurs de vous en citer quelques-unes.

### *Initiatives ministérielles*

Il y a plusieurs centrales nucléaires, mais il y a 22 réacteurs dont 20 sont situés en Ontario, un est situé au Québec et un au Nouveau-Brunswick; il y a les mines et les usines de concentration d'uranium; les installations de traitement de l'uranium et de la fabrication de combustible; les substances nucléaires et appareils à rayonnement; l'emballage et le transport; le réacteur non producteur de puissance qui peut aider dans la recherche et dans les applications médicales; les établissements de recherche et d'essais nucléaires; l'installation de traitement de substances nucléaires; les grands irradiateurs; l'accélération de particules; la gestion des déchets radioactifs; le déclassement et la garantie financière; la sûreté de l'exploitation et de compétence professionnelle; et enfin, il y a les affaires internationales.

C'est-à-dire que tous les éléments qui suivaient le premier titre que sont les centrales nucléaires, tous les autres n'ont jamais dit au gouvernement ou au ministère que l'article 46(3) les empêchait d'opérer et d'aller chercher de l'argent auprès des institutions financières pour investir et opérer leurs industries.

Encore une fois, si on revient à l'Association nucléaire au Canada, on a ici, à toutes fins utiles, la démonstration que l'intention est de privatiser. On disait, et je cite:

Le libellé actuel représente une anomalie. On ne trouve dans aucune autre loi canadienne relative à l'environnement un libellé similaire au libellé actuel de ce paragraphe. De ce fait, celui-ci constitue un obstacle important aux investissements du secteur privé dans l'industrie nucléaire, et elle met l'énergie nucléaire dans une position désavantageuse par rapport à d'autres moyens utilisés pour la production d'électricité.

On s'aperçoit donc qu'on avait précisé exactement que c'étaient des centrales nucléaires utilisées aux fins de production d'électricité dans un monde où les centrales nucléaires et les réacteurs sont majoritairement en Ontario. On sait qu'il y a eu la déréglementation sur le plan de l'énergie, une augmentation importante du coût de l'électricité de même qu'une augmentation importante dans les coûts de réfection des centrales. Je vous en énumérerai quelques-unes, avec les coûts que cela peut représenter.

Qui plus est, étant donné qu'à toutes fins utiles, c'est à la demande de cette compagnie privée que le ministère propose cette modification, c'est donc le principal intéressé dans ce dossier, et il ne s'est pas présenté au comité. Pourtant, il avait été appelé comme témoin. Donc, si le principal intéressé ne s'est même pas présenté pour débattre en comité ou pour donner sa position, on peut se poser de sérieuses questions.

Il y a un autre intéressé. On sait maintenant que cela représente des centaines de millions, voire des milliards d'investissements. Donc, le financement qui était soutenu auparavant par les institutions et le gouvernement est assumé aujourd'hui par les banques qui prêteraient directement aux compagnies privées qui voudraient prendre le risque.

L'Association des banquiers canadiens, quant à elle, ne s'est pas présentée pour nous faire part de sa position. Évidemment, elle n'est pas contre; elle pourra prêter des sommes phénoménales à des taux d'intérêts, j'imagine, en relation avec le risque potentiel, mais en n'ayant aucune responsabilité pour ce qui est de la décontamination. C'était tout simplement à cause d'un simple conflit d'horaires que l'Association des banquiers n'a pas pu se présenter.

Maintenant, on nous dit, au ministère: «Il n'y a pas de problème. L'entreprise privée peut investir, peut s'investir, peut opérer des centrales nucléaires, peut aussi en établir d'autres. Il n'y a pas de problème.» Puis, la Commission canadienne de sûreté nucléaire est là pour surveiller tout cela, appliquer la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. Il n'y a donc aucun problème. C'est

évident. Justement, la Commission canadienne de sûreté nucléaire nous dit, et je cite:

Les considérations financières touchent la Commission seulement dans la mesure où elles affectent son mandat. La Commission est convaincue que la version révisée du paragraphe 46(3) prévoit des moyens suffisants pour qu'elle puisse ordonner au propriétaire, à l'occupant ou au responsable du lieu de prendre les mesures voulues pour le décontaminer au-delà de la limite prescrite. Par conséquent, la commission ne s'oppose pas à ce projet de loi.

• (1630)

De toute évidence, il était prévisible que la commission ne s'opposerait pas à ce projet de loi puisqu'elle doit réglementer la Loi sur la sûreté nucléaire. Que cela vienne de l'entreprise privée ou non, il reste qu'elle doit opérer avec la réglementation et les mesures de contrôle existantes, avec toutes les faiblesses que cela peut comporter. Elle ne peut donc pas aller au-delà de ses capacités, peu importe qui prête ou qui finance. Il reste toujours que les risques et les déchets reliés au domaine nucléaire sont d'autant plus importants quand ils sont produits par les centrales nucléaires aux fins de la production d'électricité.

On considère également la situation comme étant un peu décevante, surtout que je mentionnais tout à l'heure que nous avons fait abstraction de tout ce qui s'est déroulé depuis 1997. Le contexte a changé et on n'en a pas tenu compte. L'industrie nucléaire mondiale n'est plus la même. Il n'est donc plus nécessaire d'aller dans le sens de privatiser certaines centrales nucléaires et d'en créer d'autres.

À l'époque, la Commission Seaborn nous disait qu'il fallait beaucoup expliquer à la population les effets et les conséquences potentielles de l'industrie nucléaire afin d'aller chercher son adhésion. Présentement, je le répète, la modification au projet de loi fait en sorte qu'on privatise et qu'on favorise la prolifération de centrales nucléaires. On fait aussi en sorte de donner au public et non pas au secteur privé la responsabilité de la décontamination.

À cet égard, je pense qu'il aurait été opportun d'avoir un débat sur l'industrie nucléaire avant d'aller aussi loin au moyen de cette petite modification qui peut pourtant avoir des conséquences phénoménales. Pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas de consulter? Probablement parce qu'il a une bonne idée de ce qui pourrait se produire lors de ces consultations.

J'ai ici devant moi les résultats d'un sondage qui a été fait par la firme Léger Marketing le 13 juillet 2001. Le sondage nous dit que les deux tiers des Canadiens sont défavorables à la construction de nouvelles centrales nucléaires au Canada. La question était tout simplement: «Êtes-vous favorable ou non à la construction de nouvelles centrales au Canada?» On constate que 66,1 p. 100 des répondants y étaient défavorables.

À ce moment-là, ce n'était donc pas dans l'intérêt du gouvernement de consulter puisqu'il voulait faire une modification pour justement favoriser le secteur privé. Le secteur privé ne se contentera pas de tout simplement opérer une centrale nucléaire en donnant un sous-contrat à une autre compagnie qui vend directement l'électricité, mais elle va vouloir augmenter sa capacité de générer des bénéfices et des profits. Elle va sûrement songer à implanter de nouvelles centrales nucléaires. On sait que la société Énergie atomique du Canada a un nouveau produit et qu'elle veut le vendre.

Ceux et celles qui nous écoutent voient donc qu'il s'agit tout simplement d'un cercle, soit le monde de l'industrie nucléaire et de l'électricité principalement produite en Ontario. Il s'agit d'un monde tricoté assez serré. Cela fait en sorte qu'on ne sait pas trop à qui, en bout de ligne, vont profiter les bénéficiaires, mais ce sera toujours en dépit du risque et des déchets nucléaires.



*Initiatives ministérielles*

Tout à l'heure, je soulignais que cela allait un peu à l'encontre du développement à travers le monde. De plus, quand on parle de tels sondages et de telles consultations de la population, à l'heure actuelle, plusieurs pays du monde tiennent des référendums ou des consultations populaires sur l'énergie nucléaire.

●(1635)

Je vous rappellerai qu'en 1978, les Autrichiens se sont prononcés par référendum contre l'usage de l'énergie nucléaire à des fins de production d'électricité. Il n'y a donc jamais eu de centrale nucléaire en Autriche.

En 1987, les Italiens ont décidé par référendum de fermer les trois réacteurs nucléaires de leur pays et d'en interdire désormais la construction. Les trois réacteurs ont été déclassés en 1990.

Quant aux Suédois, ils ont décidé par référendum, en 1980, de garder les réacteurs en activité, mais de les déclasser progressivement au fur et à mesure de la mise en service d'installations de production de remplacement. Tous les réacteurs sont censés être déclassés avant 2010.

La Suisse a tenu des référendums sur l'abandon progressif de l'énergie nucléaire en 1979, en 1984 et en 1990, mais les électeurs s'y sont opposés chaque fois. Cependant, au référendum de 1990, il a été convenu de ne plus construire de centrale nucléaire pendant au moins dix ans. En 2000, le moratoire de dix ans a été reconduit.

Dans un certain nombre d'autres pays, l'abandon graduel de l'énergie nucléaire fait l'objet d'un grand débat politique et public, ce que nous n'avons pas ici au Canada. Par exemple, la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Allemagne ont tous adopté des politiques ou des lois prévoyant l'abandon graduel de l'énergie nucléaire, ou bloquant l'expansion des centrales nucléaires.

Le délai varie d'un pays à l'autre. Certains pays, comme la Suède, la Belgique et l'Allemagne, par exemple, ont déjà dû le prolonger. Ils ont du mal à remplacer l'électricité nucléaire par de l'électricité provenant de sources qui n'augmenteront pas outre mesure les émissions de gaz à effet de serre, ce qui compromettrait leur aptitude à respecter les objectifs de réduction du Protocole de Kyoto.

C'est ce qui m'amène, avec ce qu'on lit, à parler de l'importance d'une consultation populaire pour que les gens puissent se prononcer sur l'industrie nucléaire aux fins de production d'électricité. Je pense que cela aurait été la meilleure occasion pour le gouvernement de faire cette démarche avant de permettre la privatisation, et surtout la prolifération de centrales nucléaires.

Je viens d'expliquer qu'on parle de Kyoto. Plusieurs personnes prétendent qu'effectivement, l'énergie nucléaire pour la production d'électricité n'émet pas de gaz à effet de serre, ou très peu, en quantités minimales. Par contre, il y a d'autres énergies qui, en plus de ne pas émettre de gaz à effet de serre, ne créent pas de déchets dangereux, comme je l'ai déjà expliqué dans mes discours antérieurs.

La députée de l'Alliance canadienne nous a dit plus tôt que l'uranium 238 était moins dangereux que l'uranium 235. On sait toutefois que la période de radioactivité de l'uranium 238 est de 4,5 milliards d'années. On ne sera pas là pour constater la diminution de la radioactivité.

Je crois que le gouvernement aurait tout intérêt, avant de se prononcer sur ce projet de loi, de faire en sorte que la population soit consultée. Le Bloc québécois est évidemment contre ce projet de loi. Les dangers pour les générations futures sont présents. Il y a des risques importants. Des déchets mettraient probablement en péril la planète toute entière.

●(1640)

[Traduction]

**M. Geoff Regan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À la suite de consultations entre les partis, vous constaterez qu'il y a unanimité sur ce qui suit: Que les membres du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments soient autorisés à se rendre à Vancouver, à Montréal et à Halifax, du dimanche 8 décembre au lundi 9 décembre, conformément à son mandat, afin de publiciser la divulgation de son rapport provisoire d'un océan à l'autre, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Y a-t-il consentement unanime pour que la motion soit déposée?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

**Le président suppléant (M. Bélair):** Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable députée de Terrebonne—Blainville, Le logement social; l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, Les traversiers; et l'honorable député de Acadie—Bathurst, L'environnement.

**M. Svend Robinson:** Monsieur le Président, comme je viens de le dire, je veux féliciter l'honorable député du Bloc québécois de son excellent discours sur le projet de loi C-4. Je suis très heureux que le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique s'opposent à ce projet de loi.

Je crois que le député a soulevé des arguments très puissants contre le projet de loi, surtout eu égard à sa suggestion à l'effet qu'on étudie cette industrie en profondeur avant de lui accorder encore plus de subventions.

[Traduction]

Il est important de reconnaître l'objectif véritable du projet de loi, comme l'a expliqué avec tant d'éloquence mon collègue, le député de Windsor—St. Clair, dans ses interventions à la Chambre et au sein du Comité permanent de l'environnement.

Le projet de loi est effectivement un cadeau au gouvernement conservateur de l'Ontario et il vise expressément la situation de la Bruce Power. Il encourage la privatisation de l'industrie nucléaire. Pour cette raison seulement, mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi-même nous opposons farouchement à cette modification.

Dans les faits, cette modification vise à rétrécir le champ de responsabilité de ceux qui participent à l'industrie nucléaire. Je pense qu'aux termes de la Loi de 1976 sur la responsabilité nucléaire, cette responsabilité est déjà limitée à 75 millions de dollars. Cette industrie est déjà bien protégée par la loi. Il faut renforcer les dispositions législatives sur la responsabilité, pas les affaiblir.

*Initiatives ministérielles*

J'appuie fermement le travail qui est accompli dans le cadre de la campagne visant le retrait progressif de l'industrie nucléaire, campagne qui préconise l'élimination de l'industrie nucléaire. Je compte revenir là-dessus plus tard, dans mes observations à la Chambre.

Je remarque la présence du député de Davenport à la Chambre aujourd'hui. Il est le très distingué président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes. Je tiens à lui rendre hommage, ainsi qu'à la vice-présidente du Comité de l'environnement, la députée de York-Nord, et aux députés de Rivière Churchill et de Lac-Saint-Louis.

Récemment, ces députés ont eu le courage de se lever et de voter contre le projet de loi à l'étape du rapport. Je tiens à rendre hommage à leur courage et au leadership qu'ils continuent d'exercer dans les dossiers fondamentaux qui concernent la protection de l'environnement. J'espère qu'au moment du dernier vote sur ce projet de loi, les collègues du député de Davenport réfléchiront et se prononceront aussi contre le projet de loi.

L'historique de ce projet de loi est profondément troublant pour bon nombre d'entre nous. On a assisté, au Comité permanent de l'environnement, à une tentative, presque sans précédent, d'étouffer le débat d'une manière honteuse.

Mon collègue, le député de Windsor—St. Clair, avait la parole au Comité permanent de l'environnement. Je crois qu'il parlait d'une motion qui aurait permis d'assigner à comparaître des représentants de l'industrie nucléaire. Il était indispensable d'entendre ces témoins au sujet de cet important projet de loi.

Le député de Windsor—St. Clair, notre porte-parole en matière d'environnement qui a fait du si bon travail au sujet de ce projet de loi et d'autres projets de loi, a été interrompu lorsqu'un autre député a invoqué le Règlement. Le président du comité s'est dit prêt à mettre aux voix une motion visant à retirer la parole au député de Windsor—St. Clair. Cette intervention était de toute évidence contraire au Règlement et sans précédent. Je regrette beaucoup que l'appel logé auprès du Président de la Chambre, pour invalider ce dangereux précédent, n'ait pas porté fruit.

Cet exemple illustre le traitement appliqué au projet de loi. Des députés libéraux membres du Comité permanent de l'environnement étaient prêts à étouffer le débat démocratique, qui est l'essence même de la démocratie, pour faire taire le député de Windsor—St. Clair et l'empêcher de parler d'une motion qui proposait de faire comparaître des représentants de l'industrie.

Le comité n'a entendu aucun représentant de l'industrie pendant ces audiences, même si des témoins très importants ont comparu, dont un représentant de la Campagne contre l'expansion du nucléaire.

La Campagne contre l'expansion du nucléaire, fondée en 1989, est une coalition canadienne d'organismes représentatifs qui travaillent à enrayer l'expansion du nucléaire au Canada. Je souligne entre parenthèses qu'une de nos anciennes collègues de Broadview—Greenwood, Lynn McDonald, est depuis un certain temps déjà une source d'inspiration pour la Campagne contre l'expansion du nucléaire. Elle fait un excellent travail dans ce dossier. Je regrette seulement qu'elle ne soit plus avec nous à la Chambre pour continuer de nous en parler.

•(1645)

Depuis sa mise sur pied au Canada il y a 13 ans, la Campagne contre l'expansion du nucléaire accomplit un travail important. Elle a dénoncé les niveaux scandaleux des subventions qui sont accordées

à l'industrie nucléaire au pays. Elle s'est penchée sur la question de l'expédition de combustibles MOX au Canada. Elle a dressé la toute première carte atomique du Canada. Cette carte tient compte de tous les sites nucléaires au Canada.

L'objectif de la Campagne contre l'expansion du nucléaire vise l'élimination progressive de l'énergie nucléaire au Canada. Elle souligne qu'un peu partout au monde, les gens se détournent de l'énergie nucléaire. Il ne fait aucun doute que j'appuie fermement les objectifs de la Campagne contre l'expansion du nucléaire.

Il est intéressant de noter que l'accord de Kyoto ne fait pas la moindre mention de l'énergie nucléaire comme élément du mouvement visant à trouver des solutions à la crise des changements climatiques au Canada et à l'échelle mondiale. En fait, le plan de mise en oeuvre, que propose le gouvernement fédéral à l'égard du Protocole de Kyoto, ne fait aucune mention de l'énergie nucléaire non plus.

Je crois qu'il est essentiel de reconnaître que l'industrie nucléaire est dépassée. C'est une industrie moribonde appelée à disparaître. D'ici peu, il se pourrait bien qu'on ne la retrouve plus qu'en Ontario. À mon avis, cette industrie disparaît progressivement au Québec et en Ontario.

Comme l'a signalé la Campagne contre l'expansion du nucléaire, il y a toutes sortes de subventions et de béquilles législatives qui ont maintenu l'industrie jusqu'ici et sans lesquelles elle n'aurait aucune chance de survivre. En 2002, les subventions versées à Énergie atomique du Canada Limitée atteignent 210 millions de dollars, ce montant étant le plus élevé depuis 1987. De toute évidence, il s'agit d'une industrie n'existe que grâce au gouvernement fédéral.

Je note que le député de Port Moody est à la Chambre. Je sais qu'en sa qualité de député allianciste qui ne craint pas le travail, il serait très préoccupé par cette grande générosité du gouvernement envers l'industrie nucléaire. Je sais qu'il voudrait prendre la parole pour exprimer sa colère et son indignation face au versement de tels montants à l'industrie nucléaire moribonde du Canada.

La tragique ironie est que le financement des énergies renouvelables en 2000 était de 17 fois inférieur à celui de l'énergie nucléaire. Les priorités du gouvernement sont complètement tordues.

Nous sommes opposés au projet de loi parce que nous pensons que toute tentative de limiter ainsi la responsabilité et de faire un tel cadeau à l'industrie nucléaire et à Bruce Power, en Ontario, est inacceptable.

Il faut également se demander à qui appartient exactement cette entreprise? À l'heure actuelle, il semble que British Energy ait un important intérêt dans la Bruce Power, mais qui envisage la possibilité de l'acheter, selon un article paru aujourd'hui dans la presse? Le financier milliardaire américain Warren Buffett pourrait être intéressé à acheter une partie de la Bruce Power. Bien sûr, à moins que ce projet de loi ne soit adopté, il pourrait y avoir des difficultés à financer ce charmant petit marché, dit-on. Pour notre part, nous disons ne vouloir aucune part dans cette opération scandaleuse.

*Initiatives ministérielles*

Il circule beaucoup d'affirmations gratuites, de distorsions et de renseignements trompeurs au sujet des véritables objectifs du projet de loi.

Je rends hommage au travail accompli dans ce dossier par le Sierra Club du Canada, en particulier par sa distinguée directrice exécutive, Elizabeth May, qui a comparu devant le Comité permanent de l'environnement. Elle a souligné qu'il y avait beaucoup de faussetés au sujet du projet de loi. Selon elle, celui-ci ne crée aucune sorte d'obligation automatique pour les banques ou d'autres investisseurs de l'industrie nucléaire. C'est pourtant ce qu'affirmait le gouvernement. Il est injuste de créer cette obligation automatique.

La réalité est fort différente, comme le témoin l'a signalé. L'actuelle Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires ne crée pas une obligation automatique, pas plus que la nouvelle version du paragraphe 46(3), modifié pour supprimer les mots qui semblent faire difficulté. C'est pour les banquiers et les financiers qu'ils créent des difficultés. Il faut savoir clairement ce que contient la loi dans son état actuel.

Par le projet de loi, on tente, de façon flagrante, de permettre à l'industrie nucléaire d'échapper encore mieux aux conséquences de ses actes. Si nous tenons compte de certains très graves accidents qui ont eu lieu, à Tchernobyl, Three Mile Island ou ailleurs, nous avons lieu d'être profondément inquiets de toute tentative visant à alléger la responsabilité et les obligations de l'industrie nucléaire. Il suffit de lire le rapport du vérificateur environnemental au sujet des terribles répercussions des mines de minerais radioactifs abandonnées dans le nord de la Saskatchewan et ailleurs pour savoir qu'il y a là un vrai problème.

Voyons en quoi consiste ce problème de responsabilité. En réalité, le paragraphe 46(3) donne une certaine latitude—il ne s'agit aucunement d'une obligation automatique—à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, après une audience, pour déposer un avis. Elle peut ensuite ordonner au propriétaire—ce qui donne une autre marge de latitude, car les investisseurs sont encore plus éloignés—, à l'occupant ou à toute autre personne ayant un droit ou un intérêt à l'égard des terres en cause de prendre des mesures prescrites afin de réduire le niveau de contamination.

Il est évident qu'il n'y a là rien d'automatique. Cela ne veut pas dire que tous ceux qui sont liés au projet ont des engagements financiers qui peuvent se chiffrer par millions de dollars. Ils ont pu tuer des gens ou causer de graves dommages environnementaux sur les terres adjacentes. Il y a donc obligation de décontaminer. La Commission canadienne de sûreté nucléaire peut, sans y être tenue, décider que la décontamination et la diminution du niveau de contamination exigent des mesures de la part d'un certain nombre de personnes. Dans la liste actuelle, si la modification n'était pas adoptée, il y a ceux qui ont un droit ou un intérêt à l'égard des terres ou des lieux à décontaminer.

Je veux également faire remarquer que, loin d'adopter ce projet de loi, nous devrions plutôt tenir une enquête publique et un débat public en profondeur sur l'industrie nucléaire au Canada. Il n'y a jamais eu aucune commission d'enquête ni aucun débat ni aucune audience publique pour examiner s'il est souhaitable d'avoir une industrie nucléaire.

• (1655)

Elizabeth May a signalé au Comité de l'environnement qu'il y avait eu une brève tentative de la part d'un ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ray Hnatyshyn, d'entreprendre un tel examen, mais cela n'a bien sûr abouti nulle part, car ce gouvernement n'a pas duré très longtemps. Cependant, nous n'avons

certainement pas besoin d'aller dans la direction que suggère ce projet de modification.

Quelles sont les solutions de rechange que nous devrions examiner? Nous devrions songer à éliminer graduellement cette industrie et à reconnaître que les déchets nucléaires constituent un grave danger pour la santé humaine et pour l'environnement.

À venir jusqu'en 1992, le Canada avait accumulé plus de 200 millions de tonnes de résidus faiblement radioactifs de l'extraction minière de l'uranium, plus d'un million de mètres cubes de sol contaminé et 900 000 faisceaux de déchet de combustible nucléaire, et personne n'a absolument aucune idée de ce qu'on va faire de ces déchets. Nous nous contentons de les transmettre aux générations à venir.

La production annuelle de déchets nucléaires s'est considérablement accrue au Canada. Elle a augmenté de 76 p. 100 entre 1982 et 1998.

Je vois le ministre des Affaires étrangères. Je sais qu'il partage mes préoccupations quant à cette augmentation incroyable de la quantité de déchets nucléaires produits. Je suis persuadé qu'il est d'accord avec moi pour dire que les Canadiens ont le droit de connaître la vérité sur l'industrie nucléaire et sur le niveau des subventions qui lui sont accordées à même l'argent des contribuables canadiens. En fait, le Canada est, de nos jours, le plus grand utilisateur d'énergie nucléaire au monde.

Que pourrions-nous faire au lieu de consentir encore plus d'exemptions et d'étendre l'absence de toute responsabilité pour l'industrie nucléaire? Nous pourrions étudier des solutions de rechange, comme l'ont souligné mon collègue de Windsor—St. Clair ainsi que les personnes qui sont venues témoigner devant le comité.

Nous n'appuyons pas le projet de loi C-4 parce qu'il affaiblit les dispositions de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires en matière de responsabilité et qu'il pourrait donner lieu à une expansion de la production d'énergie nucléo-électrique et à la poursuite de la privatisation de cette industrie au Canada. La privatisation est la dernière chose dont nous ayons besoin dans cette industrie, comme nous l'avons vu par suite de l'expérience désastreuse de la privatisation d'Ontario Hydro. Même le gouvernement d'extrême-droite de la Colombie-Britannique dirigé par Gordon Campbell reconnaît maintenant que ce n'est pas la chose à faire.

Plutôt que de renforcer notre appui face à l'industrie nucléaire, nous devrions suivre l'exemple de pays comme l'Allemagne et d'autres, soit éliminer progressivement la production d'énergie nucléaire et investir dans d'autres sources d'énergies renouvelables.

Nous avons beaucoup de retard dans ces secteurs, particulièrement sur des pays comme le Danemark. Le Danemark tire actuellement 16 p. 100 de toute son énergie de la force éolienne. L'Association canadienne de l'énergie éolienne a fait une excellente proposition qui donnerait lieu à des mises de capital de milliards de dollars dans les collectivités rurales et pourrait entraîner la création de bon nombre d'emplois de qualité au Canada, tout en permettant de réduire de 15 à 20 millions de tonnes l'émission de gaz à effet de serre par année. Cela nous aiderait grandement à atteindre nos objectifs à l'égard de l'accord de Kyoto.

*Initiatives ministérielles*

Au lieu de soutenir cette industrie nucléaire moribonde, pourquoi ne consacrons-nous pas davantage de ressources à l'énergie renouvelable, particulièrement dans le sens des propositions avancées par l'Association canadienne de l'énergie éolienne? Si nous devions accepter la proposition qui a été faite, nous atteindrions l'objectif d'installer plus de 10 000 mégawatts de puissance éolienne et nous pourrions tirer 5 p. 100 de nos besoins en énergie de l'énergie éolienne d'ici 2010, ce qui est encore loin des réalisations du Danemark.

Nous devons faire beaucoup plus pour établir des règles du jeu équitables sur le front des énergies renouvelables et développer des programmes d'efficacité et de conservation de l'énergie. Des groupes tels que la David Suzuki Foundation et le Pembina Institute ont présenté d'importantes recommandations réclamant la suppression d'avantages concurrentiels injustes pour les combustibles fossiles et l'industrie nucléaire. Il s'agit notamment de la suppression des régimes de redevances, des subventions au titre des dépenses en immobilisations et des normes trop permissives en matière d'émissions qui favorisent les centrales à charbon.

Nous devrions par ailleurs examiner la possibilité de légiférer pour améliorer les normes de rendement du carburant utilisé dans les véhicules motorisés, augmenter le niveau d'oxydation dans l'essence et le carburant diesel et promouvoir l'utilisation de solutions de rechange telles que l'éthanol et les véhicules hybrides. Tous ces éléments nous permettraient de réduire de façon notable notre dépendance aux combustibles fossiles tout en réduisant les émissions nocives que ces combustibles produisent.

Voilà les buts concrets et réalisables que notre gouvernement pourrait et devrait s'engager à atteindre dans l'intérêt de tous les Canadiens. Plutôt que de développer l'énergie nucléaire, nous devrions nous engager dans la direction opposée: nous détourner progressivement de cette source d'énergie et investir dans les énergies propres.

Je suis ravi de voir mon collègue, mon ami de Lac-Saint-Louis, à la Chambre. Je salue le leadership qu'il a montré sur ces questions au cours des années et le courage qu'il a eu il y a quelques heures pour dénoncer cette mesure législative destructrice et voter contre le projet de loi C-4, avec trois de ses collègues, je crois, dont le député de Davenport, le président du Comité de l'environnement.

Si nous ne sommes pas disposés à rejeter ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture, où nous en sommes, j'espère que nous serons au moins prêts à le renvoyer au Comité de l'environnement pour que celui-ci ait l'occasion d'entendre des témoins expliquer pourquoi cette mesure est tellement destructrice.

Des organismes comme le Sierra Club et Energy Probe ont comparu devant le comité. Avant d'exempter cette industrie de toute responsabilité, il reste un énorme travail de fond à faire.

Le projet de loi concerne fondamentalement la privatisation. Il vise à faciliter la privatisation de l'industrie nucléaire, particulièrement en Ontario, et c'est ce qui se passe avec Bruce Power.

Comme je l'ai dit, c'est une industrie que l'on devrait abandonner petit à petit, plutôt que de la soutenir à l'aide de subventions massives, comme on l'a fait jusqu'à présent. Si on prend les réacteurs Candu, par exemple, où a-t-on vendu ces appareils? On n'en a pas vendu au cours de dernières années, mais à l'époque où l'on en vendait, c'était est à des dictatures répressives. On en a vendu à Ceausescu en Roumanie et à des dictateurs en Corée du Sud et en Argentine. Mais ce n'est certainement pas le genre de source d'énergie dont on devrait faire la promotion au Canada.

• (1700)

[Français]

**M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ):** Madame la Présidente, je veux remercier mon collègue de Sherbrooke pour son intervention que je qualifierai de très bien documentée et d'excellente, ainsi que mon collègue du Nouveau Parti démocratique qui vient de terminer son discours.

Ce dernier a parlé de l'énergie éolienne et des investissements faits dans le domaine de l'énergie atomique. Je veux lui rappeler un chiffre. Dans le nucléaire, le seul programme atomique a représenté des investissements de l'ordre de six milliards de dollars.

Quand on parle d'énergie éolienne, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir uniquement 17 millions de dollars par année sur une période de 15 ans, soit près de 260 millions de dollars. Il n'y a aucune comparaison possible entre les investissements faits dans l'énergie nucléaire et ceux qui sont faits dans l'énergie propre qu'est l'énergie éolienne.

Je voudrais simplement lire au député ce que disait l'ancien ministre des Ressources naturelles au moment où ce projet de loi avait été présenté la première fois. Il s'agissait alors du projet de loi C-57. Le ministre disait ceci dans son communiqué:

Ces entreprises doivent, comme toute autre entreprise, avoir accès à des prêts commerciaux pour subvenir à leurs besoins financiers [...]

Cette modification permettra à l'énergie nucléaire d'obtenir des prêts et du capital sur le marché.

Le ministre poursuivait et parlait également des bailleurs de fonds. Il y avait auparavant la responsabilité concernant la décontamination et la loi permettait que les bailleurs de fonds soient impliqués s'il y avait décontamination.

On disait encore:

Les bailleurs de fonds se trouvaient ainsi face à un risque financier inconnu qui pouvait être sans commune mesure avec l'intérêt commercial.

Le ministre lui-même affirme que l'investissement dans l'énergie nucléaire est un risque inconnu. Non seulement c'est un risque inconnu, mais on sait très bien aujourd'hui qu'on ne peut pas se débarrasser des déchets nucléaires.

Mon collègue peut-il m'expliquer comment il se fait qu'un gouvernement, qui reconnaît lui-même que l'énergie nucléaire est un risque inconnu, accorde un privilège semblable à des bailleurs de fonds. Finalement, le gouvernement dit: «On ne prêtera pas à l'énergie nucléaire parce qu'on ne peut pas lui faire confiance. Si jamais une catastrophe se produit, le risque est beaucoup trop grand pour nous.»

Même quand un ministre responsable affirme une telle chose, comment un gouvernement peut-il s'engager à investir dans l'énergie nucléaire et comment peut-il s'engager à accorder des privilèges aux bailleurs de fonds?

• (1705)

**M. Svend Robinson:** Madame la Présidente, c'est une excellente question. Évidemment, il n'y a pas de réponse à cette question. L'irresponsabilité du ministre qui a proposé ce projet de loi est incroyable.

On ne connaît pas du tout les coûts. On sait déjà que les effets des déchets nucléaires sont très graves.

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

Un rapport préparé par le commissaire à l'environnement et au développement durable indiquait que le Canada doit solutionner le problème de toxicité que posent les mines d'uranium abandonnées en Saskatchewan et la présence de sites d'enfouissement de déchets toxiques sur des terrains fédéraux.

Il n'existe toujours pas de technologie pour régler le problème des déchets nucléaires. Certains ont suggéré de les expédier dans l'espace ou encore de les enterrer profondément dans le Bouclier canadien, mais ce sont là des solutions irresponsables. Il n'en reste pas moins que nous léguons ce problème à nos enfants et petits-enfants, sans connaître vraiment les effets à long terme qu'il pourrait avoir sur leur santé, ni, bien sûr, sur l'environnement.

Comme l'a souligné notre collègue du Bloc québécois, même si on est loin de connaître les coûts d'un accident nucléaire, on envisage de dégager les banques de toute responsabilité. C'est un cadeau que l'on veut faire aux banques pour qu'elles soutiennent l'industrie nucléaire. C'est leur donner un chèque en blanc. Cela équivaut à leur dire: «Voilà, même si nous n'avons pas la moindre idée de ce que cela implique, nous sommes disposés à vous libérer de toute responsabilité à cet égard.»

Cela m'apparaît comme le pire manque de responsabilité en matière d'environnement et de gestion financière et, pour cette seule raison, je pense qu'on devrait vivement et vigoureusement s'opposer à ce projet de loi.

[Français]

Le groupe Sortir du nucléaire a comparu devant le Comité permanent de l'environnement. Ses représentants ont parlé éloquemment au sujet des subventions accordées depuis longtemps à l'industrie nucléaire. En effet, on donne maintenant un autre cadeau à cette industrie.

Nous, du NPD, disons non, et je suis très heureux de voir que le Bloc québécois le dit aussi. Nous pensons qu'il y a eu assez de subventions. Il faut mettre fin à ces subventions et appuyer les sources d'énergies renouvelables.

[Traduction]

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, la journée a été très intéressante, puisque nous avons commencé par débattre de l'Accord de Kyoto et que nous discutons maintenant du projet de loi visant à modifier la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

Je suppose que, de mon point de vue, cela a été une journée de l'extrémisme. Je connais bien l'environnement. J'ai cultivé la terre pendant 25 ans. Je vis dans une région rurale. Je vis sur la terre. J'ai vu aujourd'hui une autre facette de ce que j'appellerais l'environnementalisme, soit une fascination presque religieuse pour l'environnement qui va bien au-delà de ce que je considère comme une façon pratique ou vraiment raisonnable de l'aborder.

Je trouve ce projet de loi particulièrement intéressant parce que des pays comme la France produisent 80 p. 100 de leur énergie au moyen du nucléaire. Ils se servent d'abord de cela pour essayer de respecter les normes de Kyoto. Si l'énergie nucléaire est contestée au Canada, cela ne nous laisse que deux ou trois autres options pour satisfaire nos besoins d'énergie. L'une d'entre elles est l'hydroélectricité. Il arrive souvent que les adversaires de l'énergie nucléaire contestent aussi l'énergie hydroélectrique parce nous ne sommes pas censés hamacher nos rivières. Nous revenons alors à des centrales au charbon et à des choses de ce genre, aux émissions de gaz à effet de serre et aux problèmes qu'ils occasionnent.

Le député parle un peu de certaines sources d'énergie renouvelables, les biocarburants. À cette étape-ci de leur développement, je parlerais plutôt de sources d'énergie accessoires. Nous ne pouvons pas compter sur elles pour combler une grande partie de nos besoins. Je vis dans une région où l'on cherche à exploiter l'énergie éolienne.

J'ai entendu ce que conteste le député. Je voudrais savoir maintenant ce qu'il préconise comme source d'énergie à grande échelle pour notre économie et notre pays.

● (1710)

**M. Svend Robinson:** Madame la Présidente, le député affirme que l'énergie nucléaire nous aide à atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto, mais celui-ci ne renferme pas un seul mot concernant l'énergie nucléaire. Les responsables du Protocole de Kyoto n'ont jamais laissé entendre que l'industrie nucléaire moribonde devrait être visée par cet accord. Ils ont demandé aux pays de prendre toute une gamme de mesures, mais même le plan de mise en oeuvre canadien ne parle pas de l'énergie nucléaire.

Mon collègue de l'Alliance canadienne veut savoir quelles énergies pourraient remplacer l'énergie nucléaire. Il existe plusieurs solutions de rechange. L'une des plus importantes est de reconnaître que nous devrions faire bien davantage sur le plan de la conservation de l'énergie, au niveau des entreprises et des particuliers. La plupart des pays européens sont à des années-lumières devant nous pour ce qui est de l'économie d'énergie et des normes d'émission.

L'Allemagne et la Suède ont déjà décidé d'éliminer l'industrie nucléaire. Ils sont à l'avant-garde pour ce qui est de profiter économiquement des nouvelles technologies environnementales comme l'énergie éolienne. Ils exportent de l'énergie produite par le vent. Cette forme d'énergie offre aussi d'énormes possibilités.

Les énergies renouvelables, comme l'énergie solaire ou éolienne, et la conservation doivent être au centre de notre stratégie pour l'avenir. Dire qu'il faut compter sur l'industrie nucléaire, alors qu'on sait très bien qu'elle produit des déchets impossibles à éliminer en toute sécurité, équivaut à laisser à nos enfants et à nos petits-enfants un héritage totalement inacceptable.

Finalement, je note que le député parle des environnementalistes qui adoptent des positions extrêmes, mais, en réalité, ce sont eux qui nous ont mis en garde contre la catastrophe environnementale qui nous guette si nous ne prenons pas de vigoureuses mesures pour lutter contre la pollution et protéger notre planète en péril. Il serait totalement irresponsable de ne pas le reconnaître.

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Madame la Présidente, au début du débat de troisième lecture il y a quelques heures, le ministre des Ressources naturelles a fait une déclaration qui visait à rassurer les députés quant à l'objet du projet de loi. Il me semble que cette déclaration a soulevé plus de questions que de réponses.

### Initiatives ministérielles

Prenons par exemple l'allusion du ministre au fait que le projet de loi modifierait le paragraphe 46(3), supprimant du même coup ce que le ministre appelle une anomalie qui empêche les banques de prêter au secteur nucléaire afin d'éviter toute responsabilité possiblement illimitée, ce qui est l'essence du projet de loi.

Toutefois, ce que le ministre appelle une anomalie est en fait une pratique qui a fait ses preuves depuis quelques décennies. Ce qu'on nous dit maintenant, c'est que le projet de loi vise à supprimer la responsabilité de l'investisseur qui décide de prêter des fonds à une installation nucléaire. Je suis d'avis que cela n'est pas une anomalie. En fait, ce que ce projet de loi projette de supprimer est une mesure hautement souhaitable qui devrait être conservée, et non supprimée.

Le ministre a dit: «Le fait de limiter la responsabilité au propriétaire, à l'occupant du lieu ou à ceux qui en ont l'administration et la responsabilité est une pratique courante dans les lois fédérales de nature environnementale. Les lois canadiennes limitent généralement la responsabilité des prêteurs à ceux qui ont l'administration et la responsabilité des biens.» L'énoncé serait juste s'il s'agissait d'un investissement dans une usine d'embouteillage d'eau ou une chaîne de détaillants alimentaires, mais non s'il s'agit d'une centrale nucléaire. Nous sommes dans un secteur complètement différent qui requiert beaucoup de réflexion et certainement pas une mesure de ce genre.

Le ministre a ensuite ajouté que la Commission canadienne de sûreté nucléaire conserverait assez de pouvoir pour protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement. Cet énoncé serait rassurant s'il y avait un ajout dans le projet de loi à cet égard. Hélas, le projet de loi C-4 ne renferme rien de cette nature. On se demande sur quoi se fonde le ministre pour faire une telle déclaration.

Enfin, le ministre conclut en disant que la question dont nous sommes saisis n'est pas la sûreté des centrales nucléaires canadiennes. Je trouve cette déclaration particulièrement étonnante sur le plan intellectuel parce que c'est justement de cela qu'il s'agit. En supprimant la responsabilité de l'investisseur dans une centrale nucléaire, nous soulevons de sérieuses questions sur la sûreté de la centrale nucléaire. Je dirais même que nous y portons atteinte.

Jusqu'à maintenant, nous avons eu une loi qui dit que, dans l'industrie nucléaire, l'investisseur et l'exploitant ont une responsabilité à assumer. Aux termes du projet de loi, l'investisseur échapperait à cette responsabilité. Il peut s'agir d'une banque ou de n'importe quoi d'autre. La question qui se pose donc est de savoir si nous agissons dans l'intérêt du public en adoptant un projet de loi de cette nature.

On peut se demander si le ministre est conscient que ce projet de loi porte sur la responsabilité. Il porte aussi sur la sécurité publique et sur la capacité des exploitants d'assumer la pleine responsabilité en cas d'accident. Nous ne devrions pas être en train de discuter de la suppression de la responsabilité de l'investisseur. Nous devrions au contraire discuter de l'augmentation du montant de sa responsabilité. La loi actuelle fixe un maximum de 75 millions de dollars, montant qui est fort modeste, si on le compare au maximum des responsabilités imposées par des gouvernements en Europe et ailleurs, car ils sont parfois dix fois plus élevés que chez nous.

Pendant des années, les parlementaires ont soulevé le problème au Parlement, attirant l'attention du ministre sur la nécessité de relever le montant maximum de la responsabilité. Or, nous faisons le contraire. Nous s'agissons de la sorte à cause des pressions du gouvernement de l'Ontario et des investisseurs, dont probablement British Energy, bien que je ne puisse le prouver, qui voient probablement une occasion d'investir dans l'industrie nucléaire et

veulent échapper à toute responsabilité en cas d'accident. C'est inadmissible. Cela va à l'encontre de l'intérêt public, et il ne faut pas donner suite au projet de loi.

• (1715)

On peut se demander si le ministre lui-même est conscient que ce projet de loi d'une seule page permet aux investisseurs d'échapper à toute responsabilité, s'il est conscient de l'urgence de s'attaquer à la question du seuil de responsabilité, ce montant de 75 millions de dollars auquel j'ai fait allusion, dans le cadre d'une approche de l'ensemble de la gestion et de la législation qui régit l'industrie nucléaire.

Les députés savent également que, depuis 30 ou 40 ans, l'industrie nucléaire a reçu chaque année des subventions qui totalisent maintenant plus de 5 milliards de dollars. Cette industrie a constamment besoin de fonds publics. Encore une fois, pourquoi une industrie qui a toujours besoin du soutien de l'État serait-elle maintenant soulagée d'une responsabilité qui est celle des investisseurs, dans ce cas-ci? Il est évident que nous allons dans la mauvaise direction.

Je suppose que nous sommes saisis du projet de loi C-4 parce que quelqu'un a conclu que les centrales de Bruce et de Pickering, accablées par de nombreux problèmes, avaient besoin d'une énorme injection de capitaux. C'est bien possible. Je parle des centrales A et B à Bruce, en Ontario.

En outre, la société d'investissement qui a acheté la centrale du gouvernement de l'Ontario et l'a privatisée, la British Energy dont certains autres députés ont déjà parlé, est elle-même en difficulté et a demandé l'aide du gouvernement de l'Ontario. Étant donné que l'énergie nucléaire n'est pas de compétence provinciale, ce dont nous devrions être profondément reconnaissants, le gouvernement de l'Ontario doit demander l'aide du gouvernement fédéral.

Selon un article paru dans l'*Ottawa Citizen*, la société British Energy serait:

...menacée de faillite imminente et obligée d'emprunter 3,9 milliards de dollars en plus du prêt de 1,5 milliard de dollars que le gouvernement britannique lui a consenti pour qu'elle ne ferme pas ses portes.

L'article dit aussi que Bruce Power doit offrir des garanties financières à hauteur de 220 millions de dollars pour renouveler son permis d'exploitation auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Il est donc clair qu'il existe un problème que nous devrions examiner dans le contexte le plus large possible, et non pas au moyen d'une modification de six lignes, qui semble si innocente et inoffensive, dans un projet de loi d'une page. Le problème est grave et il exige une intervention.

Durant les audiences du Comité permanent des ressources naturelles, le député de Windsor a fait une intervention mémorable à ce sujet. Nous avons entendu les représentants d'une ONG, Energy Probe, affirmer qu'aucune société privée ne pouvait réaliser des profits grâce à l'énergie nucléaire «sans subventions publiques massives et sans protection contre toute responsabilité pour atteinte à l'environnement». Le projet de loi C-4 nous demande d'aller dans le sens contraire. C'est absurde.

*Initiatives ministérielles*

• (1720)

Puis, il y a le rapport qui a été déposé il y a quelques années par l'ancien solliciteur général qui prévenait le Parlement du fait que les coûts de mise en service n'étaient pas pris en compte ou inclus dans les taux d'électricité. C'est un avertissement intéressant pour tous ceux qui croient que l'électricité produite par l'énergie nucléaire est la moins chère sur le marché.

En plus de la question de la mise en service soulevée par le vérificateur général, il ne faut pas non plus oublier ce bon vieux problème de l'entreposage qui n'a toujours pas été résolu. C'est une question qui a été soumise à des groupes d'experts constitués en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales, si je me souviens bien, et à une étude qui a été menée par un ancien sous-ministre, M. Seaborn, qui a fait une recommandation bien précise. Toutefois, dix ans plus tard, la question de l'entreposage n'a toujours pas été résolue.

Je ne crois pas avoir grand-chose à dire à cet égard, si ce n'est pour faire part d'une certaine indignation, que je ne me permets généralement pas d'exprimer. Toutefois, la présente mesure me préoccupe au plus haut point.

Je suis donc d'accord avec ceux qui ont affirmé devant moi que ce projet de loi devrait être temporairement mis de côté. Il devrait plutôt être remplacé par un genre de mesure législative générale qui porterait sur la gestion générale de toute l'industrie nucléaire, de façon à pouvoir en faire une mise à jour. Nous pourrions alors examiner les divers éléments et les difficultés, y compris ceux qui ont été soulignés par le solliciteur général, et remettre de l'ordre dans une situation plutôt embrouillée, au lieu d'aller de l'avant en adoptant une mesure qui ne résisterait pas à un examen approfondi. Cette mesure devrait être mise de côté.

• (1725)

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, le projet de loi n'est pas la solution ultime pour l'industrie de l'énergie nucléaire au Canada. Cette mesure législative ne fait que corriger une disposition de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires qui prévient le financement par emprunt dans le secteur de l'énergie nucléaire. Jusqu'ici, seul le gouvernement a été engagé dans ce secteur et la modification vise à corriger cette situation.

Les prêteurs comme les banques et d'autres institutions financières refusent d'envisager d'investir dans le secteur de l'énergie nucléaire à cause d'une disposition de la loi, en l'occurrence la disposition dont nous parlons aujourd'hui. Cette disposition rendrait les prêteurs responsables advenant un accident nucléaire. Cette disposition ne figure nulle part ailleurs dans les lois canadiennes en matière d'environnement. C'est un point important.

À l'heure actuelle, le paragraphe 46(3) prévoit que toute personne ayant un intérêt reconnu dans un terrain ou dans des installations contaminées susceptibles de faire l'objet d'un assainissement environnemental, de même que les prêteurs hypothécaires, les bailleurs de fonds et les personnes qui acceptent des garanties sur ces terrains, peuvent être considérées comme personne ayant un intérêt reconnu.

Ceux d'entre nous qui avons entre autres des entreprises et des exploitations agricoles et qui ont dû s'adresser aux banques et aux institutions financières pour obtenir de l'argent ont rapidement constaté que les banques et les institutions financières ne prennent aucune responsabilité à l'égard de la façon dont nous menons nos affaires ou des décisions commerciales que nous prenons. Je comprends que le député est fortement opposé à l'industrie nucléaire.

C'est légitime. Toutefois, je ne crois pas que cette Chambre ou que cette mesure législative soient l'endroit ou le moyen pour résoudre le problème.

Normalement, la loi canadienne limite la responsabilité des prêteurs aux gens qui assument l'administration et la responsabilité des biens garantis. Les investisseurs tiennent régulièrement compte de cet élément dans leur responsabilité. Ils l'indiquent dans l'entente lors de la conclusion. Compte tenu du niveau inhabituel de responsabilité prévu au paragraphe 46(3), les investisseurs du secteur de l'énergie nucléaire refusent d'accorder du financement par emprunt.

Je trouve intéressant de voir que le gouvernement doit alors devenir l'investisseur. À en juger d'après le libellé actuel de la modification, seul le gouvernement peut investir de l'argent dans cette industrie. Cela peut être bon ou mauvais, mais je ne suis pas d'accord pour que le gouvernement finance cela. En même temps, pourquoi les contribuables canadiens devraient-ils être responsables? Si le gouvernement y investit de l'argent et si cette disposition reste telle quelle, les contribuables canadiens deviennent responsables à l'égard de tous les problèmes qui peuvent exister dans ces institutions.

La modification limite simplement la responsabilité aux propriétaires, aux occupants ou aux personnes ayant l'administration et la responsabilité de ces installations. C'est correct.

Nous sommes en faveur de la suppression du financement public du secteur nucléaire. Cependant, sans cette modification, d'après la loi actuelle, le seul investisseur qualifié assez idiot pour y investir est le gouvernement. Cela laisse les Canadiens responsables.

Premièrement, pourquoi le député accepterait-il de laisser les contribuables canadiens responsables de tous les coûts qui pourraient résulter d'un accident qui pourrait survenir dans une centrale nucléaire? Deuxièmement, pourquoi juge-t-il inapproprié de rendre les personnes qui ont l'administration et la responsabilité de ces installations responsables des problèmes qui peuvent y survenir, au lieu de la rejeter sur le gouvernement et, partant, sur les contribuables canadiens?

• (1730)

**L'hon. Charles Caccia:** Madame la Présidente, je sais gré au député de Cypress Hills—Grasslands de sa question. Il semble ne pas avoir bien suivi mon raisonnement, pourtant simple. Voici: on ne saurait comparer l'investissement dans le nucléaire à l'investissement dans une installation industrielle ou une chaîne de détaillants en alimentation ou, comme il l'a dit, à l'investissement dans l'économie agricole.

Le nucléaire est un domaine très sensible, très sujet aux accidents. Ce domaine est très réglementé. Il est par ailleurs constamment subventionné par les contribuables canadiens. Au cours des 45 ou 50 dernières années, plus de 5 milliards de dollars ont été versés à l'industrie au nom de sa survie. En l'absence de subventions gouvernementales, cette industrie ne fonctionnerait tout simplement pas.

J'en viens au deuxième point de l'analyse, à savoir, comme le prévoit le projet de loi, pourquoi ne pas faire assumer la responsabilité par l'exploitant uniquement? La raison est très simple. L'exploitant n'aurait pas les fonds voulus en cas d'accident grave pour assumer cette responsabilité. La seule personne ayant de tels fonds serait l'investisseur.

*Initiatives ministérielles*

Mon objection n'a rien à voir avec le secteur privé ou le secteur public. Non, l'objection que j'invoque au nom du public est que le projet de loi exempte l'investisseur de sa responsabilité en cas d'accident. C'est l'investisseur qui est exempté. Jusqu'à maintenant, au cours des 30 ou 40 dernières années, la loi nous servait bien, et elle ne devrait pas être changée, car les exploitants ont les épaules pas mal plus frêles que celles des investisseurs. Voilà la réponse.

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Madame la Présidente, maintenant que nous avons tous entendu les arguments des deux camps, je voudrais demander au député de Davenport s'il ne trouve pas paradoxal que les tenants du projet de loi, y compris le dernier intervenant, le député allianciste, disent qu'il faut protéger les investisseurs parce que les risques sont énormes, car si nous ne les soustrayons pas à leur responsabilité, ils n'investiront pas. Cela va tout à fait dans le sens de ce que nous disons: cette industrie est bien trop risquée pour que l'investisseur moyen y investisse à moins de bénéficier d'une protection du gouvernement.

De plus, ne trouve-t-il pas paradoxal que les tenants du projet de loi disent qu'ils ne veulent pas que la responsabilité incombe au gouvernement et que c'est pour cela qu'ils protègent l'investisseur? Si l'investisseur n'assume pas la responsabilité et que nous laissons celle-ci au propriétaire, et Dieu sait que dans le passé bon nombre n'ont pas été à la hauteur dans bien des circonstances, sur qui cela rejaira-t-il?

Le député voudrait peut-être parler de cas comme celui de la mine d'or Giant et de toutes les entreprises minières qui ont laissé des marques dans le paysage, ainsi que des usines d'uranium qui ont été laissées à l'abandon après le départ des propriétaires et des investisseurs? Sur qui retombe alors la responsabilité? N'est-ce pas sur le gouvernement? N'est-il pas dans l'intérêt du gouvernement d'insister pour que les investisseurs demeurent responsables? Cela protégerait certainement les contribuables et le gouvernement bien mieux que le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis.

**L'hon. Charles Caccia:** Madame la Présidente, il me serait impossible de faire mieux que mon collègue qui s'est lancé dans l'explication de subtilités diverses.

Je me contenterai donc de simplement ajouter à ce qu'il a dit au sujet de cette initiative, et de rappeler que l'opposition officielle appuie ce projet de loi alors qu'elle s'oppose au Protocole de Kyoto. Cette même opposition officielle juge aujourd'hui souhaitable de se déclarer en faveur de l'investissement dans le nucléaire et de l'absolution des investisseurs de toute responsabilité.

Quand l'opposition officielle appuie le gouvernement, j'en ressens un grand malaise. Je sais que nous n'avons pas tort de dire qu'il conviendrait de ne pas adopter cette mesure, mais l'affaire est suffisamment grave pour que nous soyons obligés de passer au-delà des considérations politiques de cette nature. C'est l'intérêt public qui devrait nous guider. On a tort d'absoudre les investisseurs de toute responsabilité en cas d'accident dans une centrale nucléaire. Voilà l'essentiel, et cela, quel que soit notre affiliation politique.

• (1735)

[Français]

**M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ):** Madame la Présidente, d'abord, je voudrais féliciter les députés de Davenport et de Lac-Saint-Louis, parce qu'on partage, à cet égard, beaucoup d'éléments. Toutefois, le député de Davenport a quand même approfondi un aspect de la question un peu plus que je n'ai eu le temps de le faire moi-même concernant la sécurité, bien que j'aie bénéficié de 40 minutes.

Cela est fait à la demande précise, à toutes fins utiles, du gouvernement de l'Ontario qui possède 20 réacteurs nucléaires sur son territoire, et de l'entreprise privée, Bruce Power, qui gère deux centrales. Il est évident que lorsque des entreprises privées ont des ennuis financiers importants, comme British Energy et par le fait même aussi les investissements que fera Bruce Power, un des premiers éléments qui en souffrent souvent dans l'industrie nucléaire et dans toutes les industries d'environnement, c'est la sécurité. À ce moment-là, quand on a des ennuis monétaires, financiers, il est évident que l'on peut se poser de sérieuses questions quant à la façon dont la sécurité est appliquée.

[Traduction]

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le temps de parole du député de Davenport est écoulé. Je l'invite à répondre brièvement.

[Français]

**L'hon. Charles Caccia:** Madame la Présidente, je suis parfaitement d'accord avec mon collègue du Bloc québécois.

**M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ):** Madame la Présidente, avant de débiter, je voudrais poser une question à mon collègue de l'Alliance qui intervient régulièrement. On parle d'énergie nucléaire, mais il y a aussi des énergies de remplacement.

Je voudrais savoir s'il comprend la différence quand on parle d'énergie éolienne par exemple? Est-ce qu'il sait que c'est le vent qui fait tourner les éoliennes et que ce ne sont pas les éoliennes qui font le vent? Je pense qu'il ne comprend vraiment pas le sens du projet de loi. C'est une déresponsabilisation des bailleurs de fonds envers l'énergie nucléaire.

En vertu de ce projet de loi, on dit ceci aux bailleurs de fonds: «Vous pourrez soutenir l'énergie nucléaire. Peu importe ce qui va se produire, vous serez déchargés de vos responsabilités. Vous n'aurez pas à assumer vos responsabilités s'il y a un accident et s'il y a une contamination d'un site.»

Le fait d'agir de cette façon, c'est dire aux bailleurs de fonds de l'énergie nucléaire, qui refusent d'investir dans cette énergie parce qu'ils la jugent trop risquée et trop dangereuse: «Peu importe, vous pouvez investir sans problème; on vous garantit dès maintenant que vous n'aurez pas de responsabilités.» On déresponsabilise donc l'entreprise privée.

Mon collègue de l'Alliance prétendait tout à l'heure qu'on accordait des privilèges à l'heure actuelle à l'entreprise privée parce que, par comparaison au public, on sait que le gouvernement a investi 6 milliards de dollars simplement dans le programme d'Énergie atomique. Dès lors, c'est comme s'il nous disait: «L'entreprise privée ne veut pas investir, parce que les risques sont trop grands, donc le gouvernement est obligé d'investir.»

À mon avis, ni l'entreprise privée ni le gouvernement ne devraient investir dans l'énergie nucléaire. C'est une énergie qui devrait disparaître. On devrait peut-être investir dans un domaine qui vise à trouver comment arriver à se débarrasser de l'énergie nucléaire, comment l'éliminer et trouver des moyens pour la remplacer, et ce, le plus rapidement possible. Et surtout, ce qui est très important, il s'agit de trouver des moyens pour se débarrasser des déchets nucléaires, pour les traiter et faire en sorte qu'on ne sera pas pris avec ce type de déchets pour les siècles à venir, et que nos enfants, nos petits-enfants, de même que nos autres descendants ne soient pas forcés de régler ce problème.



Vous comprendrez que nous sommes tout à fait opposés au projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui. Je rappellerai aux gens que ce projet de loi portait le nom de C-57 avant la prorogation de la Chambre et qu'aujourd'hui, c'est le projet de loi C-4. Toutefois, il s'agit exactement du même projet de loi, et il véhicule exactement la même intention de la part du gouvernement.

L'intention du gouvernement est simple, comme je le disais tout à l'heure. En effet, on donne le feu vert aux bailleurs de fonds et on leur dit: «Dorénavant, vous ne serez plus responsables.» À mon avis, c'est une chose inacceptable.

Le gouvernement a un très mauvais historique quant aux investissements concernant les énergies fossiles ou les énergies nucléaires. Pourquoi avoir investi...

• (1740)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Je m'excuse de devoir interrompre l'honorable député. Toutefois, il bénéficiera de 17 minutes pour terminer son discours lorsque le projet de loi C-4 sera étudié de nouveau à la Chambre.

Comme il est 17 h 40, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

**M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter un projet de loi pour accorder aux Inuit du Nunavik une circonscription électorale fédérale dans la province de Québec.

—Madame la Présidente, ce soir, c'est un grand honneur pour moi de parler au nom de nos amis Inuits du Nunavik, et je leur dit:

[*Note de la rédaction: Le député s'exprime en Inuktitut*]

Je remercie le député libéral de Lac-Saint-Louis d'avoir appuyé ma motion. Je sais que, sans nommer de nom, il est parent de loin avec Abraham Lincoln.

La société Makivik a été créée en 1978 à la suite de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. La société Makivik représente le parti Inuit au sein de la Convention.

Son mandat premier est de protéger l'intégrité de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et met l'accent sur le développement politique, social et économique de la région du Nunavik. Son président est M. Pita Aatami.

De la même manière a été créée, en 1978, en vertu de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik à la suite de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, l'Administration régionale Kativik qui est un organisme public non ethnique dont la juridiction s'étend sur la presque totalité du territoire du Québec situé au nord du 55° parallèle. Son président est M. Johnny Adams.

Actuellement, les 14 municipalités où habite la population du Nunavik et la vaste région arctique dont ils tirent leur subsistance font partie de la circonscription électorale fédérale de Abitibi—Baie-James—Nunavik, et la majorité des électeurs vivent au sud du 55° parallèle. Les Nunavimiuts diffèrent des autres électeurs de la circonscription électorale de Abitibi—Baie-James—Nunavik vivant au sud du 55° parallèle, tant par l'histoire que par l'écologie de ses régions.

### *Initiatives parlementaires*

Certains d'entre eux, peu informés des enjeux des campagnes électorales, ne connaissent même pas tous les partis politiques en présence et les candidats qui les représentent. Une grande partie des électeurs est unilingue, parlant Inuktitut et ne lit que le syllabique, l'alphabet inuit.

Le territoire est bien défini par la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik. Le Nunavik est situé principalement au nord de la limite des arbres. En raison de sa géographie, de son climat, de sa culture et de la langue d'usage, il est considéré comme une région arctique, la seule au Québec. Il s'étend, du sud au nord du 55° parallèle jusqu'à la pointe la plus septentrionale de la province, la Pointe d'Ivujivik, latitude 62°25'37" Nord, et de l'est à l'ouest, du Labrador à la baie d'Hudson.

Aucune route ne relie les 14 villages du Nunavik entre eux, ni la région au sud de la province. Le Nunavik est isolé du reste du Québec. Les villages se trouvent à une distance qui varie de 1 500 à 2 500 km de Montréal. Le littoral du Nunavik s'étend sur 2 500 km et bientôt ils auront la responsabilité côtière sur plus de 250 000 km<sup>2</sup>.

La population du Nunavik est de quelque 11 000 résidents permanents. Au 1<sup>er</sup> avril 2001, le Nunavik comptait 9 398 Inuits bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Les Inuits constituent 90 p. 100 de la population répartie dans les 14 municipalités suivantes: Akulivik, Aupaluk, Inukjuak, Ivujivik, Kangiqsualujuaq, Kangiqsujaq, Kangirsuk, Kuujuaq, Kuujuarapik, Puvimuituq, Quaqaq, Salluit, Tasiujaq et Umiujaq, lesquelles sont situées le long des côtes de la baie d'Ungava, du détroit d'Hudson et de la baie d'Hudson.

Le taux de croissance de la population est de 2,6 p. 100 par année. La population est très jeune, 41 p. 100 ayant moins de 15 ans, 60 p. 100 moins de 25 ans et 75 p. 100 moins de 35 ans. Une famille compte en moyenne 4,6 personnes au Nunavik comparativement 2,6 ailleurs au Québec. L'Inuktitut est la langue autochtone la plus utilisée au Québec et au Nunavik et 99 p. 100 des Inuits utilisent l'Inuktitut comme première langue.

Les Inuits du Nunavik n'ont jamais cédé leurs droits ancestraux sur les territoires du Labrador et des îles côtières qui entourent le Nunavik. Depuis plusieurs années, les Inuits négocient avec les Inuits du Nunavut et le Gouvernement du Canada un partage des îles côtières qui sont à proximité des côtes du Québec lesquelles sont utilisées à des fins de subsistance. Une entente de principe a été signée dernièrement, soit au mois d'octobre 2002, avec la société Makivik et le gouvernement du Canada.

Il est probable qu'une négociation semblable ait lieu dans un avenir rapproché avec les Inuits du Labrador et les gouvernements de Terre-Neuve et du Canada concernant le territoire du Labrador.

*Initiatives parlementaires*

● (1745)

Au-delà des différences physiques et perceptibles qui caractérisent le Nunavik et qui le distinguent des autres régions du Québec, il y a une spécificité encore plus fondamentale, soit celle qui touche directement le fondement de l'État de droit tel que vécu au Nunavik. En effet, bien que toutes les lois du Québec soient en principe applicables sur le territoire, elles doivent être analysées à la lumière de l'interprétation législative conséquente à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Ainsi, le 11 novembre 1975, les gouvernements du Canada et du Québec, de même que les Inuits du nord du Québec ont convenu de modifier l'échiquier juridique québécois et de faire d'un traité le pivot de l'interprétation de l'ensemble de la législation touchant des domaines précis de juridiction.

Nulle part ailleurs au Québec, une convention entre plusieurs peuples ou un traité par lequel sont gérées notamment les questions d'ethnicité et de cohabitation des peuples n'est appliqué de façon si spécifique.

Cette distinction législative explique probablement un certain nombre de différences observées dans la région par rapport au reste du Québec. Nous croyons qu'il s'agit d'un élément important destiné à alimenter la réflexion des élus du Canada quant au redécoupage du territoire électoral du Québec pour 2004.

Les Inuits sont assujettis aux régimes juridique, administratif et fiscal du Québec et du Canada. Ainsi, contrairement à tous les autres groupes autochtones vivant au Québec, les Inuits du Nunavik paient des impôts et toutes les taxes à la consommation, au même titre que les autres citoyens du Québec et du Canada et comme tous les députés de cette Chambre. Nous avons donc le droit de réclamer des gouvernements les mêmes services que ceux qui sont offerts aux citoyens des autres régions du Québec et du Canada.

Bien que situés à proximité des grandes centrales hydroélectriques, aucune communauté n'est reliée au réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. L'alimentation en électricité, qui se fait au moyen de groupes électrogènes fonctionnant au diesel, limite le développement des entreprises et des propriétaires de maisons qui ne peuvent chauffer leur résidence ou leur eau à l'électricité. Cela engendre des coûts de fonctionnement exceptionnels pour les municipalités.

Il n'y a pas d'aqueduc au Nunavik. Chaque jour, l'eau est livrée à chaque domicile par camions-citernes depuis la station de traitement de l'eau. Les eaux usées sont vidangées des réservoirs des domiciles à l'aide de camions-citernes.

Il n'y a aucun service de transport en commun.

Il n'y a pas de fournisseur d'accès Internet au Nunavik. Les résidents doivent défrayer les frais d'appels interurbains pour accéder à un fournisseur à Montréal ou à Québec. Les services bancaires sont inexistant dans 13 des 14 municipalités du Nunavik.

Le coût de la vie au Nunavik ne se compare d'aucune façon avec celui des autres régions du Québec et du Canada. Une étude récente réalisée par le Groupe d'études inuit et circumpolaire de l'Université Laval confirmait en effet que le coût de la nourriture était de 69 p. 100 plus élevé au Nunavik qu'ailleurs au Québec. Les produits d'entretien l'étaient de 78 p. 100 et les produits de soins personnels de 79 p. 100. En fait, les ménages du Nunavik doivent consacrer 44 p. 100 de leur revenu aux achats d'épicerie—une proportion observée dans les pays en voie de développement—par rapport à 12 p. 100 pour les résidents du reste du Québec.

Le coût de l'essence, qui est 60 p. 100 plus élevé au Nunavik, constitue un obstacle majeur pour les Inuits désirant pratiquer des activités traditionnelles de chasse et de pêche de subsistance, au développement économique de la région et nuit grandement au fonctionnement des villages nordiques. Les coûts du mazout et du diesel sont aussi beaucoup plus élevés qu'ailleurs au Québec.

La construction d'une maison de 1 500 pieds carrés coûte en moyenne 195 000 \$ en raison des coûts élevés du transport et des coûts élevés reliés à la construction d'une salle mécanique qui contient un système de chauffage au mazout, un chauffe-eau au mazout, le réservoir des eaux usées et le réservoir d'eau potable. Il en coûte entre 17 000 \$ et 25 000 \$ pour le transport des matériaux et des meubles. Il est défendu de chauffer les bâtiments à l'électricité.

On revient à la décision de la Commission de toponymie du Québec, qui confirmait, le 24 avril 1988 que le territoire du Nouveau-Québec situé au nord du 55<sup>e</sup> parallèle serait dorénavant désigné «Nunavik».

La décision de la commission décrivait ainsi le Nunavik:

D'une superficie d'environ 500 000 kilomètres carrés, le Nunavik est situé dans le nord du Québec et désigne une région socioculturelle peuplée majoritairement d'Inuits, répartis dans quatorze villages distribués le long du littoral. Le Nunavik est un peu plus vaste que la région administrative de Kativik, créée par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975 et située au nord du 55<sup>e</sup> parallèle. Il s'inscrit dans le Bouclier canadien dénudé ou partiellement arbustif et est traversé, dans la péninsule d'Ungava, par la limite septentrionale des arbres et par celle du pergélisol continu. Il est abondamment arrosé par d'innombrables lacs et par des rivières qui se jettent soit dans la baie d'Ungava, soit dans la baie d'Hudson [...] Formé des mots «nuna» et «vik», il signifie «le territoire où vivre».

● (1750)

Voilà donc en bref certaines particularités qui, selon moi, justifient que le Canada reconnaisse le Nunavik comme une communauté naturelle distincte qui a droit à la représentativité à la Chambre des communes.

À tout égard, qu'on parle de population, de culture, de climat, de géographie, de végétation, de transport, de vie sociale, d'activités économiques ou de coût de la vie, les électeurs vivant au sud du 55<sup>e</sup> parallèle et ceux du Nunavik ont peu de choses en commun. Quant à la distance, les coûts de transport de Val-d'Or à Kuujuaq, le principal centre administratif du Nunavik, sont environ de 2 800 dollars aller-retour. Si la même personne doit se rendre dans l'une des communautés de l'Ungava et de la Baie d'Hudson, il lui faudra déboursier encore plusieurs centaines de dollars. Le transport aérien—qui coûte très cher—pour la nourriture périssable et le programme de Postes Canada est assuré par la compagnie aérienne inuite First Air, soit à partir des aéroports régionaux de Val-d'Or, de Kuujuaq et d'Iqaluit.

Les Inuits du Nunavik n'ont pas de circonscription électorale ni de représentant propre à la Chambre des communes, même s'ils ont fait des représentations en ce sens depuis 1973. Ils se sont présentés plusieurs fois devant la commission fédérale chargée de revoir les limites des circonscriptions électorales. Les Inuits insistaient alors sur le fait que l'entente de principe signée dans le contexte de la négociation de la Convention de la Baie-James stipulait que le Québec et le Canada s'engageaient à étudier les besoins de revoir les limites des circonscriptions électorales fédérales et provinciales au nord du 55<sup>e</sup> parallèle.

Les Inuits veulent participer pleinement à la vie politique du Canada. Toutefois, dans le contexte actuel, il sera improbable qu'un Inuit du Nunavik puisse être élu à la Chambre des communes, et cela pour l'éternité.

*Initiatives parlementaires*

À l'exception de moi-même, les candidats ne visitent pas le Nunavik en raison peut-être des coûts prohibitifs de transport et d'hébergement, des distances à parcourir, du temps à investir pour faire une tournée des communautés, de la difficulté à communiquer en raison de l'utilisation massive de la langue inuite et peut-être surtout en raison du petit nombre d'électeurs. La proposition d'augmenter le nombre d'électeurs n'encouragera certainement pas les candidats des partis politiques à changer leurs habitudes.

De leur côté, les Inuits du Nunavut ont une représentante à la Chambre des communes à Ottawa même si, toutes proportions gardées, ils représentent un pourcentage moindre d'électeurs par rapport au nombre d'électeurs canadiens que les résidents du Nunavik par rapport aux électeurs du Québec. En effet, les 22 000 Inuits du Nunavut, par rapport à la population du Canada de quelque 30 millions d'habitants, élisent un représentant pendant que les quelque 11 000 résidents du Nunavik, par rapport à la population du Québec de quelque 7,4 millions d'habitants, ne peuvent se présenter à la Chambre des communes.

Sachant qu'un député partout ailleurs passe au moins une journée par semaine dans sa circonscription auprès de ses électeurs, que les députés siègent à des comités permanents, participent à des conférences, représentent les intérêts de leurs électeurs, il nous semble raisonnable que les résidents du Nunavik, qui sont des Inuits, des francophones et des anglophones, aient ce même droit à la représentativité.

Dans son rapport «Partageons», la Commission du Nunavik formée à l'initiative de la Société Makivik, du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec, «recommande que les Nunavimiuts puissent élire leur propre député à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale du Québec.» Elle ajoute: «Une telle représentation permettrait aux Nunavimiuts de mieux participer à la vie politique du Québec et du Canada.»

Le Nunavik est aujourd'hui la région la plus sous-développée du Québec sur le plan des infrastructures et du développement économique. Avec sa richesse culturelle, sa tradition d'hospitalité, son potentiel hydroélectrique, minier et touristique, il devrait être au cœur du développement économique du Canada et du Québec pour les décennies à venir.

Les Inuits veulent être représentés à la Chambre des communes par un des leurs et participer à la vie politique du Canada.

En 1975, en signant la Convention de la Baie-James du Nord canadien, les Inuits du Nunavik ont accepté de créer des institutions qui existaient ailleurs au Canada et au Québec. Qu'il s'agisse de la Société Makivik, des villages nordiques, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, de la Commission scolaire Kativik, de l'Administration régionale Kativik, du Conseil régional de développement du Nord-du-Québec, du Fonds minier du Nunavik, de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, des sociétés aériennes Air Inuit et First Air, ou autres.

• (1755)

En 1974, les Inuits avaient insisté pour que l'entente de principe du 15 novembre devant mener à la Convention de la Baie James contienne un chapitre d'engagement des gouvernements du Québec et du Canada en ce qui concerne les délimitations électorales. Le Québec s'est donc engagé à aller de l'avant. Mais ici, nous devons aller de l'avant pour essayer d'obtenir pour la prochaine délimitation électorale un comté pour nos amis Inuits.

[*Note de la rédaction: le député s'exprime en Inuktitut.*]

[*Traduction*]

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je suis ravi de prendre la parole au sujet de la motion présentée par le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik, invitant le gouvernement à présenter un projet de loi pour créer une circonscription électorale fédérale distincte dans la province de Québec.

J'ai lu l'exposé du député avec intérêt et j'ai écouté son discours. Il a énuméré de nombreuses difficultés hors de l'ordinaire, auxquelles se heurtent les habitants de la région pour avoir accès à des installations et à des services que nous, qui habitons plus près du 49<sup>e</sup> parallèle, tenons pour acquis. Je ne puis qu'imaginer les difficultés sur lesquelles ils butent à tous égards, que ce soit sur le plan de leurs déplacements ou sur le plan du coût de la vie dans leurs collectivités. Le député a bien décrit la situation et il a ainsi permis aux parlementaires et aux Canadiens de mieux la cerner.

Je suis persuadé que le député comprend également la difficulté à laquelle nous nous heurtons dans un système basé sur la formule de la représentation selon la population, notamment lorsqu'il s'agit de délimiter des circonscriptions individuelles, ou encore de se rendre sur place, ou du moins de prendre des décisions sur cette seule base. Je lui rappelle que, bien que le problème soit grave, ne serait-ce que pour ce qui concerne l'accessibilité aux bureaux de vote et aux représentants des partis politiques, l'accessibilité à ce dont ces gens ont besoin pour répandre leur message, je ne crois pas que tout cela justifie la création d'une circonscription nouvelle.

D'autres exemples peuvent illustrer ce problème au Canada. La circonscription du député de Cariboo—Chilcotin s'étend sur 120 000 kilomètres carrés. Cela constitue un problème pour lui. La circonscription de Prince George—Peace River couvre une superficie totale de 217 000 kilomètres carrés. Celle de Skeena s'étend sur 250 000 kilomètres carrés et celle de Churchill, au Manitoba, sur 460 000 kilomètres carrés. Ce sont de très vastes circonscriptions. Chacune d'elles a ses avantages et ses inconvénients. C'est aussi un privilège unique que de les représenter.

On ne peut pas solutionner ce problème dans un système de représentation proportionnelle en créant une nouvelle circonscription toutes les fois que les gens se plaignent ne pas être suffisamment bien représentés à la Chambre des communes. Il y a des choses qui peuvent et qui doivent être faites pour accentuer chez les Inuits de cette région le sentiment d'inclusion. J'espère que le Bureau du Directeur général des élections du Canada prendra en considération bon nombre des suggestions faites par le député et qu'il envisagera des moyens d'accroître les communications afin que les gens de cet endroit se sentent mieux intégrés dans la mosaïque politique canadienne.

Je ne pense pas que la Chambre des communes est l'endroit indiqué pour définir les limites des circonscriptions électorales. Il y a d'autres choses dont nous pourrions discuter, dont les programmes de sensibilisation et l'accès par Internet, un dossier que j'ai encouragé M. Kingsley à examiner dans le passé. Il faut trouver le moyen de faire savoir dans la circonscription que tout vote est important et que chaque vote compte. Je peux imaginer que les habitants de bon nombre de ces petites localités se demandent pourquoi ils devraient se préoccuper de cela, étant donné qu'ils représentent une infime partie d'un grand tout.

### Initiatives parlementaires

On dénombre 11 000 personnes d'origine inuite à cet endroit. C'est beaucoup de votes à une élection. Si ces personnes concentraient leur vote pour s'assurer qu'ils sont bien représentés, comme c'est le cas actuellement, j'en suis sûr, ils pourraient changer l'issue des prochaines élections. C'est beaucoup de votes, je le répète, et dans une élection serrée, ils pourraient faire pencher la balance.

Comme c'est arrivé dans beaucoup d'autres circonscriptions, j'espère que les Inuits se sentiront libres de présenter leur candidature aux élections. J'espère que tous les partis politiques les encourageront à briguer les suffrages dans la région et leur fourniront l'appui nécessaire pour qu'ils aient une bonne chance d'être élus.

● (1800)

Nous avons plusieurs exemples de gens d'origine autochtone et inuit qui sont en mesure d'apporter un point de vue unique à la Chambre. Ils apportent beaucoup à ces discussions. Ils feraient la même chose si nous pouvions obtenir ce type d'influence en tant que députés élus, membres de conseils politiques, conseillers politiques pour des députés ou des partis et le reste. Ils ont tous des façons d'influencer le processus politique. Nous encourageons cela et nous espérons qu'Élections Canada et tous les partis politiques en profiteront.

Je voudrais terminer avec une citation de M. Kingsley qui a déclaré:

Notre démocratie représentative et les garanties qu'elle offre aux citoyens font l'envie de plusieurs peuples. Mais aucun système n'est parfait, et le nôtre ne fait pas exception. La sous-représentation des femmes et des minorités au Parlement fédéral est une faille qu'il nous faut corriger.

M. Kingsley avait raison. Il y a des failles à corriger. Il y a des gens que je souhaiterais voir être plus nombreux. J'espère que tous les partis politiques, car c'est là où on mettra surtout l'accent, vont s'assurer non seulement de souhaiter la bienvenue aux intéressés, mais de faire en sorte que les gens comprennent que leur influence est la bienvenue, qu'on va les écouter et tenir compte de leurs points de vue uniques à l'intérieur du parti et, en fin de compte, à la Chambre des communes.

Je comprends pourquoi notre collègue veut cette circonscription spéciale. Je ne crois pas que ce soit le rôle de la Chambre des communes d'établir cela. Nous ne pouvons nous lancer dans cette voie. Le débat serait alors politisé en peu de temps. Je ne crois pas que nous puissions faire cela.

J'espère qu'Élections Canada s'adressera au député et peut-être au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour parler de la façon d'accroître la présence du Canada dans ces régions et ces villes, et pour en arriver en fin de compte à des idées sur le moyen d'accroître le taux de participation dans ces régions isolées et de faire en sorte qu'elles soient mieux incluses dans le processus démocratique. Je demanderais à M. Kingsley et à Élections Canada de faire cela.

Je remercie le député de sa préoccupation. Je crois qu'il a le cœur à la bonne place, mais notre rôle à la Chambre des communes n'est pas d'établir des limites des circonscriptions électorales, mais bien de parler des grands principes devant guider Élections Canada qui, à son tour, doit s'acquitter de son travail de façon non partisane.

[Français]

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion du député de Abitibi—Baie-James—Nunavik qui réclame une circonscription électorale fédérale pour le nord du Québec.

Il a décrit tantôt avec un certain nombre de détails les réalités que vivent les gens de ce territoire. C'est un mode de vie assez particulier

qu'il nous est difficile d'imaginer parce que nous n'habitons pas ce vaste territoire. Les conditions sont assez particulières et le mode de vie est très différent du nôtre.

Je suis très sensible à toute cette réalité. Toutefois, il faut prendre en considération ce que représente la création d'une circonscription électorale pour le nord du Québec. Quand je dis «le nord», c'est au nord du nord; c'est au nord de l'Abitibi, même plus au nord que l'Abitibi l'est de Montréal. On parle d'un éloignement assez important et il y a un effet dominos.

La façon d'établir le nombre de circonscriptions est un processus qui tient compte des droits acquis et de la Constitution. Il y a une formule mathématique, et telle qu'elle est à l'heure actuelle, dans le cas d'une nouvelle carte électorale, elle donne 75 comtés au Québec. En général, il y a un principe voulant que les comtés doivent avoir un nombre semblable d'électeurs, à plus ou moins 25 p. 100 près. Cependant, il y a une possibilité de créer des exceptions pour des territoires particuliers.

Dans le cas du Québec, il m'apparaît assez évident que tout ce qui est plus au nord, d'est en ouest, constitue un cas particulier, de la même façon que je crois à la réalité d'une région comme celle des Îles-de-la-Madeleine. En effet, là aussi il y a le phénomène très distinct d'une population concentrée sur un territoire ayant des réalités qui lui sont propres et particulières. Je ne dis pas que les autres endroits n'en ont pas. Nous en avons tous dans nos différents comtés.

Le fait de faire une exception pour cette région crée un effet dominos; il reste 74 comtés pour le reste du territoire. Cela soulève des questions comme de savoir comment on trouve l'équilibre.

Pour l'Abitibi—Baie-James—Nunavik, nous avons deux comtés à l'heure actuelle. Je représente une partie de l'Abitibi et le Témiscamingue au complet et mon collègue d'en face représente une autre partie de l'Abitibi et le nord du Québec. Est-ce que cela voudrait dire que nous aurions un comté pour l'Abitibi—Témiscamingue et un autre pour le nord du Québec? C'est une hypothèse.

Sinon, cela implique un effet dominos qui, et je ne le souhaite pas, amènerait un découpage avec une situation assez arbitraire comme d'avoir le Témiscamingue avec l'Outaouais où là, j'aurais des problèmes à vivre avec cela.

Cela nous amènerait peut-être à avoir l'Abitibi—Témiscamingue dans un comté et le nord du Québec dans un autre, dans le contexte actuel du nombre actuel de comtés. Peut-être que le débat doit partir d'une étape préalable sur le nombre de comtés alloués au Québec. C'est une hypothèse qu'il ne faut pas écarter non plus, pour tenir compte d'un certain nombre de particularités.

Comparons le nombre moyen d'électeurs au Québec. Il est clair qu'il y a des provinces où le nombre moyen d'électeurs est plus élevé; je pense entre autres à l'Ontario. Mais il y a des provinces où le nombre moyen d'électeurs est beaucoup moins élevé que le nôtre, comme par exemple l'Île-du-Prince-Édouard, où la population correspond à peu près à celle de la MRC de Témiscamingue seulement, qui représente 20 à 25 p. 100 de mon comté.

Je pense qu'il faut manifester de l'ouverture d'esprit pour une telle proposition, tout en étant conscient qu'il y a un effet dominos. Dans les paramètres actuels, cela implique beaucoup de changements ailleurs. Des commissions ont été créées pour établir la nouvelle carte électorale et tiennent des consultations; elles seront dans la région de l'Abitibi—Témiscamingue bientôt.

Malheureusement, je ne crois pas que ces commissions vont aller plus au nord. Je ne sais pas si le député l'a mentionné dans son discours, mais je sais qu'il en a parlé au Directeur des élections de façon personnelle, et publique même en comité. Il y a là quelque chose qui soulève des interrogations dans le reste de l'Abitibi—Témiscamingue, à savoir si on aura un seul député au lieu de deux, avec une telle proposition.

•(1805)

Personnellement, à première vue je n'ai rien contre, mais cela mérite d'être regardé avec plus de détails, et je suis convaincu qu'il va faire valoir sa position devant la commission. Cependant, je ne puis m'empêcher de lui faire un léger reproche.

En même temps que l'on débat de cette motion, il propose aussi publiquement d'avoir quatre comtés pour la région; on me dit maintenant qu'il s'agit de trois comtés. Je ne sais pas comment nous allons rendre tout cela cohérent plus tard. Maintenant, on est dans le dernier droit et on ne pourra pas changer de position très souvent. La région devra établir un consensus devant la commission sinon celle-ci va nous en imposer un. Si on n'a pas un consensus, elle va nous imposer une nouvelle carte. Alors on a un défi devant nous.

Je suis d'accord avec le principe selon lequel les commissaires créent quelques territoires d'exception au lieu que les milieux soient chaque fois obligés de se mobiliser pour justifier leur caractère exceptionnel.

Dans le cas du Québec, où sont situés ces territoires? Je ne connais pas suffisamment la réalité des autres endroits au Canada pour être en mesure de faire un exercice. Cependant au Québec, à première vue, je pense à la région du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine où il y a là une dynamique particulière et c'est un comté qui mérite de se classer à tout le moins à l'intérieur des critères d'exception. La réalité se pose pour le nord du Québec et il faudrait voir.

Cependant, on devrait peut-être partir de cet exercice, c'est-à-dire prendre les deux ou trois endroits où il faut développer un caractère spécifique et ensuite travailler à bâtir des comtés avec la meilleure moyenne possible, en tenant compte des réalités régionales, des territoires d'appartenance, des territoires de MRC.

Il est certain que les exercices ne sont jamais parfaits et il faut également tenir compte dans notre système politique du fait que pour que les citoyens soient égaux, leurs votes doivent être à peu près équivalents. On ne peut donc pas faire trop d'écart, mais il existe des endroits où il faut en faire.

Là où il faudra pousser le débat plus loin à l'interne, lorsqu'on a des réalités territoriales comme on peut en avoir dans des comtés à grande superficie, c'est lorsqu'il est question des moyens qu'on a pour faire notre travail de député par la suite. Pour l'électeur, c'est la dimension du vote qui compte et la dimension «services» qu'il reçoit d'un bureau de député ou d'un député dans la vraie vie. Et chez nous, ils sont nombreux.

Pour ceux qui ne le savent pas, dans la vraie vie, le service des passeports est fait par les bureaux de députés dans des régions comme la nôtre. Au cours des périodes de pointe comme maintenant

### *Initiatives parlementaires*

et au mois de janvier, il y a une personne par bureau qui gère presque à temps plein les demandes et les émissions de passeports.

On va me dire qu'à Montréal ils gèrent des cas d'immigration. C'est peut-être vrai mais de nombreux services sont donnés par les bureaux de députés où il n'y a pas de ministère présent en région. Donc, on doit assurer une présence des activités du gouvernement fédéral à beaucoup de citoyens.

Alors, pour nous, il y a un débat plus administratif et interne sur les moyens qui nous sont donnés pour faire notre travail. À cet égard, je reste convaincu que la façon dont les budgets sont répartis à l'heure actuelle ne reflète pas cette juste réalité.

Dans mon cas par exemple, je devais avoir trois bureaux de comté au début. Il s'agissait d'un engagement que j'avais pris au cours d'une campagne électorale. Malheureusement, la réalité m'a très vite rattrapé lorsque je suis arrivé à Ottawa. J'étais incapable de maintenir en fonction des bureaux de cette façon et cela a créé un problème. Bien sûr, j'ai pu en arriver à une entente avec les municipalités pour avoir de la collaboration quant au service. Cependant, pour donner un bon service ce ne sont pas les ressources adéquates.

En même temps, si on est moins sensible au fait qu'on ne peut pas faire du découpage de façon aussi particulière qu'on le souhaiterait, il faut à tout le moins nous donner le moyen de faire un travail correctement. Il n'y a pas d'indicateur parfait pour cela, mais je reste convaincu que les écarts actuels dans les budgets de fonctionnement des députés ne sont pas très grands ou à tout le moins, ne correspondent pas à la réalité des écarts qui existent par rapport aux attentes des citoyens et aux services qu'on doit donner.

Bref, ce sont les dimensions que je voulais soulever à ce moment-ci du débat. Ce n'est pas tant en cette Chambre que le dossier va maintenant avancer que devant la commission électorale, là où la partie va se jouer. Les membres de cette commission vont faire leurs recommandations et ensuite, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se prononcera ou travaillera sur la proposition. Ultiment, ce sont les commissaires qui vont déterminer de façon finale la nouvelle carte électorale.

Quand la commission va passer dans ma région je vais me faire entendre. Je vais également aborder le volet qui est devant nous aujourd'hui. J'aurai aussi la chance de témoigner au nom de mon parti en déposant un mémoire national à la commission dans lequel je parlerai des comtés d'exception que l'on pourrait créer à la grandeur du Québec.

C'est là où on en est. J'espère qu'on trouvera une façon qui fera en sorte que tout le monde se reconnaisse dans cette carte et qu'elle corresponde à leurs besoins, à leur réalité. Il faut manifester de l'ouverture par rapport aux gens qui vivent des situations très particulières quant à leurs conditions de vie. Je pense que nous les avons entendus tout à l'heure. Le cas du nord du Québec, comme celui de certaines autres régions auxquelles j'ai fait référence, mérite qu'on s'y attarde.

•(1810)

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de commenter cette motion.

*Initiatives parlementaires*

La motion porte sur des questions qui revêtent une grande importance dans notre système de gouvernement représentatif, c'est-à-dire la délimitation juste et raisonnable des circonscriptions électorales; la répartition des circonscriptions dans chaque région, province et territoire de sorte que tous les Canadiens puissent être sûrs que leurs opinions feront l'objet d'une mûre réflexion à la Chambre des communes.

Nous devons constater avant tout que le système actuel fonctionne bien. Il peut y avoir des désaccords de temps à autre quant à la superficie exacte de certaines circonscriptions, mais les Canadiens s'entendent le plus souvent pour dire que le système est équitable et qu'il accomplit admirablement ses tâches, compte tenu de la taille et de la diversité de notre pays.

● (1815)

[Traduction]

Au Canada, la répartition des circonscriptions est régie par la Constitution et par les lois du Parlement. Par exemple, l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867 est utilisé pour calculer le nombre de sièges attribués à chaque province à la Chambre des communes. La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales établit le processus et les principes qui guident les commissions électorales dans la délimitation des circonscriptions électorales fédérales de chaque province.

Dès le début, ce système visait à assurer une représentation équitable, tout en permettant à chaque région de participer au gouvernement national. La chose n'a évidemment pas toujours été facile, car même si les Parlements successifs ont reconnu l'importance de la représentation de la population, ils ont aussi reconnu la nécessité de tenir compte de la diversité géographique, culturelle et démographique de notre pays et de donner une voix aux Canadiens des régions urbaines et rurales.

On a donc trouvé une solution de compromis qui assure la représentation de la population tout en évitant la tyrannie de la majorité. Toutefois, comme nous le savons, le gouvernement démocratique étant un processus dynamique, la solution de compromis a évolué au rythme des changements économiques, sociaux et démographiques de notre très dynamique pays. Le plus récent exemple en est l'adoption, en 1985, de la Loi sur la représentation électorale, qui a simplifié la formule contenue à l'article 51 de la Loi constitutionnelle et qui établit des procédures claires et simples pour le calcul du nombre des sièges attribués à chaque province et territoire.

En vertu de cette loi, un siège est attribué à chaque territoire. La population totale des provinces est ensuite divisée par le nombre restant de sièges, afin d'obtenir un quotient électoral qui est utilisé pour déterminer le nombre théorique de sièges attribués à chaque province. Ce nombre est ensuite ajusté en utilisant la clause sénatoriale, en vertu de laquelle les provinces ne peuvent compter moins de sièges à la Chambre des communes qu'elles n'en ont au Sénat, et une disposition de droit acquis qui fait en sorte que les provinces ne peuvent compter moins de sièges qu'elles n'en avaient en 1986.

C'est ainsi qu'on détermine le nombre de sièges attribués à chaque province. Toutefois, ce n'est là que le début du processus, car chaque province doit également créer, tous les dix ans, une commission qui est chargée de déterminer l'étendue, la forme et la composition de chaque circonscription, afin de tenir compte des changements et des mouvements démographiques. Chaque commission est présidée par un juge nommé par le juge en chef de la province ou par un résident de la province nommé par le juge en chef du Canada. La commission

compte également deux autres membres qui sont nommés par le Président de la Chambre des communes.

En s'inspirant des suggestions recueillies au cours d'audiences publiques ou faites par des députés, ces commissions rédigent et présentent au Président de la Chambre des communes des rapports qui sont à la base de l'ordre qui précise le nombre et la composition des circonscriptions de chaque province. La plus récente révision a débuté le 12 mars et est déjà très avancée, comme nous le savons.

Voilà donc notre système actuel, qui nous a bien servis et continue de le faire.

Étant donné que cela fonctionne bien, nous devons réfléchir soigneusement avant d'entreprendre des changements spéciaux du genre de celui que recommande la motion à l'étude aujourd'hui, car faire ce genre de changement exceptionnel pourrait bien créer un précédent qui rendrait difficile de résister aux demandes ultérieures pour des changements spéciaux. Si cela se produisait, il pourrait bien en résulter éventuellement un grand nombre de situations spéciales qui pourraient donner lieu à une carte électorale qui ressemble davantage à une incroyable courtepointe plutôt qu'à un plan d'ensemble bien réfléchi.

Ceux qui appuient la motion feront sûrement remarquer l'immense superficie que représente cette région, peu différente de celle des trois territoires existants, auxquels sont attribués un siège chacun. Je répliquerai en faisant remarquer à ces députés que le Nunavik diffère de ces territoires à un égard très important. Il ne s'agit pas d'un territoire distinct mais plutôt d'une partie intégrante de la province de Québec et, en tant que telle, elle doit se conformer aux règles régissant toutes les autres régions de cette province. Par ailleurs, établir une exception au mode d'attribution des sièges entrerait en conflit avec le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes et pourrait exiger de repenser totalement notre système.

Finalement, un tel changement ne serait pas une affaire banale, car cela exigerait une modification à l'article 51 de la Loi constitutionnelle, une entreprise que peu d'entre nous trouveraient agréable.

En conclusion, la motion soulève d'importantes questions constitutionnelles à résoudre avant que nous ne puissions envisager un tel changement. L'approuver pourrait créer un précédent pour d'autres changements spéciaux à notre système électoral qui pourraient nuire à notre système de gouvernement représentatif ou le fausser.

● (1820)

Je tiens à féliciter le député de son engagement à renforcer le gouvernement démocratique dans sa province, un engagement que partage le gouvernement.

[Français]

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion M-10 présentée par notre collègue de Abitibi—Baie-James—Nunavik.

Premièrement, concernant le problème que le député a soulevé, je peux comprendre ce dernier. On n'a pas toujours la tâche facile à titre de député. Par exemple, si on dit qu'on ne veut pas avoir un groupe de citoyens dans notre circonscription, c'est comme si on ne les voulait pas vraiment. Il est certain que ce n'est pas cela que le député veut démontrer ici. Il veut mettre l'accent sur les services que ces gens peuvent avoir dans le nord. On peut peut-être l'appeler le Grand Nord. C'est le Nord-nord. Ce n'est pas le nord du Nouveau-Brunswick; c'est le Nord-nord. C'est loin.

*Initiatives parlementaires*

En effet, ces gens souffrent d'un manque de services non pas à cause du député, mais à cause de la façon dont fonctionne le système et à cause de la manière dont les circonscriptions sont délimitées. C'est là où se situe le problème. Je tiens à féliciter le député d'avoir soumis cela à l'attention de la Chambre des communes.

Après s'être penchés sur le cas et avoir écouté le député, on s'aperçoit que la commission a elle-même refusé d'aller dans cette région. On peut se demander si c'est trop loin. Est-ce que la commission n'est pas capable de faire son travail? Est-ce que c'est le problème? C'est honteux de voir qu'une commission ne se déplace pas dans une telle région. Si le problème est que c'est trop loin, on devrait être d'accord avec le député de Abitibi—Baie-James—Nunavik, à savoir qu'il s'agit d'un problème majeur pour ces régions.

Je comprends le député parce que j'ai un problème avec les commissions. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, le député de Halifax-Ouest, disait qu'on a un bon système au Canada. Si on avait un bon système au Canada, on n'aurait pas toutes les audiences qu'on a maintenant. On n'aurait pas demandé au directeur général des élections, M. Kingsley, de comparaître devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour lui dire à quel point on n'est pas satisfaits du processus utilisé par la commission. On nous dit que c'est le Président de la Chambre des communes qui nomme les deux autres personnes à la commission.

Pourtant, au Nouveau-Brunswick, c'est le ministre responsable du Nouveau-Brunswick qui a suggéré les noms des personnes pour qu'elles siègent à la commission et ce sont elles qui ont été choisies. En Saskatchewan, c'est le ministre responsable de la Saskatchewan qui a suggéré les noms au Président et ce sont ces mêmes personnes qui ont été choisies. On peut en nommer d'autres. Alors, on n'est pas satisfaits.

Je peux dire et crier tout haut que je ne suis pas satisfait de la manière dont on choisit les membres de la commission. De plus, je ne suis pas satisfait à savoir que le ministre responsable d'une province puisse suggérer des noms au Président de la Chambre. Le Président de la Chambre a été élu par tous les députés de cette Chambre par le biais d'un vote secret. Il faut alors qu'il soit complètement indépendant. C'est la raison pour laquelle il avait été choisi, à savoir pour nommer les personnes siégeant à la commission.

Je peux donc comprendre le député et les gens de cette région. Ils veulent envoyer quelqu'un à Ottawa—et cela n'enlève rien au député de Abitibi—Baie-James—Nunavik—qui non seulement connaît leurs problèmes, mais qui vit leurs problèmes et qui ressent leurs problèmes. Ils veulent envoyer quelqu'un qui est capable de faire part de ces vrais problèmes à la Chambre des communes et de participer aux débats de la Chambre à titre de Canadien ou Canadienne.

Il en est de même chez nous. J'étais déçu lorsque la commission a décidé de faire en sorte qu'une partie de tous les francophones de notre région soit inclus dans la région de Miramichi. Le comté de Miramichi n'a jamais été élu, à ma connaissance, un député bilingue, avec tout le respect que je dois à celui-ci. Même les gens de Miramichi ne comprennent pas pourquoi on veut que des gens de Acadie—Bathurst soit regroupés dans le comté de Miramichi.

C'est à ce moment-là qu'il faut penser à l'intérêt commun. C'est ce qui est important. On ne peut pas seulement regarder des chiffres. Les chiffres ne sont pas humains, mais les humains sont humains. Ce sont eux que nous représentons ici, à la Chambre des communes. On est élus pour représenter des gens, non pas des numéros, non pas des chiffres.

Dans tout système et dans toute chose, il y a toujours des exceptions à la règle, et ce cas en est un.

● (1825)

Le député dit lui-même qu'il a du mal à faire son travail pour représenter les gens de cette région. La preuve qu'il a raison, c'est que la commission elle-même refuse d'aller voir les gens de cette région. C'est honteux.

Je déclare à la Chambre des communes que c'est honteux qu'une commission, à laquelle le député lui-même a demandé d'aller se présenter chez ces gens dans le Grand Nord et d'aller voir le problème, refuse d'y aller. Cela peut coûter à ces gens au-delà de 2 400 \$ pour se rendre à leurs frais devant la commission, et on appelle cela un pays démocratique. Dans ce pays démocratique, on empêche les gens de notre propre pays d'aller se présenter et d'expliquer leurs problèmes à la commission.

Par exemple, chez nous, la commission est allée à Caraquet dans le nord-est du Nouveau-Brunswick; elle est allée dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, à Fredericton et à Saint-Jean. Partout, elle a tenu des audiences. Les gens avaient seulement un petit voyage à faire pour se présenter devant la commission.

On parle de gens qui ne n'ont même pas la possibilité d'y aller en voiture; ils sont obligés de prendre l'avion. Cela représente des coûts extraordinaires et inacceptables. Je dis que la commission a démontré et a fait la preuve qu'il y a un problème dans cette région. C'est inacceptable.

Je vais donner un exemple. Les commissions qui ont été établies dans chaque province sont revenues en disant qu'il faut se baser sur une moyenne de 10 p. 100. On peut déroger au nombre de 10 p. 100, alors que la loi dit 25 p. 100.

Je me pose la question. Honnêtement, ils connaissent mon opinion. Je suis assez insulté de cela et j'ai moi-même demandé la démission de la commission. Elle ne fait pas son travail. La loi est claire. La commission devrait se baser sur une marge de 25 p. 100 pour respecter l'intérêt commun des gens. C'est ce que dit la loi. Il n'est pas question qu'elle fasse ses propres lois et dise qu'on va ramener cela à 5 ou 10 p. 100.

Elle nous dit: «Nous, ça ne nous dérange pas. On va décider de ce qui est bon pour eux.» Ce n'est pas ce que dit la loi. La loi dit qu'il faut regarder l'intérêt des gens et leur donner une chance, avec une marge de 25 p. 100, pour pouvoir donner le meilleur à nos citoyens, aux Canadiens et Canadiennes. Je déplore ce que la commission est en train de faire et je l'ai dit publiquement.

Quand je me suis présenté devant la commission à Caraquet, au Nouveau-Brunswick, j'ai dit ceci à la commission: «Cela me fait drôle de me présenter devant une commission aujourd'hui, quand on lit dans les journaux que je demande à la même commission de donner sa démission.» Pour moi, elle ne représente pas ce que dit la loi.

Ma plainte est déposée, ils la connaissent. Ce n'est pas parce que je ne respecte pas les gens de la commission. Ce n'est pas cela. C'est simplement qu'ils se sont mis dans la tête que, partout au pays, ils vont décider comment Élections Canada devrait mener les choses et que c'est ainsi que ce sera. Pour moi, ils ne respectent pas la loi.

*Initiatives parlementaires*

Si on regarde en premier les chiffres, automatiquement, tous les autres critères tombent à l'eau. L'intérêt commun ne compte plus. Tout ce qui compte, ce sont les chiffres. Ce ne sont pas les chiffres qui doivent venir en premier. En premier, on doit s'occuper des gens. C'est ce qui compte. Pour cela, il faut regarder le chiffre de 25 p. 100.

Je vais encore plus loin. Dans le cas du député de Abitibi—Baie-James—Nunavik, il va plus loin. Il dit qu'il faut reconnaître les cas particuliers, qu'il faut faire une exception à la règle. Dans le cas présent, je pense qu'il faut faire exception à la règle. Il faut donner à ces gens la chance d'être représentés par des gens qui veulent les représenter. Cela n'enlève rien au député qui a présenté la motion. Je pense qu'il est sincère en le faisant et que ce n'est pas facile.

Élections Canada est une grosse machine. Mais si on croit en la démocratie, si on croit à ce qu'on pense, il faut le dire à haute voix. Sinon, ce n'est plus de la démocratie, ce n'est plus le pays auquel on croit et celui dans lequel on veut vivre. C'est pour cela que j'ai décidé de dire ce que je pensais.

Je trouve tout cela injuste. Je le répète parce que cela vaut la peine de le répéter. Quand le député dit qu'il ne peut pas faire son travail, qu'il ne peut pas représenter ces Canadiens, quand il dit qu'il ne peut pas le faire et que la commission elle-même dit qu'elle n'est pas capable d'aller là-bas rencontrer ces gens, cela donne la preuve qu'il y a un problème. Il faut une exception à la règle.

Si des gens de la commission écoutent ou qu'ils lisent les bleus ce soir, je leur recommande de réviser leur décision.

• (1830)

[Traduction]

**M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC):** Madame la Présidente, l'intervenant qui m'a précédé a parlé de plusieurs choses dont je voulais moi-même faire mention. J'ai lu le document d'information du député au sujet de la création de cette nouvelle circonscription. Les politiciens considèrent toujours cela comme des votes et encore des votes. Il importe néanmoins de tenir compte des électeurs et de leurs besoins. Ainsi, je crois que si nous procédions ainsi, nous serions entièrement d'accord avec le député d'en face.

Si on examine sérieusement la situation, on constate qu'il y a des groupes de personnes dans la société aujourd'hui qui ne sont pas représentées à cause de raisons géographiques et de l'incapacité de leurs élus de les représenter comme ces électeurs le souhaiteraient. Par conséquent, la création d'une nouvelle circonscription rendrait justice à ces électeurs.

J'ai entendu dire que les limites des circonscriptions électorales sont établies de façon impartiale et que le gouvernement n'a pas son mot à dire. Je soutiens que le gouvernement a toujours son mot à l'égard des circonscriptions qu'il crée. Je crois fermement qu'en ne faisant pas de changements bénéfiques pour les résidents du Grand Nord, nous commettons une injustice à l'endroit du député d'en face. Les Canadiens qui vivent dans le Grand Nord aimeraient avoir un représentant à la Chambre qui puisse parler de leurs expériences et de leur façon de vivre.

Je ne peux raconter ce qui se passe dans la circonscription d'un député du Québec parce que je n'y habite pas. Seul ce député peut dire ce qui s'y déroule. Il en va de même pour les habitants du Nord. Seul un représentant de cette région pourrait nous parler de leurs difficultés, de leurs difficultés de se déplacer et des efforts qu'ils déploient pour vivre comme le reste des Canadiens.

Nous devons reconnaître que ces personnes ont besoin de notre appui. Elles ont besoin de quelqu'un présente leur point de vue à la Chambre, et ce n'est pas ce qui se produit à l'heure actuelle. Les

libéraux ont le pouvoir de changer la situation immédiatement. Nous devons le faire dans les formes et amener ces groupes à la Chambre des communes. Ce faisant, nous aurons un meilleur Canada. Ils peuvent faire une différence pour nous tous. Ils peuvent nous aider à comprendre.

Nous parlons de consacrer toutes sortes de montants pour prendre soin de différents groupes. Ce dont ils ont besoin, c'est que leur voix soit entendue à la Chambre des communes. C'est comme cela qu'il faut procéder.

J'appuie les efforts du député, et un plus grand nombre de députés devraient faire de même. Nous devons mettre de côté la politique et les votes partisans. Ce sont des personnes. Nous sommes ici pour les représenter et nous devons le faire le mieux possible. Ne compliquons pas les choses. À l'occasion, il est difficile de représenter les gens à cause de la commission de délimitation des circonscriptions électorales. Il n'y a pas de problème dans le cas des grandes villes, mais il faut tenir compte des régions éloignées comme la mienne.

Appuyons ce projet de loi d'initiative parlementaire. Faisons ce qu'il faut et faisons-le pour la population du Nord. Faisons ce qu'il faut pour les Canadiens.

[Français]

**M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.):** Madame la Présidente, en premier lieu, j'aimerais remercier les députés qui sont intervenus, soit les députés de l'Alliance canadienne, du Bloc québécois, du NPD et du Parti progressiste-conservateur. J'ai pris bonne note de ce qu'ils ont dit.

Quand le gouvernement dit actuellement que le système répond très bien au problème, je vais montrer pourquoi ce n'est pas le cas.

Premièrement, la commission a refusé d'aller au Nunavik pour entendre les Inuits qui sont à 2 500 kilomètres de Montréal. Le pire dans l'attitude de la commission et d'Élections Canada, c'est que dans la *Gazette du Canada* de cette année, où on parle de délimitations, il est bien spécifié à la page 27, concernant le Nunavik et la Baie-James, soit à la partie e) portant sur le territoire et l'administration régionale Kativik, que l'administration régionale Kativik ne représente personne. C'est une administration. Il n'y a aucun résident.

Élections Canada a oublié de mettre dans la *Gazette du Canada* les villages nordiques du Nunavik, soit les 9 632 personnes qui y résident. Cela veut dire qu'elles ne sont pas reconnues dans la *Gazette*. Elles sont virtuelles sur Internet. C'est disgracieux.

Aujourd'hui, je veux dire quelque chose à la commission et au public. Écoutez bien ce que j'ai à dire. J'ai eu une des meilleures majorités comme député dans le territoire du Nunavik. J'ai eu plus de 90 p. 100 des voix. Mais je veux les leur donner. Je veux que ce soit un Inuit ou une Inuite qui les représente à la Chambre des communes, qui vienne ici au nom de toute la population. Ce n'est pas que je ne les aime pas. Je les porte dans mon cœur, mais je suis simplement de passage quand je vais dans le Nunavik. Je viens du sud, à 2 000 kilomètres. J'y reste deux ou trois jours. Il faudrait avoir un représentant venant du Nunavik. Je tiens à le dire. La commission peut, avec une dérogation et avec une mesure extraordinaire, décider de donner un comté au Nunavik. Elle peut faire la part des choses.

On sait qu'actuellement il y a deux logiciels. La commission pourrait faire la part des choses. Il y a un logiciel qui joue aux dominos et l'autre logiciel représente les MRC. En premier lieu, ce qui est important, ce sont les gens du Nunavik, soit nos amis inuits.



*Ajournement*

[*Note de la rédaction: Le député s'exprime en Inuktituk.*]

Ce qui est important, ce sont les amis. Je tiens à dire que tout vient du Sud. Tous les achats viennent du Sud. Ils participent à l'économie. Ils participent à beaucoup de dossiers avec la province de Québec, avec le Canada et les autres provinces.

On parle du Nunavut qui a trois millions de kilomètres et 25 000 de population. Les autres territoires, soit le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, n'en ont pas plus de 26 000. Abitibi—Baie-James—Nunavik, c'est 802 000 kilomètres carrés et 94 000 habitants. Il y a 63 maires incluant les chefs inuits, cris et algonquins. En plus, il y a quatre députés pour le même territoire au niveau provincial. Quatre députés représentent cette même population au niveau provincial. Au fédéral, c'est une personne.

Je demande au gouvernement d'intervenir auprès de la commission et de faire une dérogation pour aider nos amis inuits afin qu'à la prochaine élection fédérale ils aient un comté fédéral pour le Nunavik. C'est mon vœu avant de prendre ma retraite dans quelques années.

• (1835)

[Traduction]

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Étant donné que la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'article est rayé du *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Français]

### LE LOGEMENT SOCIAL

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Madame la Présidente, ma question du 4 novembre dernier concernait l'établissement de normes et de politiques à l'intention des sociétés d'État qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, plus précisément la décision de la direction de Radio-Canada de vendre une partie de son terrain de stationnement du centre-sud à un promoteur privé pour la construction de 140 condominiums, au coût moyen de 150 000 \$, ce qui est une honte!

Les dirigeants de la société d'État n'ont même pas jugé bon d'offrir aux organisations communautaires locales d'acquérir ces terrains excédentaires pour la construction de logements sociaux.

À l'investissement social, ils ont préféré réinvestir les profits nets dans leur programmation. Pourtant, tout près de 800 logements avaient été démolis lorsque le gouvernement fédéral avait décidé la construction de la Maison de Radio-Canada. La vente des terrains de Radio-Canada au secteur privé témoigne encore une fois de l'absence de cohésion du gouvernement dans ses propres politiques.

Le logement abordable dont le loyer est à 5 p. 100 de moins que la moyenne du marché est inaccessible aux personnes qui doivent y consacrer de 30 à 90 p. 100 de leur revenu. À ce pourcentage, il est évident qu'en se logeant, ces personnes ne mangent plus convenablement, vivent de l'anxiété et ne peuvent plus se procurer de biens essentiels et les conséquences sur la détérioration de la santé et sur l'équilibre budgétaire sont dramatiques.

La commission des droits de la personne révèle que la hausse de discrimination envers les locataires à très faible revenu a augmenté

de 61 p. 100 en deux ans; que cette discrimination vise principalement les familles monoparentales, les jeunes de moins de 25 ans et les familles avec de jeunes enfants.

Devant l'aggravation de la capacité de payer, plusieurs de ces familles se retrouvent dans une situation dramatique et inconvenante pour un pays comme le nôtre. L'insolvabilité des ménages les plus pauvres s'ajoute aux difficultés de se trouver un logement convenable. Sans compter les contraintes et les obstacles supplémentaires pour avoir le droit à un logement décent et jugé dans les normes.

L'expérience a démontré que la création de nouveaux logements locatifs par les entrepreneurs privés avait des répercussions diamétralement opposées aux projets de logements sociaux. Au contraire du marché privé, les promoteurs de logements sociaux ont l'avantage de répondre à des besoins sociaux spécifiques, de favoriser la prise en charge et l'autonomie permettant aux locataires à très faible revenu d'exercer un plus grand contrôle sur leur condition de vie et de jouer un rôle important dans la revitalisation des quartiers.

Le Québec compte 29 p. 100 des ménages du Canada qui ont un besoin impérieux de logement et il ne reçoit actuellement que 19 p. 100 des transferts fédéraux dans le logement. Les conséquences du désengagement du fédéral dans le développement social du Québec ont pour effet d'appauvrir davantage les enfants et les familles et d'exclure les personnes démunies.

Alors, j'ai posé la question au ministre. Devant cette situation et étant donné que le gouvernement fédéral connaît très bien, pour y être partenaire, l'opération Solidarité 5 000 logements, est-ce que le gouvernement fédéral ne pourrait pas établir des normes à l'intention des sociétés d'État qui relèvent de sa compétence, comme Radio-Canada, afin que ces sociétés tiennent compte des politiques gouvernementales, notamment en matière de logement social, lorsqu'elles se départissent de terrains dont elles n'ont plus besoin?

• (1840)

[Traduction]

**M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler un peu du programme de logement à prix abordable du gouvernement du Canada.

Il appartient à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, notre organisme national d'habitation, de mettre en application la politique et la stratégie nationale de logement du gouvernement, laquelle vise à améliorer l'abordabilité, l'accessibilité et le choix d'habitations pour tous les Canadiens.

### Ajournement

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec en matière de logement. En fait, contrairement à certains propos entendus ici, en décembre dernier, la SCHL et la Société d'habitation du Québec ont signé une entente sur le logement à prix abordable. Cette entente prévoit l'apport d'un montant total de 323,3 millions de dollars pour augmenter la disponibilité d'unités d'habitation à prix abordable au Québec, soit 161,65 millions de dollars du gouvernement canadien, 104 millions du gouvernement du Québec et 57 millions des municipalités qui profiteront du programme. De toute évidence, il s'agit là d'un véritable partenariat. En vertu du programme lancé officiellement en mars, 6 500 nouvelles unités d'habitation à prix abordable seront construites au Québec.

De plus, pour mieux servir ses clients et utiliser ses ressources de manière plus efficiente, le gouvernement a proposé de transférer au Québec, avec une indemnisation financière, les responsabilités qu'il a encore dans le domaine de l'administration du logement social. Cela signifie aussi que le Québec pourrait conserver 30 millions de dollars par année, le montant estimatif des économies annuelles liées aux investissements dans les unités de logement social existantes ou, s'il préfère, dans de nouvelles unités.

Cela s'inscrit dans l'engagement général que le gouvernement du Canada a pris à l'égard du programme de logement à prix abordable. Nous offrons un total de 680 millions de dollars pour aider les Canadiens d'un océan à l'autre à avoir accès à des logements abordables et, avec les fonds que les provinces et les territoires versent en contrepartie, l'investissement total dépasse 1,36 milliard de dollars au titre du logement à prix abordable. Dans le récent discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à étendre ce projet.

Je voudrais aussi souligner d'autres initiatives existantes. Ainsi, au chapitre de l'aide au logement, le gouvernement fédéral verse 1,9 milliard de dollars pour subventionner quelque 640 000 unités de logement communautaire destinées à des personnes âgées, à des personnes handicapées et à des ménages à faible revenu partout au Canada. Le montant sert aussi à subventionner des projets de coopératives de logements à but non lucratif au niveau communautaire ainsi qu'à aider les autochtones à faible revenu qui vivent dans les villes et les réserves. La députée est probablement au fait de certains de ses projets dans sa propre circonscription.

Le gouvernement fédéral s'occupe aussi de programmes provinciaux visant à répondre à des besoins particuliers. Au Québec, nous versons plus de 26 millions de dollars par année pour des rénovations domiciliaires, y compris pour des programmes provinciaux compatibles avec notre programme national.

De plus, l'assurance-prêt hypothécaire offerte par la SCHL aide les Canadiens qui veulent acheter une maison à obtenir un financement abordable et elle facilite le financement à faible taux pour les investisseurs dans le marché locatif.

Grâce à ses activités de recherche, la SCHL a étendu ses services et elle encourage l'innovation sur le plan du design et de la technologie domiciliaire, la planification communautaire et les choix en matière de logement et de financement afin d'améliorer la qualité, l'abordabilité et la disponibilité de logements partout au Canada.

Madame la Présidente, je puis vous donner l'assurance ainsi qu'à la députée d'en face que le gouvernement et la SCHL, à titre de société d'État participante, entretiennent des relations de travail très solides avec la province de Québec et qu'ils continueront de travailler avec elle pour mettre à la disposition des gens de cette province des unités de logement à prix abordable.

● (1845)

[Français]

**Mme Diane Bourgeois:** Madame la Présidente, il est aberrant de constater ce soir que le gouvernement actuel ne sait pas ce qu'est le logement social. Quand j'ai posé ma question, le 4 novembre dernier, c'est le ministre des Transports qui m'a parlé de logements abordables. Ce soir, on me parle de logements abordables.

Le logement abordable est une création montée de toutes pièces par l'ex-ministre des infrastructures Canada-Québec, M. Gagliano, pour tout simplement offrir des logements à la classe moyenne. Je parle ce soir de logement social. Le véritable logement social, c'est celui qui s'adresse à des personnes à très faible revenu. Qu'on ne me parle pas des 680 millions de dollars pour le logement abordable, ce n'est pas ce dont je parle.

Chaque fois que j'en parle, ils ne savent pas ce que c'est. Est-ce qu'ils vont venir dans la rue pour voir le vrai monde qui mange de la misère et pour savoir ce que ces gens veulent en matière de véritable logement social?

La contribution actuelle du fédéral en ce sens est nettement insuffisante pour réduire le déséquilibre social qu'entraîne la crise majeure du logement. Deux milliards de dollars sont actuellement nécessaires en ce qui a trait au véritable logement social. Il ne s'agit pas du logement pour les gens à revenu moyen, ni du logement pour les constructeurs d'habitation. Il s'agit du logement pour le vrai monde qui mange de la misère.

On sait que l'été dernier, les villes et le gouvernement du Québec ont dû mettre sur pied un programme d'aide d'urgence afin d'héberger temporairement des centaines de familles privées de logement. Ce que fait actuellement la Société Radio-Canada en utilisant des terrains qu'elle a enlevés il y a quelques années aux gens, au petit peuple, pour les revendre à des promoteurs immobiliers est une honte.

Je demande ceci au secrétaire parlementaire qui remplace le ministre. Est-ce que le gouvernement va mettre de l'avant des politiques pour que des situations comme celles-là ne se reproduisent plus? Étant donné que le fédéral est partenaire dans l'opération 5 000 logements...

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Transports a la parole.

[Traduction]

**M. Steve Mahoney:** Madame la Présidente, la députée me semble mélanger les pommes et les oranges. Je l'ai entendue mentionner les personnes qui n'ont pas de toit, qu'on appelle en général des sans-abri au Canada. Cela n'a rien à voir avec la construction d'unités de logement à prix abordable en collaboration avec la province.

Pour ce qui est du dossier des sans-abri, la ministre responsable est la ministre du Travail et, franchement, elle a accompli un merveilleux travail dans tout le pays, collaborant avec les localités les secteurs pour déterminer où des refuges doivent être aménagés et où des maisons de transition doivent être construites, de telle sorte que les personnes auxquelles semble faire allusion la députée, les personnes qui vivent dans la rue et les sans-abri, aient un endroit où aller par une nuit aussi froide que cette nuit.

S'il est question, toutefois, de logement à prix abordable, il faut reconnaître, en dépit du gazouillis constant qui vient d'en face, que la SCHL et le gouvernement fédéral ont investi 680 millions de dollars et qu'ils investiront jusqu'à 1,36 milliard de dollars. Au Québec seulement, cela permettra d'aménager 6 500 unités de logement à prix abordable.

Je recommande à la députée de s'entretenir avec ses homologues, ses collègues du Québec. S'il est effectivement nécessaire que la province verse des allocations de logement aux personnes dont elle parle, le gouvernement québécois devrait peut-être alors faire droit, comme il convient, à une telle demande.

C'est déformer la réalité que de dire que le gouvernement ne fait rien pour les sans-abri ni pour les personnes qui ont besoin d'un logement à prix abordable. Les faits sont clairs. La SCHL et le gouvernement sont engagés dans une stratégie nationale à long terme dans la province de Québec comme partout ailleurs au Canada.

• (1850)

[Français]

#### LES TRAVERSISERS

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur la motion d'ajournement. À la suite de la question que j'ai posée le 26 novembre concernant l'avenir du quai de la traverse des Trois-Pistoles et des Escoumins, le ministre m'a confirmé, et je cite:

Il y aura des améliorations au port de Trois-Pistoles et on va recommencer le service l'été prochain.

Le ministre s'est trompé. C'est aux Escoumins. Cependant l'esprit est là et, finalement, je suis très heureux qu'il m'ait confirmé qu'il y aura un service l'été prochain.

En effet, suite à de multiples questions et à des lettres qu'on a expédiées non seulement au ministre des Transports mais aussi au ministre de la Justice responsable du Québec, le 15 décembre était la date limite pour assurer une saison touristique l'été prochain, pour que les touristes puissent acheter un service aux intervenants et aux grossistes du monde touristique.

On a eu la confirmation qu'il y aura un service l'été prochain, après que la saison 2002 ait été perdue, saison pendant laquelle les gens de l'industrie touristique, la compagnie de navigation Les Basques qui opère le traversier, a perdu des sommes importantes.

En effet, ce traversier assure 5 millions de dollars de retombées économiques dans la région chaque année. Il est évident qu'en début de saison, en mai et juin, de même qu'en fin de saison, lorsque la période touristique est plus tranquille, s'il n'y a pas de traversiers, il y a une diminution significative des revenus. C'est pour cela qu'à la suite de la confirmation du ministre à savoir qu'effectivement le traversier fonctionnerait l'été prochain, je prends sa parole.

Évidemment, on fera un suivi, parce que Transport Canada n'a pas été vraiment d'une efficacité claire et nette à cet égard. Ils ont plutôt fait preuve d'incurie. Pendant des mois, on ne savait pas s'il y aurait une saison l'année prochaine. On a su à la dernière minute que la saison 2002 avait été annulée. Maintenant, on a quand même une bonne nouvelle.

Toutefois, je voudrais qu'aujourd'hui, le représentant du ministre me dise si effectivement il y aura compensation pour les pertes de la compagnie de navigation des Basques, qui est propriétaire du traversier et s'il y aura compensation pour les intervenants touristiques qui ont perdu de l'argent pendant cette période.

Les gens ont déposé une demande de recours collectif et cette demande est en cour. Cependant, il serait de beaucoup préférable pour les intervenants touristiques, comme pour la compagnie de navigation des Basques, que Transport Canada prenne ses responsabilités et les compense pour les pertes qui ont été encourues, de telle façon qu'en bout de ligne, le groupe responsable de cette

#### Ajournement

situation inacceptable, c'est-à-dire Transport Canada, en assume les coûts.

Est-ce que je peux avoir une confirmation aujourd'hui, à savoir que, en plus du fait que les travaux seront réalisés comme le ministre me l'a confirmé, effectivement il y aura compensation pour ceux et celles qui ont été les victimes de cette situation?

[Traduction]

**M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Madame la Présidente, le ministre m'a prié de faire savoir à mes honorables collègues que le ministère des Transports continue en fait à travailler en étroite collaboration avec les représentants du traversier. À la réunion qui s'est tenue aux Escoumins le 19 juin dernier, tous les intéressés ont reconnu unanimement que les ingénieurs avaient étudié toutes les options qui auraient pu permettre la reprise de ce service pour la saison 2002 et qu'il n'y avait aucune solution à court terme qui pourrait permettre de contrôler les risques et d'assurer la sécurité des opérations.

L'état du quai a toujours été précaire et les intervenants locaux en ont régulièrement été informés. En fait, depuis 1998, on a investi quelque 1,5 million de dollars dans chacun de ces endroits pour maintenir le service.

Au milieu de novembre, les ingénieurs du ministère ont de nouveau rencontré les représentants du traversier entre Trois-Pistoles et Les Escoumins pour brosser les grandes lignes du travail effectué jusqu'à maintenant sur l'analyse des options devant permettre les opérations à court terme au quai.

La sécurité constitue bien sûr l'une des priorités du ministère et je suis persuadé que mon collègue sera d'accord avec moi pour dire qu'on ne peut transiger sur la sécurité du public.

Le ministre et moi savons que la cessation des activités du traversier en 2002 a eu un impact sur les collectivités concernées et que les utilisateurs, des touristes pour la plupart, devront notamment utiliser d'autres traversiers comme celui entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon et celui entre Rimouski et Forestville, respectivement à quelque 50 kilomètres vers l'ouest et vers l'est sur la route reliant Trois-Pistoles et Les Escoumins.

Nous devons évaluer les solutions de rechange possibles à la lumière des politiques de gestion des administrations portuaires du ministère des Transports du Canada. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec les représentants du traversier. Les ingénieurs du ministère auront une réunion avec les parties intéressées le 5 décembre afin d'obtenir leurs commentaires sur les plans définitifs des installations provisoires.

La Chambre et le député comprendront que le choix d'options, compte tenu de l'environnement, est très complexe et qu'il est nécessaire de confier à des experts dans ce domaine des travaux d'analyse et de vérification.

En terminant, au nom du ministre des Transports, je remercie les intervenants locaux de leur coopération exceptionnelle dans ce dossier.

• (1855)

[Français]

**M. Paul Crête:** Madame la Présidente, je suis heureux de voir que le représentant du ministre confirme l'incurie du ministère des Transports. On connaît la politique de désaisissement des ports depuis 1996. Depuis ce temps-là, le fédéral a agi en mauvais propriétaire. Il a laissé les sites se détériorer.

### Ajournement

Il y a un an et demi, il y avait eu un avis signé par 50 municipalités de ma circonscription en solidarité avec les gens de Trois-Pistoles. On demandait au gouvernement fédéral d'investir. Il ne l'a pas fait et cela a mené à la situation que l'on a vécue.

On est très heureux aujourd'hui qu'il puisse y avoir réparation des quais, mais il faut aussi qu'il y ait réparation à l'intention des intervenants touristiques. Comme mon collègue l'a reconnu, il y a eu des pertes d'argent importantes. C'est vrai que les touristes pouvaient utiliser d'autres traversiers. Toutefois, à ce moment-là, ils ne couchaient pas dans les gîtes du passant de la région, ils ne couchaient pas dans les hôtels ou les motels de la région et ils ne mangeaient pas dans les restaurants de la région. Des sites touristiques ont perdu des clientèles importantes.

Est-ce que mon collègue peut me confirmer s'il y aura effectivement une rénovation complète des quais? C'est un projet de sept millions qui est important. Il y a cinq millions en retombées économiques pour la région.

Effectivement, est-ce qu'en plus de la réparation des quais, il y aura une compensation pour ceux qui ont perdu des sommes d'argent à cause de l'incurie du ministère des Transports du Canada?

[Traduction]

**M. Steve Mahoney:** Madame la Présidente, nos fonctionnaires étudient très attentivement cette question.

Le député sera sans doute d'accord pour dire qu'on ne peut pas compromettre la sécurité ni faire fi de cet aspect important. Compte tenu des conditions prévalant autour du quai, les ingénieurs ne peuvent garantir pour l'instant combien de temps les installations temporaires pourront être maintenues en place. Les travaux autour de ces structures pourraient aussi causer l'effondrement de certaines parties du quai. On sait que chaque action risque d'entraîner une réaction.

Comme je l'ai expliqué précédemment, tous les intervenants dans ce dossier coopèrent avec nos fonctionnaires et nos représentants officiels. Nous sommes très heureux de voir qu'ils essaient de trouver une solution avec les ingénieurs.

[Français]

### L'ENVIRONNEMENT

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur une question que j'ai posée le 11 octobre. Je posais au ministre de l'Environnement une question qui portait sur la pollution dans la baie de Lamèque où il y a des odeurs de gaz qui font que les enfants sont malades et que les gens ne se sentent pas bien. C'est un problème grave. Le Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick a demandé une enquête au gouvernement fédéral.

Je demandais au ministre de l'Environnement ce qu'il pensait faire. Je voudrais lire sa réponse, et je cite:

Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Acadie—Bathurst de sa question.

En décembre dernier, nous avons émis une lettre avisant la compagnie impliquée qu'elle était en violation de la loi. Depuis, nous avons travaillé avec les autorités de la province, les autres ministères du gouvernement fédéral et la compagnie pour régler la situation. Mais, comme le député l'a indiqué, le problème continue et c'est clair qu'il faut augmenter nos efforts.

Je me pose une question aujourd'hui, plus d'un mois plus tard, à savoir comment le gouvernement libéral fédéral a augmenté ses efforts. Qu'a-t-il fait depuis pour changer la situation?

Aujourd'hui, nous sommes le 3 décembre. On sait que le printemps vient après l'hiver. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pendant cette période hivernale?

Il est important de regarder la situation à Lamèque. Dans cette région, 20 p. 100 des personnes touchent de l'assurance-emploi. Ce sont des gens qui n'ont pas de travail. La compagnie qui a été citée emploie 600 personnes. On ne veut pas que ces gens perdent leur emploi. C'est bien clair pour nous.

La pollution de la baie de Lamèque n'est pas seulement causée par cette compagnie. Je pense que cela vient en général du système des pêches et cela n'a pas commencé hier. On parle de 20 ans et d'une habitude de travail dans cette région. J'ai parlé aux fonctionnaires du ministère des Pêches et on me dit que cela se trouve partout en Nouvelle-Écosse ou à Terre-Neuve, là où on a des déversements dans la mer.

Qu'est-ce que le gouvernement entend faire face à une telle situation? Est-ce qu'il est prêt à participer avec la province pour établir un programme afin d'améliorer le système de protection de l'environnement et nettoyer l'environnement de la région? C'est inacceptable. Je garantis que n'importe qui se trouvant dans cette région durant l'été et qui sentirait l'odeur qu'il y a là, à côté des problèmes causés par des élevages de porcs, il trouverait comme moi que c'est un moyen problème.

Ce n'est pas tout, cela rend les gens malades. On a reconnu que des gaz rendent les gens malades. Il y a une responsabilité et le ministre l'avait reconnu. Le ministre a dit qu'il reconnaissait qu'il y avait un problème.

Comme la compagnie emploie 600 personnes, toute la communauté va être affectée. Je ne pense pas que fermer la compagnie serait la solution. Il faut plutôt se demander comment on peut nettoyer l'environnement à cet endroit. Comment on peut aider à avoir un meilleur système afin de ne pas polluer la baie et la mer qui a été le gagne-pain des gens pendant des années et des années. Depuis longtemps, les gens sont impliqués dans le secteur de la pêche.

La municipalité de Lamèque est elle aussi dans une mauvaise position. Elle avait donné l'ordre d'aller décharger des chargements de terre au bord de la mer. Maintenant, il y aura peut-être des poursuites contre la municipalité. La pression des citoyens est forte et il faut aussi que la municipalité agisse.

J'aimerais donc entendre la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement nous dire ce que le ministère a fait et ce qu'il entend faire.

• (1900)

[Traduction]

**Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.):** Madame la Présidente, de nombreuses questions ont été posées au sujet des odeurs dans ma localité, Lamèque, au Nouveau-Brunswick. Environnement Canada est au courant de ces préoccupations et les prend très au sérieux.

Les odeurs à Lamèque semblent être le résultat indirect du rejet de matières organiques et de nutriments de diverses sources dans la baie de Lamèque depuis de nombreuses années. En outre, ces nutriments, agissant comme des fertilisants, stimulent la croissance d'algues et d'autres plantes marines. À la longue, les bactéries et les agents servant à la décomposition des sédiments et de la matière organique provoquent une diminution de l'oxygène dans les eaux réceptrices et produisent des gaz malodorants. Ce processus est accentué lorsque les marées et les courants ne sont pas assez forts pour évacuer les matières en cause.

*Ajournement*

Ce problème semble s'être intensifié ces dernières années en raison, notamment, des températures chaudes et du manque de précipitations durant l'été. Les algues prolifèrent et les odeurs s'accroissent avec la hausse de la température ambiante.

À la fin des années 80, on croyait que les odeurs provenaient de deux sources principales: les algues en décomposition et les vasières décrites ci-dessus, d'une part, et l'exploitation d'une usine de transformation de poisson connue sous le nom d'Association coopérative des pêcheurs de l'île, d'autre part.

À la fin des années 80 et au début des années 90, l'usine de transformation de poisson s'est dotée de nouveaux équipements d'épuration. Peu de temps après, les plaintes du public relativement aux odeurs ont diminué sensiblement.

Cependant, il y a eu une plainte à l'été de 2001, et Environnement Canada y a donné suite avec le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick et l'administration locale. Il y a eu une enquête commune à la fin de septembre, la même année. Elle a confirmé la présence, dans la baie, d'un niveau élevé de matières organiques et d'éléments nutritifs, d'azote et de phosphore, et une faible teneur en oxygène dans les eaux réceptrices. Cela révèle que l'écosystème est en difficulté.

L'analyse des effluents de l'usine de poisson a permis de constater que, même si les lignes directrices fédérales étaient respectées en ce qui concerne les critères de dépistage, les effluents étaient mortels pour le poisson. S'appuyant sur cette information, Environnement Canada est intervenu en envoyant à l'entreprise, le 7 décembre 2001, une lettre d'avertissement en vertu de la Loi sur les pêches. L'entreprise a ainsi été prévenue qu'elle violait la Loi sur les pêches.

L'Association coopérative des pêcheurs de l'île a reconnu qu'elle rejetait des effluents, dans le cours de ses activités de traitement du poisson. Elle a estimé qu'elle pouvait contribuer à une surcharge en aliments nutritifs et matières organiques dans la baie, ajoutant toutefois qu'il existait d'autres sources locales de pollution.

Quoi qu'il en soit, l'entreprise a pris des dispositions, de concert avec notre ministère et les autorités provinciales, pour réduire les effluents qu'elle déverse dans la baie. Elle a déjà modifié certains procédés de conditionnement du poisson utilisés à son usine. Ainsi, entre autres mesures de prévention, pour réduire la pollution, elle a entrepris de réduire sa consommation d'eau, de recycler l'eau utilisée dans l'usine, de séparer les déchets solides des effluents sur la table même où l'on conditionne le poisson, au lieu d'évacuer ces déchets dans le tout-à-l'égout, et d'installer de nouveaux filtres et systèmes d'élimination des déchets de poisson.

Entre temps, en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans, la localité de Lamèque s'active à mettre en oeuvre des projets destinés à réduire le problème posé par l'odeur. Un groupe de travail réunissant des représentants d'Environnement Canada, de Pêches et Océans, des ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, et de l'administration municipale a été constitué pour évaluer les questions concernant la qualité des effluents, l'élimination des odeurs et le développement d'algues dans la baie de Lamèque. Il est normal d'assurer le suivi des actions menées pour corriger un problème qui a été identifié.

Même si Environnement Canada collabore avec l'entreprise pour trouver une solution, cela n'empêche pas qu'on puisse prendre des mesures coercitives. Environnement Canada poursuivra sa collaboration attentive avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour assurer l'amélioration des conditions dans la baie de Lamèque, en conformité avec la Loi sur les pêches.

● (1905)

[Français]

**M. Yvon Godin:** Madame la Présidente, comme le disait la secrétaire parlementaire au nom du gouvernement, ils reconnaissent qu'un problème existe, qu'il y a de la pollution et qu'il y a un gaz peut affecter les humains, les gens de Lamèque.

Ma question était donc claire. Vont-ils faire quelque chose? C'est bien beau d'être là et surveiller et regarder, mais je pense que nous sommes au-delà de cela. Ils reconnaissent maintenant qu'il y a un problème et il y a de l'équipement qui existe.

On m'a dit par exemple que de l'équipement avait été installé dans une usine de poisson de l'Île-du-Prince-Édouard pour pouvoir faire du nettoyage et que cela ne polluera pas la baie. Mais quelle action le gouvernement va-t-il entreprendre en plus de cela pour nettoyer ce dégât-là?

Présentement, la nature ne le nettoie pas. Il y a un problème et je pense que la secrétaire parlementaire l'a expliqué elle aussi. La baie ne le tire pas au large. Il ne sort pas de la baie. Il y a des gaz, les matériaux ont pourri à cet endroit et cela ne s'en va pas.

Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour aider les gens de cette municipalité et trouver en même temps un système pour résoudre le problème? Ce n'est pas seulement la responsabilité de la compagnie de la Coopérative de Lamèque, c'est également celle des autres usines de poisson et c'est reconnu.

Que va-t-il faire pour dépolluer la baie pour que les pêcheurs et tout le monde puissent ainsi avoir un meilleur environnement?

[Traduction]

**Mme Karen Redman:** Madame la Présidente, le ministère de l'Environnement a récemment reçu une plainte officielle de la part du Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick au sujet de l'usine de transformation du poisson. Le ministère de l'Environnement a pour politique de donner suite systématiquement à toute plainte officielle. On a déjà procédé à une nouvelle inspection.

Il existe un éventail d'options en vue de l'application du paragraphe 36(3) de la Loi sur les pêches. Le but est de trouver une solution au problème. Dans ce cas, il a été décidé de donner un avertissement à l'entreprise, puis de rechercher une solution en collaboration avec cette dernière et le gouvernement provincial. Il s'agit toutefois d'une première étape qui n'écarte pas la possibilité d'une autre action.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 8.)



# TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 3 décembre 2002

<b>AFFAIRES COURANTES</b>		M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	2183
<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>		M. Comartin .....	2184
M. Regan .....	2169	Mme Redman .....	2185
<b>Les comités de la Chambre</b>		M. Solberg .....	2186
<b>Citoyenneté et immigration</b>		Mme Wasylcyia-Leis .....	2186
M. Pickard .....	2169	M. Sorenson .....	2187
<b>Comptes publics</b>		M. Robinson .....	2188
M. Williams .....	2169	M. Charbonneau .....	2188
<b>Loi instituant la Semaine de la prévention de la violence verbale</b>		M. Volpe .....	2189
M. Murphy .....	2169	M. Sorenson .....	2190
Projet de loi C-320. Présentation et première lecture .....	2169	M. Barnes (Gander—Grand Falls) .....	2191
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	2169	M. Reed .....	2192
<b>Pétitions</b>		M. Keddy .....	2193
<b>La pornographie juvénile</b>		Mme Hinton .....	2194
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2169	M. Reed .....	2194
<b>La Garde côtière</b>		M. Godfrey .....	2195
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	2170	M. Strahl .....	2196
<b>L'environnement</b>		M. Solberg .....	2196
M. Guimond .....	2170	M. Mills (Toronto—Danforth) .....	2197
<b>La communauté inuite du Nunavik</b>		M. Mayfield .....	2197
M. St-Julien .....	2170	M. Herron .....	2198
<b>Le Collège de la Protection civile du Canada</b>		M. Lunn .....	2198
Mme Gallant .....	2170	<b>Le rapport de la vérificatrice générale</b>	
<b>La pornographie juvénile</b>		Le Président .....	2200
Mme Hinton .....	2170	<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>	
M. Szabo .....	2170	<b>La Médaille du Jubilé de la reine</b>	
<b>La Loi de l'impôt sur le revenu</b>		Mme Scherrer .....	2200
M. Szabo .....	2170	<b>L'hépatite C</b>	
<b>La recherche sur les cellules souches</b>		M. Hill (Macleod) .....	2201
M. Szabo .....	2170	<b>La Chambre de commerce de Winnipeg</b>	
<b>Questions au Feuilleton</b>		Mme Neville .....	2201
M. Regan .....	2171	<b>Le téléthon des Christmas Daddies</b>	
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>		M. Eyking .....	2201
<b>Le Protocole de Kyoto</b>		<b>Les personnes handicapées</b>	
Motion .....	2171	M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception) .....	2201
Mme McLellan .....	2171	<b>Les personnes handicapées</b>	
M. Rajotte .....	2172	M. Elley .....	2201
M. Dubé .....	2172	<b>La Fondation de guérison innue</b>	
M. Robinson .....	2172	M. O'Brien (Labrador) .....	2202
M. Forseth .....	2173	<b>Les personnes handicapées</b>	
Mme Neville .....	2173	Mme Dalphond-Guiral .....	2202
M. Strahl .....	2174	<b>La médaille commémorative du jubilé de la Reine</b>	
M. Bagnell .....	2175	Mme Torsney .....	2202
M. Lunney .....	2175	<b>Le Protocole de Kyoto</b>	
M. Calder .....	2178	Mme Grey .....	2202
M. Solberg .....	2179	<b>Le 79<sup>e</sup> Escadron Lynton Davies</b>	
M. Strahl .....	2179	M. Maloney .....	2202
M. Valeri .....	2180	<b>Les personnes handicapées</b>	
Mme Hinton .....	2181	Mme Lill .....	2203
M. Sorenson .....	2182		
M. Calder .....	2182		

<b>La transformation agroalimentaire</b>	
M. Gauthier .....	2203
<b>Les personnes handicapées</b>	
Mme St-Jacques .....	2203
<b>La ville d'Asbestos</b>	
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	2203

## QUESTIONS ORALES

### Le Protocole de Kyoto

M. Harper .....	2203
M. Anderson (Victoria) .....	2204
M. Harper .....	2204
M. Anderson (Victoria) .....	2204
M. Harper .....	2204
M. Cauchon .....	2204

### Le registre des armes à feu

M. Breitzkreuz .....	2204
M. Cauchon .....	2204
M. Breitzkreuz .....	2204
M. Cauchon .....	2204

### La santé

M. Duceppe .....	2205
M. Chrétien .....	2205
M. Duceppe .....	2205
M. Chrétien .....	2205
M. Ménard .....	2205
M. Chrétien .....	2205
M. Ménard .....	2205
M. Chrétien .....	2205

### L'assurance-emploi

Mme McDonough .....	2205
M. Manley .....	2205
Mme McDonough .....	2205
M. Manley .....	2206

### Le registre des armes à feu

M. Clark .....	2206
M. Cauchon .....	2206
M. Clark .....	2206
M. Cauchon .....	2206
M. Williams .....	2206
M. Cauchon .....	2206
M. Williams .....	2206
M. Cauchon .....	2206

### Le rapport de la vérificatrice générale

M. Desrochers .....	2207
M. Manley .....	2207
M. Desrochers .....	2207
Mme McLellan .....	2207

### Le Protocole de Kyoto

M. Mills (Red Deer) .....	2207
M. Anderson (Victoria) .....	2207
M. Mills (Red Deer) .....	2207
M. Anderson (Victoria) .....	2207

### L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe

M. Loubier .....	2207
M. Vanclief .....	2207
M. Loubier .....	2208

M. Vanclief .....	2208
-------------------	------

### Le Protocole de Kyoto

M. Lunn .....	2208
M. Anderson (Victoria) .....	2208
M. Lunn .....	2208
M. Anderson (Victoria) .....	2208

### L'industrie du transport aérien

Mme Phinney .....	2208
M. Collenette .....	2208

### La santé

Mme Wasylycia-Leis .....	2208
M. Castonguay .....	2209
Mme Lill .....	2209
M. Manley .....	2209

### Le registre des armes à feu

M. Keddy .....	2209
M. Cauchon .....	2209
M. MacKay .....	2209
M. Cauchon .....	2209

### La santé

M. Merrifield .....	2209
M. Castonguay .....	2209
M. Merrifield .....	2210
M. Castonguay .....	2210

### L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe

M. Loubier .....	2210
M. Vanclief .....	2210
M. Loubier .....	2210
M. Vanclief .....	2210

### La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition

M. Sorenson .....	2210
M. Easter .....	2210
M. Sorenson .....	2210
M. Easter .....	2210

### Les personnes handicapées

Mme Bennett .....	2211
Mme Stewart .....	2211

### Le crime organisé

M. Grewal .....	2211
M. Easter .....	2211
M. Grewal .....	2211
M. Easter .....	2211

### L'industrie Laitière

Mme Girard-Bujold .....	2211
M. Pettigrew .....	2211

### La diversification économique de l'Ouest canadien

M. Harb .....	2211
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	2211

### Présence à la tribune

Le Président .....	2212
--------------------	------

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires

Projet de loi C-4. Motion d'approbation .....	2212
La motion est adoptée .....	2212



M. Dhaliwal .....	2213
Troisième lecture .....	2213
Mme Gallant .....	2213
M. Cardin .....	2219
M. Roy .....	2226
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	2227
M. Caccia .....	2227
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	2229
M. Lincoln .....	2230
M. Cardin .....	2230
M. Roy .....	2230

#### **INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

M. St-Julien .....	2231
Motion .....	2231
M. Strahl .....	2233

M. Brien .....	2234
M. Regan .....	2235
M. Godin .....	2236
M. Barnes (Gander—Grand Falls) .....	2238
M. St-Julien .....	2238

#### **MOTION D'AJOURNEMENT**

##### **Le logement social**

Mme Bourgeois .....	2239
M. Mahoney .....	2239

##### **Les traversiers**

M. Crête .....	2241
M. Mahoney .....	2241

##### **L'environnement**

M. Godin .....	2242
Mme Redman .....	2242

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**